

VILLE DE SAINT-LAMBERT

**SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
LE 16 NOVEMBRE 2020 À 19 h 30**

ORDRE DU JOUR

1. OUVERTURE

- 1.1. Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)
- 1.2. Adoption de l'ordre du jour
- 1.3. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020
- 1.4. Suivi des dossiers de la séance précédente
- 1.5. Mot du maire
- 1.6. Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION

- 2.1. Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et à la séance extraordinaire du 29 octobre 2020
- 2.2. Sujets qui seront traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 19 novembre 2020
 - 2.2.1. Orientations du conseil
 - 2.2.2. Autorisation au maire
- 2.3. Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération
- 2.4. Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

3. RÈGLEMENTS

- 3.1. Adoption - Règlement (2020-33-2) modifiant le Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (2007-33) - conseiller Rodrigue
- 3.2. Adoption - Règlement (2020-122-6) modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122) - conseiller Rodrigue
- 3.3. Adoption - Règlement (2020-125-3) modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (2015-125) - conseillère Marcotte
- 3.4. Adoption - Règlement (2020-174-2) modifiant le Règlement concernant la tarification sur les activités, biens et services de la Ville (2019-174)
- 3.5. Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt - entretien routier 2021
- 3.6. Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt - travaux de reconstructions de la rue Osborne et de l'avenue Rivermere.

4. FINANCES

- 4.1. Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
- 4.2. Demande d'aide financière de la Société chorale de Saint-Lambert - Concert de Noël
- 4.3. Spectacle offert gratuitement - perte de revenu
- 4.4. Dépôt des états financiers au 31 décembre 2019 de la Corporation de développement économique de Saint-Lambert
- 4.5. Dépôt des états comparatifs
- 4.6. Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires - conseiller David Bowles.

5. RESSOURCES HUMAINES

- 5.1. Dépôt de la liste des embauches

6. APPEL D'OFFRES ET CONTRATS

- 6.1. Adjudication du contrat 20ENV05 - Fourniture et plantation d'arbres
- 6.2. Adjudication du contrat 20ÉQUI08- Acquisition de deux camionnettes quatre roues motrices
- 6.3. Système de pondération et d'évaluation des offres - contrat de services professionnels visant l'implantation de la collecte de matières organiques
- 6.4. Honoraires professionnels supplémentaires - élaboration du plan de mobilité durable

7. ADMINISTRATION

- 7.1. Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021
- 7.2. Approbation et autorisation - Entente avec la Ville de Montréal et al.
- 7.3. Addenda - Acte de vente du lot n° 4 598 535
- 7.4. Implantation d'une traverse piétonne sur le chemin Tiffin à l'intersection de la rue Smiley
- 7.5. Ajout de deux zones d'interdiction de stationner de part et d'autre de la rue Kerr au coin de l'avenue Victoria
- 7.6. Création pour l'école élémentaire de Saint-Lambert d'une nouvelle zone de débarcadère sur la rue Green
- 7.7. Délégation à un comité de la FCM - Conseiller Blancquaert
- 7.8. Location de la glace à l'aréna Eric-Sharp - Zone rouge

8. URBANISME

- 8.1. Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020
- 8.2. Demande de dérogation mineure
- 8.3. Demandes d'approbation de plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
 - 8.3.1. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 454, rue Comeau (district 4)

- 8.3.2. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 125, avenue de Stanley (district 5)
- 8.3.3. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 884, boulevard Queen (district 3)
- 8.3.4. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 179, rue Bourgogne (district 2)
- 8.3.5. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 776, avenue Oak (district 8)
- 8.3.6. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 189, avenue du Béarn (district 2)
- 8.3.7. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 435, avenue Pine (district 6)
- 8.3.8. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 602, rue Robitaille (district 7)
- 8.3.9. Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 231, avenue Maple (district 6)

8.4. Nomination au Comité consultatif d'urbanisme

9. **CLÔTURE**

- 9.1. Seconde période de questions (une heure)
- 9.2. Tour de table des membres du conseil
- 9.3. Levée de la séance

Donné à Saint-Lambert, le 13 novembre 2020

La greffière de la Ville,

Me Cassandra Comin Bergonzi



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.1) **Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)**

La greffière constate que le quorum est atteint et invite les membres du conseil à observer un moment de silence.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.2)

Adoption de l'ordre du jour

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 16 novembre 2020 tel que présenté.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.3) **Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020**

****Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.****

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 19 octobre 2020.

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert, tenue le 19 octobre 2020 à 19 h 30 en visionnaire, sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

Sont également présents :

Cassandra Comin Bergonzi, greffière
Georges Pichet, directeur général

Ouverture de la séance (quorum et moment de silence)

Le maire constate que le quorum est atteint et donne la bienvenue aux membres du conseil.

(2020-10-282)

Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'ADOPTER l'ordre du jour de la séance ordinaire du 19 octobre 2020 sous réserve du retrait des points 5.3 et 5.4.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-283)

Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020

Conformément à l'article 333 de la Loi sur les cités et villes (RLRQ, c. C-19), considérant qu'une copie en ait été remise à chaque membre du conseil au plus tard la veille de la séance.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller David Bowles

D'APPROUVER le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 septembre 2020.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

Mot du maire

APPEL À LA COMPRÉHENSION

- Les dernières semaines ont été marquées par une recrudescence des cas de COVID-19.
- Les directives annoncées par le gouvernement afin de casser cette deuxième vague ont été nombreuses et se sont succédé rapidement.
- En tout temps, nos équipes surveillent la situation de près et s'efforcent à chaque fois de s'adapter au mieux aux nouvelles indications.
- Nos décisions ont toujours été motivées par notre volonté d'assurer la sécurité de tous les usagers de nos services et surtout, de ne pas contribuer à la propagation de la COVID-19 par leur tenue.
- Nous avons été pleinement conscients de votre déception face à la suspension de plusieurs de nos activités et nous comprenons totalement votre réaction.
- Alors que l'été nous avait laissés présager un quasi-retour à la normale, l'automne nous a vite ramenés à la réalité : nous sommes toujours en pandémie.
- Je fais donc appel à votre compréhension. Je sais que certaines mesures mises en place bouleversent votre quotidien, mais la situation demande un effort de tout un chacun.
- Il faut se rappeler que le virus est toujours là et que chaque geste que nous posons pour limiter nos interactions avec les autres contribue à freiner sa propagation.
- En terminant, je tiens à vous rassurer que dès que la situation le permettra, nous serons heureux de reprendre graduellement nos services.
- En attendant, je vous invite à continuer de suivre les mesures d'hygiène et de distanciation du gouvernement et surtout, à demeurer prudents.

BONNE NOUVELLE

- Le gouvernement annonçait, le 25 septembre dernier, l'octroi d'une aide financière globale de 2,3 milliards \$ en 2020-2021 aux municipalités et aux organismes de transport collectif pour atténuer les pressions financières occasionnées par la COVID-19, dont 800 millions \$ pour le maintien des services municipaux et la relance économique sécuritaire.

- Je suis heureux de vous annoncer que le gouvernement a reconnu nos efforts, à Saint-Lambert, pour limiter la progression de la COVID-19 ainsi que les impacts non négligeables sur nos services.
- Ainsi, nous recevrons prochainement la somme de 2 545 041 \$ pour compenser à la fois les pertes de revenus et les coûts supplémentaires liés à la pandémie.
- C'est une excellente nouvelle à la fois pour nous et pour vous, puisque cette subvention diminuera la pression sur nos finances et nous donnera les moyens de bien faire face à la situation et de continuer à vous offrir les meilleurs services possibles.

MAGAZINE VIVRE SAINT-LAMBERT

- Il y a quelques jours vous avez reçu la deuxième édition de notre nouveau magazine d'information.
- Il est important pour nous de vous tenir informés et de vous impliquer autant que possible dans votre vie municipale.
- Nous croyons fermement que cette publication est un bon moyen d'atteindre ce but.
- Vous y trouverez, entre autres, dans cette édition un dossier d'information sur la refonte du plan et de la réglementation d'urbanisme, qui vous présente la démarche et vous explique bien son importance pour notre municipalité.
- Nous mettons ainsi la table aux différentes consultations qui suivront et auxquelles nous souhaitons que vous participiez massivement en temps et lieu.
- Nous avons pour objectif que ce plan d'urbanisme devienne un projet porteur et rassembleur pour notre communauté et pour y arriver, nous avons besoin de connaître vos préoccupations et vos attentes.
- Avec le regain de la pandémie, nous sommes toujours à réfléchir aux meilleurs moyens de vous consulter et nous espérons bien pouvoir le faire dès novembre.
- Nous vous tiendrons au courant de l'avancement de ce dossier.

TRAVAUX SUR RIVERSIDE

- Les travaux sur la rue Riverside avancent rondement. Les équipes sont actives sur les deux chantiers.
- Dans la phase 6, les travaux de réparation d'une conduite d'aqueduc maîtresse de l'agglomération de Longueuil prévus en 2020 sont exécutés.
- L'entrepreneur s'affaire aussi à compléter la réfection des surfaces, les aménagements paysagers et la pose des lampadaires.

- La réouverture à la circulation automobile du tronçon entre les avenues Edison et Fort se fera d'ici au 30 octobre.
- Dans la phase 7, presque toutes les infrastructures souterraines ont été installées.
- L'entrepreneur travaille actuellement à raccorder l'aqueduc dans le secteur de la rue de Bretagne.
- L'ensemble des travaux prévus cette année devraient être exécutés d'ici la fin du mois de novembre.

ESPRIT SPORTIF

- À titre d'ancien joueur ayant évolué dans la ligue de hockey junior majeure du Québec pendant trois ans, j'ai écrit à la ministre déléguée à l'Éducation et ministre responsable de la Condition féminine, Madame Isabelle Charest, pour lui exprimer mon appui afin d'éliminer les bagarres dans le sport.
- Elle a l'autorité nécessaire pour mettre fin à cette violence qui perdure depuis trop longtemps.
- Cette législation permettrait de rappeler que le sport est avant tout un moyen d'éducation et de saines habitudes de vie.

DÉCÈS À SOULIGNER

- C'est avec regret que nous avons appris le décès le 5 octobre dernier à l'âge de 81 ans de Robert Turgeon, ancien policier et directeur du service de police.
- Monsieur Turgeon avait pris sa retraite le 1er mars 1997 après 36 ans à l'emploi de notre municipalité.
- Nous offrons nos plus sincères condoléances à sa famille et à ses proches.

FÉLICITATIONS

- Lorsque j'ai l'occasion de prendre la parole, je répète souvent cette phrase qui m'est chère : « La richesse de Saint-Lambert, ce sont les gens qui y habitent ».
- À ce titre, je tiens à féliciter, au nom de l'ensemble du conseil municipal, la Lambertoise France Beaudoin pour les prix Gémeaux qu'elle a obtenus lors du dernier gala.
- La qualité de son émission « En direct de l'univers » offre des moments de bonheur à l'ensemble de la population du Québec et du Canada.
- Sa personnalité est une source d'inspiration pour chacun d'entre nous, car elle est habitée d'un humanisme contagieux.

SOUVENONS-NOUS

- Ce mois-ci nous commémorons les 50 ans de la Crise d'octobre.
- Saint-Lambert a été un témoin de première ligne de ce moment marquant de l'histoire du Québec avec l'enlèvement et la mort tragique de l'un de nos concitoyens, le ministre Pierre Laporte.
- Je me souviendrai toujours de ma première rencontre avec monsieur Laporte.
- C'était en 1965 et à titre de capitaine de l'équipe bantam de Saint-Lambert.
- Il m'a présenté le trophée emblématique de championnat.
- C'est une tragédie que nous n'oublierons jamais et si vous désirez vous recueillir, un monument à son honneur est érigé au parc de la Voie maritime.
- Mes pensées accompagnent la famille et les proches de monsieur Laporte.

HALLOWEEN

- Dans les derniers jours, les deux paliers de gouvernement se sont prononcés favorablement à la tenue de l'Halloween, mais en respectant certains critères, notamment :
 - o De passer l'Halloween uniquement avec les membres de sa famille (vivant sous le même toit);
 - o De toujours conserver une distanciation physique de 2 mètres entre les gens qui donnent les bonbons et les enfants qui font la cueillette.
- Depuis le début de cette pandémie, nous suivons à Saint-Lambert les recommandations de la Direction de la santé publique.
- Cet événement n'y fera donc pas exception et c'est pourquoi nous laisserons à la discrétion des parents la décision de passer ou non l'Halloween cette année.
- Soyez assuré que le Service de police sera encore une fois présent sur le territoire pour veiller à son bon déroulement.
- Si vous décidez de passer l'Halloween, je vous invite à la prudence afin que l'événement demeure agréable et sécuritaire pour tous.

Évaluation du directeur général

Dans le respect de nos procédures administratives, j'ai procédé comme il se doit à l'évaluation de notre directeur général, monsieur Georges Pichet, pour l'année 2019.

Ce soir, je veux sensibiliser la population ainsi que les membres du conseil, des conditions dans lesquelles le directeur général a dû travailler.

Comme ville, nous sommes tenus d'offrir à notre personnel un lieu de travail sain et exempt de harcèlement.

Malheureusement, nous avons manqué à notre devoir. Notre directeur général a été victime de harcèlement et cela continue.

Je ne souhaite à personne d'avoir à travailler dans un climat de travail semblable.

Georges Pichet a néanmoins réussi à atteindre les objectifs fixés dans des conditions extrêmement difficiles.

Un agent d'immeuble peut utiliser dans son langage le mot « crapule », mais jamais je n'accepterai qu'un membre du conseil traite le directeur général de crapule. C'est un manque de respect inacceptable que je dois, comme maire, dénoncer fermement.

De plus, ce conseiller tente de faire la leçon à tout le monde et d'imposer de la formation à nos bénévoles alors que lui-même refuse de suivre de la formation, je dénonce une telle attitude.

Le conseiller Loïc Blancquaert a quant à lui dû faire des excuses à notre directeur général pour avoir tenu des propos portant atteinte à sa réputation, propos tenus en présence du personnel de la ville. C'est inacceptable. Ce même conseiller souhaite être délégué à la FCM, pour moi c'est non.

Comment un directeur général peut-il exercer ses fonctions dans un climat pareil? C'est inhumain ce que cette personne a subi.

Or, penser que l'harmonie règne au conseil est illusoire.

Monsieur Pichet, je veux souligner votre courage, votre résilience aux attaques dont vous êtes victime.

Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

Cette période de questions débute à 19 h 48 et se termine à 20 h 15.

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 17 septembre 2020

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de sa séance ordinaire du 17 septembre 2020, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).

(2020-10-284)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 22 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 septembre 2020, à 16 h;

2.4 Approbation de la recommandation CEN-2020-003 concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération (SD-2020-2631);

2.8 Position de la Ville de Longueuil à l'égard de la demande d'agrandissement du périmètre métropolitain par la MRC Thérèse-De Blainville concernant le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines (SD-2020-2841);

4.1 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 21 septembre 2020 préparée par la Direction des finances (SD-2020-2655);

5.1 Entérinement de la lettre d'entente intervenue entre la Ville, la Fraternité des policiers et policières de Longueuil inc. et l'employé no 164190 (SD-2020-2005);

5.2 Entérinement de la lettre d'entente intervenue entre la Ville, la Fraternité des policiers et policières de Longueuil inc. et l'employé no 165784 (SD-2020-2023);

6.2 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-165 pour l'acquisition d'équipements de télécommunication dans le cadre du projet d'organisation flexible du travail (SD-2020-2647);

6.3 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-151 (2020-GDE-505) pour la fourniture et la livraison de coagulants au Centre d'épuration Rive-Sud et aux usines de production d'eau potable (option 2) (SD-2020-2499);

6.4 Adjudication du contrat cadre APP-20-142 (2020-GEN-301) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (SD-2020-2527);

6.5 Octroi de gré à gré de la partie d'agglomération du contrat pour l'abonnement aux licences CSP Microsoft Office 365 auprès d'Infrastructures technologiques Québec (SD-2020-2569);

6.6 Octroi de gré à gré de la partie d'agglomération du contrat pour l'abonnement aux licences LSP Microsoft Office 365 auprès d'Infrastructures technologiques Québec (SD-2020-2571);

6.7 Octroi de gré à gré du contrat pour la fourniture et la livraison de composantes pour arme à impulsion électrique pour le Service de police (SD-2020-1644);

6.10 Engagement à adhérer au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition de véhicules légers pour l'année 2021 (SD-2020-2598);

8.1 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et la Municipalité régionale de comté de Marguerite D'Youville concernant la gestion des travaux d'entretien de la branche numéro 3 de la Rivière au Trésor (SD-2020-2561);

8.2 Approbation de l'addenda 1 à l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun pour les usagers de 65 ans et plus, intervenue entre la Ville et la Société de transport de Longueuil (SD-2020-1861);

8.3 Approbation de l'entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'oeuvre en Montérégie 2020-2025 (SD-2020-2671);

8.4 Résiliation de la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (SD-2020-2364);

8.5 Prolongation de l'entente intervenue entre la Ville et la Corporation de l'école Polytechnique de Montréal relative à l'adhésion de la Ville à la Chaire industrielle du Conseil de recherches en Sciences naturelles et en Génie (CRSNG) en eau potable (SD-2020-2522).

ET D'EXPRIMER une orientation défavorable relativement au sujet suivant :

6.1 Adjudication du contrat APP-20-146 (2020-BAT-808) pour l'exécution de travaux de réaménagement intérieur aux postes de police situés au 699, boul. Curé-Poirier Ouest et 4800, rue Leckie à Longueuil (SD-2020-2416);

Votent pour: Les conseillers B. Rodrique, L. Blancqaert et B. Marcotte.

Votent contre: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

La résolution 2020-10-284, ayant été rejetée à la majorité des voix, la résolution suivante est proposée :

(2020-10-285)

Orientations du conseil

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 22 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

1.5 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 17 septembre 2020, à 16 h;

2.4 Approbation de la recommandation CEN-2020-003 concernant l'utilisation de l'eau potable sur le territoire de l'agglomération (SD-2020-2631);

2.8 Position de la Ville de Longueuil à l'égard de la demande d'agrandissement du périmètre métropolitain par la MRC Thérèse-De Blainville concernant le territoire de la municipalité de Sainte-Anne-des-Plaines (SD-2020-2841);

4.1 Autorisation des virements budgétaires apparaissant sur la liste du 21 septembre 2020 préparée par la Direction des finances (SD-2020-2655);

5.1 Entérinement de la lettre d'entente intervenue entre la Ville, la Fraternité des policiers et policières de Longueuil inc. et l'employé no 164190 (SD-2020-2005);

5.2 Entérinement de la lettre d'entente intervenue entre la Ville, la Fraternité des policiers et policières de Longueuil inc. et l'employé no 165784 (SD-2020-2023);

6.1 Adjudication du contrat APP-20-146 (2020-BAT-808) pour l'exécution de travaux de réaménagement intérieur aux postes de police situés au 699, boul. Curé-Poirier Ouest et 4800, rue Leckie à Longueuil (SD-2020-2416);

6.2 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-165 pour l'acquisition d'équipements de télécommunication dans le cadre du projet d'organisation flexible du travail (SD-2020-2647);

6.3 Adjudication de la partie d'agglomération du contrat APP-20-151 (2020-GDE-505) pour la fourniture et la livraison de coagulants au Centre d'épuration Rive-Sud et aux usines de production d'eau potable (option 2) (SD-2020-2499);

6.4 Adjudication du contrat cadre APP-20-142 (2020-GEN-301) pour la fourniture de services professionnels en ingénierie dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération (SD-2020-2527);

6.5 Octroi de gré à gré de la partie d'agglomération du contrat pour l'abonnement aux licences CSP Microsoft Office 365 auprès d'Infrastructures technologiques Québec (SD-2020-2569);

6.6 Octroi de gré à gré de la partie d'agglomération du contrat pour l'abonnement aux licences LSP Microsoft Office 365 auprès d'Infrastructures technologiques Québec (SD-2020-2571);

6.7 Octroi de gré à gré du contrat pour la fourniture et la livraison de composantes pour arme à impulsion électrique pour le Service de police (SD-2020-1644);

6.10 Engagement à adhérer au regroupement d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'acquisition de véhicules légers pour l'année 2021 (SD-2020-2598);

8.1 Approbation d'une entente à intervenir entre la Ville et la Municipalité régionale de comté de Marguerite D'Youville concernant la gestion des travaux d'entretien de la branche numéro 3 de la Rivière au Trésor (SD-2020-2561);

8.2 Approbation de l'addenda 1 à l'entente relative à l'accessibilité au transport en commun pour les usagers de 65 ans et plus, intervenue entre la Ville et la Société de transport de Longueuil (SD-2020-1861);

8.3 Approbation de l'entente sectorielle de développement pour l'économie et la main-d'oeuvre en Montérégie 2020-2025 (SD-2020-2671);

8.4 Résiliation de la convention d'aide financière à intervenir entre la Ville et la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation dans le cadre du Fonds d'appui au rayonnement des régions (SD-2020-2364);

8.5 Prolongation de l'entente intervenue entre la Ville et la Corporation de l'école Polytechnique de Montréal relative à l'adhésion de la Ville à la Chaire industrielle du Conseil de recherches en Sciences naturelles et en Génie (CRSNG) en eau potable (SD-2020-2522).

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-10-286)

Autorisation au maire

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par le conseiller David Bowles

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoin, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

La conseillère Julie Bourgoïn : Réseau de transport de Longueuil;

Le conseiller Philippe Glorieux : Commission des finances de l'agglomération et l'Office de l'habitation de Longueuil.

Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme (2007-33) - conseiller Rodrigue.

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Rodrigue et de la conseillère Marcotte.****

Le conseiller Rodrigue donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (2007-33)* soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Ce projet de règlement rédigé par le conseiller Rodrigue, vise à modifier le Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (2007-33) afin :

- 1° De prévoir, que les membres choisissent parmi les deux membres du conseil un président.
- 2° De prévoir qu'une formation sur les dérogations mineures ainsi qu'une formation sur les critères d'évaluation d'un projet en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale deviennent obligatoires à tous les membres qui siègent sur le comité.
- 3° De prévoir que cette formation soit suivie par tous les membres dans les 30 jours suivant leur nomination sur le comité.

4° De prévoir qu'un membre du comité qui s'absente pour plus de trois réunions consécutives est considéré comme ayant abandonné sa fonction, et son poste devienne vacant.

5° De prévoir que le conseil peut aussi décréter que cette absence n'entraîne pas la fin du mandat du membre si son défaut d'assister à des réunions statutaires est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne crée aucun préjudice aux autres membres du comité.

Le projet de règlement 2020-33-2 est déposé.

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122) - conseiller Rodrigue.

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Rodrigue.****

CONSIDÉRANT QUE ce projet de règlement modifiant le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* a été proposé et rédigé par le conseiller Rodrigue, et est déposé au conseil municipal à sa demande.

Le conseiller Rodrigue donne un avis de motion voulant qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122)* soit présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Ce projet de règlement modificateur vise à réduire le montant dont certains fonctionnaires ou employés peuvent autoriser une dépense;

1° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 20 000 \$, le directeur général;

2° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 20 000 \$, le directeur des travaux publics;

3° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 10 000 \$:

- a) le directeur du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;
- b) le directeur des finances et trésorier;
- c) le directeur de la culture et des loisirs
- d) le chef de la Division des plans et de la conception;
- e) le chef de la Division de la réalisation des travaux;

- 4° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 5 000 \$:
- a) le directeur du greffe et du contentieux;
 - b) le directeur des ressources humaines et des communications;
 - c) le chef de la Division de la bibliothèque;
 - d) le chef de la Division des communications;
 - e) le chef du Service de la comptabilité et trésorier adjoint;
 - f) le chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection;
 - g) le contremaître des immeubles;
 - h) le chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux;
 - i) le chef de la Division de l'environnement;
 - j) le chef de la Division des arts et de la culture;
 - k) le chef de la Division des activités aquatiques et de la jeunesse;
 - l) le chef de la Division des loisirs et de la vie communautaire;
 - m) le contremaître mécanique et électricité;
 - n) le contremaître égouts et aqueduc;
 - o) le contremaître parcs et activités;
 - p) le contremaître voirie.

Le projet de règlement 2020-122-6 est déposé.

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur la procédure des séances du conseil (2015-125) - conseillère Marcotte

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande de la conseillère Marcotte.****

La conseillère Marcotte donne un avis de l'intention de soumettre pour adoption à une séance ultérieure de ce conseil, le Règlement modifiant le règlement concernant la procédure des séances du conseil (2015-125).

Ce projet de règlement a pour objet :

1° de modifier la durée de la deuxième période de questions de 60 minutes à 90 minutes; et

2° de modifier le temps alloué lors du tour de table pour permettre 5 minutes à chacun des membres du conseil.

Le projet de règlement 2020-125-3 est déposé.

Avis de motion - Règlement modifiant le règlement sur la tarification (2019-174)

La conseillère Désaulniers donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement modifiant le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville* (2019-174) sera présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Ce projet de règlement a pour objet d'abolir les frais de retard relativement au retour d'un livre, livre sonore, disque compact ou DVD à la bibliothèque pour toutes les catégories d'abonnés.

Le projet de règlement 2020-174-2 est déposé.

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} septembre au 30 septembre 2020 pour les sommes respectives de 2 116 501,00 \$ et 1 026 189,11 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.

(2020-10-287) Demande d'aide financière - Société d'histoire Mouilleped - 14e feuillet historique.

CONSIDÉRANT QUE la Société d'histoire Mouilleped est un organisme reconnu classé Local A qui contribue au rayonnement culturel de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE les 13 feuillets historiques précédents ont été financés par la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif culturel.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER la demande d'aide financière de la Société d'histoire Mouilleped au montant de 4 323,51 \$, toutes taxes comprises, afin de couvrir les coûts de production du 14e feuillet historique (350 pages); et

D'IMPUTER la dépense totale à même le fonds d'exploitation, poste budgétaire n° 02-111-00-921.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller B. Rodrigue.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-10-288)

Demande d'aide financière - Chorale des enfants Rive-Sud

CONSIDÉRANT QUE la Chorale pour enfants Rive-Sud est un organisme reconnu accrédité régional A qui contribue au rayonnement culturel de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT QUE c'est la première demande d'aide financière de la part de cet organisme;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif culturel.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

D'APPROUVER la demande d'aide financière de la Chorale pour enfants Rive-Sud au montant de 4 000\$, à titre de subvention pour couvrir ses frais d'opérations; et

D'IMPUTER la dépense totale à même le fonds d'exploitation, poste budgétaire no 02-111-00-971.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, B. Rodrigue, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: La conseillère B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-10-289)

Demande d'aide financière - Festival Classica

CONSIDÉRANT l'entente de parrainage visant à assurer la tenue des éditions 2019 à 2022 de l'événement annuel Festival Classica;

CONSIDÉRANT QU'en raison de la pandémie de la COVID-19, l'édition 2020 du Festival a été annulée;

CONSIDÉRANT QU'en avril 2020, le conseil a pris la décision de ne pas effectuer le paiement du second versement de l'aide financière annuelle de la ville à l'entreprise Festival Classica dû à la situation d'urgence sanitaire causée par la pandémie de la COVID-19 (résolution n° 2020-04-100);

CONSIDÉRANT la nouvelle demande d'aide financière de l'entreprise Festival Classica en date du 4 septembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE, malgré la pandémie de la COVID-19, le conseil souhaite soutenir le Festival Classica.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'APPROUVER le paiement de la somme de 45 000 \$ à l'entreprise Festival Classica à titre de subvention pour l'année 2020; et

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire no 02-111-00-971.

Proposition d'amendement :

Il est proposé par la conseillère Désaulniers
appuyé par le conseiller Glorieux

D'AMENDER la résolution proposée afin d'ajuster le montant qui sera octroyé à titre de subvention à Festival Classica, comme suit :

« D'APPROUVER le versement de la deuxième tranche de l'aide financière due à Festival Classica, conformément à l'entente intervenue, soit la somme de 95 000 \$. »

Votent pour : Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, D. Bowles et F. Désaulniers;

Votent contre : Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

La résolution est adoptée tel qu'amendée, le vote sur la résolution principale n'est donc pas requis.

(2020-10-290)

Allègement des loyers des locataires de la ville de Saint-Lambert dans le contexte de pandémie

CONSIDÉRANT QUE la ville souhaite proposer un programme d'allègement financier pour ses locataires dans le contexte de la pandémie;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller David Bowles

D'ACCORDER l'aide financière aux locataires de la Ville qui se situerait à 25% (représentant la part que la ville assumerait selon le programme fédéral).

D'IMPUTER la dépense de 1 469,50 \$ à même le budget d'exploitation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-291)

Oeuvre d'art carrefour giratoire - financement

Le conseiller Rodrigue soumet une proposition technique :

Il est proposé par le conseiller Rodrigue
appuyé par le conseiller Blancquaert

DE REPORTER à plus tard le point 4.6 concernant l'oeuvre d'art carrefour giratoire.

Votent pour : Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte;

Votent contre : Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

La proposition technique est rejetée à la majorité des voix et la résolution est proposée comme suit :

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la culture et des loisirs a reçu le mandat de concertation avec les professionnels impliqués dans le projet *Oeuvre d'art public au carrefour giratoire*.

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection s'est réuni le 14 juillet 2020 et a effectué le choix de trois finalistes.

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE PRÉVOIR un financement d'un montant d'argent estimé à 187 528,69 \$ (taxes nettes) pour la réalisation de ce projet.

D'IMPUTER la dépense à même le fonds d'immobilisation (programme de paiement compant progressif).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires du conseiller Loïc Blancquaert

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Loïc Blancquaert a avisé la greffière par courriel d'un changement à sa dernière déclaration pécuniaire, conformément à l'article 360.1 de la *Loi sur les élections et les référendum* (RLRQ, c. E-2.2).

CONSIDÉRANT QUE le conseiller Loïc Blancquaert apporte une correction verbale en séance tenante et s'engage à soumettre le document corrigé à la greffière dans les plus brefs délais.

Il est procédé au dépôt de la déclaration annuelle d'intérêts pécuniaires amendée du conseiller Loïc Blancquaert.

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution no 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution no 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

La greffière procède au dépôt de la liste des embauches pour la période du 6 septembre au 6 octobre 2020.

(2020-10-292) Désignation à titre d'autorité compétente pour l'application de la réglementation d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE Mme Stéphanie Aubé est entrée en fonction le 15 septembre 2020 à titre d'inspecteur aux permis et à l'urbanisme en remplacement de M. Alexandre Fleurent et ce, jusqu'au 18 décembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE conformément aux règlements d'urbanisme de la ville, une personne doit être désignée par le conseil pour agir à titre d'« autorité compétente », et ce, principalement afin de donner des avis d'infraction et de délivrer des constats d'infraction.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE DÉSIGNER Mme Stéphanie Aubé pour agir à titre « d'autorité compétente » aux fins de l'application de la réglementation municipale, plus particulièrement de la réglementation d'urbanisme;

D'AUTORISER Mme Stéphanie Aubé à délivrer des constats d'infraction au nom de la ville en ce qui a trait à toute disposition à caractère pénal des règlements de la ville.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Vote contre: Le conseiller B. Rodrigue.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(5.3) Rapport d'évaluation du rendement du directeur général - conseiller Rodrigue

Point retiré de l'ordre du jour

(5.4) Évaluation du directeur général par l'UMQ - conseillère Désaulniers

Point retiré de l'ordre du jour.

(2020-10-293) Allocation de dépenses pour employés en télétravail

CONSIDÉRANT que la majorité des employés cadres et cols blancs effectuent du télétravail depuis le mois de mars 2020 et qu'ils ont dû défrayer des coûts pour l'achat d'équipement ou relativement aux frais engendrés pour l'augmentation des forfaits cellulaires et Internet;

CONSIDÉRANT qu'il est primordial pour la Ville de Saint-Lambert de prévenir les éclosions de COVID-19 en milieu de travail afin d'assurer une continuité de ses opérations et du service;

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Lambert souhaite offrir un dédommagement à ses employés effectuant du télétravail depuis le mois de mars 2020;

CONSIDÉRANT qu'après analyse, une allocation pour couvrir les frais engendrés par le télétravail est la solution la plus avantageuse pour la Ville de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité RH/Finances lors de la réunion du 7 octobre 2020.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'APPROUVER l'octroi d'une allocation de 300\$ pour dépenses liées au télétravail aux employés cols blancs et cadres effectuant du télétravail, soit environ 67 employés pour un montant approximatif de 20 000 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-294)

Suspension d'un employé

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

D'ENTÉRINER la recommandation de la Direction des ressources humaines concernant la suspension sans solde d'une durée de deux jours de l'employé numéro 0822.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-295)

Location d'une 3e niveleuse avec opérateur au contrat 17TP05 pour les saisons d'hiver 20-21 et 21-22

CONSIDÉRANT QUE, lors de la séance ordinaire du 12 juin 2017, le conseil a approuvé l'adjudication du contrat de location n° 17TP05 ayant pour objet la location de deux niveleuses avec chauffeur pour une durée d'un an à *Les entreprises Michaudville inc.*, avec option de renouvellement de quatre périodes consécutives d'un an chacune (résolution no 2017-06-153);

CONSIDÉRANT la nécessité d'améliorer la qualité du déneigement, tout en respectant les délais prescrits dans la politique de déneigement;

CONSIDÉRANT la recommandation du directeur des Travaux publics.

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par le conseiller David Bowles

D'APPROUVER l'ajout d'une 3^e niveleuse au contrat de location n° 17TP05 ayant pour objet la location de niveleuses afin d'optimiser les opérations et répondre à la demande d'amélioration de la qualité du déneigement pour une période de deux ans, soit jusqu'à la fin de l'entente contractuelle;

D'IMPUTER la dépense de 53 877,29 \$ au poste budgétaire 02-331-00-516;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-296) Conclusion du contrat de services no 20DAPP24 ayant pour objet le transport de neige 2020-2021.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère France Désaulniers

DE CONCLURE le contrat n° 20DAPP24 ayant pour objet les services de transport de neige avec l'entreprise *Poste de camionnage en vrac région 06 inc.*, sur la base des tarifs et autres modalités apparaissant à l'entente dont la période s'étend du 1^{er} novembre 2020 au 30 avril 2021; la valeur du contrat étant estimée à 247 250 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire no 02-331-00-516;

D'AUTORISER le directeur général et la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer ce contrat au nom de la ville;

D'AUTORISER la chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer tout autre document de la ville afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-297) Acquisition d'un logiciel pour les consultations en ligne - 20DAPP30

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite se doter d'un outil performant afin de réaliser les consultations publiques.

CONSIDÉRANT la possibilité d'acquérir un logiciel offrant une gamme complète d'outils pour impliquer la population dans le cadre d'un projet, d'encourager la rétroaction des citoyens et d'élargir leur participation.

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'APPROUVER l'acquisition auprès de l'entreprise *Bang the Table* de la plateforme de gestion de la participation citoyenne, Engagement HQ;

D'IMPUTER la dépense de 25 000 \$, taxes en sus, pour l'acquisition de l'équipement capitalisable à même le fonds d'immobilisation;

D'IMPUTER le coût de 7 000 \$, taxes en sus, à même le fonds d'exploitation (poste budgétaire 02 133 00 414);

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-298)

Projet de la Riveraine

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du programme Fonds d'appui au rayonnement régional (FARR) du Ministère des Affaires municipales et Habitation (MAMH), la Ville de Longueuil a déposé un projet d'étude de faisabilité en septembre 2019 en vue de la réalisation future d'un parcours multimédia patrimonial cyclable sur la piste La Riveraine;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Lambert possède un riche patrimoine et qu'un panneau patrimonial sera installé au Parc de la Voie Maritimes;

CONSIDÉRANT QUE, suite à l'étude de faisabilité proposée, le produit final envisagé prendrait la forme d'un site d'interprétation mis à la disposition des cyclistes de façon gratuite.

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE DONNER l'appui à la Lettre d'intérêt pour la poursuite des travaux du projet de La Riveraine en précisant du financement en ressources humaines ou par le biais d'une entente avec le Ministère de la Culture et des communications et/ou du financement de la Ville de Saint-Lambert.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt du procès-verbal de corrections - séance du 24 août 2020

Conformément à l'article 92.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. 19), la greffière dépose le procès-verbal de correction des résolutions nos 2020-08-244

et 2020-08-245 adoptées lors de la séance du 24 août 2020 ainsi qu'une copie des résolutions modifiées.

(2020-10-299) Protection et mise en valeur du boisé du Limousin - Conseiller Francis Le Chatelier

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Le Chatelier.****

CONSIDÉRANT que la volonté des citoyens exprimée à travers le document de Vision Saint-Lambert 2035 est de promouvoir le développement durable et donc de favoriser autant que possible l'aménagement et la conservation des sites naturels ;

CONSIDÉRANT que le boisé du Limousin a été négligé au fil du temps ;

CONSIDÉRANT qu'il y a plusieurs terrains à requalifier sur le territoire de Saint-Lambert autre qu'un Boisé ;

CONSIDÉRANT qu'il est déjà prévu dans le plan d'urbanisme que le boisé du Limousin reste zoné parc, mais que le conseil voudrait consolider sa protection pour les générations futures.

Il est proposé par le conseiller Francis Le Chatelier
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

DE DEMANDER à la chef de la division environnement de proposer un plan d'aménagement avec une proposition de budget à prévoir au PTI pour l'an 2021 afin de mettre en valeur le boisé sans le dénaturer ;

DE DEMANDER à la chef de la division de l'urbanisme de proposer au conseil un plan préliminaire pour protéger cet espace pour les générations futures.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-300) Résolution pour l'encadrement des comités pléniers à huis clos - conseiller Blancquaert

****Conformément aux articles 9 et 10 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil, la présente résolution est ajoutée telle quelle à la demande du conseiller Blancquaert.****

CONSIDÉRANT QUE la population souhaite être informée des décisions prises par son conseil municipal et des raisons pour lesquelles ces décisions ont été prises par ses élu.e.s.;

CONSIDÉRANT QUE les journalistes couvrant le milieu municipal rencontrent plusieurs difficultés dans l'exercice de leur travail, compte tenu du manque de

transparence des institutions démocratiques et des obstacles à l'accès à l'information;

CONSIDÉRANT QUE la transparence est une valeur importante inscrite à la plupart des codes d'éthique des élu(e)s municipaux;

CONSIDÉRANT QUE, contrairement à plusieurs comités de la Ville, les comités pléniers ne sont pas encadrés par la loi;

CONSIDÉRANT QUE la Commission d'enquête sur l'octroi et la gestion des contrats publics dans l'industrie de la construction (Commission Charbonneau) formulait une recommandation dans son rapport (recommandation 51) afin de « limiter les exceptions au débat public »;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

Le conseil municipal demande au gouvernement du Québec d'appliquer la recommandation de la Commission Charbonneau, à l'effet d'« adopter des dispositions limitant les exceptions au caractère public des délibérations des élus municipaux du Québec, en s'inspirant des articles 239 et 239.1 de la Loi de 2001 sur les municipalités de l'Ontario » et ce, avant les prochaines élections municipales québécoises de 2021.

Votent pour: Le conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

(2020-10-301)

Nominations au comité consultatif culturel

CONSIDÉRANT QUE le comité consultatif culturel a été créé par résolution du conseil (2016-10-264) lors de la séance ordinaire du 17 octobre 2016;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de pourvoir trois postes vacants au sein du comité consultatif culturel;

CONSIDÉRANT la nouvelle composition du comité consultatif culturel adoptée par le Conseil municipal lors de la séance ordinaire du 24 août 2020 (résolution 2020-08-236);

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par la conseillère Julie Bourgoïn

DE NOMMER les personnes suivantes à titre de membres du comité consultatif culturel pour un mandat de 2 ans à compter du 20 octobre 2020:

- Madame Louise Rousseau
- Madame Dena Davida
- Monsieur Marc-André Rivard

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-302)

Gestion du jardin communautaire de Saint-Lambert

La conseillère Marcotte soumet une proposition technique :

Il est proposé par la conseillère Marcotte
appuyé par le conseiller Blancquaert

DE REPORTER à plus tard l'adoption de la résolution concernant la gestion du jardin communautaire de Saint-Lambert.

Votent pour : Les conseillers B. Rodrigue, J. Bourgoïn, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre : Les conseillers F. Le Chatelier et P. Glorieux.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Ce point est donc reporté à une séance ultérieure.

CONSIDÉRANT la grande implication bénévole de plusieurs jardiniers dont la ville a été témoin depuis 2016;

CONSIDÉRANT QUE cette implication va de pair avec la politique de reconnaissance et de soutien des organismes;

CONSIDÉRANT QUE la Direction de la culture et des loisirs (DCL) a eu le mandat de créer un organisme à but non lucratif (OBNL) pour la prise en charge des jardins communautaires;

CONSIDÉRANT QUE depuis mars 2020 plusieurs démarches ont été réalisées afin de concrétiser ce mandat;

CONSIDÉRANT QUE les vingt-cinq jardiniers présents lors de la rencontre du 21 septembre dernier ne souhaitent pas la création d'un OBNL;

CONSIDÉRANT QUE malgré toutes les bonnes volontés de la Ville dans la gestion des jardins communautaires, il est difficile de plaire à une majorité des jardiniers lors de la prise de décisions;

CONSIDÉRANT QU'UN OBNL avec un conseil d'administration élu démocratiquement permettrait une vie démocratique plus saine et permettrait une plus grande autonomie décisionnelle;

Il est proposé par la
appuyé par la

DE CONFIER la gestion du jardin communautaire de Saint-Lambert à un organisme à but non lucratif (OBNL).

(2020-10-303)

Délégation à un comité de la FCM - conseiller Blancquaert

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

DE DÉLÉGUER le conseiller Loïc Blancquaert à titre de membre du comité
environnement de la Fédération canadienne des municipalités.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert,
B. Marcotte et D. Bowles.

Votent contre: Les conseillers P. Glorieux, J. Bourgoïn et F. Désaulniers.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

Le maire Brodeur s'est prévalu de son droit de veto le 22 octobre 2020.
La résolution sera présentée à nouveau lors de la prochaine séance du conseil,
conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes.

(2020-10-304)

Entente de développement culturel 2021-2023 avec le ministère de la Culture
et des Communications.

CONSIDÉRANT que l'entente de développement culturel actuelle se terminera
en décembre 2021;

CONSIDÉRANT que pour bénéficier d'une aide financière dans le cadre du
programme d'entente de développement culturel avec le ministère de la
Culture et des communications (MCC), la Ville doit s'engager à investir un
montant au moins équivalent à celui versé par le MCC et que les montants
prévus doivent être transmis au MCC au plus tard le 20 octobre 2020;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Francis Le Chatelier

DE MANDATER les chefs de division des arts et de la culture et de la
bibliothèque, Mesdames Josée Véronneau et Elizabeth Jacques, afin de déposer
au nom de la Ville auprès du MCC un projet d'entente de développement
culturel;

DE S'ENGAGER à investir un montant d'au moins 47 500\$ dans le cadre de cette
entente (montant à bonifier si un partenariat avec la FAC ou le Festival Classica
est envisagé, ainsi que le projet La Riveraine);

D'AUTORISER les chefs de division des arts et de la culture et de la bibliothèque,
Mesdames Josée Véronneau et Elizabeth Jacques, à signer tout autre document
afin de donner plein effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-305)

Mandat à un(e) expert(e) indépendant(e) pour investiguer sur le projet Quartier Victoria

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire confier à un ou une expert(e) et universitaire reconnu(e) en urbanisme le mandat d'investiguer sur le déroulement, les processus d'approbation et les possibles non-concordances entre les documents déposés, les approbations et la réalisation du projet du Quartier Victoria par le promoteur Habitations Trigone (résolution n° 2020-09-263);

CONSIDÉRANT l'intérêt de la professeure Danielle Pilette à réaliser le mandat.

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'OCTROYER le mandat à la professeure Danielle Pilette, Ph.D, membre émérite de l'Ordre des urbanistes du Québec et professeure associée au département de stratégie, responsabilité sociale et environnementale de l'École des sciences de la gestion de l'Université du Québec à Montréal; et

D'IMPUTER la dépense de 16 800 \$ au poste budgétaire 02 131 11 499.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Dépôt des procès-verbaux du comité consultatif d'urbanisme

La greffière procède au dépôt du procès-verbal de la séance du 26 août 2020 et du procès-verbal de la séance spéciale du 9 septembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme.

(2020-10-306)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 111, boulevard Desaulniers (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1913;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste notamment à apporter des modifications au niveau de la galerie et du balcon donnant sur la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de détails architectoniques pertinents;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de colonnes en bois proposées, supportant la toiture de la galerie en façade avant, devrait être identique au nombre de colonnes en acier existantes, soit une rythmique de colonnes doubles;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que la forme des colonnes en bois soit similaire aux colonnes présentes sur la galerie avant du bâtiment voisin de gauche, soit de formes carrées comportant un chapeau dans la portion supérieure;

CONSIDÉRANT QUE les deux nouvelles portes donnant sur la façade avant devraient être identiques et de modèle 2/3 vitré comportant des carreaux telles que les fenêtres existantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 111, boulevard Desaulniers aux conditions suivantes:

- Le nombre de colonnes en bois proposées supportant la toiture de la galerie en façade avant doit être identique au nombre de colonnes en acier existantes, soit une rythmique de colonnes doubles;
- Les deux nouvelles portes donnant sur la façade avant doivent être identiques et de modèle 2/3 vitré comportant des carreaux telles que les fenêtres existantes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-307)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 360, avenue Wickham (district 4)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de PIIA pour transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1958;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement en bardeau de cèdre proposé au niveau du pignon donnant sur la façade avant du bâtiment ne respecte pas le caractère architectural d'origine spécifique du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement au niveau du pignon donnant sur la façade avant du bâtiment devrait être un clin de bois posé à l'horizontale dans la même teinte que le bardeau de cèdre initialement proposé;

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par la conseillère Julie Bourgoin

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 360,
avenue Wickham à la condition suivante:

- Le revêtement au niveau du pignon donnant sur la façade avant du bâtiment doit être un clin de bois posé à l'horizontale dans la même teinte que le bardeau de cèdre initialement proposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-308)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 441, ave de Mortlake (district 7)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 9 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1952;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de pente de la toiture et de proportion des ouvertures, de type et de localisation de l'entrée principale, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;

CONSIDÉRANT QU'une grande construction doit être fractionnée en plusieurs volumes physiquement ou visuellement distincts;

CONSIDÉRANT QUE la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE le recul du volume en projection latérale gauche par rapport à la façade principale du bâtiment permet de mettre en valeur le volume principal du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la majorité des membres du CCU suggèrent que l'élévation latérale gauche du bâtiment soit recouverte entièrement de brique d'argile;

CONSIDÉRANT QUE la fenêtre proposée à l'étage, en projection droite de l'élévation avant, devrait s'harmoniser avec la fenêtre proposée au rez-de-chaussée, autant au niveau du modèle que des dimensions;

CONSIDÉRANT QUE la marquise appuyée sur deux colonnes au-dessus de la porte d'entrée principale proposée en façade avant est imposante et alourdit la façade avant du bâtiment existant;

CONSIDÉRANT QUE la marquise au-dessus de la porte d'entrée principale devrait être semblable à la marquise existante, soit en porte-à-faux et de dimensions similaires;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement et la transformation de la façade de l'immeuble situé au 441, avenue de Mortlake aux conditions suivantes:

- La fenêtre proposée à l'étage, en projection droite de l'élévation avant, doit s'harmoniser avec la fenêtre proposée au rez-de-chaussée, autant au niveau du modèle que des dimensions;
- La marquise au-dessus de la porte d'entrée principale doit être similaire à la marquise existante, soit en porte-à-faux et de dimensions similaires.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-309)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 129, boulevard Desaulniers (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1911;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à remplacer l'ensemble des fenêtres existantes en façade avant par des fenêtres de même dimension, de modèle à guillottes;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE dans le cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés ou contigus, les modifications proposées doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé ou les bâtiments contigus;

CONSIDÉRANT QUE la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres de modèle à guillotine proposées devraient être séparées verticalement en deux sections égales et le carrelage devrait recouvrir 50 % des nouvelles fenêtres, soit la section supérieure;

CONSIDÉRANT QUE la dimension des carreaux et le nombre de carreaux au niveau des nouvelles fenêtres de modèle à guillotine en façade avant devraient être similaires à la fenestration des bâtiments voisins jumelés adjacents;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 129,
boulevard Desaulniers aux conditions suivantes:

- Les fenêtres de modèle à guillotine proposées doivent être séparées
verticalement en deux sections égales et le carrelage doit recouvrir 50 %
des nouvelles fenêtres, soit la section supérieure;
- La dimension des carreaux et le nombre de carreaux au niveau des
nouvelles fenêtres de modèle à guillotine en façade avant doivent être
similaires à la fenestration des bâtiments voisins jumelés adjacents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-310)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 21-23, avenue Saint-Denis (district 5)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de façade de la maison bifamiliale
jumelée construite vers 1900;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le
caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la réparation, la restauration ou la reconstruction des
ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le
style architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle fenêtre proposée au niveau du rez-de-chaussée
donnant sur la façade avant du bâtiment est de modèle identique à la fenêtre à
l'étage qui a été remplacée au cours des dernières années;

CONSIDÉRANT QUE les deux portes d'entrée au rez-de-chaussée donnant sur la
façade avant du bâtiment devraient conserver leur forme d'origine, soit un
modèle de porte composée d'un vitrage 2/3 afin de conserver une harmonie
avec les portes d'entrée du voisin jumelé et de respecter l'architecture d'origine
du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE les volets existants adjacents aux fenêtres donnant sur la
façade avant du bâtiment devraient être enlevés s'il s'agit de volets décoratifs;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que le cadre du vitrage de
la porte donnant sur le balcon à l'étage soit peint de couleur noire;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la
réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Loïc Blancquaert
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 21-23, avenue
Saint-Denis aux conditions suivantes :

- les deux nouvelles portes d'entrée du rez-de-chaussée donnant sur la
façade avant du bâtiment doivent conserver leur forme d'origine, soit un
modèle de porte composée d'un vitrage 2/3;
- les volets existants adjacents aux fenêtres donnant sur la façade avant
du bâtiment doivent être enlevés s'il s'agit de volets décoratifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-311)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 69, avenue Macaulay
(district 4)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison
unifamiliale jumelée construite vers 1950;

CONSIDÉRANT QUE dans les cas de rénovation de la façade avant de bâtiments
jumelés, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover la façade avant
doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées devraient être basées sur des
fondements historiques afin d'éviter de donner une apparence incompatible
avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle marquise métallique proposée devrait être
moins épaisse afin de respecter la forme d'origine de la marquise en béton
existante;

CONSIDÉRANT QUE l'élément décoratif en pierre (carré) situé derrière la
marquise existante devrait être conservé afin de respecter l'architecture
d'origine du bâtiment et de créer une symétrie avec le bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE le revêtement métallique autour de la porte d'entrée sera
retiré et l'habillage de la porte sera composé du béton existant, tel que le
bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que les fenêtres donnant
sur l'élévation avant du bâtiment soient de couleur blanche afin de
s'harmoniser avec le bâtiment voisin jumelé;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des volets existants devrait être retiré;

CONSIDÉRANT QUE les éléments en bois proposés au niveau des garde-corps et
des mains-courantes doivent être peints ou teints de couleur opaque dans les

teintes de gris ou de noir afin de s'harmoniser avec les transformations proposées au niveau de la façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE des détails supplémentaires devront être fournis au niveau du service de l'urbanisme concernant le modèle des garde-corps et des mains-courantes;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par la conseillère France Désaulniers

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 69, avenue Macaulay aux conditions suivantes :

- la nouvelle marquise métallique proposée doit être moins épaisse et respecter la forme d'origine de la marquise en béton existante;
- l'élément décoratif en pierre (carré) situé derrière la marquise existante doit être conservé;
- les éléments en bois proposés au niveau des garde-corps et des mains-courantes doivent être peints ou teints de couleur opaque dans les teintes de gris ou de noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-312)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 766, boulevard Queen (district 3)

Il est proposé par le conseiller Bernard Rodrigue
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

DE DÉSA approuver le plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 766, boulevard Queen.

Votent pour: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

Votent contre: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

REJETÉE À LA MAJORITÉ

(2020-10-313)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 766, boulevard Queen (district 3)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme en date du 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de la porte de garage de la maison unifamiliale isolée bâtie en 1962;

CONSIDÉRANT QUE la porte de garage a déjà été installée, mais ne correspond pas au modèle de porte de garage qui a été acceptée dans le cadre du permis de construction #2015-00764 émis en 2015;

CONSIDÉRANT QUE la porte de garage initialement proposée en acier ne comportait aucune ouverture, alors que la nouvelle porte de garage est de modèle plein vitrage comportant huit sections;

CONSIDÉRANT QUE la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle porte de garage qui a été installée respecte le style architectural du bâtiment à l'étude et s'intègre bien avec la porte d'entrée et la fenestration existante en façade avant;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller David Bowles
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

D'APPROUVER le plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 766, boulevard Queen.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, P. Glorieux, J. Bourgoïn, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers B. Rodrigue, L. Blancquaert et B. Marcotte.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-10-314)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 205, avenue Hickson (district 4)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme en date du 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement en projection latérale gauche de la maison unifamiliale isolée construite vers 1945;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment à l'étude fait partie du répertoire « King Cottage »;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de se référer aux perspectives 3D pour la pente de toit et pour la fenestration proposée pour l'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoin
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 205, avenue Hickson.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-315)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 260, rue River (district 6)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme en date du 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1949;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste en la réfection de la galerie et du balcon situés en façade avant du bâtiment, notamment en remplaçant l'ensemble des éléments en bois par de nouveaux garde-corps, mains-courantes et colonnes, composés d'acier galvanisé;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées doivent être basées sur des fondements historiques et éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;

CONSIDÉRANT QU'aucune modification ne devrait être apportée au niveau de la structure en bois existante en façade avant du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des éléments en bois (garde-corps, mains-courantes, colonnes, planchers, escaliers, etc.) devrait être conservé ou remplacé par des éléments en bois identiques;

Il est proposé par la conseillère Brigitte Marcotte
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE DÉSAAPPROUVER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme; et

DE RETOURNER à l'étude le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 260, rue River.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-316)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 305, rue Terroux (district 8)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme en date du 23 septembre 2020;

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la résidence unifamiliale construite en 2002;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à aménager une chambre à coucher au niveau de l'entresol de la résidence et qu'une nouvelle lucarne d'une largeur de 1,19 mètre est proposée au niveau de la toiture en façade avant;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle porte d'entrée en bois, les nouveaux garde-corps sous forme de barottins métalliques ainsi que les mains courantes en bois proposés, s'intègrent bien avec l'architecture de l'entrée principale existante;

CONSIDÉRANT QUE le toit de tout bâtiment doit être d'une forme et d'une pente harmonisées à celles du bâtiment actuel et des bâtiments situés à proximité;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 4.10 du Règlement de zonage 2008-43, la lucarne en façade avant n'excède pas 1,2 mètre, et dans ce sens, l'entresol peut être aménagé sans que cela ne compte pour un étage;

CONSIDÉRANT QUE selon la majorité des membres du CCU, la nouvelle lucarne proposée au niveau de la toiture en façade avant s'intègre peu avec le bâtiment existant ainsi qu'avec le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE selon la majorité des membres du CCU, la nouvelle lucarne proposée rend l'architecture de la toiture en façade avant complexe et accentue l'effet de l'aménagement d'un troisième étage au niveau du bâtiment existant;

Il est proposé par la conseillère France Désaulniers
appuyé par le conseiller Bernard Rodrigue

DE DÉSAPROUVER la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme concernant le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour l'immeuble situé au 305, rue Terroux; et

DE RETOURNER le dossier à l'étude.

Votent pour: Les conseillers F. Le Chatelier, B. Rodrigue, L. Blancquaert, B. Marcotte, D. Bowles et F. Désaulniers.

Votent contre: Les conseillers P. Glorieux et J. Bourgoin.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

(2020-10-317)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 189, rue du Béarn (district 2)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020.

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation des façades de la maison unifamiliale isolée construite vers 1966;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

CONSIDÉRANT QUE les façades latérales des bâtiments donnant sur une voie publique doivent avoir un traitement architectural particulier;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau volume sur un étage proposé en cour arrière alourdit la façade latérale donnant sur l'avenue des Pyrénées;

CONSIDÉRANT QU'un travail architectural supplémentaire devrait être effectué au niveau des ouvertures du volume donnant sur l'avenue des Pyrénées;

CONSIDÉRANT QUE certains membres du CCU sont d'avis qu'une transition vitrée devrait être proposée entre le volume existant et le nouveau volume en cour arrière;

CONSIDÉRANT QU'un plan de l'élévation latérale gauche modifié devrait être déposé lors d'une prochaine rencontre du CCU, et ce, en considérant les différentes recommandations évoquées par les membres du CCU;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Il est proposé par le conseiller Philippe Glorieux
appuyé par la conseillère Brigitte Marcotte

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour le projet d'agrandissement et de transformation des façades de l'immeuble situé au 189, rue du Béarn à la condition suivante :

- Un plan de l'élévation latérale gauche donnant sur l'avenue des Pyrénées, notamment modifié au niveau des ouvertures proposées, doit être déposé lors d'une prochaine rencontre du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

(2020-10-318)

Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 245, avenue Macaulay (district 4)

CONSIDÉRANT l'avis du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020.

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1956;

CONSIDÉRANT QUE toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées doivent être basées sur des fondements historiques afin d'éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;

CONSIDÉRANT QUE le nouveau volume proposé en façade avant s'intègre peu avec l'architecture du bâtiment existant ainsi qu'avec le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE le choix de matériau et le manque d'ouverture au niveau de l'agrandissement en façade avant alourdissent le nouveau volume et ne favorisent pas une intégration harmonieuse de l'agrandissement;

CONSIDÉRANT QUE la forme de toit proposée pour l'agrandissement s'intègre peu avec la structure de la toiture existante;

CONSIDÉRANT QUE les escaliers donnant accès à l'entrée principale devraient être orientés vers la rue tels que l'existant et la structure de béton supportant la galerie et l'agrandissement devrait être revue afin d'alléger la façade avant;

CONSIDÉRANT QUE le modèle de garde-corps et de mains courantes proposé pour la galerie en façade devrait s'appareiller au modèle de garde-corps et de mains courantes existant;

CONSIDÉRANT QUE des plans d'architecture plus complets et détaillés devraient être déposés;

Il est proposé par la conseillère Julie Bourgoïn
appuyé par le conseiller Philippe Glorieux

DE DÉSA approuver la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme; et

DE RETOURNER à l'étude le plan d'implantation et d'intégration architecturale présenté pour le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de l'immeuble situé au 245, avenue Macaulay.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à 22 h 01 et se termine à 22 h 09.

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de 22 h 10 à 22 h 37.

Levée de la séance

Le maire procède à la levée de la séance à 22 h 41.

Pierre Brodeur
Maire

Cassandra Comin Bergonzi
Greffière



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.4)

Suivi des dossiers de la séance précédente

Le directeur général fait part du suivi des dossiers de la séance précédente.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.5)

Mot du maire

Le mot du maire suivra dès réception.

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(1.6) **Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour
(30 minutes)**

Cette période de questions débute à [indiquer l'heure du début de la période] et se termine à [indiquer l'heure de la fin de la période]. Au cours de cette période, les personnes suivantes ont déposé les documents mentionnés ci-contre :

- [indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé];
- [indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.1)

Rapport du maire sur les sujets traités à la séance ordinaire du conseil d'agglomération du 22 octobre 2020 et à la séance extraordinaire du 29 octobre 2020

Le maire fait rapport au conseil sur les décisions prises par le conseil d'agglomération lors de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 octobre 2020 à 15 h 30, de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 octobre 2020 à 16 h et de la séance extraordinaire conseil d'agglomération tenue le 29 octobre 2020 à 16 h, le tout conformément à l'article 61 de la *Loi sur l'exercice de certaines compétences municipales dans certaines agglomérations* (RLRQ, chapitre E-20.0001).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.2.1) **Orientations du conseil**

CONSIDÉRANT QUE les sujets suivants doivent faire l'objet de délibérations lors d'une prochaine séance ordinaire du conseil d'agglomération le 19 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le maire a exposé la position qu'il entend prendre sur ces sujets;

D'EXPRIMER une orientation favorable relativement aux sujets suivants :

1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 octobre 2020 à 15 h 30, de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 octobre 2020 à 16 h et de la séance extraordinaire conseil d'agglomération tenue le 29 octobre 2020 à 16 h;

5.1 Report des résiduels des congés non-monnayables 2020 pour les préposés aux télécommunications ainsi que les chargés d'équipe (SD-2020-2968);

6.1 Adjudication du contrat DP-20-067 (2020-GDE-543) pour la fourniture de services de chargement, de transport et de livraison des déchets de grille et de sable du Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2020-2756);

6.2 Adjudication du contrat cadre APP-20-179 (2020-GEN-300) pour la fourniture de services professionnels d'éclairage routier et d'espaces publics, d'enfouissement d'utilités publiques et de feux de circulation dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles (SD-2020-2526);

6.3 Adjudication du contrat APP-20-180 (2020-GDE-547) pour la fourniture de services en entretien ménager de la section administrative du Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2020-2825);

8.1 Approbation du Règlement L-109 adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2020- 2953);

8.2 Approbation d'une entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Longueuil et l'Orchestre symphonique de Longueuil pour l'année 2021 (SD-2020-2532).

PROJET

Séance ordinaire du 19 novembre 2020

Ordre du jour

Ordre du jour de la séance ordinaire du conseil d'agglomération de la Ville de Longueuil devant avoir lieu le 19 novembre 2020, à 16 h, avec participation par vidéoconférence.

1. OUVERTURE

- CA-201119-1.1 Ouverture de la séance
- CA-201119-1.2 Adoption de l'ordre du jour
- CA-201119-1.3 Période de questions du public
- CA-201119-1.4 Dépôt des orientations transmises au conseil d'agglomération avant cette séance et concernant les sujets dont il est saisi
- CA-201119-1.5 Approbation des procès-verbaux de la séance extraordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 octobre 2020 à 15 h 30, de la séance ordinaire du conseil d'agglomération tenue le 22 octobre 2020 à 16 h et de la séance extraordinaire conseil d'agglomération tenue le 29 octobre 2020 à 16 h

2. ADMINISTRATION ET ORGANISATION

- CA-201119-2.1 Dépôt du procès-verbal de la session régulière du comité consultatif agricole tenue le 9 avril 2020 (SD-2020-2926)

3. COMMUNICATIONS

4. FINANCES

- CA-201119-4.1 Dépôt du rapport de la trésorière concernant l'adjudication du contrat pour l'émission d'obligations relevant d'une compétence d'agglomération (SD-2020-2670)

5. RESSOURCES HUMAINES

- CA-201119-5.1 Report des résiduels des congés non-monnayables 2020 pour les préposés aux télécommunications ainsi que les chargés d'équipe (SD-2020-2968)

6. BIENS MATÉRIELS ET SERVICES

- CA-201119-6.1 Adjudication du contrat DP-20-067 (2020-GDE-543) pour la fourniture de services de chargement, de transport et de livraison

des déchets de grille et de sable du Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2020-2756)

- CA-201119-6.2 Adjudication du contrat cadre APP-20-179 (2020-GEN-300) pour la fourniture de services professionnels d'éclairage routier et d'espaces publics, d'enfouissement d'utilités publiques et de feux de circulation dans le cadre des programmes triennaux d'immobilisations local et d'agglomération et les mises à jour annuelles (SD-2020-2526)
- CA-201119-6.3 Adjudication du contrat APP-20-180 (2020-GDE-547) pour la fourniture de services en entretien ménager de la section administrative du Centre d'épuration Rive-Sud (SD-2020-2825)
- CA-201119-6.4 Dépôt de la liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus par le comité exécutif au cours du mois de septembre 2020, des contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ qu'il a, depuis le début de l'exercice financier 2020, conclus avec un même cocontractant lorsque l'ensemble de ces contrats excède 25 000 \$ et des contrats de la même nature, mais conclus par un fonctionnaire à qui le comité exécutif a délégué son pouvoir de les conclure (SD-2020-2886)

7. BIENS IMMOBILIERS

8. RÈGLEMENTATION ET AFFAIRES JURIDIQUES

- CA-201119-8.1 Approbation du Règlement L-109 adopté par le conseil d'administration du Réseau de transport de Longueuil (SD-2020-2953)
- CA-201119-8.2 Approbation d'une entente d'aide financière à intervenir entre la Ville de Longueuil et l'Orchestre symphonique de Longueuil pour l'année 2021 (SD-2020-2532)
- CA-201119-8.3 Dépôt des certificats de l'assistante-greffière concernant le résultat des procédures d'enregistrement des personnes habiles à voter sur les règlements CA-2020-331 et CA-2020-335 (SD-2020-2745)
- CA-201119-8.4 Dépôt du certificat de l'assistante-greffière concernant la procédure d'enregistrement des personnes habiles à voter tenue sur le Règlement CA-2020-322 décrétant un emprunt pour le paiement des honoraires professionnels pour la réalisation d'études préparatoires et la production de plans et devis pour divers bâtiments municipaux (SD-2020-2747)

9. CIRCULATION ET TRANSPORT

10. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET URBANISME

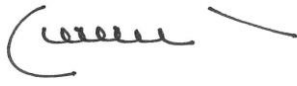
11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

- CA-201119-12.1 Période d'interventions des membres du conseil
- CA-201119-12.2 Levée de la séance

Longueuil, le 4 novembre 2020.

L'assistante-greffière de la Ville de Longueuil,



Carole Leroux

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.2.2)

Autorisation au maire

D'AUTORISER le maire ou son représentant désigné à se prononcer de façon différente des orientations exprimées par le conseil si des informations additionnelles lui sont communiquées avant la tenue de la séance du conseil d'agglomération et justifient une position différente.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.3) **Rapport des représentants de la Ville aux commissions et organismes de l'agglomération**

Les représentants de la ville font rapport au conseil sur les sujets traités aux commissions et organismes de l'agglomération :

- [indiquer le nom du membre du conseil] : [indiquer le nom de la commission];
- [indiquer le nom du membre du conseil] : [indiquer le nom de la commission].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(2.4) **Rapport du maire sur les sujets traités à la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM)**

Le maire fait rapport au conseil sur les sujets traités aux réunions de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM).

[OU – le cas échéant: Il mentionne qu'aucune réunion de ___ n'a été tenue ou qu'il n'a pu assister à la réunion de ___]



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.1) **Adoption - Règlement (2020-33-2) modifiant le Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (2007-33) - conseiller Rodrigue**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Bernard Rodrigue et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été rédigé à la demande et selon les instructions du conseiller Bernard Rodrigue et que l'administration n'a pas eu à se prononcer sur ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de modifier le *Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (2007-33)* afin :

1° De prévoir, que les membres choisissent parmi les deux membres du conseil un président.

2° De prévoir qu'une formation sur les dérogations mineures ainsi qu'une formation sur les critères d'évaluation d'un projet en vertu du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale deviennent obligatoires à tous les membres qui siègent sur le comité.

3° De prévoir que cette formation soit suivie par tous les membres dans les 30 jours suivant leur nomination sur le comité.

3° De prévoir qu'un membre du comité qui s'absente pour plus de trois réunions consécutives est considéré comme ayant abandonné sa fonction, et son poste devienne vacant.

4° De prévoir que le conseil peut aussi décréter que cette absence n'entraîne pas la fin du mandat du membre si son défaut d'assister à des réunions statutaires est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne crée aucun préjudice aux autres membres du comité.

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet.

D'ADOPTER le Règlement 2020-33-2 modifiant le Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme (2007-33).

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONSTITUANT
LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (2007-33) –
NOMINATION ET FORMATION DES MEMBRES

À sa séance ordinaire du 16 novembre 2020, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. RÉGIE INTERNE

L'article 4 du Règlement 2007-33 est modifié par le remplacement du premier alinéa – sous la rubrique Président et vice-président – par ce qui suit :

«À la première séance du Comité, les membres choisissent parmi eux un vice-président, et parmi les deux membres du conseil, un président qui demeurent en fonction pendant leur terme d'office ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés; le président du Comité conserve le droit de voter aux séances, mais n'a pas de vote prépondérant en cas d'égalité des voix;»

2. L'article 4 du Règlement 2007-33 est modifié par le remplacement du dernier alinéa - sous la rubrique Démission, vacances et remplacement - par ce qui suit :

«En cas d'absence non motivée à trois réunions successives, le membre du Comité est considéré comme ayant abandonné sa fonction, et son poste devient vacant; le Conseil peut nommer, par résolution, une autre personne pour remplacer la durée du mandat du siège devenu vacant.

Le conseil peut aussi décréter que cette absence n'entraîne pas la fin du mandat du membre si son défaut d'assister à des réunions statutaires est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne crée aucun préjudice aux autres membres du comité. »

3. DEVOIRS ET POUVOIRS DU COMITÉ

L'article 9 de ce règlement est modifié par l'ajout, après le premier alinéa, de l'alinéa suivant :

«Une formation sur les dérogations mineures ainsi qu'une formation sur les critères d'évaluation d'un projet en vertu du *Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale* deviennent obligatoires à tous les membres qui siègent sur le comité. Cette formation doit être suivie par tous les membres dans les 30 jours suivant leur nomination sur le comité.»

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Avis de motion : 19 octobre 2020
Adoption : 16 novembre 2020
Entrée en vigueur :

RÈGLEMENT CONSTITUANT LE COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (2007-33)

Avis au lecteur : La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

Dernière mise à jour le _____ 2020.

1. TITRE ET ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement constitue un Comité consultatif d'urbanisme « Comité consultatif d'urbanisme de la Ville de Saint-Lambert », et sera désigné dans le présent règlement comme étant « Le Comité ».

2. COMPOSITION DU COMITÉ

Le Comité se compose des neuf membres suivants :

- 1° deux conseillers désignés par le Conseil, dont l'un agit à titre de président conformément à l'article 4;
- 2° quatre personnes qui résident dans la ville;
- 3° une personne qui réside dans la ville et qui est membre de l'Ordre des architectes du Québec;
- 4° un représentant de la *Société d'histoire Mouillepiéd* choisi par le Conseil parmi trois représentants proposés par cet organisme;
- 5° un officier municipal désigné par le Conseil.

2019-33-1, a. 1

3. TERME D'OFFICE

La nomination de deux des quatre membres qui résident dans la ville ainsi que celle du membre représentant la *Société d'histoire Mouillepiéd* a lieu chaque année impaire. Celle des deux autres membres qui résident dans la ville ainsi que celle du membre qui réside dans la ville et qui est membre de l'Ordre des architectes du Québec a lieu chaque année paire.

2019-33-1, a. 1

4. RÉGIE INTERNE

Président et vice-président

À la première séance du Comité, les membres choisissent parmi eux **un vice-président et parmi les deux membres du conseil, un président** qui demeurent en fonction pendant leur terme d'office

ou jusqu'à ce qu'ils soient remplacés; le président du Comité conserve le droit de voter aux séances, mais n'a pas de vote prépondérant en cas d'égalité des voix;

Le président ou, en son absence ou au cas d'incapacité d'agir de ce dernier, le vice-président dirige les délibérations du Comité;

En cas d'absence ou d'incapacité d'agir du président et du vice-président, les membres du Comité choisissent, parmi eux, une personne pour présider la séance.

Secrétaire

L'officier municipal agit à titre de secrétaire du Comité.

Le secrétaire du Comité doit convoquer les séances du Comité, préparer les ordres du jour, rédiger les procès-verbaux des séances du Comité et s'acquitter de la correspondance.

Démission, vacances et remplacement

Le mandat d'un membre du Comité expire, et son poste devient vacant, dès qu'il cesse d'avoir les qualifications requises; le mandat du Conseiller nommé par le Conseil prend fin avant l'expiration du terme s'il cesse d'être membre du Conseil.

Dans le cas de vacances, de démission ou de décès d'un membre, le Conseil nomme un remplaçant pour le reste du terme du membre remplacé.

Le Conseil peut, en tout temps, remplacer un membre du Comité qu'il a nommé.

En cas d'absence non motivée à trois réunions successives, le membre du Comité est considéré comme ayant abandonné sa fonction, et son poste devient vacant; le Conseil peut nommer, par résolution, une autre personne pour remplacer la durée du mandat du siège devenu vacant.

Le conseil peut aussi décréter que cette absence n'entraîne pas la fin du mandat du membre si son défaut d'assister à des réunions statutaires est dû à un motif sérieux et hors de son contrôle et ne crée aucun préjudice aux autres membres du comité.

2019-33-2, a. 1; 2020-33-2, a. 1 & 2

5. SÉANCES DU COMITÉ

Le Comité doit, à l'exception du mois de juillet, siéger en séance ordinaire au moins une fois par mois, au jour qu'il fixe.

Les séances du Comité sont à huit clos. Le Comité peut inviter un requérant ou son mandataire à exposer un projet.

2019-33-1, a. 2

6. SÉANCE SPÉCIALE

Le président, ou trois (3) membres du Comité, peuvent demander au secrétaire de convoquer une séance spéciale du Comité.

Sur réception d'une telle demande, le secrétaire du Comité adresse un avis de convocation qu'il expédie aux membres du Comité de manière prévue au paragraphe suivant.

L'avis de convocation d'une séance spéciale indiquant sommairement les affaires qui doivent être soumises à cette séance doit être signifié par le secrétaire à chaque membre du Comité au plus tard vingt-quatre (24) heures avant l'heure fixée pour le début de la séance.

La signification de cet avis se fait en laissant une copie à celui à qui il est adressé, en personne, ou à une personne raisonnable, à son domicile ou à sa place d'affaires.

La mise à la poste d'un avis de convocation d'une séance spéciale du Comité sous pli recommandé, au moins deux (2) jours francs avant cette séance, équivaut à la signification de cet avis de convocation.

À ces séances spéciales, on ne peut prendre en considération que les affaires spécifiées dans l'avis de convocation de telles séances, sauf si tous les membres du Comité sont présents et y consentent.

Tout membre du Comité présent à une séance spéciale peut renoncer par écrit à l'avis de convocation de cette séance.

Cette séance spéciale pourra être tenue par conférence téléphonique. Même dans ce cas, le secrétaire est tenu d'établir un procès-verbal.

7. QUORUM

- a) Cinq (5) membres du Comité ayant droit de vote en constituent le quorum.
- b) Chaque membre du Comité a un vote, à l'exception de l'officier municipal qui n'a pas droit de vote.
- c) Les décisions du Comité sont prises à la majorité des voix.

8. CONFLIT D'INTÉRÊT

Un membre du Comité ne peut prendre part aux délibérations sur toute question dans laquelle il a un intérêt pécuniaire particulier direct ou indirect. Il doit divulguer la nature générale de son intérêt et quitter la séance pendant toute la durée des délibérations et du vote sur la question.

Lorsque la question est prise en considération lors d'une séance à laquelle le membre n'est pas présent, il doit divulguer la nature générale de son intérêt dès la première séance à laquelle il est présent après avoir pris connaissance de ce fait.

9. DEVOIRS ET POUVOIRS DU COMITÉ

Le Comité est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations au Conseil sur toutes questions concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, conformément à l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

«Une formation sur les dérogations mineures ainsi qu'une formation sur les critères d'évaluation d'un projet en vertu du Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale deviennent obligatoires à tous les membres qui siègent sur le comité. Cette formation doit être suivie par tous les membres dans les 30 jours suivant leur nomination sur le comité.»

Le Comité doit formuler un avis sur toute demande de dérogation mineure conformément à l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Plus spécifiquement, le Comité est chargé d'étudier et de soumettre des recommandations sur tous les documents que lui soumettra le Conseil relativement au présent article.

Le Comité est chargé d'évaluer le contenu du plan d'urbanisme et des règlements d'urbanisme en vigueur en rapport avec l'évolution des besoins et d'en proposer la modification lorsque nécessaire.

Le Comité est chargé de fournir au Conseil des avis relatifs à l'application du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ainsi qu'à l'application de tout autre règlement de la ville prévu à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et qui est attributif de discrétion.

Le Comité établit les règles internes qui lui sont nécessaires pour l'accomplissement de ses fonctions conformément au présent règlement et à l'article 146 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

2019-33-1, a. 3; 2019-33-2, a. 3

10. DOSSIERS PARTICULIERS

Le Conseil pourra adjoindre au Comité, de façon ad hoc, les personnes dont les services lui seraient nécessaires pour s'acquitter de ses fonctions et pour la préparation de certaines études particulières, le tout conformément à la loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

Le Comité peut établir des sous-comités d'études formés de ses membres ou de certains d'entre eux.

11. DISPOSITIONS ADMINISTRATIVES

Les procès-verbaux des réunions du Comité peuvent être utilisés et faire office, à toutes fins utiles et dans les cas où ils sont jugés suffisants, de rapports écrits.

12. ARCHIVES

Les procès-verbaux de toutes les séances doivent être versés aux archives.

13. ENTRÉE EN VIGUEUR

Le présent règlement remplace tout règlement portant sur cette matière, notamment les règlements 2006-3 de la Ville de Saint-Lambert ainsi que ses amendements.

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Historique

NUMÉRO	TITRE DU RÈGLEMENT	ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2007-33	<i>Règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme</i>	2007-08-08	2007-08-11
2019-33-1	<i>Règlement modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme</i>	2019-12-16	2019-12-18
2020-33-2	<i>Règlement modifiant le règlement constituant le Comité consultatif d'urbanisme – Nomination et formation des membres</i>	2020-11-16	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.2) **Adoption - Règlement (2020-122-6) modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122) - conseiller Rodrigue**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par le conseiller Bernard Rodrigue et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été rédigé à la demande et selon les instructions du conseiller Bernard Rodrigue et que l'administration n'a pas eu à se prononcer sur ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet la mise à jour du *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122)* afin:

1° de modifier le montant dont certains fonctionnaires ou employés peuvent autoriser une dépense;

1° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 20 000 \$, le directeur général;

2° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 20 000 \$, le directeur des travaux publics;

3° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 10 000 \$:

- a) le directeur du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;
- b) le directeur des finances et trésorier;
- c) le directeur de la culture et des loisirs
- d) le chef de la Division des plans et de la conception;
- e) le chef de la Division de la réalisation des travaux;

4° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 5 000 \$:

- a) le directeur du greffe et du contentieux;
- b) le directeur des ressources humaines et des communications;
- c) le chef de la Division de la bibliothèque;

- d) le chef de la Division des communications;
- e) le chef du Service de la comptabilité et trésorier adjoint;
- f) le chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection;
- g) le contremaître des immeubles;
- h) le chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux;
- i) le chef de la Division de l'environnement;
- j) le chef de la Division des arts et de la culture;
- k) le chef de la Division des activités aquatiques et de la jeunesse;
- l) le chef de la Division des loisirs et de la vie communautaire;
- m) le contremaître mécanique et électricité;
- n) le contremaître égouts et aqueduc;
- o) le contremaître parcs et activités;
- p) le contremaître voirie.

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet.

D'ADOPTER le Règlement 2020-122-6 modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122).

PROJET

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION AUX FONCTIONNAIRES ET
EMPLOYÉS DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN
CONSÉQUENCE AU NOM DE LA VILLE

À sa séance ordinaire du 16 novembre 2020, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du *Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville* (2014-122) est remplacé par le suivant :

« **2.** Les fonctionnaires et employés à qui le pouvoir de faire des dépenses et de passer des contrats en conséquence est délégué conformément à l'article 1 sont les suivants, et ce, pour les montants indiqués ci-après :

- 1° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 20 000 \$, le directeur général;
- 2° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 20 000 \$, le directeur des travaux publics;
- 3° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 10 000 \$:
 - a) le directeur du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;
 - b) le directeur des finances et trésorier;
 - c) le directeur de la culture et des loisirs
 - d) le chef de la Division des plans et de la conception;
 - e) le chef de la Division de la réalisation des travaux;
- 4° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 5 000 \$:
 - a) le directeur du greffe et greffier;
 - b) le directeur des ressources humaines et des communications;
 - c) le chef de la Division de la bibliothèque;
 - d) le chef de la Division des communications;
 - e) le chef du Service de la comptabilité et trésorier adjoint;
 - f) le chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection;
 - g) le contremaître des immeubles;
 - h) le chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux;
 - i) le chef de la Division de l'environnement;
 - j) le chef de la Division des arts et de la culture;
 - k) le chef de la Division des activités aquatiques et de la jeunesse;
 - l) le chef de la Division des loisirs et de la vie communautaire;
 - m) le contremaître mécanique et électricité;
 - n) le contremaître égouts et aqueduc;
 - o) le contremaître parcs et activités;
 - p) le contremaître voirie. ».

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Avis de motion : 19 octobre 2020

Adoption : 16 novembre 2020

Entrée en vigueur :

RÈGLEMENT SUR LA DÉLÉGATION AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS DU POUVOIR D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS EN CONSÉQUENCE AU NOM DE LA VILLE (2014-122)

Avis au lecteur : La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

Dernière mise à jour le _____ 2020

1. Est délégué aux fonctionnaires et employés mentionnés à l'article 2 le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence pour :
 - 1° l'achat ou la location de biens meubles dans lequel des frais peuvent être inclus pour l'installation, le fonctionnement et l'entretien des biens relatifs à l'acquisition de biens ou services;
 - 2° la fourniture de services dans lequel des pièces ou des matériaux nécessaires à cette fourniture peuvent être inclus; ou
 - 3° la fourniture de services professionnels.

2. Les fonctionnaires et employés à qui le pouvoir de faire des dépenses et de passer des contrats en conséquence est délégué conformément à l'article 1 sont les suivants, et ce, pour les montants indiqués ci-après :
 - 1° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 20 000 \$, le directeur général;
 - 2° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 20 000 \$, le directeur des travaux publics;
 - 3° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 10 000 \$:
 - a) le directeur du génie, de l'urbanisme et de l'environnement;
 - b) le directeur des finances et trésorier;
 - c) le directeur de la culture et des loisirs
 - d) le chef de la Division des plans et de la conception;
 - e) le chef de la Division de la réalisation des travaux;
 - 4° lorsque la valeur de la dépense ou du contrat est d'au plus 5 000 \$:
 - a) le directeur du greffe et greffier;
 - b) le directeur des ressources humaines et des communications;
 - c) le chef de la Division de la bibliothèque;
 - d) le chef de la Division des communications;
 - e) le chef du Service de la comptabilité et trésorier adjoint;
 - f) le chef du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection;
 - g) le contremaître des immeubles;

- h) le chef de la Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux;
- i) le chef de la Division de l'environnement;
- j) le chef de la Division des arts et de la culture;
- k) le chef de la Division des activités aquatiques et de la jeunesse;
- l) le chef de la Division des loisirs et de la vie communautaire;
- m) le contremaître mécanique et électricité;
- n) le contremaître égouts et aqueduc;
- o) le contremaître parcs et activités;
- p) le contremaître voirie. ».

2016-122-1, a. 1; 2018-122-2, a. 1; 2019-122-3, a. 1; 2019-122-4, a. 1; 2020-122-5, a. 1; 2020-122-6

2.1. Outre la délégation de pouvoir prévue à l'article 1, est délégué au directeur général :

- 1° le pouvoir d'octroyer une aide financière à une personne conformément à l'article 91 de la *Loi sur les compétences municipales* (RLRQ, chapitre C-47.1), le montant de l'aide accordée ne pouvant excéder 5 000 \$;
- 2° le pouvoir d'acheter, au nom de la ville, des billets pour la participation d'élus ou d'employés à un événement-bénéfice ou à quelque autre événement auquel il est d'intérêt que la ville soit représentée, le coût total des billets ne pouvant excéder 2 500 \$.

La délégation de pouvoir prévue au premier alinéa ne peut être exercée qu'en conformité avec la politique sur l'octroi d'une subvention de la ville.

2018-122-2, a. 2

2.2. Outre la délégation de pouvoir prévue à l'article 1, est délégué au directeur du greffe et greffier le pouvoir de conclure une transaction au sens de l'article 2631 du *Code civil du Québec* (RLRQ) avec une personne :

- 1° qui a fait une réclamation à la ville à la suite de dommages matériels qu'elle a subis et dont la réclamation n'a pas été soumise aux assureurs de la ville pour traitement;
- 2° qui a intenté une poursuite civile contre la ville à la Division des petites créances de la Cour du Québec à la suite de dommages matériels qu'elle a subis et dont la réclamation n'a pas été soumise aux assureurs de la ville pour traitement.

Le montant de la transaction dont il est fait mention à l'alinéa précédent ne peut excéder 15 000 \$.

2018-122-2, a. 2; 2019-122-4, a. 2

- 2.3.** Outre la délégation de pouvoir prévue à l'article 1, est délégué au directeur des ressources humaines et des communications le pouvoir de conclure une transaction au sens de l'article 2631 du *Code civil du Québec* (RLRQ) avec un employé :
- 1° qui a formulé un grief;
 - 2° avec qui il existe une mésentente, un différend ou quelque litige en matière de relation de travail.

Le montant de la transaction dont il est fait mention à l'alinéa précédent ne peut excéder 15 000 \$.

2018-122-2, a. 2; 2019-122-4, a. 3

- 3.** La délégation de l'exercice d'un pouvoir à un fonctionnaire comporte la délégation de l'exercice de ce pouvoir à son adjoint lorsqu'il est absent ou dans l'incapacité d'agir ainsi qu'à son supérieur hiérarchique, au supérieur hiérarchique de ce dernier et ainsi de suite jusqu'au directeur général.
- 4.** Un pouvoir délégué en vertu du présent règlement doit être exercé conformément aux dispositions de la loi et des règlements applicables et conformément aux encadrements administratifs qui prévalent dans la ville.
- 5.** Un fonctionnaire à qui l'exercice d'un pouvoir est délégué en vertu du présent règlement est autorisé à signer les contrats, actes ou autres documents découlant de l'exercice de ce pouvoir.
- 6.** Le présent règlement remplace le *Règlement déléguant le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la municipalité* (2005-1).
- 7.** Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Historique

NUMÉRO	TITRE DU RÈGLEMENT	ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2014-122	<i>Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville</i>	2014-12-08	2014-12-17
2016-122-1	<i>Règlement modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville</i>	2016-04-18	2016-04-27
2018-122-2	<i>Règlement modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville</i>	2018-07-28	2018-09-10
2019-122-3	<i>Règlement modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville</i>	2019-03-19	2019-03-20
2019-122-4	<i>Règlement modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville</i>	2019-06-10	2019-06-19
2020-122-5	<i>Règlement modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville</i>	2020-06-15	2020-06-25
2020-122-6	<i>Règlement modifiant le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville</i>	2020-11-16	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.3) **Adoption - Règlement (2020-125-3) modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (2015-125) - conseillère Marcotte**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère Brigitte Marcotte et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE ce règlement a été rédigé à la demande et selon les instructions de la conseillère Brigitte Marcotte et que l'administration n'a pas eu à se prononcer sur ledit règlement;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de modifier le *Règlement sur la procédure des séances du conseil (2015-125)* afin :

- De modifier la durée de la deuxième période de questions de 60 minutes à 90 minutes;
- De modifier le temps alloué lors du tour de table pour permettre 5 minutes à chacun des membres du conseil.

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet.

D'ADOPTER le Règlement 2020-125-3 modifiant le Règlement sur la procédure des séances du conseil (2015-125).

RÈGLEMENT MODIFIANT LES ARTICLES 45 ET 62 DU RÈGLEMENT
CONCERNANT LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL

À sa séance ordinaire du 16 novembre 2020, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. Le 2^e paragraphe de l'article 45 du règlement 2015-125 concernant la procédure des séances est remplacé par le suivant :

«45. Chaque séance ordinaire du conseil comprend :

2° une seconde période de questions d'une durée de 90 minutes en fin de séance.»

2. L'article 62 du règlement est remplacé par le suivant

«62. Une période est allouée aux membres du conseil en fin de séance afin de leur permettre d'exprimer tout commentaire sur quelque sujet. Chaque membre du conseil dispose alors d'un délai de cinq minutes pour ce faire.»

3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Avis de motion : 19 octobre 2020
Adoption : 16 novembre 2020
Entrée en vigueur :

RÈGLEMENT CONCERNANT LA PROCÉDURE DES SÉANCES DU CONSEIL (2015-125)

Avis au lecteur : La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

Dernière mise à jour le _____ 2020

CHAPITRE I DISPOSITIONS GÉNÉRALES ET INTREPRÉTATIVES

1. Dans le présent règlement, à moins que le contexte n'indique un sens différent, on entend par :
 - 1° « ajournement » : report à une autre journée d'une séance qui n'a pas débuté ou qui n'est pas terminée;
 - 2° « demande de vote immédiat » : proposition technique ayant pour effet de clore le débat et d'appeler immédiatement le vote sur une proposition;
 - 3° « point d'ordre » : intervention d'un membre du conseil soulevant le non-respect du présent règlement et demandant au président de le faire respecter ou d'assurer l'ordre et le décorum;
 - 4° « proposition technique » : proposition relative à la procédure entourant l'adoption d'une proposition ou ayant trait à la façon d'en disposer »;
 - 5° « proposition principale » : proposition qui porte directement sur le sujet à l'ordre du jour et sur lequel le conseil est appelé à se prononcer;
 - 6° « question de privilège » : intervention d'un membre du conseil qui se croit atteint dans son honneur ou sa dignité ou qui estime que ses droits, privilèges et prérogatives ou ceux du conseil sont lésés;
 - 7° « suspension » : interruption momentanée d'une séance du conseil.

2. Outre les pouvoirs que lui confère la *Loi sur les cités et villes* (RLRO, chapitre C-19), le président d'une séance exerce tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement de ses fonctions et au maintien des droits et privilèges du conseil et de ses membres, et à cette fin :
 - 1° il déclare la séance ouverte;
 - 2° il fait observer le présent règlement;
 - 3° il s'assure du bon déroulement de la séance;
 - 4° il annonce le début et la fin des périodes de questions;
 - 5° il lève la séance lorsque tous les sujets inscrits à l'ordre du jour ont été traités.

- 3.** Seul le président est habilité à accorder le droit de parole à quiconque au cours d'une séance du conseil.
- 4.** Le président peut, s'il le juge utile ou nécessaire suivant les circonstances, ordonner la suspension d'une séance. Une fois la suspension terminée, il déclare la reprise de la séance.
- 5.** Aucune personne ne peut utiliser un mécanisme d'enregistrement sonore ou visuel lors des séances du conseil sans l'autorisation préalable du maire.

Cette interdiction ne s'applique cependant pas à l'enregistrement des délibérations du conseil nécessaire au travail d'un journaliste dans le cadre de ses activités professionnelles.

- 6.** Une personne qui assiste à une séance du conseil doit garder le silence et s'abstenir de troubler l'ordre et le décorum.
- 7.** Le président peut prendre toute mesure qu'il juge nécessaire pour assurer le maintien de l'ordre et du décorum.

Il peut notamment ordonner l'expulsion de toute personne qui trouble l'ordre. En cas de tumulte, il peut ordonner la suspension de la séance et recourir aux forces de l'ordre, le cas échéant.
- 8.** Les membres du conseil occupent le siège qui est respectivement réservé au maire et au conseiller du district qu'ils représentent.

CHAPITRE II ORDRE DU JOUR

- 9.** Le greffier prépare, avant chaque séance ordinaire du conseil, un projet d'ordre du jour à partir des sommaires décisionnels rédigés par des membres du personnel d'encadrement de la ville et approuvés par le directeur général qui lui sont transmis au plus tard le douzième jour précédant celui de la séance.

Ce projet d'ordre du jour est structuré de la façon suivante :

1. OUVERTURE
 - 1.1 Ouverture de la séance
 - 1.2 Adoption de l'ordre du jour
 - 1.3 Approbation du procès-verbal de la séance précédente
 - 1.4 Suivi des dossiers de la séance précédente
 - 1.5 Mot du maire
 - 1.6 Première période de questions sur les sujets de l'ordre du jour (30 minutes)

2. AGGLOMÉRATION
 - 2.1 Rapport du maire sur les sujets traités à la dernière séance du conseil d'agglomération
 - 2.2 Sujets qui seront traités à la prochaine séance du conseil d'agglomération
 - 2.2.1 Orientations du conseil
 - 2.2.2 Autorisation au maire
 - 2.3 Rapport des représentants de la ville aux commissions et aux organismes de l'agglomération
 - 2.4 Rapport du maire sur les sujets traités au Réseau de transport de Longueuil et à la Communauté métropolitaine de Montréal
3. RÉGLEMENTS
 - 3.1 Adoption
 - 3.2 Avis de motion
 - 3.3 Sujets divers
4. FINANCES
 - 4.1 Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires
 - 4.2 Sujets divers
5. RESSOURCES HUMAINES
 - 5.1 Dépôt de la liste des embauches
 - 5.2 Sujets divers
6. APPELS D'OFFRES ET CONTRATS
7. ADMINISTRATION
8. URBANISME
 - 8.1 Dépôt du dernier procès-verbal approuvé par le comité consultatif d'urbanisme
 - 8.2 Demandes de dérogation mineure
 - 8.3 Demandes d'approbation d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale
 - 8.2 Sujets divers
9. CLÔTURE
 - 9.1 Seconde période de questions (une heure)
 - 9.2 Tour de table des membres du conseil
 - 9.3 Levée de la séance

Outre les points inscrits conformément au premier alinéa, ce projet d'ordre du jour peut également comprendre des sujets qui sont formellement communiqués par écrit au greffier :

- 1° par un membre du conseil autre que le maire, au plus tard le douzième jour précédant celui de la séance; ou
- 2° par le maire ou le directeur général.

2018-125-1, a. 1

- 10.** Le greffier transmet aux membres du conseil une copie du projet d'ordre du jour d'une séance ordinaire, à laquelle est jointe une copie des projets de résolution et de règlement et de tout autre document pertinent, le vendredi précédent cette séance.

2018-125-1, a. 2

- 11.** En tout temps au cours d'une séance ordinaire, le conseil peut, sur un vote de la majorité des membres du conseil présents à la séance :
- 1° modifier l'ordre de considération des sujets inscrits à l'ordre du jour;
 - 2° ajouter, modifier ou retirer un point de l'ordre du jour.

CHAPITRE III DÉROULEMENT DES SÉANCES

SECTION I OUVERTURE

- 12.** Lorsqu'il constate que le quorum est atteint, le greffier invite les personnes présentes à observer un moment de silence.

Après l'observation de ce moment de silence, le président déclare la séance ouverte.

2018-125-1, a. 3

- 13.** En cas d'absence du maire et du maire suppléant, le greffier déclare la séance ouverte si le quorum est atteint.

Les membres qui sont présents doivent alors élire parmi eux un président de la séance. Le greffier préside à l'élection du président.

Le membre du conseil ainsi élu préside la séance jusqu'à l'arrivée du maire ou du maire suppléant.

SECTION II DÉLIBÉRATIONS

§ 1. — Dispositions générales

- 14.** Sous réserve de l'article 11, le président appelle les points inscrits à l'ordre du jour en suivant l'ordre dans lequel ils y sont inscrits.
- 15.** Un membre du conseil peut alors faire une proposition à l'égard d'un point de l'ordre du jour. Toute proposition doit, pour pouvoir faire l'objet d'un débat et être mise aux voix, être appuyée par un autre membre du conseil.
- 16.** Un membre du conseil peut, en tout temps durant les délibérations, exiger la lecture de la proposition à l'étude et le président ou le greffier doit donner suite à une telle demande.

- 17.** Les délibérations doivent se dérouler à haute et intelligible voix de façon respectueuse, calme et digne. Tout manquement peut faire l'objet d'un rappel à l'ordre de la part du président.
- 18.** Un membre du conseil qui exerce son droit de parole ne peut être interrompu sauf par le président pour le rappeler à l'ordre ou par un autre membre qui désire soulever un point d'ordre ou une question de privilège.

§ 2. — Intervention des membres du conseil

- 19.** Un membre du conseil qui désire prendre la parole doit pour ce faire signifier son intention au président en levant la main.
- 20.** Le président donne d'abord la parole au membre du conseil qui a présenté la proposition. Il donne ensuite la parole aux autres membres du conseil en respectant l'ordre des demandes.

Tout membre du conseil peut prendre la parole sur cette proposition une seule fois, et ce, pour une durée maximale de trois minutes.

S'il le juge nécessaire, le président peut toutefois prolonger la durée du droit de parole d'un membre du conseil.

- 21.** Un membre du conseil à qui le droit de parole est accordé doit :
 - 1° s'en tenir à l'objet du débat;
 - 2° éviter les allusions personnelles, les insinuations, les paroles vexatoires, blessantes ou irrespectueuses à l'égard de quiconque ainsi que les expressions et tournures vulgaires.

§ 3. — Proposition principale, amendement et sous-amendement

- 22.** Lorsqu'une proposition principale est à l'étude, aucune autre proposition ne peut être présentée, sauf pour l'amender ou pour présenter une proposition technique.
- 23.** Une proposition principale peut faire l'objet d'un amendement et une proposition d'amendement peut à son tour faire l'objet d'un sous-amendement, mais une proposition de sous-amendement ne peut faire d'objet d'un amendement.
- 24.** Une proposition d'amendement doit concerner le même sujet que la proposition principale. Elle ne peut aller à l'encontre de l'esprit de cette dernière ou en constituer la négation. Elle ne vise qu'à retrancher, à ajouter ou à remplacer des mots de la proposition principale.

- 25.** Une proposition de sous-amendement ne doit pas constituer la négation de l'amendement, ni une répétition ou la négation de la proposition principale. Elle ne peut aller à l'encontre de l'esprit de la proposition principale ou de celui de la proposition d'amendement. Elle ne vise qu'à retrancher, à ajouter ou à remplacer des mots de la proposition d'amendement.
- 26.** Le conseil est saisi d'une proposition à la fois, soit une proposition principale, une proposition d'amendement ou une proposition de sous-amendement. Une proposition de sous-amendement est mise aux voix avant une proposition d'amendement et cette dernière avant la proposition principale.

§ 4. — Proposition technique

- 27.** Une proposition technique a pour objet :
- 1° d'ajourner la séance et de fixer le jour et l'heure de l'ajournement;
 - 2° de soumettre une affaire à un comité;
 - 3° de scinder une proposition principale;
 - 4° de retirer ou de reporter à plus tard l'étude ou l'adoption d'une affaire;
 - 5° de demander le vote immédiat sur une proposition.
- 28.** Une proposition technique a préséance sur toute autre proposition, mais est irrecevable lorsque :
- 1° un membre du conseil a pris la parole;
 - 2° une proposition a été mise aux voix.

§ 5. — Proposition pour fixer le jour et l'heure de l'ajournement de la séance

- 29.** Une proposition pour ajourner la séance ne peut être débattue ou amendée que pour fixer le jour et l'heure de l'ajournement.

§ 6. — Proposition pour soumettre une affaire à un comité

- 30.** Une proposition aux fins de soumettre une affaire à un comité suspend le débat sur la proposition principale. Elle ne peut être débattue ni amendée. L'auteur de cette proposition peut toutefois fournir une brève explication.

L'adoption d'une telle proposition met fin au débat sur la proposition principale et en conséquence, le vote n'est pas pris sur celle-ci.

§ 7. — Proposition pour scinder une proposition principale

- 31.** Une proposition aux fins de scinder une proposition principale en propositions distinctes n'est recevable que si chacune des résolutions qui en résulteraient formaient un tout cohérent. Elle ne peut être débattue ni amendée. L'auteur de cette proposition peut toutefois fournir une brève explication.

Chaque nouvelle proposition qui résulte de l'adoption d'une telle proposition doit à son tour être proposée par un membre du conseil et être appuyée un autre membre conformément à l'article 15. Les dispositions de la section II du chapitre III s'appliquent en faisant les adaptations nécessaires.

§ 8. — Proposition pour retirer ou reporter à plus tard l'étude ou l'adoption d'une affaire

- 32.** Une proposition aux fins de retirer ou de reporter à plus tard l'étude ou l'adoption d'une affaire, suspend le débat sur la proposition principale. Elle ne peut pas être débattue ni amendée. L'auteur de cette proposition peut toutefois fournir une brève explication.

L'adoption d'une telle proposition met fin au débat sur la proposition principale et en conséquence, le vote n'est pas pris sur celle-ci.

§ 9. — Proposition pour demander le vote immédiat

- 33.** En tout temps pendant le débat, un membre du conseil qui a le droit de parole et qui se croit suffisamment informé peut proposer que le vote soit pris immédiatement sur la proposition à l'étude. Une telle proposition ne peut pas être débattue ni amendée.

§ 10. — Point d'ordre

- 34.** Un membre du conseil peut, en tout temps, signaler au président le non-respect du règlement. Il doit le faire avec diligence, en mentionnant l'article du règlement qu'il invoque et en limitant son exposé strictement au point soulevé. Son intervention peut également porter sur le maintien de l'ordre et le décorum. Elle ne peut donner lieu à quelque débat.

- 35.** Le président décide si le point d'ordre est justifié. Il prend alors les mesures qu'il croit justifiées pour corriger la situation.

§ 10. — Question de privilège

- 36.** Un membre du conseil peut, en tout temps, saisir le président d'une question de privilège. Il expose alors brièvement les motifs de son intervention.

Si d'autres membres du conseil sont mis en cause, ils ont le droit de donner leur version.

37. Lorsqu'elle est soulevée, la question de privilège doit être prise en considération immédiatement. Elle interrompt alors les délibérations en cours, sauf si :

- 1° un membre du conseil a pris la parole;
- 2° une résolution est mise aux voix;
- 3° le président décide de la prendre en délibéré.

38. S'il juge l'intervention fondée, le président prend les mesures qu'il considère appropriées.

En tout temps, le président peut déclarer l'incident clos.

SECTION III DÉCISIONS DU CONSEIL

39. À moins qu'elle ne mentionne expressément vouloir exercer son droit de vote, la personne qui préside la séance est présumée ne pas exercer celui-ci.

40. Lorsque le débat sur une proposition est terminé, le président demande aux membres présents de voter de vive voix et à main levée.

41. Le conseil peut adopter plusieurs résolutions inscrites consécutivement à l'ordre du jour. Un seul membre du conseil peut faire une proposition en ce sens, qui peut n'être appuyée que par un seul autre membre. Ces deux membres du conseil sont alors réputés avoir proposé et appuyé chacune de ces propositions ainsi adoptées.

42. Le greffier consigne au procès-verbal le nombre de votes exprimés en faveur de la proposition et ceux exprimés contre celle-ci.

43. Une proposition adoptée ne peut être reconsidérée au cours de la même séance.

SECTION IV MATIÈRES NÉCESSITANT UNE CONSULTATION PUBLIQUE

44. Lors d'une consultation publique prévue par la loi ou décidée par le conseil ou lorsque la loi permet à une personne intéressée de se faire entendre par le conseil relativement à une matière inscrite à l'ordre du jour, le président ou toute personne qu'il désigne, explique l'objet de la consultation et permet par la suite aux personnes intéressées de s'exprimer et s'il y a lieu, aux membres du conseil, d'apporter des explications additionnelles.

Les règles relatives aux délibérations et à la conduite des affaires d'une séance du conseil s'appliquent au déroulement d'une telle consultation, en faisant les adaptations nécessaires.

SECTION V PÉRIODES DE QUESTIONS DU PUBLIC

§ 1. — Généralités

45. Chaque séance ordinaire du conseil comprend :

- 1° une première période de questions d'une durée maximale de 30 minutes en début de séance au cours de laquelle les questions ne peuvent porter que sur les sujets inscrits à l'ordre du jour;
- 2° une seconde période de questions d'une durée de **90 minutes** en fin de séance.

2018-125-1, a. 4; 2020-125-3, a. 1

46. Seule l'heure du début et de la fin des périodes de questions est consignée au procès-verbal de la séance par le greffier.

§ 2. — Première période de questions d'une séance ordinaire

47. Immédiatement après qu'il ait déclaré ouverte la première période de questions, le président invite les personnes qui désirent poser une question à se présenter au microphone.

Au cours de cette période, une personne ne peut poser qu'une seule question tant que les autres personnes présentes n'ont pas encore eu l'occasion de poser leur question. La personne qui désire poser une seconde question doit se placer à la fin de la file des personnes en attente. Elle dispose d'un maximum de trois minutes pour poser sa question. Au total, au plus deux questions par personne peuvent être posées au cours de cette période de questions.

2018-125-1, a. 5

48. *(abrogé)*

2018-125-1, a. 6

49. *(abrogé)*

2018-125-1, a. 6

- 50.** Lorsqu'elle se présente au microphone, la personne décline ses nom, prénom et adresse. Elle s'adresse au président en utilisant un langage convenable et respectueux. La question qu'elle pose doit porter sur un des sujets inscrits à l'ordre du jour. Chaque question doit être claire, énoncée de façon succincte à la forme interrogative et ne pas être assortie de commentaires. La question peut être précédée d'un court préambule qui ne vise qu'à en faciliter la compréhension. La personne dispose d'un délai de trois minutes pour poser sa question.

2018-125-1, a. 7

- 51.** Lorsqu'une personne intervient sans formuler de question, le président peut l'interrompre et lui demander de poser sa question.

- 52.** Le président peut également refuser une question ou interrompre et retirer le droit de parole à toute personne qui contrevient au présent règlement ou qui formule une question frivole, vexatoire ou de nature à déconsidérer l'utilisation de la période de questions.

- 53.** Le président reçoit la question, en tenant compte du choix que peut avoir exercé la personne qui pose la question, de spécifier à qui elle adresse la question.

Si cette personne a fourni le nom du membre du conseil à qui sa question est adressée, qu'il s'agisse du président ou d'un autre membre du conseil, le membre du conseil concerné peut y répondre à la même séance ou indiquer à la personne qui a posé la question à quel moment et de quelle façon il y répondra. Il peut aussi refuser d'y répondre à sa seule discrétion.

Si la personne qui pose la question ne précise pas à qui elle adresse sa question, le président peut répondre lui-même ou demander à un membre du conseil de le faire. Dans l'un et l'autre des cas, le membre peut y répondre à la même séance ou indiquer à la personne qui a posé la question à quel moment et de quelle façon il y répondra. Il peut aussi refuser d'y répondre à sa seule discrétion.

Lorsque le membre choisit d'y répondre par écrit, la personne qui pose la question doit fournir au greffier ou à son représentant l'adresse où elle désire que lui soit adressée la réponse.

2020-125-2, a. 1

- 54.** La réponse à une question doit être brève et claire.

- 55.** Les membres du conseil s'adressent toujours au président dans leur réponse aux questions.

- 56.** Lorsque le temps alloué pour la première période de questions est expiré, ou si toutes les personnes présentes ont pu poser leurs questions avant l'expiration de cette période, le président déclare cette dernière terminée.

2018-125-1, a. 8

§ 3. — *Seconde période de questions d'une séance ordinaire*

- 57.** Une personne qui désire poser un maximum de deux questions au cours de la seconde période de questions doit inscrire ses nom, prénom et adresse et, le cas échéant, le nom de l'organisme qu'elle représente de même que l'objet de sa ou ses questions dans un registre mis à la disposition des personnes intéressées dans les 30 minutes qui précèdent le début de la séance.

2018-125-1, a. 9

- 57.1.** À l'ouverture de la séance, le greffier ou son représentant remet ce registre au président.

2018-125-1, a. 10

- 57.2** Immédiatement après qu'il ait déclaré ouverte la seconde période de questions, le président invite une à une, dans l'ordre où leur nom y apparaît, les personnes qui se sont inscrites au registre à se présenter au microphone.

2018-125-1, a. 10

- 57.3** Lorsqu'elle se présente au microphone, la personne appelée par le président décline ses nom, prénom et adresse. Elle s'adresse alors à celui-ci en utilisant un langage convenable et respectueux. La ou les questions qu'elle pose doivent porter sur les sujets qu'elle a inscrits dans le registre. Chaque question doit être claire, énoncée de façon succincte à la forme interrogative et ne pas être assortie de commentaires. Les questions peuvent être précédées d'un court préambule qui ne vise qu'à en faciliter leur compréhension. La personne dispose d'un délai de trois minutes pour poser sa ou ses questions.

2018-125-1, a. 10

- 57.4** Les articles 51 à 55 s'appliquent à cette période de questions en faisant les adaptations nécessaires.

2018-125-1, a. 10

- 57.5** Lorsque le temps alloué pour la seconde période de questions est expiré, ou si toutes les personnes inscrites au registre ont pu poser leurs questions avant l'expiration de cette période, le président déclare cette dernière terminée.

2018-125-1, a. 10

§ 4. — *Période de questions d'une séance extraordinaire*

- 58.** Chaque séance extraordinaire du conseil comprend une période de questions d'une durée maximale de 30 minutes placée au début de l'ordre du jour.

Au cours de cette période, une personne ne peut poser qu'une seule question tant que les autres personnes présentes n'ont pas encore eu l'occasion de poser leur question. Une question ne peut porter que sur les sujets inscrits à l'ordre du jour de cette séance. La personne qui désire poser une seconde question doit se placer à la fin de la file des personnes en attente. Elle dispose d'un maximum de deux minutes pour poser sa question. Au total, au plus deux questions par personne peuvent être posées au cours de cette période de questions.

Les dispositions des articles 46 et à 50 à 56 s'appliquent à cette période de questions en faisant les adaptations nécessaires.

SECTION VI PÉRIODES D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

§ 1. — Généralités

- 59.** Seule l'heure du début et de la fin des périodes d'intervention des membres du conseil est consignée au procès-verbal de la séance par le greffier.

§ 2. — Mot du maire

2018-125-1, a. 11

- 60.** Une période est allouée au maire en début de séance afin de lui permettre de faire part à l'assistance de toute annonce d'intérêt général.

2018-125-1, a. 12

- 61.** (*abrogé*)

2018-125-1, a. 13

§ 3. — Tour de table des membres du conseil

2018-125-1, a. 14

- 62.** Une période est allouée aux membres du conseil en fin de séance afin de leur permettre d'exprimer tout commentaire sur quelque sujet. Chaque membre du conseil dispose alors d'un délai de **cinq minutes** pour ce faire.

2020-125-3, a. 2

- 63.** Le président invite, au début de cette période, le conseiller qui a été le deuxième à s'exprimer lors de la séance ordinaire précédente à prendre la parole. Il invite ensuite les autres membres à s'exprimer en suivant l'ordre croissant des numéros de district qu'ils représentent. Il est le dernier à s'exprimer.

CHAPITRE IV DIPOSITIONS FINALES

- 64.** Toute personne qui contrevient à l'une ou l'autre des dispositions des articles 5, 6 et 50 du présent règlement est passible :
- 1° d'une amende d'au moins 100 \$ et d'au plus 1 000 \$ dans le cas d'une première infraction;
 - 2° d'une amende d'au moins 200 \$ et d'au plus 2 000 \$ dans le cas d'une récidive.
- 65.** La personne qui préside une séance du conseil et tout membre du Service de police de l'agglomération de Longueuil dont les services sont requis aux fins du maintien de l'ordre et du décorum d'une séance du conseil sont autorisés de façon générale à entreprendre des poursuites pénales contre tout contrevenant à toute disposition du présent règlement qui porte sur le maintien de l'ordre et le décorum et sont en conséquence généralement autorisés à délivrer les constats d'infraction à cette fin.
- 66.** Le *Règlement concernant la régie interne (2005-2)* est abrogé.

Historique

NUMÉRO	TITRE DU RÈGLEMENT	ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2015-125	<i>Règlement concernant la procédure des séances du conseil</i>	2015-04-13	2015-04-22
2018-125-1	<i>Règlement modifiant le Règlement concernant la procédure des séances du conseil</i>	2018-02-19	2018-02-27
2020-125-2	<i>Règlement modifiant l'article 53 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil</i>	2020-06-15	2020-06-25
2020-125-3	<i>Règlement modifiant les articles 45 et 62 du Règlement concernant la procédure des séances du conseil</i>	2020-11-16	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.4) **Adoption - Règlement (2020-174-2) modifiant le Règlement concernant la tarification sur les activités, biens et services de la Ville (2019-174)**

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné par la conseillère France Désaulniers et qu'un projet de règlement a été déposé lors de la séance ordinaire du 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le présent règlement a pour objet de modifier le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville (2019-174)* afin de modifier les tarifs applicables à la bibliothèque, énumérés à l'Annexe A de ce règlement en abolissant les frais de retard pour toutes les catégories d'abonnés;

CONSIDÉRANT QU'aucun changement n'a été apporté au règlement depuis le dépôt de son projet.

D'ADOPTER le Règlement 2020-174-2 modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la Ville.

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES
ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES DE LA VILLE

À sa séance ordinaire du 16 novembre 2020, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

1. L'annexe A du *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville* (2019-174) est modifiée, à la section III intitulée « BIBLIOTHÈQUE » :
 - 1° par le remplacement de la sous-section 3.2 – Frais de retard par la suivante :

3.2 FRAIS DE RETARD		
ADULTE	PAR JOUR	MAXIMUM
Livre	gratuit	gratuit
Livre jeunesse	gratuit	gratuit
Livre en location	gratuit	gratuit
Livre sonore	gratuit	gratuit
Disque compact	gratuit	gratuit
DVD	gratuit	gratuit

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Avis de motion : 19 octobre 2020
Adoption : 16 novembre 2020
Entrée en vigueur

RÈGLEMENT CONCERNANT LA TARIFICATION POUR LES ACTIVITÉS, BIENS ET SERVICES DE LA VILLE (2019-174)

Avis au lecteur : La présente codification administrative n'a pas de valeur officielle et n'a été réalisée que pour la commodité du lecteur. Toute erreur ou omission relevée devrait être portée à l'attention de la Direction du greffe de la Ville de Saint-Lambert.

Dernière mise à jour le _____ 2020

- 1.** À moins d'une indication contraire expresse ou à moins que le contexte n'indique un sens différent, les expressions, termes et mots qui suivent ont, dans le présent règlement, le sens, la signification ou l'application qui leur est ci-après attribué; si un mot, un terme ou une expression n'est pas spécifiquement défini, il s'emploie selon le sens communément attribué à ce mot, terme ou expression :
- « adulte » : signifie une personne âgée d'au moins 18 ans;
 - « aîné » : signifie une personne âgée d'au moins 60 ans;
 - « année » : signifie l'année du calendrier;
 - « enfant » : pour les activités de la Division de la bibliothèque, signifie une personne âgée de 12 ans et moins; pour les activités de la Direction de la culture et des loisirs, signifie une personne âgée de 17 ans et moins;
 - « étudiant » : signifie une personne inscrite à temps plein à une maison d'enseignement reconnue de niveau secondaire, collégial ou universitaire et âgée entre 16 et 25 ans;
 - « famille » : signifie un groupe de personnes habitant sous le même toit à Saint-Lambert formé de deux adultes et d'un ou plusieurs enfants de moins de 18 ans ou d'un ou plusieurs enfants aux études de 25 et moins;
 - « résident » : signifie :
 - a) toute personne physique résidant sur le territoire de la ville et toute personne physique ou morale, propriétaire d'un immeuble ou occupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la ville;
 - b) pour les activités de la bibliothèque, tout représentant dûment autorisé d'un établissement scolaire, d'un centre de la petite enfance ou de tout organisme reconnu par la ville et ayant ses activités sur le territoire de la ville et tout employé de la ville;
 - c) tout établissement faisant partie de la Commission scolaire Marie-Victorin suivant le « protocole d'entente d'utilisation des immeubles et de l'équipement à des fins scolaires, récréatives, culturelles et sportives » intervenu entre la commission scolaire et la ville;
 - « organisme » : signifie un organisme reconnu, accrédité local A et B suivant la *Politique de reconnaissance et de soutien aux organismes*.

- 2.** Les tarifs, droits et prix mentionnés à l'annexe A en regard de chaque bien, service ou activité offert par la ville sont imposés et prélevés de toute personne qui désire utiliser ces biens ou services ou bénéficier de ces activités. À moins d'une indication à l'effet contraire, ils incluent les taxes applicables.

Pour les activités, biens et services de la section II de cette annexe intitulée « Culture et loisirs », à défaut d'un prix indiqué pour les non-résidents, ceux-ci peuvent en bénéficier en défrayant les tarifs prévus à cette annexe, majorés de 50 %, à l'exception des camps de jour et des camps spécialisés pour lesquels la majoration est de 25 %.

- 3.** Pour pouvoir s'inscrire à une activité mentionnée la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », une personne doit préalablement se procurer une « carte citoyen » par le biais de l'application BCiti. Elle doit fournir une preuve de résidence pour l'obtenir. Cette carte est valide pour une période de deux ans. Elle est gratuite, et ce, tant pour les résidents que pour les non-résidents. Son coût de remplacement est toutefois de 15,00 \$.

Pour pouvoir bénéficier des services prévus à cette section, une personne doit, à moins d'indication contraire, avoir défrayé le coût total de l'activité.

Pour les activités où il est possible de s'inscrire en cours de session, une réduction de 25 % du tarif est accordée à l'utilisateur qui s'inscrit à une activité qui est débutée depuis plus de trois semaines.

L'inscription en ligne est priorisée. La priorité est donnée à l'inscription en ligne des résidents. Une période d'inscription au comptoir est prévue à la suite de la procédure d'inscription en ligne. Les non-résidents bénéficient par la suite d'une période d'inscription en ligne et au comptoir.

L'inscription en ligne requiert le paiement par carte de crédit. Les frais d'inscription au comptoir peuvent être payés au comptant, par chèques, par carte de débit ou par carte de crédit.

- 4.** Sur demande écrite appuyée des documents requis, la ville rembourse les tarifs prévus à la section II de l'annexe A intitulée « Culture et loisirs », uniquement dans les cas suivants :
- 1° pour des raisons médicales, auquel cas une note d'un médecin doit être jointe à la demande;
 - 2° en cas de conflit d'horaire de travail auquel cas une note de l'employeur doit être jointe à la demande;
 - 3° en cas de décès.

Des frais d'administration de 15,00 \$ sont toutefois conservés par la ville pour chaque activité. De même, une somme fixée *au prorata* des cours ou activités suivis est conservée.

Toute demande de remboursement doit être présentée à la ville avant la fin de la session en cours.

Malgré ce qui précède, aucun remboursement n'est effectué dans le cas où la somme devant être remboursée est inférieure à 15,00 \$.

- 5.** Un tarif correspondant au coût réel d'une activité, d'un bien ou d'un service qui n'est pas prévu à l'annexe A est imposé et prélevé de toute personne qui désire utiliser ce bien ou ce service ou bénéficier de cette activité. Des frais d'administration de l'ordre de 15 % sont ajoutés à un tel tarif.

- 6.** Le présent règlement remplace le *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville (2018-167)*.

Annexe A

Tarifs, droits et prix pour les biens, services ou activités offerts par la ville

I – ADMINISTRATION	TARIF
1.1 DIVERS	
Production d'un certificat de taxation	60,00 \$
Certificat de vie	5,00 \$
Certification d'un document de la ville	5,00 \$
Assermentation ou affirmation solennelle	5,00 \$
Chèque non encaissable	35,00 \$
Chèque postdaté, retiré ou corrigé	10,00 \$
Frais d'émission de chèque pour remboursement d'un paiement en trop	25,00 \$
Frais d'ajustement à un compte à recevoir (CÀR) (redirection d'un paiement électronique) au deuxième avis et au(x) suivant(s), aucun frais n'étant chargé pour le premier avis	10,00 \$
Frais copie de compte de taxes	5,00 \$
Frais d'émission d'état de compte à l'occasion d'un envoi postal de masse	5,00 \$
Frais émission d'un reçu – duplicata	5,00 \$
Avis certifié ou recommandé pour la perception de taxes foncières	30,00 \$
Copie sur DVD	16,00 \$
Licences chats et chiens - remplacement d'une licence perdue pour chien ou chat	tarif annuel 21,00 \$ pour un chat ou 50,00 \$ à vie Tarif annuel 32,00 \$ pour un chien ou 125,00 \$ à vie 15,00 \$
Carte d'accès au parc à chiens - résidents - non-résidents - tarif annuel - remplacement d'une carte perdue	gratuit 125,00 \$ 30,00 \$
1.2 ARTICLES PROMOTIONNELS	
Drapeau Saint-Lambert	60,00 \$
Épinglette	3,00 \$

II – CULTURE ET LOISIRS	BASE DE TARIFICATION	TARIF
2.1 SECTEUR AQUATIQUE		
COURS DE NATATION		
Cours enfants 30 minutes	5 h	77,00 \$ ¹
Cours enfants 45 minutes	7,5 h	82,00 \$ ¹
Cours enfants 60 minutes	10 h	87,00 \$ ¹
Aqua-adultes	7,5 h	90,00 \$
Médaille de bronze (manuel et masque de poche inclus)	30 h	281,00 \$
Croix de bronze	35 h	204,00 \$
Étoile de bronze	15 h	128,00 \$ ¹
Moniteur en sécurité aquatique C-R (manuel inclus)	55 h	375,00 \$
Moniteur en sauvetage	38,5 h	222,00 \$
Premiers soins généraux (guide PSG inclus)	18 h	148,00 \$
Sauveteur national (guide et sifflet inclus)	40 h	301,00 \$
Requalification sauveteur national	4 h	77,00 \$ ²
Requalification moniteur en sécurité aquatique C-R	4 h	77,00 \$ ²
MISE EN FORME AQUATIQUE (11 SEMAINES)		
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	10 h	80,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	20 h	138,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	30 h	186,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (10 semaines)	40 h	222,00 \$
60 minutes / 1 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	14 h	112,00 \$
60 minutes / 2 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	28 h	193,00 \$
60 minutes / 3 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	42 h	260,00 \$
60 minutes / 4 X par semaine – pour les résidents (14 semaines)	56 h	311,00 \$
<i>Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (10 cours)</i>	session	43,00 \$
<i>Conseil des aînés de Saint-Lambert - 60 minutes / 1 X par semaine (14 cours)</i>	session	60,00 \$
Tenants des arts et de la culture - 60 minutes / 1 X par semaine (10 cours)	session	43,00 \$
Tenants des arts et de la culture - 60 minutes / 1 X par semaine (14 cours)	session	60,00 \$
AUTRES		
Cours privé piscine intérieure ou extérieure	heure	46,00 \$
PISCINE / ABONNEMENT - RÉSIDENTS		
Enfants – annuel (moins de 18 ans) – 42 semaines	année	70,00 \$ ¹
Adultes – annuel - 42 semaines	année	109,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +) - 42 semaines	année	77,00 \$
Familles – annuel - 42 semaines	année	132,00 \$

PISCINE / ABONNEMENT – NON-RÉSIDENTS		
Enfants – annuel (moins de 18 ans) – 52 semaines	année	130,00 \$ ¹
Adultes – annuel - 52 semaines	année	202,00 \$
Aînés - annuel (60 ans et +) - 52 semaines	année	143,00 \$
Familles – annuel - 52 semaines	année	245,00 \$
PISCINE / TARIFICATION JOURNALIÈRE – RÉSIDENTS		
Enfant (2 à 18 ans)	unité	2,00 \$ ¹
Bébé (moins de 2 ans)	unité	gratuit
Adulte	unité	3,50 \$
Adulte non-résident	unité	5,00 \$
Accompagnateur de personnes handicapées (avec vignette)	unité	gratuit
Carte valide pour 10 présences adultes	unité	30,00 \$
Carte valide pour 10 présences enfant	unité	17,50 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine avec 2 sauveteurs	heure	134,00 \$
Piscine - résidents - location de toute la piscine sans sauveteur	heure	70,00 \$
Piscine intérieure – organisme	heure	2,80 \$ ¹
Piscine intérieure – organisme régional	heure	35,00 \$
2.2 CENTRE DE LOISIRS		
LOCATION DE LOCAUX – CENTRE DES LOISIRS		
Gymnase - résident	heure	46,00 \$ ³
Gymnase - un terrain de badminton (ou pickleball)	heure	21,00 \$ ³
Gymnase - organisme	heure	7,00 \$ ¹
Salle de conférence – résident (212 et MF-2)	heure	26,00 \$ ³
Salle de conférence – organisme (212 et MF-2)	heure	6,00 \$ ¹
Locaux multisports – résident (MS-01)	heure	39,00 \$ ³
Locaux multisports – résident (MS-02)		30,00 \$ ³
Locaux multisports – organisme (MS-1)	heure	5,00 \$ ¹
Locaux multisports – organisme (MS-2)		4,00 \$ ¹
Locaux multicommunautaires - résident (MC-1, CM-2, MC-3 et MC-4)	heure	23,00 \$ ³
Locaux multicommunautaires - organisme (MC-1, CM-2, MC-3 et MC-4)	heure	2,00 \$ ¹
Location de salles au centre des loisirs pour <i>Entraînement Maniatiss THT inc.</i>	heure	26,00 \$ ³
Cubicule de musique - résident	heure	11,00 \$ ³
Cubicule de musique - organisme	heure	1,00 \$ ¹
Salle multifonctionnelle – résident (MF-1)	heure	39,00 \$ ³
Salle multifonctionnelle – organisme (MF-1)	heure	4,00 \$ ¹
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local A)	année	400,00 \$ ¹
Bureaux d'organismes (10' X 10') (local B)		800,00 \$ ¹
Bureaux n° 216 (local A)	année	800,00 \$ ¹
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (local A)	année/pied	1,00 \$ ¹
Entreposage au sous-sol ou à l'aréna (local B)		2,00 \$ ¹

2.3 ARÉNA		
Salle multifonctionnelle de l'aréna - résident	heure	26,00 \$ ³
Salle multifonctionnelle de l'aréna - organisme	heure	2,00 \$ ¹
Patinoire intérieure - Association du hockey mineur de Saint-Lambert - location à partir de 22 h	heure	72,00 \$ ³
Patinoire intérieure - résident - jour - 60 min.	heure	90,00 \$ ³
Patinoire intérieure - non-résident - jour - 60 min.	heure	132,00 \$ ³
Dépôts- location adultes	année	305,00 \$ ³
Patinoire intérieure - résident - soir	heure	184,00 \$ ³
Patinoire intérieure - non-résident - soir	heure	204,00 \$ ³
Patinoire intérieure - Club de patinage artistique de Saint-Lambert - printemps (prolongation hors saison)	heure	70,00 \$ ¹
2.4 PLATEAUX EXTÉRIEURS		
Terrain de soccer naturel - résident - avant 18 h	heure	25,00 \$ ³
Terrain de soccer naturel - résident - après 18 h	heure	31,00 \$ ³
Terrain de soccer naturel - organisme	heure	11,00 \$ ¹
Terrain de soccer synthétique- organisme	heure	16,00 \$ ¹
Terrain de soccer synthétique- résident -jour	heure	72,00 \$ ³
Terrain de soccer synthétique - résident - soir	heure	88,00 \$ ³
Terrain de balle - résident - jour	heure	31,00 \$ ³
Terrain de balle - résident - soir	heure	36,00 \$ ³
Terrain de balle - organisme enfant - étudiant	heure	gratuit
Terrain de balle-molle et de soccer naturel - organisme adulte	heure	9,00 \$ ¹
Terrain synthétique - organisme adulte	heure	21,00 \$ ¹
Patinoire permanente au parc Prévile - organisme	s. o.	gratuit
Patinoire permanente au parc Prévile - résident	heure	29,00 \$ ³
Patinoire extérieure - organisme	s. o.	gratuit
Patinoire extérieure - résident	heure	29,00 \$ ³
Piste d'athlétisme - résident	jour	153,00 \$ ³
Piste d'athlétisme - résident - avant 18 h	heure	25,00 \$ ³
Piste d'athlétisme - résident - après 18 h	heure	32,00 \$ ³
Terrain de pétanque	s. o.	gratuit
Location d'un plateau extérieur pour fins de tournage	jour	560,00 \$ ⁵
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-octobre)	lot	75,00 \$
Jardin communautaire Saint-Lambert (mi-mai à mi-octobre)	demi-lot ou surélevé	38,00 \$
2.5 CAMPS DE JOUR		
À la semaine / Magie estivale 5-10 ans	semaine	95,00 \$ ¹
- 2 ^e enfant	semaine	85,00 \$ ¹
- 3 ^e enfant	semaine	75,00 \$ ¹
Magie estivale 5-10 ans	4 jours	76,00 \$ ¹
- 2 ^e enfant	4 jours	68,00 \$ ¹
- 3 ^e enfant	4 jours	60,00 \$ ¹

Service de garde	1 jour	7,00 \$ ¹
Service de garde	semaine	34,00 \$ ¹
Carte service de garde	unité	40,00 \$ ¹
Sortie dans la semaine du camp	unité	29,00 \$ ¹
Journée avec sortie	unité	47,00 \$ ¹
T-shirt – enfant	unité	18,50 \$ ¹
T-shirt - adulte	unité	20,50 \$ ¹
DAFA (diplôme d'aptitude aux fonctions d'animateur – 14-15 ans)	session	105,00 \$ pour la partie 1
	session	90,00 \$ pour la partie 2 et le stage
CAMPS SPÉCIALISÉS (9 H A 16 H)		
Basketball	semaine	135,00 \$ ¹
Ça danse	semaine	162,00 \$ ¹
Ça danse	4 jours	139,00 \$ ¹
Studio dance C	semaine	195,00 \$ ¹
Chut on tourne	semaine	245,00 \$ ¹
Deck hockey	semaine	185,00 \$ ¹
Échecs	semaine	197,00 \$ ¹
Effets spéciaux	semaine	165,00 \$ ¹
Gardiens avertis	4 jours	125,00 \$ ¹
Golf	semaine	420,00 \$ ¹
Golf municipal	semaine	135,00 \$ ¹
Festi-zoo	semaine	190,00 \$ ¹
Initiation à l'équitation	semaine	340,00 \$ ¹
Jeune sauveteur	semaine	200 00 \$ ¹
Katag	semaine	170 00 \$ ¹
Litter Aventure	semaine	160,00 \$ ¹
Mont St-Grégoire	semaine	215,00 \$ ¹
Musique	9 jours	495,00 \$ ¹
Musique	10 jours	550,00 \$ ¹
Neurones atomiques	4 jours	173,00 \$ ¹
Neurones atomiques	semaine	200,00 \$ ¹
Nos voix, nos visages	semaine	400,00 \$ ¹
Perfectionnement hockey	semaine	215,00 \$ ¹
Petit cuistot	semaine	182,00 \$ ¹
Petit cuistot	4 jours	150,00 \$ ¹
Petit confisier	semaine	182,00 \$ ¹
Petit confisier	4 jours	150,00 \$ ¹
Robotique	semaine	230,00 \$ ¹
Peinture sur bois	semaine	163,00 \$ ¹
Rat de bibliothèque	semaine	180,00 \$ ¹
Skate board	5 jours	185,00 \$ ¹
Soccer	semaine	170,00 \$ ¹

Soccer avec sorties	semaine	200,00 \$ ¹
Sorties 5-8 ans	semaine	185,00 \$ ¹
Sorties 9-13 ans	semaine	185,00 \$ ¹
Sports-ball	semaine	230,00 \$ ¹
Tennis	semaine	175,00 \$ ¹
Tennis-natation Préville	semaine	302,00 \$ ¹
Théâtre	semaine	185,00 \$ ¹
Vélo	semaine	160,00 \$ ¹
Agriculture urbaine (missions potagères)	semaine	225,00 \$ ¹
Explojeux	semaine	190,00 \$ ¹
Mini-Légo	semaine	175,00 \$ ¹
Improvisation	semaine	135,00 \$ ¹
Water-polo	semaine	148,00 \$ ¹
SEMAINE DE RELÂCHE		
Avalanche de plaisirs 6-12 ans	semaine	185,00 \$ ¹
Journée piscine et patinage	journée	27,00 \$ ¹
Journée avec sortie	journée	47,00 \$ ¹
Service de garde	semaine	34,00 \$ ¹
FÊTE D'ENFANTS		
Fête d'enfants 2 heures (1 animateur)	2 h	160,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (1 animateur)	3 h	200,00 \$
Fête d'enfants 3 heures (2 animateurs)	3 h	255,00 \$
2.6 SECTEUR SPORTIF		
Abdo / fesses / 1 X sem. – automne (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Abdo / fesses / 1 X sem.- (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Abdo / stretching (10 semaines)	10 h	72,00 \$
Abdo / stretching (14 semaines)	14 h	100,00 \$
Badminton libre adultes (10 semaines)	20 h	67,00 \$
Badminton libre adultes (14 semaines)	28 h	77,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (10 semaines)	20 h	30,00 \$
Badminton libre 50 ans et plus (14 semaines)	28 h	42,00 \$
Badminton familial (10 semaines)	20 h	67,00 \$
Badminton familial (14 semaines)	28 h	77,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (10 semaines)	10 h	60,00 \$
Basket-ball (enfants-ados) (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Basket-ball libre adultes (10 semaines)	20 h	75,00 \$
Basket-ball libre adultes (14 semaines)	28 h	90,00 \$
Cardio intervalles (10 semaines)	20 h	62,00 \$
Cardio intervalles (14 semaines)	28 h	85,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (10 semaines)	20 h	62,00 \$
Conditionnement physique pour les coureurs (14 semaines)	28 h	85,00 \$
Entraînement et tonification (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Entraînement et tonification (14 semaines)	14 h	85,00 \$

Entraînement pour mamans et bébés (10 semaines)	20 h	67,00 \$
Entraînement pour mamans et bébés (14 semaines)	28 h	95,00 \$
Essentrics (10 semaines)	10 h	122,00 \$
Essentrics (14 semaines)	14 h	145,00 \$
Essentrics en douceur (10 semaines)	10 h	122,00 \$
Essentrics en douceur (14 semaines)	14 h	145,00 \$
Karaté 4 à 7 ans (10 semaines)	7,5 h	75,00 \$ ¹
Karaté débutant 4 à 7 ans (7 semaines)	5,25 h	50,00 \$ ¹
Karaté 4 à 7 ans (14 semaines)	10,5 h	105,00 \$ ¹
Karaté 8 ans et plus (10 semaines)	15 h	120,00 \$ ¹
Karaté 8 ans et plus (7 semaines)	10,5 h	84,00 \$ ¹
Karaté 8 ans et plus (14 semaines)	21 h	150,00 \$ ¹
Karaté initiation (10 semaines)	5 h	50,00 \$
Karaté initiation (7 semaines)	3,5 h	35,00 \$
Karaté initiation (14 semaines)	7 h	70,00 \$
Piloxing (10 semaines)	10 h	65,00 \$
Piloxing (14 semaines)	14 h	95,00 \$
Pickleball (10 semaines)	40 h	30,00 \$
Pickleball (14 semaines)	56 h	42,00 \$
Kick-boxing (10 semaines)	10 h	62,00 \$ ¹
Kick-boxing cardio (14 semaines)	14 h	85,00 \$ ¹
Mise en forme (14 semaines)	17,5 h	85,00 \$
Mise en forme (10 semaines)	12,5 h	62,00 \$
Multisports (14 semaines)	17,5 h	70,00 \$
Multisports 18 ans et plus (10 semaines)	15 h	62,00 \$
Bootcamp (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Bootcamp (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Entraînement haut du corps (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Entraînement haut du corps (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Méli-Mélo (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Méli-Mélo (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Pound Rockout Workout (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Pound Rockout Workout (14 semaines)	14 h	85,00 \$
PiYo (10 semaines)	10 h	62,00 \$
PiYo (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Retraités en forme (10 semaines)	10 h	62,00 \$
Retraités en forme (14 semaines)	14 h	85,00 \$
Ski de fond ateliers 6 à 13 ans	2 h	gratuit
Ski de fond ateliers 14 ans et plus	2 h	42,00 \$
Sportball 16-24 mois (10 semaines)	5 h	105,00 \$
Sportball 16-24 mois (14 semaines)	7 h	145,00 \$
Sportball 2-3½ ans (10 semaines)	7,5 h	160,00 \$
Sportball 2-3½ ans (14 semaines)	10,5 h	225,00 \$
Sportball 3½-5 ans (10 semaines)	10 h	165,00 \$

Sportball 3½-5 ans (14 semaines)	14 h	230,00 \$
Taekwondo - Initiation (10 semaines)	10 h	40,00 \$
Taekwondo - Initiation (14 semaines)	14 h	50,00 \$
Taekwondo 6-13 ans (10 semaines)	10 h	70,00 \$
Taekwondo 6-13 ans (14 semaines)	42 h	135,00 \$ ¹
Taekwondo 14 ans et plus (10 semaines)	10 h	75,00 \$
Taekwondo 14 ans et plus (14 semaines)	42 h	150,00 \$
Zumba 16 et plus (10 semaines)	10 h	107,00 \$
Zumba 16 et plus (14 semaines)	14 h	125,00 \$
X-Fit (10 semaines)	10 h	62,00 \$
X-Fit (14 semaines)	14 h	78,00 \$
TENNIS		
Abonnement estival (saison)	ouverture	108,00 \$
(demi-saison) à partir du 1 ^{er} août		65,00 \$
Clé non retournée ou perdue		27,00 \$
Terrain de tennis – Commission scolaire Marie-Victorin	saison	108,00 \$ ⁴
Terrain de tennis – Commission scolaire Marie-Victorin	demi-saison	65,00 \$ ⁴
2.7 SECTEUR JEUNESSE		
Prêt à rester seul (formation)	1 journée	50,00 \$
Gardien averti	1 journée	55,00 \$
2.8 COMMUNAUTAIRE		
Ateliers d'agriculture urbaine	10 h	175,00 \$
Ateliers cerveaux actifs (10 semaines)	25 h	60,00 \$
2.9 DÉTENTE		
Yoga stretch abdo (10 semaines)	10 h	117,00 \$
Yoga stretch abdo (14 semaines)	14 h	143,00 \$
Éducation somatique (10 semaines)	12,5 h	120,00 \$
Éducation somatique (14 semaines)	17,5 h	145,00 \$
Entraînement parent-enfant (10 semaines)	10 h	65,00 \$
Entraînement parent-enfant (14 semaines)	14 h	95,00 \$
Qi-Gong (10 semaines)	15 h	105,00 \$
Qi-Gong (14 semaines)	21 h	150,00 \$
Tai Chi débutant (10 semaines)	12,5 h	110,00 \$
Tai Chi débutant (14 semaines)	17,5 h	155,00 \$
Tai Chi intermédiaire / avancé (10 semaines)	12,5 h	110,00 \$
Tai Chi intermédiaire / avancé (14 semaines)	17,5 h	155,00 \$
Yoga débutant (10 semaines)	20 h	135,00 \$
Yoga débutant (14 semaines)	28 h	175,00 \$
Yoga intermédiaire (10 semaines)	15 h	110,00 \$
ViniYoga intermédiaire (14 semaines)	21 h	155,00 \$
Pilates, yoga et méditation (10 semaines)	10 h	65,00 \$
Pilates, yoga et méditation (14 semaines)	14 h	95,00 \$

DIVERS		
Multicarte	5 cours au choix	50,00 \$
Clé <i>Medéco</i> perdue ou clé additionnelle – organisme et/ou résident		25,00 \$
Carte d'accès perdue ou carte additionnelle – organisme et/ou résident		25,00 \$
Divers : carte d'accès ou clé <i>Medeco</i> perdue – Commission scolaire Marie-Victorin	s. o.	25,00 \$ ⁴

NOTES :

Note 1 : Ce tarif est non taxable.

Note 2 : Le même tarif est chargé aux non-résidents.

Note 3 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

Note 4 : Ce tarif est ajusté suivant l'indice de variation des prix à la consommation, région de Montréal, tel que publié par Statistique Canada entre le 1^{er} avril 2017 et le 31 mars 2018. Le nouveau tarif ne devient toutefois imposable qu'à compter de la date anniversaire du renouvellement ou du protocole, le cas échéant.

III – BIBLIOTHÈQUE		TARIF	
3.1 DIVERS			
CARTE DE MEMBRE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT	
Enfant	gratuit	gratuit	
Adulte	gratuit	gratuit	
Famille	gratuit	gratuit	
Étudiant	gratuit	gratuit	
Aîné	gratuit	gratuit	
Impression d'une carte Bciti	5,00 \$	5,00 \$	
Remplacement d'une carte	15,00 \$	15,00 \$	
Internet	gratuit pour le détenteur d'une carte de membre	gratuit pour le détenteur d'une carte de membre	
Pénalité pour document perdu ou brisé (Livre, CD, DVD)	coût d'achat + reliure (si nécessaire) + 7,00 \$ de frais de remplacement		
CD / DVD – Boîtier brisé			2,00 \$
Frais de reliure			9,00 \$
Location de livres – Best-seller	pour 3 semaines : 3,50 \$		
Photocopie			0,15 \$
Impression sur ordinateur - Noir et blanc			0,15 \$
Impression sur ordinateur - Couleur			1,00 \$
3.2 FRAIS DE RETARD			
ADULTE	PAR JOUR	MAXIMUM	
Livre	gratuit	gratuit	
Livre jeunesse	gratuit	gratuit	
Livre en location	gratuit	gratuit	
Livre sonore	gratuit	gratuit	
Disque compact	gratuit	gratuit	
DVD	gratuit	gratuit	
Enfant	par jour	maximum	
Livre	gratuit	gratuit	
Livre sonore	gratuit	gratuit	
Frais d'envoi du 2 ^e avis de retard			gratuit
Frais d'envoi du 3 ^e avis de retard			gratuit

2020-174-2, a. 1

IV – ARTS ET CULTURE		TARIF
4.1 LOCATION DE LOCAUX - 81, RUE HOOPER ET 490, AVENUE MERCILLE (SALLE ZIA – BIBLIOTHÈQUE)		
81, rue Hooper – résidents jeudi au dimanche	heure	51,00 \$ ¹
81, rue Hooper – résidents Lundi mardi et mercredi	heure	41,00 \$ ¹
81, rue Hooper Non-résidents - en tout temps	heure	76,00 \$ ¹
81, rue Hooper – organismes reconnus jeudi au dimanche	heure	14,00 \$ ¹
81, rue Hooper – organismes reconnus Lundi mardi et mercredi	heure	9,00 \$ ¹
81, rue Hooper – Université du troisième âge En tout temps (bloc de trois heures)	3 h	56,00 \$ ¹
81, rue Hooper - dépôt consommation de nourriture	activité	153,00 \$ ²
81, rue Hooper – présence d'un technicien de sonorisation (minimum 4 heures)	activité	correspond au coût du technicien majoré de 15 %
Frais de la SOCAN	jour	correspond aux frais de la SOCAN
490, avenue Mercille – Organismes reconnus	heure	2,00 \$
490, avenue Mercille – Résidents	heure	25,00 \$ ⁴
490, avenue Mercille – Non-résidents	heure	37,50 \$ ⁴
4.2 CULTUREL		
Maquillage de fantaisie jam pour adulte	2 h	51,00 \$
Maquillage de fantaisie parent-enfant	2 h	61,00 \$ ³
Ça finit bien la semaine (spectacle adulte)	activité	12,50 \$
Dimanches pianissimo	activité	10,00 \$
Conférence / atelier	activité	9,00 \$
Les petits haut-parleurs (spectacle enfant_	activité	10,00 \$
Espagnol	20 h	122,00 \$
Écran projecteur		25,00 \$
Lumières de scène		25,00 \$
Système de son/micro		25,00 \$
Piano		25,00 \$
4.3 NOUVELLES ACTIVITÉS CULTURELLES AUTOFINANCÉES		
Activité culturelle (activité autofinancée)		18,25 \$ à 20,00 \$
Activité 1 parent / 1 enfant (activité Chocolat)		25,00 \$
Activité 1 parent / 2 enfants (activité Chocolat)		35,00 \$
Activité culturelle – dégustation vin		45,00 \$

NOTES :

Note 1 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Des frais de 55 \$ sont ajoutés au contrat aux fins de la préparation et du ménage du local.

Note 2 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Ce tarif est en réalité un dépôt qui est exigé à la signature, puis remis après l'activité.

Note 3 : Ce tarif est pour le duo.

Note 4 : Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.

V- URBANISME	TARIF¹
5.1 PERMIS DE CONSTRUCTION	
PERMIS DE CONSTRUCTION – CONSTRUCTION NEUVE ET AGRANDISSEMENT	
CONSTRUCTION D'USAGE RÉSIDENTIEL	
Agrandissement	3,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 150,00 \$ minimum 200,00 \$
Construction neuve	3,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 600,00 \$ minimum 1 000,00 \$
CONSTRUCTION D'USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL (COMMERCIAL, INDUSTRIEL OU PUBLIC)	
Agrandissement	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 150,00 \$ minimum 400,00 \$
Construction neuve	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 600,00 \$ minimum 2 000,00 \$
Agrandissement, transformation et construction pour un édifice de culte	gratuit
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR LA RÉPARATION ET L'AMÉLIORATION AU BÂTIMENT	
Construction d'usage résidentiel	2,50 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 125,00 \$ minimum 80,00 \$
Construction d'usage autre que résidentiel	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ + PIIA 125,00 \$ minimum 200,00 \$
PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE, UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE ET UN AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR D'USAGE RÉSIDENTIEL	
PERMIS POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE D'USAGE RÉSIDENTIEL, SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, PAR EXEMPLE UN ABRI D'AUTO, UN BAIN TOURBILLON, UN BALCON, UN CABANON, UNE CLÔTURE, UNE GALERIE, UN GARAGE ISOLÉ, UN GARAGE ATTENANT, UN MURET, UN PERRON, UNE PISCINE CREUSÉE, UNE PISCINE HORS-TERRE OU UNE TERRASSE	
Garage / abri d'auto	100,00 \$
Remise et autres (plus de 12 m ²)	80,00 \$
Piscine creusée	200,00 \$
Piscine hors sol / spas	80,00 \$
Clôture / muret / haies	80,00 \$
PERMIS POUR UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE, SANS LIMITER CE QUI PRÉCÈDE, PAR EXEMPLE UNE ANTENNE, UNE ANTENNE PARABOLIQUE, UN ÉQUIPEMENT DE JEUX, UN OBJET D'ARCHITECTURE, UN RÉSERVOIR AUTRE QUE SOUTERRAIN, UNE THERMOPOMPE	
Thermopompe	80,00 \$
Antenne	80,00 \$
Permis pour un aménagement extérieur, sans limiter ce qui précède, par exemple un aménagement paysager et un aménagement d'une aire de stationnement	même tarif que pour la rénovation
Permis pour l'installation d'un réservoir de gaz propane extérieur	80,00 \$

PERMIS DE CONSTRUCTION POUR UNE CONSTRUCTION ACCESSOIRE, UN ÉQUIPEMENT ACCESSOIRE ET UN AMÉNAGEMENT EXTÉRIEUR D'USAGE AUTRE QUE RÉSIDENTIEL	
Permis pour la construction accessoire d'usage autre que résidentiel, sans limiter ce qui précède, par exemple un abri d'auto, un bain tourbillon, un balcon, un cabanon, une clôture, un entrepôt, une galerie, un garage, un muret, un perron, une piscine	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Pour un équipement accessoire, sans limiter ce qui précède, par exemple une antenne, une antenne parabolique, un équipement de jeux, un objet d'architecture, un réservoir autre que souterrain, une thermopompe, l'aménagement du stationnement	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$ autres antennes : 1 000,00 \$ + PIIA 150,00 \$
Permis pour un aménagement extérieur, sans limiter ce qui précède, par exemple un aménagement paysager et un aménagement d'une aire de stationnement ou d'une aire de chargement et de déchargement	5,00 \$ / tranche de 1 000,00 \$ minimum 200,00 \$
Permis pour l'installation d'un réservoir de gaz propane extérieur	200,00 \$
5.2 CERTIFICATS	
CERTIFICATS D'AUTORISATION DE TRANSPORT ET D'INSTALLATION D'UN BÂTIMENT	
CERTIFICAT DE TRANSPORT ET INSTALLATION D'UN BÂTIMENT PRINCIPAL	
Sur le même lot	300,00 \$
Empruntant la voie publique	tarif de base de 1 000 \$ et 10 000 \$ de dépôt de garantie ²
CERTIFICAT DE TRANSPORT ET INSTALLATION D'UN BÂTIMENT ACCESSOIRE	
Sur le même lot	80,00 \$
Empruntant la voie publique	tarif de base de 300 \$ et 5 000 \$ de dépôt de garantie ²
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'AFFICHAGE	
Certificat d'affichage (construction, installation, remplacement, modification, entretien, réparation)	100,00 \$ par enseigne
Certificat d'affichage (temporaire)	60,00 \$
Certificat d'affichage (temporaire) pour un organisme sans but lucratif	gratuit
CERTIFICATS D'AUTORISATION DE REMBLAI OU DE DÉBLAI	
Certificat de remblai ou de déblai	200,00 \$
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'ABATTAGE D'ARBRE	
Certificat d'abattage d'arbre	40,00 \$ par demande
CERTIFICATS D'AUTORISATION D'UN USAGE TEMPORAIRE	
Pour un bâtiment temporaire tel que pour la vente immobilière ou autre	500,00 \$
Pour un café-terrasse	150,00 \$ + 10,00 \$ par chaise autorisée
Pour l'occupation de la voie publique	100,00 \$ par jour pour un conteneur ou pour tout autre équipement temporairement entreposé dans la rue à l'occasion de travaux de construction, l'entreposage de matières en vrac n'est pas autorisé
Pour une vente temporaire, sans limiter ce qui précède, par exemple la vente de fleurs et de sapins de Noël	150,00 \$

CERTIFICATS D'AUTORISATION (PERMIS DE PLACE D'AFFAIRES)	
Certificat d'occupation pour un usage autre que résidentiel	125,00 \$
Certificat d'occupation pour une pratique à domicile	125,00 \$
Modification d'un usage	125,00 \$
RENOUVELLEMENT ET MODIFICATION À UN PERMIS OU CERTIFICAT ÉMIS	
Modification au permis émis	s. o.
Renouvellement d'un permis ou d'un certificat	portion de travaux qu'il reste à réaliser
5.3 PLANS D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE (PIIA)	
ÉTUDE D'UNE DEMANDE DE PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURALE	
Nouvelle construction principale	600,00 \$ + permis ⁴
Agrandissement	150,00 \$ + permis ⁴
Rénovation	125,00 \$ + permis ⁴
Antenne parabolique et enseignes	125,00 \$ + permis et 150,00 \$ autre antenne ⁴
Bâtiment accessoire annexé au bâtiment principal	150,00 \$ + permis ⁴
Café-terrasse	125,00 \$ + permis ⁴
5.4 PERMIS DE LOTISSEMENT	
Permis de lotissement d'un terrain d'usage résidentiel autre qu'une correction ou une annulation de lot	150,00 \$ / lot
Correction ou annulation de lot	150,00 \$ / lot
5.5 PLANS D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE	
Demande de plan d'aménagement d'ensemble	s. o.
5.6 PERMIS DE DÉMOLITION	
PERMIS DE DÉMOLITION D'UNE CONSTRUCTION PRINCIPALE	
Bâtiment principal	1 000,00 \$
Démolition partielle du bâtiment	250,00 \$
Permis de démolition d'une construction accessoire incluant les piscines	80,00 \$ ou 1 000,00 \$ si la construction à démolir est visée par le règlement régissant les démolitions
Permis de démolition pour l'enlèvement d'un réservoir souterrain	750,00 \$ pour chaque réservoir
5.7 DÉROGATION MINEURE	
DÉROGATION MINEURE POUR UNE SITUATION EXISTANTE OU UN NOUVEAU PROJET	
Pour les constructions résidentielles	
- étude de la demande de dérogation mineure	500,00 \$ non remboursable
- acceptation de la demande par le conseil municipal	1 000,00 \$ non remboursable
Pour les constructions commerciales	
- étude de la demande de dérogation mineure	500,00 \$ non remboursable
- acceptation de la demande par le conseil municipal	1 500,00 \$ non remboursable
5.8 MODIFICATION À UN RÈGLEMENT D'URBANISME	
Demande de modification à un règlement d'urbanisme	1 000,00 \$ non remboursable
Règlement devant être modifié	2 000,00 \$ + le 1 000,00 \$ ⁵

5.9 PERMIS DIVERS	
Arrosage de pelouse	75,00 \$ ⁶
Permis de vendeur itinérant	OSBL : gratuit
	autres : 100,00 \$
Vignette de stationnement Secteurs résidentiels (R) et commerciaux (C)	150 \$ pour trois ans – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} juin 2019 et le 31 décembre 2019
	100 \$ pour deux ans – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2020
	50 \$ pour un an – pour une vignette délivrée entre le 1 ^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2021
Vignette interdisant la distribution d'articles publicitaires ou de journaux	2,00 \$
Vente de débarras	20,00 \$
Raccordement de services pour un nouveau branchement	500,00 \$ + un dépôt garantie de service : 3 000,00 \$ ²
Vente de détecteur à radon	30,00 \$
Location de répulsif électronique pour animaux	dépôt de 50,00 \$ pour une location d'un mois ⁷
Épandage de pesticides lorsqu'autorisé; permis pouvant être demandé pour épandage par entrepreneur enregistré	200,00 \$ ⁸
Servitude d'empiètement sur le domaine public	1 500,00 \$ + les frais professionnels
Entrée charretière - trottoir - Réfection	selon les coûts des travaux prévus à la section 5.1 des travaux publics
Entrée charretière - trottoir - Sciage	
Entrée charretière - bordure - Réfection	
Entrée charretière - bordure - Sciage	
Changement d'un numéro civique	1 000,00 \$/adresse
PERMIS DE TOURNAGE DE FILM, D'ÉMISSION TÉLÉVISÉE OU DE TOUT AUTRE TYPE DE MÉDIA	
Catégorie 1 : 1 à 5 véhicules	675,00 \$ / jour / site
Catégorie 2 : 6 à 11 véhicules	1 300,00 \$ / jour / site
Catégorie 3 : 12 véhicules et plus	2 000,00 \$ / jour / site

NOTES :

Note 1 : Tous les tarifs fixés dans la section de l'urbanisme sont non taxables.

Note 2 : Ce dépôt de garantie est remboursable par la ville au demandeur du certificat après attestation par la ville à l'effet qu'aucun dommage n'a été causé à la voie publique lors du transport. Le tarif prévu à la section portant sur le permis de construction est applicable, en sus de ce tarif.

Note 3 : Ce tarif est non remboursable, même si la demande de permis est refusée.

Note 4 : Ce tarif est non remboursable et s'ajoute à celui du permis ou du certificat. Il est payable lors du dépôt de la demande de permis ou de certificat.

Note 5 : Le tarif de 1 000 \$ est payable lors de l'acceptation de la demande de modification d'un règlement d'urbanisme par le conseil municipal. Ces tarifs sont non remboursables.

Note 6 : Ce permis est renouvelable une seule fois.

Note 7 : Ce dépôt est remboursable à la remise de l'appareil.

Note 8 : Ce permis ne peut être demandé que par un entrepreneur enregistré. Il est gratuit pour le traitement de l'agrile du frêne.

VI – TRAVAUX PUBLICS	TARIF
6.1 DIVERS	
Trottoir à scier seulement (par mètre linéaire)	200,00 \$
Trottoir – réfection complète (par mètre linéaire)	450,00 \$
Bordure à scier seulement (par mètre linéaire)	50,00 \$
Bordure de béton – réfection complète (par mètre linéaire)	150,00 \$
Asphalte 6 à 8 cm d'épaisseur (par mètre carré)	69,03 \$
Fondation en pierre de 200 mm (par mètre carré)	35,59 \$
Pierre ou poussière de pierre (par mètre carré)	28,74 \$
Fondation de béton (par mètre carré)	300,00 \$
Tourbe (par mètre carré)	15,59 \$
Ouvrir et fermer l'eau à l'emprise (3 heures maximum)	60,00 \$ ¹
Remplir les piscines	350,00 \$ ²
Vente de bacs bleus de récupération – 2 ^e bac	100,00 \$
Compteur d'eau / inspection du compteur	100,00 \$ ³
Vente d'un composteur domestique	25,00 \$
Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 120 litres	50,00 \$
Vente d'un bac brun pour la collecte de matières organiques 240 litres	70,00 \$
Vente de bac de cuisine pour matières organiques 7L	5,00 \$
Vente de récupérateur d'eau de pluie (conditionnel à l'obtention du budget demandé)	30,00 \$
Trousse d'économie d'eau potable – douche téléphonique	15,00 \$
Trousse d'économie d'eau potable – douche à pommeau fixe	10,00 \$
Aérateur pour robinet	2,00 \$
6.2 LOCATION D'OUTILLAGE OU DE MACHINE AVEC OPÉRATEUR OU CHAUFFEUR	
Camionnette avec contremaître	69,35 \$ ⁴
Camionnette avec journalier	61,40 \$ ⁴
Rétrocaveuse	117,45 \$ ⁴
Camion nacelle	112,75 \$ ⁴
Tracteur agricole parc	95,10 \$ ⁴
Camion (jusqu'à 24,999 kg) 6 roues	102,90 \$ ⁴
Camion (25,000 kg et plus) 6 roues	107,50 \$ ⁴
Camion 10 roues	122,00 \$ ⁴
Balai mécanique	185,75 \$ ⁴
Camion-citerne	153,10 \$ ⁴
Tracteur-trottoir	91,15 \$ ⁴
Rouleau tandem 2,78 à 4,54 tm	77,25 \$ ⁴
Taraudeuse 1,90 cm – 1,54 (tapping machine) sur tracteur	104,70 \$ ⁴
Coupe hautes herbes sur tracteur	104,70 \$ ⁴
Souffleuse à neige	195,20 \$ ⁴
Camion 6 roues avec équipement à neige	118,60 \$ ⁴
Camion 10 roues avec équipement à neige	133,40 \$ ⁴
Écureur d'égout (2 employés)	222,35 \$ ⁴

Écureur d'égout (1 employé)	181,80 \$ ⁴
Camion avec déchiqueteuse (2 employés)	188,65 \$ ⁴
Déchiqueteuse sans opérateur	49,80 \$ ⁴
Camion épandeur	155,10 \$ ⁴
Zamboni (surfaceuse à glace sans opérateur / jour)	321,00 \$ ⁴
Chariot élévateur	99,50 \$ ⁴
Chargeur New Holland voirie	153,60 \$ ⁴
6.3 MAIN D'ŒUVRE	
Chauffeur A	41,20 \$ ⁵
Chauffeur B, classe 8	39,95 \$ ⁵
Journalier	38,70 \$ ⁵
Mécanicien	42,40 \$ ⁵
Menuisier	42,40 \$ ⁵
Opérateur A	42,40 \$ ⁵
Opérateur B	41,20 \$ ⁵
Opérateur C	39,95 \$ ⁵
Planificateur	51,20 \$ ⁵
Préposé aqueduc	39,95 \$ ⁵
Superviseur	51,20 \$ ⁵
Électricien	45,70 \$ ⁵

NOTES :

- Note 1 :** Ce tarif est de 180,00 \$ si le service est rendu entre 15 h et 7 h du lundi au vendredi ainsi que le samedi. Il est de 240,00 \$ s'il est rendu le dimanche et les jours fériés.
- Note 2 :** Ce tarif est de 475,00 \$ si le service est rendu entre 15 h et 7 h du lundi au vendredi ainsi que le samedi. Il est de 600,00 \$ s'il est rendu le dimanche et les jours fériés.
- Note 3 :** Ce tarif est remboursé si le compteur s'avère défectueux.
- Note 4 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif.
- Note 5 :** Les taxes doivent être ajoutées à ce tarif. Ce tarif est majoré à taux et demi entre 15 h et 7 h du lundi au vendredi ainsi que le samedi. Il est majoré à taux double le dimanche et les jours fériés.

Historique

NUMÉRO	TITRE DU RÈGLEMENT	ADOPTION	ENTRÉE EN VIGUEUR
2019-174	<i>Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et service de la ville</i>	2019-12-16	2019-12-18
2020-174-1	<i>Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et service de la ville</i>	2020-03-23	2020-04-01
2020-174-2	<i>Règlement modifiant le Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et service de la ville</i>	2020-11-16	



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.5) **Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt - entretien routier 2021**

Le conseiller _____ donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de *Règlement d'emprunt décrétant des dépenses en immobilisation pour le programme d'entretien routier 2021 de la ville de Saint-Lambert et décrétant un emprunt au montant de 1 500 000 \$* sera présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Conformément à l'article 556 de la Loi sur les cités et villes, tout règlement qui décrète un emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Toutefois, un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre lorsqu'il a pour objet la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable ou de traitement des eaux usées, des travaux qui ont pour objet d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes, des travaux nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement, ainsi que toute dépense accessoire.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser la ville à emprunter, sur une période de quinze ans, un montant de 1 500 000 \$ aux fins d'acquitter les dépenses relatives au programme d'entretien routier pour l'année 2021.

Le projet de règlement 2020-182 est déposé.

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT DES DÉPENSES EN IMMOBILISATION RELATIVES AU
PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER DE LA VILLE 2021 ET UN EMPRUNT DE 1 500 000 \$

CONSIDÉRANT QUE la ville désire se prévaloir du pouvoir prévu au deuxième paragraphe du deuxième alinéa à l'article 544 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19);

CONSIDÉRANT QUE l'avis de motion du présent règlement a été donné lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 novembre 2020;

CONSIDÉRANT QU'une copie du présent règlement a été déposée lors de la séance ordinaire du conseil tenue le 16 novembre 2020;

À sa séance ordinaire du _____ 2020, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

- 1.** Le conseil est autorisé à effectuer des dépenses en immobilisation relatives au programme d'entretien routier de la ville pour un montant total de 1 500 000 \$.
- 2.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter un montant de 1 500 000 \$ sur une période de quinze ans.
- 3.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la ville, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- 4.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra Comin Bergonzi, greffière



PROGRAMME D'ENTRETIEN ROUTIER 2021

ANNEXE A

ESTIMATION PRÉLIMINAIRE

ART.	DESCRIPTION	UNITÉ	QUANTITÉ APPROX. (A)	PRIX UNITAIRE (B)	MONTANT TOTAL (AxB)
VILLE DE SAINT-LAMBERT					
1	Programme d'entretien routier				
1,1	Programme d'entretien routier	Global		1 120 000,00 \$	1 120 000,00 \$
2	Honoraires professionnels				
2,1	Honoraires professionnels	Global		150 000,00 \$	150 000,00 \$
				<i>Sous-total</i>	1 270 000,00 \$
				<i>TPS (5%)</i>	63 500,00 \$
				<i>TVQ (9,975%)</i>	126 682,50 \$
				<i>Total</i>	1 460 182,50 \$
				<i>Frais de financement ±3%</i>	39 817,50 \$
				<i>Grand total</i>	1 500 000,00 \$

Eric Painchaud

Eric Painchaud, ing.
 Directeur du génie, urbanisme et environnement

02/11/2020

Date



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(3.6) **Avis de motion - Projet de règlement d'emprunt - travaux de reconstructions de la rue Osborne et de l'avenue Rivermere.**

Le(la) conseiller(ère) _____ donne un avis de motion à l'effet qu'un projet de règlement d'emprunt décrétant des dépenses pour les travaux de reconstruction de la partie de la rue Osborne comprise entre les avenues Rivermere et Alexandra ainsi que la partie de l'avenue Rivermere comprise entre les rues Osborne et Riverside sera présenté pour adoption au cours d'une séance distincte du conseil.

Conformément à l'article 556 de la *Loi sur les cités et villes*, tout règlement qui décrète un emprunt doit être soumis à l'approbation des personnes habiles à voter et du ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire. Toutefois, un règlement d'emprunt n'est soumis qu'à l'approbation du ministre lorsqu'il a pour objet la réalisation de travaux de voirie, d'alimentation en eau potable ou de traitement des eaux usées, des travaux qui ont pour objet d'éliminer un risque pour la santé ou la sécurité des personnes, des travaux nécessaires afin de respecter une obligation prévue dans une loi ou un règlement, ainsi que toute dépense accessoire.

Ce projet de règlement a pour objet d'autoriser la Ville à dépenser une somme de 3 460 000 \$ pour la reconstruction de la rue Osborne, entre les avenues Rivermere et Alexandra, et l'avenue Rivermere, entre les rues Osborne et Riverside

Le projet de règlement 2020-181 est déposé.

RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 3 460 000 \$ ET UN EMPRUNT AU MÊME MONTANT AUX FINS DE LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE RECONSTRUCTION DE LA PARTIE DE LA RUE OSBORNE COMPRISE ENTRE LES AVENUES RIVERMERE ET ALEXANDRA AINSI QUE LA PARTIE DE L'AVENUE RIVERMERE COMPRISE ENTRE LES RUES OSBORNE ET RIVERSIDE.

À sa séance ordinaire du _____ 2020, le conseil de la ville de Saint-Lambert décrète ce qui suit :

- 1.** Le conseil est autorisé à effectuer des travaux ayant pour objet la reconstruction de la rue Osborne, entre les avenues Rivermere et Alexandra, et l'avenue Rivermere, entre les rues Osborne et Riverside, le tout tel qu'il appert de l'estimation des coûts par le Chef de division – Plans et conception – Génie, M. Simon Bédard-Goulet, ingénieur, le 3 novembre 2020 puis approuvée par le directeur du Génie, de l'Urbanisme et de l'Environnement, M. Éric Painchaud, ingénieur, le même jour, laquelle fait partie intégrante du présent règlement comme annexe « A ».
- 2.** Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 460 000 \$ pour les fins du présent règlement.
- 3.** Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 460 000 \$ sur une période de 25 ans.
- 4.** Pour pourvoir aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, il est par le présent règlement imposé et il sera prélevé, annuellement, durant le terme de l'emprunt, sur tous les immeubles imposables situés sur le territoire de la municipalité, une taxe spéciale à un taux suffisant d'après leur valeur telle qu'elle apparaît au rôle d'évaluation en vigueur chaque année.
- 5.** S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.
- 6.** Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

Pierre BRODEUR, maire

Cassandra COMIN BERGONZI, greffière

Annexe A

Cette annexe est constituée de l'estimation des coûts préparée par le Chef de division – Plans et conception – Génie, M. Simon Bédard-Goulet, ingénieur, le 3 novembre 2020 puis approuvée par le directeur du Génie, de l'Urbanisme et de l'Environnement, M. Éric Painchaud, ingénieur, le même jour.



**RECONSTRUCTION DE LA PARTIE DE LA RUE OSBORNE COMPRISE ENTRE LES AVENUES
RIVERMERE ET ALEXANDRA AINSI QUE LA PARTIE DE L'AVENUE RIVERMERE
COMPRISE ENTRE LES RUES OSBORNE ET RIVERSIDE**

Révisée le 3 novembre 2020

SOMMAIRE DE L'ESTIMATION DES COÛTS POUR RÈGLEMENT D'EMPRUNT

DESCRIPTION	MONTANT
D - RUE OSBORNE (RIVERMERE À ALEXANDRA)	
Généralité	31 800 \$
Aqueduc	230 600 \$
Égout sanitaire	173 800 \$
Égout pluvial	290 100 \$
Chaussée	357 000 \$
Gestion des sols contaminés et des matières résiduelles	50 000 \$
Ouvrages en béton et autres ouvrages	157 700 \$
SOUS-TOTAL - VOLET D - RUE OSBORNE (RIVERMERE À ALEXANDRA)	1 291 000 \$
E - AV. RIVERMERE (ENTRE RIVERSIDE ET OSBORNE)	
Généralité	21 100 \$
Aqueduc	137 400 \$
Égout sanitaire	213 200 \$
Égout pluvial	303 800 \$
Chaussée	167 700 \$
Gestion des sols contaminés et des matières résiduelles	25 000 \$
Ouvrages en béton et autres ouvrages	113 600 \$
SOUS-TOTAL - VOLET E - AV. RIVERMERE (ENTRE RIVERSIDE ET OSBORNE)	981 800 \$
SOUS-TOTAL - VOLET F - ITEMS COMMUNS À OSBORNE ET RIVERMERE	327 200 \$
SOUS TOTAL - TRAVAUX	2 600 000,00 \$
AUTRES DÉPENSES RELIÉS AU PROJET	
CONTINGENCES (5%)	130 000,00 \$
SOUS-TOTAL - TRAVAUX & CONTINGENCES	2 730 000,00 \$
HONORAIRES PROFESSIONNELS (15%)	409 500,00 \$
SOUS-TOTAL - TRAVAUX, CONTINGENCES & HONORAIRES PROFESSIONNELS	3 139 500,00 \$
TAXES NETTES (4,9875%)	156 583 \$
SOUS-TOTAL TRAVAUX TAXES NETTES	3 296 082,56 \$
FRAIS INCIDENTS (±5%)	163 917,44 \$
GRAND TOTAL	3 460 000,00 \$

Préparé par:

Simon Bédard-Goulet Ing. OIQ no. 5005623
Chef de division - Plans & Conception - Génie

Date: 03/11/2020

Révisé par:

Éric Painchaud, ing. OIQ no. 124655
Directeur du Génie, de l'Urbanisme et de l'Environnement

Date: 03/11/2020



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

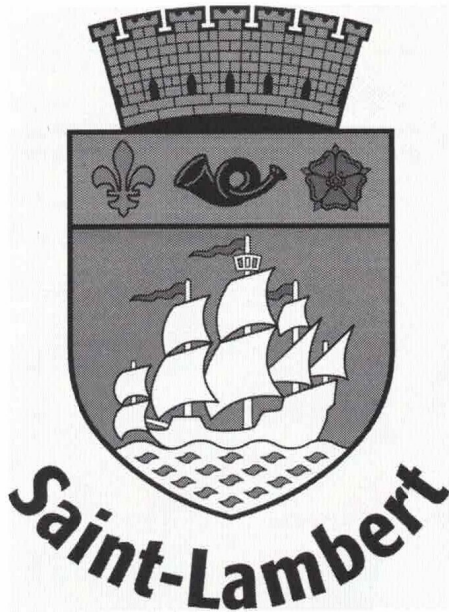
Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.1)

Dépôt de la liste des déboursés et des transactions bancaires

CONSIDÉRANT les articles 82 et 477.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) et le Règlement sur la délégation aux fonctionnaires et employés du pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en conséquence au nom de la ville (2014-122);

La greffière procède au dépôt des listes des déboursés et des transactions bancaires dressées par le trésorier, couvrant la période du 1^{er} octobre au 31 octobre 2020 pour les sommes respectives de 1 547 629,56 \$ et 1 437 948,79 \$, lesquelles listes comprennent les dépenses autorisées par un fonctionnaire.



Je confirme avoir vérifié la liste des chèques, les transactions bancaires et les transactions de MasterCard pour la période du 01 octobre au 31 octobre 2020.

Date : 4/11/2020

Signature : J. R. Belliveau
J. R. Belliveau, CPA CA
(Directeur des finances et trésorier)

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162546	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 54362	Nom: ADGMQ	Montant: 57,49 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
1475	2020-09-14	FORMATION WEBINAIRE - L'INNOVATION EN TEMPS DE PANDÉMIE	Georges Pichet	Payé au fournisseur 57,49 \$
No paiement: 162547	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 05757	Nom: AQUALITECK	Montant: 1 326,35 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
28080920	2020-09-08	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-1113)	Dominique-Anne Soucie	J.Robert Belliveau en remplacement de Rémi Richard (2020-1113) 1 326,35 \$
No paiement: 162548	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 52869	Nom: ARANCHA PEDRAZ-DECHAES	Montant: 70,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
20200924	2020-09-24	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 70,00 \$
No paiement: 162549	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59647	Nom: ARBRE EVOLUTION COOP DE SOLIDARITE	Montant: 7 665,73 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
460	2020-09-09	PLANTATION COMMUNAUTAIRE 2020 (2020-2803)	Eric Painchaud	Éric Painchaud (2020-2803) 7 665,73 \$
No paiement: 162550	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59954	Nom: BAUDOIN D'ANJOU	Montant: 45,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan	Payé au fournisseur 45,00 \$
No paiement: 162551	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 04802	Nom: BELL CANADA	Montant: 163,07 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
6722217-10-09-20	2020-09-10	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis	Payé au fournisseur 163,07 \$
No paiement: 162552	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 50103	Nom: BELL CANADA	Montant: 67,73 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
0131369-17-09-20	2020-09-17	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis	Payé au fournisseur 67,73 \$
No paiement: 162553	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 50027	Nom: BFL CANADA	Montant: 6 092,70 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
337900-1	2020-07-31	RENOUVELLEMENT DE POLICE D'ASSURANCE - RESPONSABILITE CIVILE GENERALE ET I	Vasco Morgado	Payé au fournisseur 6 092,70 \$
No paiement: 162554	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 51170	Nom: BRODEUR JOSEE	Montant: 245,98 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande
20200929	2020-09-29	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - SL170869 (RETRAIT PISCINE CREUSÉE DE 20	Robert Belliveau	Payé au fournisseur 245,98 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162555	2020-10-01	04186	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	185,67 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4954	2020-09-08	ACHAT MICRO-ONDES POUR TP (2020-1511)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-1511)	185,67 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162556	2020-10-01	52761	CAROLINE PEPIN	72,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200923	2020-09-23	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		72,00 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162557	2020-10-01	59952	CATHERINE PAINCHAUD	70,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		70,00 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162558	2020-10-01	58075	CELINE LEDUC	85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
202000923	2020-09-23	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162559	2020-10-01	95882	CELINE MONCHAMP	2 446,73 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200929	2020-09-29	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYÉ PAR LE VENDEUR MOINS LES FR	Robert Belliveau		2 446,73 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162560	2020-10-01	04530	CENTRAIDE DU GRAND MONTREAL	37,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200924	2020-09-24	REMISES DONS CENTRAIDE - 23 AOUT AU 19 SEPTEMBRE 2020 - NO. DE COMPTE 294328	Maxime Marquis		37,00 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162561	2020-10-01	51129	CENTRE DE SERVICES PARTAGÉS QUÉBEC	239,53 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
DGA006039	2020-09-11	ABONNEMENT AU PORTAIL D'APPROVISIONNEMENT DU CSPQ 2020-2021 (2020-1538)	Stéphanie Fournier	Stéphanie Fournier (2020-1538)	239,53 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162562	2020-10-01	59955	CHRISTELE BERTHELOT	409,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200923	2020-09-23	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		255,00 \$
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		154,00 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162563	2020-10-01	50031	COUR MUNICIPALE DE LONGUEUIL	103,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162563	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 50031	Nom: COUR MUNICIPALE DE LONGUEUIL	Montant: 103,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200929	2020-09-29	CONSTAT D'INFRACTION # 18 466 766	Robert Belliveau		103,00 \$

No paiement: 162564	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 04790	Nom: CROIX-ROUGE CANADIENNE (DIVISION DU QUÉBEC)	Montant: 22,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	--------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200924	2020-09-24	REMISE DE DONNS CROIX-ROUGE DU 23 AOUT AU 19 SEPTEMBRE 2020	Maxime Marquis		22,00 \$

No paiement: 162565	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59951	Nom: ELIZABETH ALBERT	Montant: 70,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	--------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		70,00 \$

No paiement: 162566	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 01892	Nom: ENCADREMENTS BALTHAZART VICTORIA	Montant: 119,57 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
8840	2020-09-08	CERTIFICAT DE RENCONNAISSANCE	Georges Pichet		119,57 \$

No paiement: 162567	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 52302	Nom: ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	Montant: 4 147,12 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
760001840960	2020-09-22	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		883,95 \$
770001779133	2020-09-22	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		18,10 \$
760001820297	2020-08-20	FRAIS DE GAZ NATUREL	Robert Belliveau		34,57 \$
760001799713	2020-07-21	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		39,18 \$
740002017253	2020-06-17	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		32,27 \$
740001972389	2020-04-22	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		382,33 \$
760001840955	2020-09-22	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		209,02 \$
760001840957	2020-09-22	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		39,83 \$
760001840959	2020-09-22	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		34,02 \$
740001993118	2020-05-21	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		35,94 \$
760001840962	2020-09-22	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		44,02 \$
740001972388.	2020-04-22	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		841,42 \$
790001627178	2020-09-23	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		38,47 \$
760001840961	2020-09-22	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		36,88 \$
760001840958	2020-09-22	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		77,43 \$
760001840956	2020-09-22	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		1 399,69 \$

No paiement: 162568	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59293	Nom: EQUIPEMENT SMS INC.	Montant: 41,78 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------	--------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
------------	--------------	------------	--------------	------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162568	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59293	Nom: EQUIPEMENT SMS INC.	Montant: 41,78 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
PSI/20343455	2020-09-08	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8451)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8451)	41,78 \$
No paiement: 162569	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 02321	Nom: FASTENAL CANADA LTD	Montant: 1 429,85 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
QCSTH25352	2020-07-06	ACHAT LINGETTES DESINFECTANTES (2020-1322)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1322)	1 429,85 \$
No paiement: 162570	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 00066	Nom: REGIME DE RETRAITE DES CADRES, COLS BLEUS ET BRIGADIERS	Montant: 75 919,82 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200924-1	2020-09-24	CAISSE DE RETRAITE COLS BLEUS	Maxime Marquis		39 092,54 \$
20200924-2	2020-09-24	CAISSE DE RETRAITE BRIGADIERS SCOLAIRE	Maxime Marquis		1 663,82 \$
20200924	2020-09-24	CAISSE DE RETRAITES CADRES	Maxime Marquis		35 163,46 \$
No paiement: 162571	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 03870	Nom: FONDS DE SOLIDARITE DES TRAVAILLEURS DU QUEBEC (FTQ)	Montant: 3 200,10 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200924	2020-09-24	REMISES DU 23 AOUT AU 19 SEPTEMBRE 2020 RÉFÉRENCE NO 25965	Maxime Marquis		3 200,10 \$
No paiement: 162572	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 04048	Nom: FOURGONS RIVE-SUD INC (LES)	Montant: 38,93 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
7265	2020-09-10	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8475)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8475)	38,93 \$
No paiement: 162573	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59637	Nom: FOUS DE NATURE	Montant: 484,96 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
202156	2020-08-12	ACTIVITÉ À LA BIBLIOTHÈQUE - LES MERVEILLES DE LA VIE - MIMÉTISME ET CAMOUFLAC	Elizabeth Jacques	Josée Véronneau (2020-6550)	484,96 \$
No paiement: 162574	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59518	Nom: GEOTHENTIC INC.	Montant: 6 053,43 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
M51968	2020-08-10	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8374)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-8374)	6 053,43 \$
No paiement: 162575	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 05470	Nom: MONSIEUR PROPRETE	Montant: 5 389,43 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
14337	2020-09-11	LAVAGE DE VITRES (2020-1471)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-1471)	5 389,43 \$
No paiement: 162576	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59956	Nom: GINETTE CONSTANTIN	Montant: 255,00 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162576		2020-10-01	59956	GINETTE CONSTANTIN	255,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		255,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162577		2020-10-01	59397	GUYLAINE OUELLET	225,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		225,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162578		2020-10-01	59916	HANNAH PROMOTIONS INC.	90,31 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
TDSR-20367	2020-09-07	MATÉRIEL D'ANIMATION (2020-6404)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-6404)	90,31 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162579		2020-10-01	52170	HANNI KUPPER MARTIN	155,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		155,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162580		2020-10-01	59639	HERVE LECOMTE	1 484,14 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200928	2020-09-28	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYÉ AU 4E VERSEMENT MOINS FRAIS	Maxime Marquis		1 484,14 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162581		2020-10-01	05310	HOPITAL VETERINAIRE ST-LAMBERT INC.	1 031,79 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
87105	2020-09-10	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	582,90 \$
87104	2020-09-10	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	448,89 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162582		2020-10-01	50457	HUOT SYLVAIN	1 534,87 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200929	2020-09-29	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYE PAR VENDEUR (MEMOIRE D'AJU)	Robert Belliveau		1 534,87 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162583		2020-10-01	04525	HYDRO QUEBEC	3 967,27 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
619 902 287 270	2020-09-25	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 925 879)	Maxime Marquis		26,81 \$
636 102 243 533	2020-09-16	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 056 757 162)	Maxime Marquis		116,30 \$
619 902 287 823	2020-09-28	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 851 382)	Maxime Marquis		84,12 \$
642 402 238 515	2020-09-25	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 003 253 000)	Maxime Marquis		745,44 \$
651 402 214 172	2020-09-28	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 744 141)	Maxime Marquis		254,42 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT
REGISTRE DES CHÈQUES
DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162583	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 3 967,27 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
672 102 152 237	2020-09-28	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	Maxime Marquis		2 740,18 \$
No paiement: 162584	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 51840	Nom: ISABELLE DUCHARME	Montant: 85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200924	2020-09-24	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$
No paiement: 162585	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59567	Nom: JEAN-GUY SIMARD	Montant: 122,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200924	2020-09-24	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		122,00 \$
No paiement: 162586	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59950	Nom: LAURENE DEPARDON	Montant: 65,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		65,00 \$
No paiement: 162587	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant: 823,16 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
150731	2020-09-06	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	177,22 \$
38042	2020-09-11	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	38,27 \$
38034	2020-09-09	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	593,87 \$
38035	2020-09-09	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	13,80 \$
No paiement: 162588	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59953	Nom: LINDA MAGHER	Montant: 27,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		27,00 \$
No paiement: 162589	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 53156	Nom: LISE LADOUCEUR	Montant: 85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200923	2020-09-23	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$
No paiement: 162590	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59817	Nom: LOUISE CRAIG	Montant: 70,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		70,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162591	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 04702	Nom: LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	Montant: 347,80 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
21430920-00	2020-09-11	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6283)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6283)	347,80 \$
No paiement: 162592	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59807	Nom: MADLYN GRANT	Montant: 50,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200928	2020-09-28	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,00 \$
No paiement: 162593	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 53780	Nom: MARIE-THERESE DUVAL	Montant: 85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200923	2020-09-23	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$
No paiement: 162594	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59957	Nom: MARTINE DENAULT	Montant: 122,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200916	2020-09-16	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		122,00 \$
No paiement: 162595	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 54718	Nom: MERLIN LANGEVIN	Montant: 61,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200923	2020-09-23	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		61,00 \$
No paiement: 162596	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59958	Nom: MICHELE RACINE	Montant: 130,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200923	2020-09-23	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		130,00 \$
No paiement: 162597	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 54544	Nom: NATHALIE KRIKORIAN	Montant: 130,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200921	2020-09-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		130,00 \$
No paiement: 162598	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59959	Nom: PATRICK GALVIN	Montant: 435,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200924	2020-09-24	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		435,00 \$
No paiement: 162599	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 58571	Nom: PIANO TECHNIQUE MONTREAL	Montant: 1 345,20 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3158	2020-09-08	SYSTEME DE CONTRÔLE D'HUMIDITÉ PIANO (2020-1492)	Josée Véronneau	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1492)	672,60 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162599	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 58571	Nom: PIANO TECHNIQUE MONTREAL	Montant: 1 345,20 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3157	2020-09-08	SYSTEME DE CONTRÔLE D'HUMIDITÉ PIANO (2020-1492)	Josée Véronneau	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1492)	672,60 \$
No paiement: 162600	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 05029	Nom: PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	Montant: 264,33 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
399420-00	2020-09-09	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8386)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8386)	264,33 \$
No paiement: 162601	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 51689	Nom: PIERRE BAILLARGEON	Montant: 62,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200923	2020-09-23	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		62,00 \$
No paiement: 162602	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 03293	Nom: PUROLATOR INC.	Montant: 4,88 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
445535618	2020-09-18	SERVICE DE COURRIER	Maxime Marquis		4,88 \$
No paiement: 162603	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 04683	Nom: QUEBEC LINGE (ARAMARK)	Montant: 258,14 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9002726494	2020-09-22	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9047)	129,07 \$
9002722654	2020-09-15	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9047)	129,07 \$
No paiement: 162604	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 04705	Nom: QUINCAILLERIE BERGER INC	Montant: 292,07 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0773366	2020-09-11	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6285)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6285)	292,07 \$
No paiement: 162605	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 00064	Nom: REGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL	Montant: 43 607,72 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200924	2020-09-24	RÉGIME DE RETRAITE DES COLS BLANCS DE LA VILLE DE LONGUEUIL REMISE: MOIS SEI	Maxime Marquis		43 607,72 \$
No paiement: 162606	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59960	Nom: RICHARD FONTAINE	Montant: 69,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200924	2020-09-24	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		69,00 \$
No paiement: 162607	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59961	Nom: ROBERT GOUR	Montant: 27,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162607	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59961	Nom: ROBERT GOUR	Montant: 27,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200924	2020-09-24	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		27,00 \$
No paiement: 162608	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 59481	Nom: ROBERT SENET	Montant: 70,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200924	2020-09-24	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		70,00 \$
No paiement: 162609	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 58620	Nom: RYAN AFFAIRES PUBLIQUES	Montant: 2 198,90 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
RAP-VSL-08-2020	2020-09-11	HONORAIRES PROFESSIONNELS	Georges Pichet		2 198,90 \$
No paiement: 162610	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 00061	Nom: SECTION LOCALE 307 DU SYNDICAT CANADIEN DE FONCTION PUBLIQUE	Montant: 4 682,45 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200924	2020-09-24	COTISATIONS SYNDICALES COL BLEUS	Maxime Marquis		4 682,45 \$
No paiement: 162611	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 04799	Nom: SECURITE INCENDIE SAINT-HUBERT INC	Montant: 172,46 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
38451	2020-09-11	APPEL DE SERVICE AU CENTRE DE LOISIRS (2020-6412)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6412)	172,46 \$
No paiement: 162612	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 03261	Nom: SUD ELECTRIQUE INC	Montant: 757,69 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
35123	2020-09-08	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8463)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8463)	757,69 \$
No paiement: 162613	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 00313	Nom: TELUS	Montant: 1 817,22 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
35290023021	2020-09-16	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		1 817,22 \$
No paiement: 162614	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 05443	Nom: UAP (TRACTION BOUCHERVILLE #717)	Montant: 323,70 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
717471975	2020-09-11	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8489)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8489)	490,38 \$
717454854	2020-04-17	CREDIT POUR RETOUR DE PIÈCES (2020-8399)	Sébastien Gravel	Natalie Fallon (2020-8399)	(166,68 \$)
No paiement: 162615	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 50226	Nom: VILLE DE BROSSARD	Montant: 1 715,36 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162615		2020-10-01	50226	VILLE DE BROSSARD	1 715,36 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
202000-000000086	2020-09-11	RÉSEAU ÉTENDU PRIVÉ DU 15 AOUT AU 14 SEPTEMBRE 2020	Robert Belliveau		1 051,24 \$
202000-000000085	2020-09-11	LIEN INTERNET POUR L'AUGMENTATION DE SERVICE AUX CITOYENS (BIBLIOTHÈQUE, CI	Robert Belliveau		664,12 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162616		2020-10-01	95880	YVES-GABRIEL LEBOEUF	63,90 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200930	2020-09-30	TROP PAIEMENT - DEMANDE DE PERMIS 2020-00560 - FACTURE 20200653 (PAIEMENT RE	Robert Belliveau		63,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162617		2020-10-08	54362	ADGMQ	373,67 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1572	2020-10-02	FORMATION VIRTUELLE	Georges Pichet		373,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162618		2020-10-08	95873	ANDRE GAGNON	75,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201002	2020-10-02	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162619		2020-10-08	59309	AUTOENERGIE CANADA INC	3 736,69 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
034024	2020-09-24	PIECES ET MAIN-D'OEUVRE - CORRECTION DU SYSTEME DE CHAUFFAGE A LA BIBLIOTH	Eric Painchaud	Ronald Laurin (2020-1545)	3 736,69 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162620		2020-10-08	50027	BFL CANADA	7 276,63 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
MUN12303	2020-04-02	PAIEMENT RECLAMATION 2019-015R	Cassandra Comin Bergor		660,40 \$
MUN12303-2	2020-05-20	PAIEMENT RECLAMATION 2019-20R	Cassandra Comin Bergor		5 000,00 \$
345308	2020-06-16	ASSURANCE POUR LA PISTE DE ROULI-ROULANT	Cassandra Comin Bergor		914,03 \$
MUN12303-1	2020-03-23	PAIEMENT RECLAMATION 2019-22R	Cassandra Comin Bergor		702,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162621		2020-10-08	05451	Brodi Specialty products Ltd	839,04 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
INV10483	2020-09-23	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8516)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8516)	839,04 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162622		2020-10-08	51695	CAPITALE ASSURANCES ET GESTION DU PATRIMOINE (LA)	65 905,23 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
R-0000332307	2020-10-01	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR OCTOBRE 2020 (CO	Robert Belliveau		25 096,84 \$
R-0000330287	2020-10-01	ASSURANCE COLLECTIVE POUR LA VILLE DE SAINT-LAMBERT POUR OCTOBRE 2020 (CO	Robert Belliveau		40 808,39 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162623	2020-10-08	59752	CARINE COQUENLORGE	35,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200930	2020-09-30	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		35,00 \$
162624	2020-10-08	04409	CARR MCLEAN	31,95 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
838942	2020-09-16	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1533)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-1533)	31,95 \$
162625	2020-10-08	01914	CENTRE DE GESTION DE L'ÉQUIPEMENT ROULANT	4 443,46 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
A000206292	2020-08-31	LOCATION DE VÉHICULES - AOUT 2020 (2020-5041)	Ronald Laurin	Sébastien Gravel (2020-5041)	4 156,02 \$
F-143560	2020-08-31	FRANCHISE SUR ENTRETIEN ET REPARATION DE CAMION (2020-6556)	Ronald Laurin	Sébastien Gravel (2020-6556)	287,44 \$
162626	2020-10-08	00477	CENTRE DE JARDIN BROSSARD INC	715,75 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
103065549	2020-09-23	FOURNITURES : PLANTES / VIVACES / ARBUSTE DIVERS (2020-1144)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-1144)	306,44 \$
101049507	2020-09-23	TOURBE EN ROULEAU (2020-6489)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6489)	211,55 \$
109001779	2020-09-23	TOURBE EN ROULEAU (2020-6489)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6489)	197,76 \$
162627	2020-10-08	04827	Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	279,29 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
142040	2020-09-21	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8509)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8509)	287,38 \$
141650	2020-09-10	PM (2020-6322)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6322)	(8,09 \$)
162628	2020-10-08	00183	CONCEPT CONTROLS INC	764,58 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
281265	2020-09-24	PIÈCES ET SERVICES - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-1558)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2020-1558)	764,58 \$
162629	2020-10-08	04790	CROIX-ROUGE CANADIENNE (DIVISION DU QUÉBEC)	416,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
CRC-265971	2020-09-22	RENOUVELLEMENT MONITEUR DE SÉCURITÉ AQUATIQUE (2020-6559)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-6559)	416,00 \$
162630	2020-10-08	59964	DANIEL LAROCHELLE	94,80 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200929	2020-09-29	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		94,80 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162631		2020-10-08	03537	DIFFUSION STRATO INC	610,99 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6778	2020-09-23	MEDAILLES POUR CHIENS ET CHATS (2020-1513)	Maxime Marquis	J.Robert Belliveau (2020-1513)	610,99 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162632		2020-10-08	03700	DISTRIBUTION PIERRE LAROCHELLE INC	135,79 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
41011	2020-09-14	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1485)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-1485)	135,79 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162633		2020-10-08	03225	EQUIPEMENT MEDICAL RIVE-NORD INC	2 171,94 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
133757	2020-09-25	ACHAT DE MASQUES - TRAVAUX PUBLICS (2020-1526)	Ronald Laurin	Élizabeth Jacques (2020-1526)	692,84 \$
133758	2020-09-25	ACHAT DE MASQUES - TRAVAUX PUBLICS (2020-1543)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1543)	523,95 \$
133759	2020-09-25	ACHAT DE MASQUES (2020-1526)	Mélissa Mercure	Élizabeth Jacques (2020-1526)	692,84 \$
133575	2020-09-22	ACHAT DE MASQUE (2020-1542)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-1542)	118,59 \$
133576	2020-09-22	ACHATS GANTS (2020-1526)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-1526)	143,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162634		2020-10-08	05158	Excellence hydraulique Inc.	1 107,37 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
34308	2020-09-15	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8498)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8498)	113,86 \$
34381	2020-09-21	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8507)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8507)	993,51 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162635		2020-10-08	05116	GRAVI-T ZERO INTERNATIONNAL INC.	2 356,99 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
8059	2020-09-30	FORMATION DE LA MAIN-D'OEUVRE	Mélissa Mercure		2 356,99 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162636		2020-10-08	54678	GROUPE BR METAL INC.	603,62 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
23113	2020-09-16	ACHAT CONTENANTS INTÉRIEURS DE 80 LITRES (2020-1497)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2020-1497)	603,62 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162637		2020-10-08	95872	GROUPE SGTS	241,45 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
F-9821	2020-09-22	SERVICES PROFESSIONNELS -ARPENTEUR	Julie Larose		241,45 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162638		2020-10-08	95874	GUY BERGERON	75,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201002	2020-10-02	SUBVENTION -REPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162639	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 51330	Nom: HANNY CHUNG	Montant: 28,50 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	--------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200421	2020-04-21	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		28,50 \$

No paiement: 162640	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 54568	Nom: HELENE DEPELTEAU	Montant: 35,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	--------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200930	2020-09-30	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		35,00 \$

No paiement: 162641	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 05310	Nom: HOPITAL VETERINAIRE ST-LAMBERT INC.	Montant: 2 893,71 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
87106	2020-09-14	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	405,74 \$
87107	2020-09-18	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	539,75 \$
87108	2020-09-18	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	539,75 \$
87109	2020-09-22	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	405,74 \$
87111	2020-09-22	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	276,92 \$
87110	2020-09-22	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	276,92 \$
87112	2020-09-24	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	448,89 \$

No paiement: 162642	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 6 339,29 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
650 502 472 031	2020-09-29	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 069 256 186))	Maxime Marquis		435,30 \$
628 902 272 571	2020-09-30	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 068 222 536)	Maxime Marquis		206,40 \$
694 601 771 863	2020-06-01	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 057 350 876)	Maxime Marquis		44,17 \$
610 002 536 869	2020-10-01	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 063 262 693)	Maxime Marquis		28,82 \$
612 702 358 018	2020-09-30	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 057 350 876)	Maxime Marquis		46,24 \$
633 402 257 103	2020-09-30	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 727 314)	Maxime Marquis		75,15 \$
682 902 105 140	2020-09-30	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 087 927 925)	Maxime Marquis		139,01 \$
668 502 449 665	2020-09-29	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 773 623)	Maxime Marquis		86,29 \$
633 402 256 744	2020-09-30	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 0133 410)	Maxime Marquis		3 257,88 \$
621 702 282 493	2020-09-29	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 842 874)	Maxime Marquis		623,67 \$
637 002 491 599	2020-10-01	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 062 157 514)	Maxime Marquis		159,87 \$
617 202 297 032	2020-10-01	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 665 720)	Maxime Marquis		28,82 \$
681 102 111 847	2020-10-01	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 040 260 067)	Maxime Marquis		748,24 \$
620 802 288 645	2020-10-01	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 055 841 132)	Maxime Marquis		459,43 \$

No paiement: 162643	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 52482	Nom: ISABELLE FAHMY	Montant: 107,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200928	2020-09-28	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		107,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162644	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 04344	Nom: J.A. LARUE INC	Montant: 1 300,65 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1000053041	2020-09-22	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8508)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8508)	1 300,65 \$
No paiement: 162645	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 595665	Nom: JEANNINE MORISSETTE	Montant: 122,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201001	2020-10-01	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		122,00 \$
No paiement: 162646	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 59928	Nom: JULIA COTRIM NOGUEIRA	Montant: 100,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201002	2020-10-02	SUBVENTION POUR L'ACHAT DE COUCHES LAVABLES	Marie-Eve Ferland		100,00 \$
No paiement: 162647	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 59963	Nom: KARINE RACICOT	Montant: 30,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200930	2020-09-30	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		30,00 \$
No paiement: 162648	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 59268	Nom: KENT AUTOMOTIVE	Montant: 762,27 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9307873449	2020-09-16	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6418)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6418)	762,27 \$
No paiement: 162649	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 59950	Nom: LAURENE DEPARDON	Montant: 80,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200930	2020-09-30	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		80,00 \$
No paiement: 162650	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant: 1 067,18 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
150759	2020-09-13	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9101)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Ronald Laurin (2020-9101)	133,44 \$
150791	2020-09-20	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	311,30 \$
150787	2020-09-19	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9101)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Ronald Laurin (2020-9101)	330,72 \$
150755	2020-09-12	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	291,72 \$
No paiement: 162651	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 01082	Nom: LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	Montant: 155,22 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
113403	2020-09-24	SERVICES DE REPRODUCTION DE PLANS (2020-6574)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6574)	155,22 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162652	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 95875	Nom: LUCIE ROY NADEAU	Montant: 75,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201002	2020-10-02	SUBVENTION -REEMPLACEMENT D'UNE TOILETTE STANDARD	Marie-Eve Ferland		75,00 \$
No paiement: 162653	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 04702	Nom: LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC	Montant: 588,44 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
21513063-00	2020-09-24	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6296)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-6296)	588,44 \$
No paiement: 162654	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 59684	Nom: MAERIX INC.	Montant: 6 790,42 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
34604	2020-09-18	ABONNEMENT ANNUEL AU SERVICE PARATOX CITY GESTION DES MATIERES DANGEREUSE	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-9109)	6 790,42 \$
No paiement: 162655	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 01248	Nom: MANDERLEY TURF PRODUCTS INC.	Montant: 817,45 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
INV-BRO87166	2020-09-24	TOURBE EN ROULEAU (2020-6555)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6555)	817,45 \$
No paiement: 162656	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 59222	Nom: MANDUCO	Montant: 309,40 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FAC-74	2020-09-18	BOITE A LUNCH - RENCONTRE RH MONTEREGIE/ESTRIE	Mélissa Mercure		309,40 \$
No paiement: 162657	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 03510	Nom: MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC	Montant: 808,69 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
DA0007824431	2020-09-16	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6572)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6572)	808,69 \$
No paiement: 162658	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 59965	Nom: MICHELINE CHOUINARD	Montant: 85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$
No paiement: 162659	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 59966	Nom: MONIQUE GREGOIRE	Montant: 170,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		170,00 \$
No paiement: 162660	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 03103	Nom: MOTION CANADA	Montant: 10 292,86 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
QC28-766064	2020-09-22	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8481)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Ronald Laurin (2020-8481)	10 292,86 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162661	2020-10-08	51735	NATHALIE ALLAIRE	85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$
162662	2020-10-08	95876	NICOLAS DUPUIS	1 319,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201001	2020-10-01	REMBOURSEMENT DE TAXES FONCIÈRES - TROP PAYE PAR VENDEUR 1344\$ MOINS FR/	Maxime Marquis		1 319,00 \$
162663	2020-10-08	00749	PAPINEAU SANDBLAST INC	1 782,11 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
10068	2020-09-24	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - ENTRETIEN REMORQUE (2020-8519)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-8519)	1 782,11 \$
162664	2020-10-08	54743	PETITE CAISSE URBANISME	192,10 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200930	2020-09-30	PETITE CAISSE URBANISME	Julie Larose		192,10 \$
162665	2020-10-08	05029	PIECES DE REMORQUES TEXTRAIL (NUERA TRANSPORT)	96,34 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
403975-00	2020-09-21	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8514)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8514)	96,34 \$
162666	2020-10-08	03621	PIECES D'EQUIPEMENT BERGOR INC	1 599,67 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
128804	2020-09-14	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8452)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8452)	1 302,34 \$
128866	2020-09-22	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6422)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6422)	220,49 \$
128803	2020-09-14	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8441)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8441)	76,84 \$
162667	2020-10-08	00196	PNEUS BELISLE BOUCHERVILLE INC.	379,19 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
F0200899 00	2020-09-14	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8443)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8443)	379,19 \$
162668	2020-10-08	05751	PNEUS SOUTHWARD	979,59 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
114510	2020-09-24	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-1507)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-1507)	979,59 \$
162669	2020-10-08	04683	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	132,09 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162669		2020-10-08	04683	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	132,09 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9002730299	2020-09-29	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-9047)	132,09 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162670		2020-10-08	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	826,88 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0773518	2020-09-15	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6287)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6287)	80,47 \$
0773617	2020-09-16	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6284)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6284)	105,54 \$
0773721	2020-09-17	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6284)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6284)	31,67 \$
0773891	2020-09-21	ACHAT D'OUTILS (2020-6425)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6425)	264,33 \$
0774125	2020-09-24	ACHAT D'OUTILS (2020-6541)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6541)	344,87 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162671		2020-10-08	03109	RIVE-SUD CHRYSLER DODGE INC	23,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FR88085	2020-09-25	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8525)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8525)	23,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162672		2020-10-08	59605	ROBERT TERRY	500,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200925	2020-09-25	ENSEIGNEMENT DE COURS - PICKLEBALL (2020-6560)	Eric Carignan	Éric Carignan (2020-6560)	500,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162673		2020-10-08	03236	ROGERS	118,95 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2218937274	2020-09-24	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		118,95 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162674		2020-10-08	04316	RONA INC. - BROSSARD	826,22 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
41460-12283511	2020-09-14	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6410)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6410)	257,85 \$
41460-12287441	2020-09-16	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6288)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6288)	530,31 \$
41460-12298431	2020-09-22	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-6540)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6540)	28,14 \$
41460-12302191	2020-09-24	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6554)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-6554)	9,92 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162675		2020-10-08	05797	SERVICE D'ENSEIGNE LUMI-VERT	5 530,88 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
12638	2020-09-23	REPLACEMENT DE TOILE ET STRUCTURE - MUSÉE À CIEL OUVERT (2020-1390)	Josée Véronneau	Georges Pichet (2020-1390)	5 530,88 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162676	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 04913	Nom: Service d'entretien menager Vimont inc.	Montant: 3 691,85 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
16239	2020-08-31	ENTRETIEN MÉNAGER AU 81 HOOPER (2020-4013)	Josée Véronneau	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4013)	3 691,85 \$
No paiement: 162677	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 05443	Nom: UAP (TRACTION BOUCHERVILLE #717)	Montant: 13,79 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
717472395	2020-09-15	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8399)	Sébastien Gravel	Natalie Fallon (2020-8399)	13,79 \$
No paiement: 162678	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 05890	Nom: ULULAB INC.	Montant: 303,56 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
INV-0160	2020-09-26	LICENCE POUR JEUX ÉDUCATIFS D'ULULAB - 1ER SEPTEMBRE 2020 AU 31 AOUT 2021 (20	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-6547)	303,56 \$
No paiement: 162679	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 04234	Nom: UNITED RENTALS OF CANADA	Montant: 2 072,19 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
186323907-001	2020-09-24	LOCATION D'OUTILS (2020-1535)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-1535)	2 072,19 \$
No paiement: 162680	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 04724	Nom: VIDEOTRON	Montant: 76,84 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
00013730/01	2020-09-25	FRAIS DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 55 ARGYLE	Maxime Marquis		76,84 \$
No paiement: 162681	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 50644	Nom: VILLE DE BOUCHERVILLE	Montant: 103,89 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
202020-300000018	2020-09-21	RÉPARTITION DE LA FACTURE MÉGALINK VOIX # 450 449 8100 DE SEPTEMBRE 2020 SELC	Maxime Marquis		103,89 \$
No paiement: 162682	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 50226	Nom: VILLE DE BROSSARD	Montant: 8 177,01 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
202000-000000089	2020-09-24	SERVICE DE RELÈVE VDI JUIN-JUILLET ET AOUT2020	Maxime Marquis		7 346,84 \$
202000-000000090	2020-09-24	SERVICES INFORMATIQUES - MAINTENANCE DE L'APPLICATION DE SURVEILLANCE BLES	Maxime Marquis		830,17 \$
No paiement: 162683	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 59635	Nom: 9185-0800 QUEBEC INC.	Montant: 1 460,18 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
09232064034	2020-09-23	ACHAT D'OUTILS (2020-8468)	Sébastien Gravel	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-8468)	1 460,18 \$
No paiement: 162684	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 59975	Nom: ALEXANDRA SABOURIN	Montant: 77,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162684		2020-10-22	59975	ALEXANDRA SABOURIN	77,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		77,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162685		2020-10-22	59622	ANNA MARIE WESTERDAHL	50,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162686		2020-10-22	57865	ANNE PERREAULT	87,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		87,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162687		2020-10-22	05757	AQUALITECK	1 326,35 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
28051020	2020-10-05	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-1113)	Dominique-Anne Soucie	J.Robert Belliveau en remplacement de Rémi Richard (2020-1113)	1 326,35 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162688		2020-10-22	52855	BEATRIZ MEZA BAZAN	77,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		77,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162689		2020-10-22	04802	BELL CANADA	2 315,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9236575-04-10-20	2020-10-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		21,52 \$
9236612-04-10-20	2020-10-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		21,52 \$
9236582-04-10-20	2020-10-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		21,52 \$
6719680-01-10-20	2020-10-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,95 \$
9236576-04-10-20	2020-10-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		21,52 \$
9236601-04-10-20	2020-10-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		21,52 \$
9236529-04-10-20	2020-10-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		1 844,75 \$
9236514-04-10-20	2020-10-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		62,95 \$
4650898-28-09-20	2020-09-28	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
6711336-01-10-20	2020-10-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		59,40 \$
4664719-25-09-20	2020-09-25	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
6714803-01-10-20	2020-10-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		19,80 \$
6713324-01-10-20	2020-10-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		59,40 \$
6711443-01-10-20	2020-10-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		76,00 \$
4657829-28-09-20	2020-09-28	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		25,55 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162690		2020-10-22	500104	BELL CANADA	10,63 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
41361628-01-10-20	2020-10-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		10,63 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162691		2020-10-22	50103	BELL CANADA	227,65 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
517682929-01-10-20	2020-10-01	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		227,65 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162692		2020-10-22	50027	BFL CANADA	2 954,55 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
MUN12412-2	2020-07-07	RECLAMATION 2019-003R -SUCCESSION DE BRIAN O'MALLEY ET MARY ESTHER O'MALLE	Cassandra Comin Bergor		976,00 \$
MUN12412-3	2020-07-09	RECLAMATION 2019-003R -SUCCESSION DE BRIAN O'MALLEY ET MARY ESTHER O'MALLE	Cassandra Comin Bergor		1 978,55 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162693		2020-10-22	59982	CARL GRAVEL	50,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162694		2020-10-22	59979	CAROLINE CHOUINARD	50,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162695		2020-10-22	51680	CATHERINE DUMONT	50,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162696		2020-10-22	52702	CATHERINE RAYLE-DOIRON	50,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162697		2020-10-22	59972	CHRISTIAN COHADE	87,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		87,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162698		2020-10-22	58463	CHRISTINE UNGER	43,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162698	2020-10-22	58463	CHRISTINE UNGER	43,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200401	2020-04-01	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		43,00 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162699	2020-10-22	59945	CLAUDETTE COURNOYER	85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162700	2020-10-22	53820	CLAUDIA ALLARD	77,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		77,00 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162701	2020-10-22	04827	Clinique du Petit Moteur Rive-Sud Inc.	1 383,43 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
135456	2020-03-17	ACHAT DE COUPE HERBE POUR PARCS ET TERRAINS DE JEUX (2020-6134)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6134)	1 383,43 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162702	2020-10-22	59978	DANIELA LUNA TORRES	77,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201007	2020-10-07	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		77,00 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162703	2020-10-22	59968	DANIELLE SIMARD	85,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		85,00 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162704	2020-10-22	54320	DAVID PEPIN	35,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		35,00 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162705	2020-10-22	01710	DISTRIBUTIONS PLA-M INC	365,20 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
133641	2020-09-21	ACHAT DE LINGETTES DESINFECTANTES (2020-1152)	Mélissa Mercure	Georges Pichet (2020-1152)	365,20 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
162706	2020-10-22	59983	ELYSE MICHAUD-HEDGE	50,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162707	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 53072	Nom: ESTHER VALLEE	Montant: 120,72 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Josée Véronneau		120,72 \$
No paiement: 162708	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 95862	Nom: EXPERTISE NEUROSCIENCES INC.	Montant: 4 311,56 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
23876	2020-10-02	EXPERTISE MEDICALE	Mélissa Mercure		4 311,56 \$
No paiement: 162709	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 95887	Nom: EXPERTUBE (9292-5601 QUEBEC INC)	Montant: 306,75 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9097	2020-09-29	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-8531)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8531)	306,75 \$
No paiement: 162710	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 54559	Nom: FRANCE PERRAULT	Montant: 87,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		87,00 \$
No paiement: 162711	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 51818	Nom: GENEVIEVE D'AMOURS	Montant: 87,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		87,00 \$
No paiement: 162712	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 52263	Nom: GINETTE GAGNON	Montant: 170,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		170,00 \$
No paiement: 162713	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 03820	Nom: HEBDRAULIQUE INC	Montant: 798,51 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
30014511	2020-09-29	ACHAT DE PIÈCES (2020-8495)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8495)	798,51 \$
No paiement: 162714	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 05310	Nom: HOPITAL VETERINAIRE ST-LAMBERT INC.	Montant: 1 369,77 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
87115	2020-09-29	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	448,89 \$
87114	2020-09-29	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	448,89 \$
87113	2020-09-29	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	471,99 \$
No paiement: 162715	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 58904	Nom: HUU QUYEN CHE	Montant: 37,32 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162715		2020-10-22	58904	HUU QUYEN CHE	37,32 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200915	2020-09-15	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		37,32 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162716		2020-10-22	04525	HYDRO QUEBEC	27 004,70 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
624 402 279 289	2020-10-02	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 017 742 303)	Maxime Marquis		110,18 \$
673 902 155 516	2020-10-05	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 071 019 929)	Maxime Marquis		4,05 \$
632 502 495 160	2020-10-08	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 064 664 855)	Maxime Marquis		28,82 \$
648 702 223 768	2020-10-01	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 001 133 535)	Maxime Marquis		26 861,65 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162717		2020-10-22	54496	ISABELLE GENDRON	192,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		105,00 \$
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		87,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162718		2020-10-22	59761	ISABELLE POULIN	77,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		77,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162719		2020-10-22	54322	JEAN-FRANCOIS PAYETTE	50,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162720		2020-10-22	01175	JEAN-PIERRE BOUDRIAS	895,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
589318	2020-09-30	ACHAT DE CITROUILLES ET PAILLIS (2020-1567)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2020-1567)	895,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162721		2020-10-22	59984	JOELLE RONDEAU	100,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		100,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162722		2020-10-22	53569	JOSEE MARTINEAU	61,07 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201006	2020-10-06	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		61,07 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162723	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 59977	Nom: JULIE LEVESQUE	Montant: 77,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		77,00 \$
No paiement: 162724	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 59268	Nom: KENT AUTOMOTIVE	Montant: 351,09 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9307914513	2020-10-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6566)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6566)	351,09 \$
No paiement: 162725	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 95863	Nom: LE GROUPE ALLTECH	Montant: 444,67 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20315	2020-09-29	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8532)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8532)	444,67 \$
No paiement: 162726	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 00104	Nom: LECLERC SAUVE ARPENTEURS-GEOMETRES INC	Montant: 1 006,03 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6221-13497	2020-09-15	SERVICE D'ARPEUTEUR GÉOMÈTRES - DESCRIPTION TECHNIQUE (2020-1591)	Georges Pichet	Georges Pichet (2020-1591)	1 006,03 \$
No paiement: 162727	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 04814	Nom: L'EQUIPEUR (6386563 CANADA INC.)	Montant: 453,10 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
150805	2020-09-22	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9016)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9016)	453,10 \$
No paiement: 162728	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 58850	Nom: LINE GENOIS	Montant: 128,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201009	2020-10-09	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		128,00 \$
No paiement: 162729	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 01002	Nom: LOCATION D AUTOS ET CAMIONS DISCOUNT	Montant: 1 017,07 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
7394033314	2020-10-02	LOCATION DE VOITURE (2020-8257)	Sébastien Gravel	Ronald Laurin (2020-8257)	1 017,07 \$
No paiement: 162730	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 04643	Nom: L.P. PHOTO (2000) INC	Montant: 1 149,75 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
11991	2020-09-21	SERVICE DE PHOTOGRAPHE POUR LE MAGAZINE (2020-4006)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-4006)	1 149,75 \$
No paiement: 162731	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 50882	Nom: MARC APRIL	Montant: 72,74 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201007	2020-10-07	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		72,74 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
162732		2020-10-22	54741	MARIE-CLAUDE BERGERON		50,00 \$
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,00 \$	
162733		2020-10-22	54736	MARIE-EVE NORMANDIN		50,00 \$
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,00 \$	
162734		2020-10-22	58407	MATHILDE LINTZ MALLO		50,00 \$
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,00 \$	
162735		2020-10-22	59974	MATTHEW JENNE JOHN		87,00 \$
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		87,00 \$	
162736		2020-10-22	52448	MELANIE CHAUSSE		100,00 \$
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		100,00 \$	
162737		2020-10-22	52465	MICHELE THIBAUDEAU		50,00 \$
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,00 \$	
162738		2020-10-22	03510	MICHELIN AMERIQUE DU NORD (CANADA) INC		11 409,22 \$
DA0007844041	2020-09-28	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8542)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-8542)	11 409,22 \$	
162739		2020-10-22	54521	MORNEAU SHEPELL LTD		448,72 \$
1261526	2020-10-02	PROGRAMME D'AIDE AUX EMPLOYÉS	Mélissa Mercure		448,72 \$	
162740		2020-10-22	59760	MUNICONSEIL AVOCATS		815,37 \$
11395	2020-10-01	SERVICES PROFESSIONNELS - AVIS DE RÉSERVE 287410-02	Cassandra Comin Bergor		815,37 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162741	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 58352	Nom: MYRIAM CORBEIL	Montant: 154,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		154,00 \$
No paiement: 162742	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 53573	Nom: MYRIAM FAUCHER	Montant: 50,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,00 \$
No paiement: 162743	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 58273	Nom: MYRIAM LEBLANC	Montant: 164,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		164,00 \$
No paiement: 162744	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 95864	Nom: NI PRODUITS	Montant: 220,76 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1002088	2020-09-01	ACHATS DE POUBELLES IDENTIFIÉES POUR LE COVID (2020-1457)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1457)	220,76 \$
No paiement: 162745	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 59645	Nom: NICOLAS SCHIELI	Montant: 50,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201020	2020-10-20	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,00 \$
No paiement: 162746	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 95871	Nom: OPERATION NEZ ROUGE LONGUEUIL-RIVE-SUD	Montant: 250,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201001	2020-10-01	SUBVENTION AUX ORGANISMES - DON POUR NEZ ROUGE 2020	Georges Pichet		250,00 \$
No paiement: 162747	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 59969	Nom: PAULINE PAQUET	Montant: 130,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200930	2020-09-30	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		130,00 \$
No paiement: 162748	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 05678	Nom: PEPINIERE JASMIN LTEE	Montant: 2 167,32 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
10322663	2020-10-01	ACHAT D'ARBRE- PROJET PLANTATION (2020-1573)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2020-1573)	2 167,32 \$
No paiement: 162749	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 59631	Nom: PIECES D'AUTO SUPER	Montant: 282,84 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1-2064003	2020-10-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8548)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8548)	282,84 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162750	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 04705	Nom: QUINCAILLERIE BERGER INC	Montant: 677,91 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0774499	2020-09-30	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2020-6491)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6491)	102,01 \$
0772860	2020-09-02	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2020-6491)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6491)	7,81 \$
0774022	2020-09-23	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6632)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6632)	149,16 \$
0774338	2020-09-28	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8537)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8537)	176,72 \$
0774495	2020-09-30	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6300)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6300)	21,66 \$
0774529	2020-09-30	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES PARCS (2020-6491)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6491)	77,78 \$
0774629	2020-10-01	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6301)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6301)	142,77 \$

No paiement: 162751	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 02941	Nom: QUINCAILLERIE ROUSSEAU INC	Montant: 18,58 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	--------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
34583	2020-09-24	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6194)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6194)	18,58 \$

No paiement: 162752	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 03999	Nom: RETRAITE QUEBEC	Montant: 3 428,83 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201015	2020-10-15	RÉGIME DE RETRAITE DES ÉLUS MUNICIPAUX: M1021047 NO DE REMISE PPES425052268	Maxime Marquis		3 428,83 \$

No paiement: 162753	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 04316	Nom: RONA INC. - BROSSARD	Montant: 260,89 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
41460-12310191	2020-09-29	ACHAT DE MATÉRIAUX (2020-6299)	Jean-François Blanchette	Ghislain L'Écuyer (2020-6299)	260,89 \$

No paiement: 162754	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 58336	Nom: SANDRINE LEMAY	Montant: 77,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	--------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		77,00 \$

No paiement: 162755	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 03772	Nom: SCHINDLER ELEVATOR CORPORATION	Montant: 375,59 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
8300816912	2020-10-01	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 600 OAK (2020-9018)	Ronald Laurin	Jean-François Bernier (2020-9018)	375,59 \$

No paiement: 162756	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 04913	Nom: Service d'entretien menager Vimont inc.	Montant: 23 243,35 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
16238	2020-08-31	ENTRETIEN MÉNAGER AU 600 OAK POUR AOUT 2020 (2020-9074)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9074)	23 243,35 \$

No paiement: 162757	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 59973	Nom: SIMON LEMARBRE	Montant: 77,00 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------	--------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
------------	--------------	------------	--------------	------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162757		2020-10-22	59973	SIMON LEMARBRE	77,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		77,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162758		2020-10-22	59626	SOLUTIONS ENOVERT INC. (LES)	109 276,76 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3002	2020-09-10	ACHAT DE 3 VÉHICULES ÉLECTRIQUES (2020-1514)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1514)	109 276,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162759		2020-10-22	59971	SUEN KARNON	77,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		77,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162760		2020-10-22	95865	TIEN GIA NGUYEN	1 373,14 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201015	2020-10-15	PAIEMENT FINAL - TRANSACTION EN REGLEMENT DE VOS RECLAMATIONS : DOSSIER 20	Cassandra Comin Bergor		1 373,14 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162761		2020-10-22	04852	TOSHIBA SOLUTION D'AFFAIRES	11,03 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
AR3974716	2020-06-08	LECTURE DE COMPTEUR SUR COPIEUR (2019-9553)	Dominique-Anne Soucie	Michel Barbier (2019-9553)	11,03 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162762		2020-10-22	58981	TRAME VERTE	462,78 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20-1094	2020-09-08	EXPERTISES D'ARBRES (2019-9525)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2019-9525)	462,78 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162763		2020-10-22	04869	NAPA Longueuil (0077) Division de UAP Inc.	230,97 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
077-083923	2020-09-28	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8523)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8523)	230,97 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162764		2020-10-22	59970	ULRICH KANNGIESSER	158,67 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201007	2020-10-07	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Martin Latulippe		158,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162765		2020-10-22	59981	VANESSA GERMAIN	50,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162766	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 59980	Nom: VERONIQUE GAGNE	Montant: 50,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		50,00 \$
No paiement: 162767	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 04724	Nom: VIDEOTRON	Montant: 71,14 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
00006037-01	2020-10-02	SERVICE DE TÉLÉDISTRIBUTION AU 600 OAK	Maxime Marquis		71,14 \$
No paiement: 162768	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 01103	Nom: VITRERIE L.M ET ROUX LTEE	Montant: 395,29 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
F-58733	2020-09-23	REPARATION DE FENETRE D'ALUMINIUM (2020-6577)	Ghislain L'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6577)	67,61 \$
F-58853	2020-09-30	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE (2020-6577)	Ghislain L'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6577)	327,68 \$
No paiement: 162769	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 59976	Nom: WILLTON CASTRO	Montant: 77,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201005	2020-10-05	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		77,00 \$
No paiement: 162770	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 03686	Nom: WM QUEBEC INC (RCI ENVIRONNEMENT)	Montant: 563,38 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0171113-0733-0	2020-10-01	LEVÉE DE CONTENEUR DE VERRE (2019-9638)	Marie-Eve Ferland	Éric Painchaud (2019-9638)	563,38 \$
No paiement: 162771	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 52831	Nom: ADIB SHERAZAD	Montant: 55,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$
No paiement: 162772	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 59816	Nom: ALEXANDRE BERNIER	Montant: 55,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$
No paiement: 162773	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 59417	Nom: ANGELICA PANQUEVA	Montant: 55,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$
No paiement: 162774	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 59993	Nom: ANNIE PAINCHAUD	Montant: 109,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162774		2020-10-29	59993	ANNIE PAINCHAUD	109,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		109,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162775		2020-10-29	59384	ANNIE TONNEAU	173,55 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		173,55 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162776		2020-10-29	04802	BELL CANADA	1 333,99 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9238621-04-10-20	2020-10-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		830,67 \$
6722217-10-10-20	2020-10-10	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		163,07 \$
9236579-04-10-20	2020-10-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		176,81 \$
9236554-04-10-20	2020-10-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		64,41 \$
9236510-04-10-20	2020-10-04	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		99,03 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162777		2020-10-29	50103	BELL CANADA	67,73 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0131369-17-10-20	2020-10-17	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		67,73 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162778		2020-10-29	50027	BFL CANADA	4 107,69 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
MUN12494-1	2020-06-01	RECLAMATION 2019-041R	Cassandra Comin Bergor		2 315,00 \$
MUN12494	2020-10-06	RECLAMATION 2019-041R	Cassandra Comin Bergor		1 792,69 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162779		2020-10-29	04186	CANADIAN TIRE CORPORATION LTD	28,71 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4916	2020-10-07	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES RUES (2020-6354)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6354)	28,71 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162780		2020-10-29	54750	CAROLINE DION, M.B.S.L., BIBL. PROF.	66,42 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201007	2020-10-07	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		66,42 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162781		2020-10-29	59989	CAROLINE ROY	55,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162782	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 51820	Nom: CELINE TARDIF	Montant: 55,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$
No paiement: 162783	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 00509	Nom: CENTRE DE LOCATION ARCO INC	Montant: 225,35 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
439467	2020-10-07	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES RUES (2020-6355)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6355)	225,35 \$
No paiement: 162784	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 59097	Nom: CHORALE DES ENFANTS DE LA RIVE-SUD (LA)	Montant: 4 000,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201022	2020-10-22	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	Georges Pichet		4 000,00 \$
No paiement: 162785	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 04470	Nom: CORPORATION DE GESTION DE LA VOIE MARITIME DU ST-LAURENT	Montant: 114,98 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
90159420	2020-10-05	PERMIS 63-00085: DROIT DE PLACER, MAINTENIR ET UTILISER UN ÉGOUT DE SURFACE,	Ronald Laurin	Sylvain Bujold (2020-6642)	114,98 \$
No paiement: 162786	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 50031	Nom: COUR MUNICIPALE DE LONGUEUIL	Montant: 123,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201022	2020-10-22	CONSTAT D'INFRACTION # 18 549 414	Maxime Marquis		123,00 \$
No paiement: 162787	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 59655	Nom: CREATIONS SAKSAC INC.	Montant: 2 067,25 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1051_2020	2020-07-16	ACHAT DE COUVRE-VISAGE (2020-2512)	Mélissa Mercure	J.Robert Belliveau (2020-2512)	2 067,25 \$
No paiement: 162788	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 59985	Nom: DOMINIQUE DUGUAY	Montant: 55,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$
No paiement: 162789	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 00037	Nom: QUADIENT CANADA LTD. (NEOPOST CANADA LTÉE)	Montant: 4 599,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201023	2020-10-23	ACHAT DE TIMBRE POUR MACHINE (CLIENT # 2266545) COMPTE DPOC 197731	Robert Belliveau		4 599,00 \$
No paiement: 162790	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 59988	Nom: ELISE RONDEAU	Montant: 55,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162791		2020-10-29	52441	ELISE-MARIE AYOUB	55,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162792		2020-10-29	51045	VALERO INC (ULTRAMAR)	14 289,85 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4112695330	2020-10-09	ACHAT D'ESSENCE ET DE DIESEL	Ronald Laurin		14 289,85 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162793		2020-10-29	52302	ENERGIR (GAZ METRO PLUS)	5 146,88 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
715001572638	2020-10-21	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		1 898,82 \$
715001572634	2020-10-21	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		2 184,20 \$
715001572640	2020-10-21	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		62,79 \$
715001572642	2020-10-21	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		16,97 \$
715001572633	2020-10-21	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		371,52 \$
715001572635	2020-10-21	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		37,40 \$
715001572637	2020-10-21	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		41,74 \$
715001572639	2020-10-21	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		173,79 \$
715001572636	2020-10-21	FRAIS DE GAZ NATUREL	Maxime Marquis		359,65 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162794		2020-10-29	05531	EQUIFAB inc.	1 907,09 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
131742	2020-10-07	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8554)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8554)	1 907,09 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162795		2020-10-29	54301	ESTELLE LECUYER	55,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162796		2020-10-29	54254	GRANDE GUIGNOLEE DES MEDIAS DE LA RIVE-SUD (LA)	500,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201022	2020-10-22	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	Georges Pichet		500,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162797		2020-10-29	05310	HOPITAL VETERINAIRE ST-LAMBERT INC.	812,34 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
87116	2020-10-07	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	448,89 \$
87117	2020-10-07	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	70,22 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162797	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 05310	Nom: HOPITAL VETERINAIRE ST-LAMBERT INC.	Montant: 812,34 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
87118	2020-10-07	SERVICE ANIMALIER (2020-9010)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9010)	293,23 \$
No paiement: 162798	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 04525	Nom: HYDRO QUEBEC	Montant: 3 680,84 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
641 502 495 232	2020-10-26	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 088 693 955)	Maxime Marquis		617,05 \$
662 202 210 140	2020-10-27	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 054 362 296)	Maxime Marquis		2 956,04 \$
623 502 507 107	2020-10-15	FRAIS D'ÉLECTRICITÉ (299 056 757 162)	Maxime Marquis		107,75 \$
No paiement: 162799	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 50401	Nom: ISABELLE BOURDEAU	Montant: 55,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$
No paiement: 162800	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 04344	Nom: J.A. LARUE INC	Montant: 71,74 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1000053309	2020-10-06	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8552)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8552)	71,74 \$
No paiement: 162801	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 52872	Nom: JOSIANNE MARCIL	Montant: 55,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$
No paiement: 162802	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 51378	Nom: JUDITH TOUPIN	Montant: 55,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$
No paiement: 162803	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 54550	Nom: JULIE HOFFMAN	Montant: 55,00 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$
No paiement: 162804	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 03588	Nom: LKQ LECAVALIER SAINT-JEAN	Montant: 442,65 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
120587398	2020-10-07	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8555)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8555)	442,65 \$
No paiement: 162805	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 51324	Nom: LOUIS-PHILIPPE FAURE	Montant: 70,00 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162805		2020-10-29	51324	LOUIS-PHILIPPE FAURE	70,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201007	2020-10-07	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		70,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162806		2020-10-29	04643	L.P. PHOTO (2000) INC	1 724,63 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
12012	2020-10-09	PRISE DE PHOTOS POUR BANQUE D'IMAGES DE LA VILLE - HIVER ET ETE 2020 (2019-961)	Catherine Langevin	Georges Pichet (2019-9614)	1 724,63 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162807		2020-10-29	01082	LRP LONGUEUIL REPRO-PLAN	477,03 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
113408	2020-09-21	REPRODUCTION NUMÉRISÉE	Julie Larose		11,55 \$
113473	2020-09-28	REPRODUCTION DE PLAN (2020-6655)	Eric Painchaud	Georges Pichet (2020-6655)	389,77 \$
113407	2020-09-21	REPRODUCTION NUMÉRISÉE	Julie Larose		15,41 \$
113472	2020-09-29	REPRODUCTION NUMÉRISÉE	Julie Larose		31,56 \$
113409	2020-09-21	REPRODUCTION NUMÉRISÉE	Julie Larose		15,41 \$
113088	2020-09-04	REPRODUCTION NUMÉRISÉE	Julie Larose		13,33 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162808		2020-10-29	01248	MANDERLEY TURF PRODUCTS INC.	283,98 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
INV-BRO87406	2020-10-06	ACHAT DE TOURBE (2020-6573)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6573)	283,98 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162809		2020-10-29	58029	MARIE DUQUETTE	130,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201006	2020-10-06	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		130,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162810		2020-10-29	59995	MARIE-EVE DOLBEC	55,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20200807	2020-08-07	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		55,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162811		2020-10-29	59987	MARIE-PIER LAPLANTE	55,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162812		2020-10-29	52393	MARIE-PIERE POULIN	55,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162813		2020-10-29	01441	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	18,90 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2316916	2020-10-01	PUBLICATION D'ADDENDAS (2020-1042)	Stéphanie Fournier	Georges Pichet (2020-1042)	18,90 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162814		2020-10-29	59992	MELANIE LAJOIE	109,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		109,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162815		2020-10-29	52465	MICHELE THIBAUDEAU	105,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201006	2020-10-06	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Eric Carignan		105,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162816		2020-10-29	59986	NADINE LAJOIE	110,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		110,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162817		2020-10-29	54614	NATACHA PERREAULT	55,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162818		2020-10-29	04447	NORMANDIN BEAUDRY	5 748,75 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
69403	2020-10-01	HONORAIRES PROFESSIONNELS - ACCOMPAGNEMENT POUR L'ÉVALUATION DU MAINTIEN	Mélissa Mercure	Mélissa Mercure (2020-1356)	5 748,75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162819		2020-10-29	59631	PIECES D'AUTO SUPER	918,72 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1-2067396	2020-10-08	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8562)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8562)	129,35 \$
1-2068223	2020-10-09	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8571)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8571)	137,93 \$
1-2065164	2020-10-05	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8549)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8549)	387,10 \$
1-2068211	2020-10-09	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8571)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8571)	249,54 \$
1-2067456	2020-10-08	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8562)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8562)	14,80 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162820		2020-10-29	04683	QUEBEC LINGE (ARAMARK)	148,78 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
9002741088	2020-10-20	NETTOYAGE DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-9047)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9047)	148,78 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162821		2020-10-29	04705	QUINCAILLERIE BERGER INC	290,30 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0775041	2020-10-08	ACHAT DE PIÈCES POUR MACHINERIE ET EQUIPEMENT (2020-6313)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6313)	290,30 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162822		2020-10-29	04316	RONA INC. - BROSSARD	959,70 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
41460-12327401	2020-10-08	ACHAT MATÉRIEL - ENTRETIEN DES RUES (2020-6356)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6356)	76,53 \$
41460-12321991	2020-10-06	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6303)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6303)	251,15 \$
41460-12322661	2020-10-06	ACHAT DE MATÉRIAUX - ENTRETIEN DES RUES (2020-6579)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6579)	40,36 \$
41460-12324841	2020-10-07	ACHAT DE MATÉRIAUX - MACHINERIE ET EQUIPEMENT (2020-6634)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6634)	478,40 \$
41460-12321971	2020-10-06	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6302)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6302)	113,26 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162823		2020-10-29	59990	SEBASTIEN SABOURIN	55,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201008	2020-10-08	REMBOURSEMENT - INSCRIPTION AUX LOISIRS	Dominique-Anne Soucie		55,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162824		2020-10-29	95859	SERVICE D'INTERVENTION SUR MESURE INC. (SIM)	863,23 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
104174	2020-09-30	FORMATION - CREUSEMENT	Mélissa Mercure		863,23 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162825		2020-10-29	05864	SNC-LAVALIN GEM QUEBEC INC.	175,34 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1510556	2020-10-06	SERVICES PROFESSIONNELS - PARC JEAN DRAPEAU (2019-1600)	Georges Pichet	Georges Pichet (2019-1600)	175,34 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162826		2020-10-29	50011	SOCIÉTÉ D'HISTOIRE MOUILLEPIED	4 323,21 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20201022	2020-10-22	SUBVENTIONS AUX ORGANISMES	Georges Pichet		4 323,21 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
162827		2020-10-29	05773	STATION SERVICE ALAIN BLONDEAU INC.	401,54 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
38960	2020-10-01	FOURNITURE DE GAZ PROPANE (2020-2513)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2020-2513)	32,26 \$
38962	2020-10-01	FOURNITURE DE GAZ PROPANE (2020-2513)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2020-2513)	78,00 \$
38968	2020-10-02	FOURNITURE DE GAZ PROPANE (2020-2513)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2020-2513)	18,43 \$
38866	2020-09-16	FOURNITURE DE GAZ PROPANE (2020-2513)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-2513)	139,01 \$
38976	2020-10-05	FOURNITURE DE GAZ PROPANE (2020-2513)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2020-2513)	66,92 \$
38975	2020-10-05	FOURNITURE DE GAZ PROPANE (2020-2513)	Sébastien Gravel	Vasco Morgado (2020-2513)	66,92 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: 162828	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 04924	Nom: TECNICO CHAUFFAGE LTÉE	Montant: 158,93 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
392991	2020-10-09	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6314)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6314)	158,93 \$
No paiement: 162829	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 00313	Nom: TELUS	Montant: 1 813,32 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
35290023022	2020-10-16	FRAIS DE TÉLÉPHONE	Maxime Marquis		1 813,32 \$
No paiement: 162830	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 05930	Nom: ULINE CANADA CORPORATION	Montant: 1 270,66 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
7030652	2020-10-08	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1446)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1446)	55,19 \$
7113324	2020-08-27	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1498)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1498)	1 215,47 \$
No paiement: S13240	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 05888	Nom: ADAM SERVICES	Montant: 663,98 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-0872	2020-09-06	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2020-6336)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6336)	663,98 \$
No paiement: S13241	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 02837	Nom: AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC	Montant: 516,99 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
320715	2020-09-08	ACHAT DE MATÉRIEL - CENTRE DES LOISIRS - PISCINE (2020-1508)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1508)	516,99 \$
No paiement: S13242	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 02787	Nom: AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	Montant: 505,89 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
63888	2020-09-09	ACHAT DE MATÉRIEL - CENTRE DES LOISIRS - PISCINE (2020-1505)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1505)	505,89 \$
No paiement: S13243	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 02700	Nom: ARCHE DE NOE	Montant: 862,32 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6220	2020-09-09	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	517,39 \$
6215	2020-09-05	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	344,93 \$
No paiement: S13244	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 01852	Nom: BELANGER SAUVE AVOCATS	Montant: 1 287,72 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
388129	2020-09-09	SERVICES PROFESSIONNELS - DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL DOSSIER 21490/24	Georges Pichet		1 287,72 \$
No paiement: S13245	Date: 2020-10-01	Référence Fourn.: 03232	Nom: BRANDT (NORTRAX)	Montant: 56,89 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13245		2020-10-01	03232	BRANDT (NORTRAX)	56,89 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
8207691	2020-09-08	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8459)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8459)	56,89 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13246		2020-10-01	02016	CERTIFLO INC.	1 563,43 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
79920	2020-09-11	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8469)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8469)	1 175,32 \$
79780	2020-09-08	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8457)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8457)	388,11 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13247		2020-10-01	59351	CONFERENCES DIALOGUE	5,89 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0042565	2020-09-08	SERVICES DE CONFÉRENCE - SOUS PROJET COVID-19	Georges Pichet		5,89 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13248		2020-10-01	04640	CONSTRUCTION DJL INC	1 523,80 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020 18041395	2020-09-10	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1153)	397,07 \$
2020 18041262	2020-09-09	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1153)	186,96 \$
2020 18041536	2020-09-10	ASPHALTE ROUTIER ET REBUT (2020-1153, 2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1153), Ronald Laurin (2020-9075)	223,40 \$
2020 18040542	2020-09-08	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1153)	455,37 \$
2020 18043089	2020-09-11	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1153)	261,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13249		2020-10-01	04349	ELECTRIMAT LTEE	609,97 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FC00305963	2020-09-09	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6281)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6281)	609,97 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13250		2020-10-01	05484	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	11 497,50 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3464	2020-09-09	TRVAUX D'ÉLAGAGE SEMAINE DU 30 AOÛT AU 5 SEPTEMBRE 2020 (2020-4017)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4017)	11 497,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13251		2020-10-01	00041	ENSEIGNES BROMAR INC (LES)	316,18 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
52832	2020-09-11	ACHAT DE VINYLE BLANC AUTOCOLLANT AVEC IMPRESSION NUMERIQUE (2020-8460)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8460)	316,18 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13252		2020-10-01	03282	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	128,49 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FA-81853	2020-07-16	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8333)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8333)	128,49 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13253		2020-10-01	05840	EQUIPEMENTS ROBERT INC.	1 117,50 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
50506	2020-09-10	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8461)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8461)	1 117,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13254		2020-10-01	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	309,49 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
7122282	2020-09-11	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8488)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8488)	153,52 \$
7122252	2020-09-11	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8473)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8473)	155,97 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13255		2020-10-01	05124	Groupe ABS Inc.	6 325,97 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
131734	2020-09-08	SERVICE D'INGENIERIE - CONTROLE DES MATERIAUX - BORDURES ET TROTTOIRS (2020-1315)	Nicolas Beaudoin	Georges Pichet (2020-9088)	1 339,70 \$
131736	2020-09-08	SERVICE D'INGENIERIE - PLANCHODROME (2020-1458)	Nicolas Beaudoin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1458)	3 418,71 \$
131735	2020-09-08	SERVICE D'INGENIERIE - PROJET RIVERSIDE 20GN01 (2020-1315)	Nicolas Beaudoin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-1315)	1 567,56 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13256		2020-10-01	03560	GROUPE SPORTS INTER PLUS (LE)	184,94 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3305027	2020-09-08	ACHAT D'ÉQUIPEMENT DE SPORT (2020-1502)	Eric Carignan	Martin Latulippe (2020-1502)	184,94 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13257		2020-10-01	59197	IMPRESSION ND	172,46 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1852	2020-09-09	COROPLAST - CULTURE (2020-1518)	Josée Véronneau	Josée Véronneau (2020-1518)	172,46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13258		2020-10-01	04555	INDUSTRIES GARANTIES LTEE (LES)	6 844,36 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
K 88385	2020-09-05	CONTRAT D'ENTRETIEN DU 1 NOVEMBRE 2019 AU 31 OCTOBRE 2020 QUATRIEME VERSE	Ronald Laurin	Jean-François Bernier (2020-9043)	5 763,36 \$
S 59395	2020-09-09	APPEL DE SERVICE A L'ARENA (2020-6411)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6411)	1 081,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13259		2020-10-01	04119	LIBRAIRIE LE FURETEUR	1 781,85 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
165301	2020-09-08	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	140,28 \$
165298	2020-09-09	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	621,39 \$
165297	2020-09-09	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	895,49 \$
165303	2020-09-08	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	31,45 \$
165302	2020-09-08	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	40,79 \$
165299	2020-09-09	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	52,45 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13260		2020-10-01	05896	MACPEK INC.	1 905,90 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
21172618-01	2020-09-09	ACHAT D'UN VERIN (2020-8462)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8462)	401,97 \$
21172618-00	2020-09-08	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8462)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8462)	380,25 \$
74096012-00	2020-09-09	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8464)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8464)	1 123,68 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13261		2020-10-01	05775	MBM EXTERMINATION INC.	264,44 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
5695	2020-09-10	GESTION PARASITAIRE (2019-9000)	Ghislain l'Ecuyer	Jean-François Bernier (2019-9000)	120,72 \$
5674	2020-09-08	TRAITEMENT DE GUÉPES (2020-1517)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2020-1517)	143,72 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13262		2020-10-01	01441	MEDIAS TRANSCONTINENTAL	548,89 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
CN765399	2020-09-10	PUBLICATION D'AVIS D'APPELS D'OFFRE (2020-1042)	Stéphanie Fournier	Georges Pichet (2020-1042)	548,89 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13263		2020-10-01	04199	NAVADA LTÉE	1 897,22 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
266915	2020-09-09	APPEL DE SERVICE A L'ARENA (2020-6544)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-6544)	592,13 \$
266012	2020-09-11	ENTRETIEN DU SYSTÈME DE RÉFRIGÉRATION À L'ARÉNA (2020-9094)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-9094)	781,95 \$
266364	2020-09-08	ENTRETIEN DES SYSTEMES DE REFRIGERATION A L'ARENA (2020-9094)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-9094)	523,14 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13264		2020-10-01	03499	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	158,99 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
403627845	2020-09-08	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1509)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1509)	68,23 \$
403626169	2020-09-08	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1509)	Robert Belliveau	Ronald Laurin (2020-1509)	90,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13265		2020-10-01	51529	PG SOLUTIONS INC.	62,67 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
STD40079	2020-08-14	DROIT MENSUEL ET FRAIS TRANSACTIONNELS POUR JUILLET 2020 - TRANSPHERE (2020	Maxime Marquis	J.Robert Belliveau (2020-9098)	62,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13266		2020-10-01	04116	PRESCOTT S.M.	172,46 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
457874	2020-09-10	ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN MÉNAGER (2020-1493)	Ghislain l'Ecuyer	Georges Pichet en remplacement de Ronald Laurin (2020-1493)	172,46 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13267		2020-10-01	04196	PRO-BALLAST INC	1 043,74 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13267		2020-10-01	04196	PRO-BALLAST INC	1 043,74 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
143557	2020-09-08	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6279)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6279)	1 043,74 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13268		2020-10-01	53433	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	1 055,11 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
Q1095584	2020-03-13	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1150)	Eric Painchaud	Maxime Marquis (2020-1150)	310,43 \$
Q2004760	2020-07-29	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1398)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1398)	270,19 \$
Q1095566	2020-03-13	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1150)	Eric Painchaud	Maxime Marquis (2020-1150)	474,49 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13269		2020-10-01	04673	QUARANTE-ZERO INC	1 246,27 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-51	2020-09-09	BALANCE DU 50% DU CAMP SPÉCIALISÉ #8 ÉTÉ 2020 (2020-9095)	Dominique-Anne Soucie	Georges Pichet (2020-9095)	1 246,27 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13270		2020-10-01	01217	SOCIETE DE SAUVETAGE	825,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
197112	2020-09-09	BREVET - SAUVETEUR (2020-6347)	Martin Latulippe	Dominique Anne-Soucie (2020-6347)	825,00 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13271		2020-10-01	59070	SODEM INC.	4 511,48 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
019518	2020-08-31	SERVICES D'ENTRETIEN ET DE SURFAÇAGE DE LA PATINOIRE À L'ARÉNA (2019-9636)	Eric Carignan	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9636)	4 511,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13272		2020-10-01	03184	STELM (CANADA) INC	873,82 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
085093	2020-09-08	PIÈCES/MATÉRIEAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-6339)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-6339)	436,91 \$
085092	2020-09-08	PIÈCES/MATÉRIEAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-6339)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-6339)	436,91 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13273		2020-10-01	03131	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	1 895,31 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FC-282175	2020-09-03	PIÈCES/MATÉRIEAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-6191)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-6191)	947,46 \$
FC-282176	2020-09-03	PIÈCES/MATÉRIEAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-6191)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-6191)	947,85 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13274		2020-10-01	00062	SYNDICAT CANADIEN DES FONCTIONNAIRES PROVINCIAUX LOCAL 306	5 278,67 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020924	2020-09-24	COTISATIONS SYNDICALES COLS BLANCS	Maxime Marquis		5 278,67 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13275		2020-10-01	00019	WURTH CANADA LTEE	2 830,32 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
24033457	2020-09-09	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8467)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8467)	1 112,52 \$
24036809	2020-09-11	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8456)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8456)	1 717,80 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13276		2020-10-08	03058	ACIER PICARD INC.	26,09 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1522367	2020-09-17	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8503)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8503)	26,09 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13277		2020-10-08	05888	ADAM SERVICES	1 327,96 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-0873	2020-09-13	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2020-6351)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6351)	663,98 \$
2020-0874	2020-09-20	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2020-6420)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-6420)	663,98 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13278		2020-10-08	02787	AQUATECHNO SPECIALISTES AQUATIQUES INC	678,36 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
63980	2020-09-18	ACHAT D'UNE POMPE POUR ACCUTAB POUR PISCINE (2020-6293)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-6293)	678,36 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13279		2020-10-08	02700	ARCHE DE NOE	689,85 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6230	2020-09-21	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	431,16 \$
6224	2020-09-18	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	258,69 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13280		2020-10-08	04838	AREO-FEU	4 902,20 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
F0024104	2020-09-21	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8506)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8506)	540,33 \$
F0024172	2020-09-23	PIÈCES/MATÉRIAUX - RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-6428)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-6428)	1 494,11 \$
F0024216	2020-09-23	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2020-6545)	Sylvain Bujold	Sylvain Bujold (2020-6545)	1 563,66 \$
F0024051	2020-09-18	ACHAT DE MATÉRIAUX (2020-6419)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6419)	1 304,10 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13281		2020-10-08	04923	BIBLIO RPL LTEE	4 540,36 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0085-27047	2020-09-16	ACHAT DE MATÉRIEL - BIBLIOTHÈQUE (2020-1532)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-1532)	4 540,36 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13282		2020-10-08	03232	BRANDT (NORTRAX)	1 098,01 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13282		2020-10-08	03232	BRANDT (NORTRAX)	1 098,01 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
8208027	2020-09-21	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8510)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8510)	1 024,79 \$
8208028	2020-09-21	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8499)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8499)	73,22 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13283		2020-10-08	02016	CERTIFLO INC.	1 552,71 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
79980	2020-09-14	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8469)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8469)	(307,90 \$)
79998	2020-09-15	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6406)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6406)	1 860,61 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13284		2020-10-08	00251	CIMCO REFRIGERATION	8 714,27 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
90735062	2020-09-10	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE SUR COMPRESSEUR - ARENA (2020-1278)	Ronald Laurin	Georges Pichet (2020-1278)	8 714,27 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13285		2020-10-08	51871	COGINOV INC. (GCI)	2 977,85 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4634	2020-09-24	CONTRAT SOUTIEN TECHNIQUE ET D'UTILISATION - GESTION DOCUMENTAIRE 2020-2021	Lucille Angers		2 977,85 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13286		2020-10-08	04640	CONSTRUCTION DJL INC	4 821,17 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020 18043546	2020-09-15	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1153)	456,30 \$
2020 18046167	2020-09-21	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	547,93 \$
2020 18044645	2020-09-17	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1153)	409,09 \$
2020 18045731	2020-09-17	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-9075)	398,47 \$
2020 18044554	2020-09-16	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1153)	455,38 \$
2020 18046142	2020-09-21	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	174,40 \$
2020 18043265	2020-09-14	ASPHALTE ROUTIER (2020-6424)	Ronald Laurin	Vasco Morgado (2020-6424)	341,48 \$
2020 18043139	2020-09-14	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1153)	628,45 \$
2020 18048279	2020-09-25	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	266,56 \$
2020 18047492	2020-09-24	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	454,45 \$
2020 18047050	2020-09-23	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	450,75 \$
2020 18047681	2020-09-23	SERVICE DE REBUT-BÉTON ET OU ASPHALTE (2020-1153)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-1153)	39,80 \$
2020 18047680	2020-09-22	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-9075)	198,11 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13287		2020-10-08	59768	COOP DE SOLIDARITE WEBTV	1 563,66 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2128	2020-09-14	WEBDIFFUSION DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 SEPTEMBRE 2020 (2020-2801)	Georges Pichet	Georges Pichet (2020-2801)	1 563,66 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13288		2020-10-08	04490	DISTRIBUTION SPORTS LOISIRS G.P. INC		258,41 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
130152	2020-09-22	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2020-1550)	Eric Carignan	Éric Carignan (2020-1550)	258,41 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13289		2020-10-08	04349	ELECTRIMAT LTEE		321,91 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
FC00307211	2020-09-15	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6281)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-6281)	211,09 \$	
FC00308992	2020-09-22	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6295)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-6295)	110,82 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13290		2020-10-08	05484	Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)		18 625,95 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
3466	2020-09-14	ÉLAGAGE SEMAINE DU 6 AU 12 SEPTEMBRE 2020 (2020-4017)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4017)	8 278,20 \$	
3467	2020-09-21	TRAVAUX D'ÉLAGAGE SEMAINE DU 13 AU 19 SEPTEMBRE 2020 (2020-4017)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4017)	10 347,75 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13291		2020-10-08	01952	ENTREPRISES DESJARDINS ET FONTAINE LTEE		609,07 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
79204	2020-09-22	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8515)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8515)	609,07 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13292		2020-10-08	04550	EQUIPEMENTS BROSSARD		2 613,55 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
542376-0003	2020-09-16	LOCATION D'ÉQUIPEMENTS POUR L'ARENA (2020-6414)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6414)	990,64 \$	
543184-0002	2020-09-16	LOCATION D'ÉQUIPEMENTS POUR L'ARENA (2020-5040)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-5040)	1 622,91 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13293		2020-10-08	05892	EQUIPEMENTS GST GAZ SOUDURE TECH		41,51 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
32178	2020-09-17	LOCATION/REPLISSAGE BONBONNE PROPANE (2020-6417)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6417)	41,51 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13294		2020-10-08	03282	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)		1 116,45 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
FA-82489	2020-09-16	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8480)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8480)	310,41 \$	
FA-82459	2020-09-16	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8446)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8446)	25,03 \$	
FA-82490	2020-09-16	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8480)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8480)	781,01 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13295		2020-10-08	54797	EQUIPEMENTS RECREATIFS JAMBETTE INC.		3 405,24 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
30147	2020-09-22	PANNEAU DU CIRCUIT D'ENTRAÎNEMENT (2020-1368)	Eric Carignan	Éric Carignan (2020-1368)	3 405,24 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13296		2020-10-08	05840	EQUIPEMENTS ROBERT INC.	142,50 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
50632	2020-09-18	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8461)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8461)	142,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13297		2020-10-08	03039	FAUCHER INDUSTRIES	112,58 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1593938	2020-09-25	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8524)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8524)	112,58 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13298		2020-10-08	04064	FOURNITURES DE BUREAU DENIS	184,40 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
500640	2020-09-14	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1525)	Elizabeth Jacques	Martin Latulippe (2020-1525)	19,96 \$
519652	2020-09-24	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1556)	Maxime Marquis	Martin Latulippe (2020-1556)	136,62 \$
500639	2020-09-14	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1525)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1525)	27,82 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13299		2020-10-08	59082	GFL ENVIRONMENTAL INC.	78 610,60 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
M30015576769	2020-09-19	MATIÈRES RÉSIDUELLES (RÉSIDUS ULTIMES) (2020-9087)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	224,20 \$
N60001689661	2020-08-07	COLLECTE DE MATIÈRE ORGANIQUE (2020-9087)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	25 101,38 \$
N60001689470	2020-07-16	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE N60001688619 (2019-9578)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9578)	(11 860,44 \$)
N60001688619	2020-04-09	MATIÈRES RÉSIDUELLES (MATIÈRES RECYCLABLES) - VOIR CREDIT N60001689470 (2019-9578)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9578)	64 697,06 \$
M30015576770	2020-09-19	CONTENEUR RÉSIDUS REBUTS SECS (2020-1132)	Eric Painchaud	Marie-Eve Ferland (2020-1132)	224,20 \$
M30015492742	2020-01-18	MATIÈRES RÉSIDUELLES (RÉSIDUS ULTIMES) (2019-9578)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9578)	224,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13300		2020-10-08	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	2 460,18 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
7122575	2020-09-18	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6421)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6421)	1 580,86 \$
7123768	2020-09-25	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8526)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8526)	169,74 \$
7122567	2020-09-15	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8492)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8492)	218,36 \$
7122284	2020-09-21	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6421)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6421)	491,22 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13301		2020-10-08	03560	GROUPE SPORTS INTER PLUS (LE)	203,52 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3305281	2020-09-14	ACHAT DE MATÉRIEL SPORT (2020-1521)	Eric Carignan	Éric Carignan (2020-1521)	203,52 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13302		2020-10-08	59337	GROUPE TBM INC.	86 231,25 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: S13302	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 59337	Nom: GROUPE TBM INC.	Montant: 86 231,25 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	------------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-042-352	2020-09-22	SERVICES PROFESSIONNELS -ÉTUDE DE VÉTUSTÉ DE DIFFÉRENTS BÂTIMENTS MUNICIF	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4014)	40 241,25 \$
2020-040-350	2020-08-27	SERVICES PROFESSIONNELS -ÉTUDE DE VÉTUSTÉ DE DIFFÉRENTS BÂTIMENTS MUNICIF	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4014)	45 990,00 \$

No paiement: S13303	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 59197	Nom: IMPRESSION ND	Montant: 632,37 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1799	2020-08-25	AFFICHES POUR COLONNE MORRIS (2020-9024)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-9024)	344,93 \$
1863	2020-09-09	ACHAT D'AUTOCOLLANT POUR SIGNALISATION COVID (2020-1523)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-1523)	287,44 \$

No paiement: S13304	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 04387	Nom: J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	Montant: 712,24 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1-1468382	2020-09-25	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8522)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8522)	74,13 \$
1-1466015	2020-09-14	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8491)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8491)	47,88 \$
1-1467470	2020-09-21	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8512)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8512)	304,87 \$
1-1468348	2020-09-25	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8520)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8520)	22,39 \$
1-1466813	2020-09-17	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8504)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8504)	215,09 \$
1-1466016	2020-09-14	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8491)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8491)	47,88 \$

No paiement: S13305	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 00166	Nom: LESLIE MACDONALD	Montant: 1 198,01 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
230920-1	2020-09-23	TRADUCTION DE DOCUMENTS (2020-2506)	Catherine Langevin	Georges Pichet (2020-2506)	835,99 \$
070920-1	2020-09-07	TRADUCTION DE DOCUMENTS (2020-2506)	Catherine Langevin	Georges Pichet (2020-2506)	362,02 \$

No paiement: S13306	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 04101	Nom: LIBRAIRIE ALIRE	Montant: 525,24 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
167335	2020-09-18	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1057)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)	222,92 \$
167336	2020-09-18	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1057)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)	302,32 \$

No paiement: S13307	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 4 650,63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
165538	2020-09-16	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	1 056,51 \$
165697	2020-09-21	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	1 006,58 \$
165551	2020-09-16	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	513,28 \$
165547	2020-09-16	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	113,19 \$
165698	2020-09-21	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	824,09 \$
165552	2020-09-16	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	86,83 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: S13307	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 4 650,63 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
165537	2020-09-16	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	589,10 \$
165541	2020-09-16	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	101,54 \$
165539	2020-09-16	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	167,79 \$
165540	2020-09-16	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	76,43 \$
165542	2020-09-16	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	105,89 \$
165543	2020-09-16	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	15,70 \$
165544	2020-09-16	RETOUR DE LIVRES	Elizabeth Jacques		(40,90 \$)
165553	2020-09-16	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	34,60 \$

No paiement: S13308	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 01258	Nom: LIBRAIRIE RENAUD BRAY	Montant: 215,99 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
CW23387267	2020-09-16	ACHAT DE LIVRES (2020-1059)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1059)	125,84 \$
CWQ23387268	2020-09-16	ACHAT DE LIVRES (2020-1059)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1059)	24,10 \$
CWQ23404623	2020-09-22	ACHAT DE LIVRES (2020-1059)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1059)	24,10 \$
CW23404622	2020-09-22	ACHAT DE LIVRES (2020-1059)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1059)	41,95 \$

No paiement: S13309	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 04718	Nom: M. BRIEN ELECTRIQUE INC	Montant: 781,83 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
34099	2020-09-25	PIÈCES ET MAIN-D'OEUVRE - TRAVAUX ELECTRIQUES (2020-6565)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6565)	781,83 \$

No paiement: S13310	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.	Montant: 1 167,68 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
21173229-00	2020-09-16	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8493)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8493)	(375,42 \$)
21173562-00	2020-09-21	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8513)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8513)	97,50 \$
21173151-00	2020-09-15	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8493)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8493)	558,22 \$
21173562-01	2020-09-22	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8513)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8513)	390,00 \$
21173132-00	2020-09-22	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8497)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8497)	497,38 \$

No paiement: S13311	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 03074	Nom: MAXIGAZ INC	Montant: 262,14 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
310191	2020-09-16	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9017)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9017)	131,07 \$
310415	2020-09-23	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9017)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9017)	131,07 \$

No paiement: S13312	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 05936	Nom: MOBILIER DE BUREAU UNIQUE	Montant: 870,32 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---------------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
------------	--------------	------------	--------------	------------------------------	---------------------

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13312		2020-10-08	05936	MOBILIER DE BUREAU UNIQUE		870,32 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
36257	2020-09-17	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1460)	Cassandra Comin Bergor	Georges Pichet (2020-1460)	870,32 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13313		2020-10-08	04347	MONTMORENCY FORD (1997) INC		707,41 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
507196	2020-09-14	MAIN-D'OEUVRE - REPARATION DE VEHICULE (2020-8494)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8494)	707,41 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13314		2020-10-08	00023	NADEAU FORESTERIE URBAINE INC.		448,40 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
2006183	2020-06-18	SERVICES PROFESSIONNELS - INSPECTIONS D'ARBRES (2020-4019)	Julie Larose	Julie Larose (2020-4019)	448,40 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13315		2020-10-08	04199	NAVADA LTÉE		8 718,38 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
41114	2020-09-15	APPEL DE SERVICE AU 81 HOOPER (2020-6567)	Ghislain l'Écuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6567)	394,18 \$	
41137	2020-09-16	APPEL DE SERVICE AU 55 ARGYLE (2020-1124)	Ronald Laurin	Jean-François Bernier (2020-1124)	7 887,29 \$	
41003	2020-09-15	ENTRETIEN DES APPAREILS DE CHAUFFAGE FONCTIONNANT AU GAZ - 81 HOOPER (2015)	Jean-François Blanchette		436,91 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13316		2020-10-08	03499	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)		638,73 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
403679839	2020-09-22	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1548)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1548)	426,10 \$	
403679863	2020-09-22	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1548)	Martin Latulippe	Maxime Marquis (2020-1548)	42,39 \$	
403679361	2020-09-22	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1548)	Elizabeth Jacques	Maxime Marquis (2020-1548)	45,26 \$	
403689550	2020-09-24	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1557)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1557)	124,98 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13317		2020-10-08	00168	OUTILS PIERRE BERGER INC		575,21 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
455032	2020-09-18	ACHAT D'OUTILS (2020-6289)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-6289)	524,91 \$	
454791	2020-09-16	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE BÂTIMENTS (2020-6289)	Ghislain l'Écuyer	Ronald Laurin (2020-6289)	50,30 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13318		2020-10-08	01304	PARAGRAPHE LIBRAIRIE		236,24 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
209347	2020-09-18	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	38,84 \$	
209346	2020-09-18	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	197,40 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: S13319	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 03742	Nom: PIVIN ET DRAPEAU INC	Montant: 1 516,75 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
54795	2020-09-14	APPEL DE SERVICE AU 31 FORT (2020-6021)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6021)	1 516,75 \$
No paiement: S13320	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 05019	Nom: PROMOTION LEPINE INC.	Montant: 66,69 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4130954	2020-09-25	ACHAT DE DÉSINFECTANT (2020-1544)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-1544)	66,69 \$
No paiement: S13321	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 53433	Nom: QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	Montant: 689,85 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
Q2011093	2020-09-24	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1414)	Maxime Marquis	J.Robert Belliveau (2020-1414)	689,85 \$
No paiement: S13322	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 04673	Nom: QUARANTE-ZERO INC	Montant: 1 350,01 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-58	2020-09-25	ENSEIGNEMENT DE COURS TENNIS (2020-6569)	Eric Carignan	Éric Carignan (2020-6569)	1 350,01 \$
No paiement: S13323	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 04706	Nom: QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant: 636,96 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0495676	2020-09-18	PIÈCES/MATÉRIAUX - QUINCAILLERIE (2020-1534)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-1534)	636,96 \$
No paiement: S13324	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 04723	Nom: R.M. LEDUC ET CIE	Montant: 1 184,84 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
46574	2020-09-17	ACHAT D'ETIQUETTES ET RUBAN POUR LA BIBLIOTHEQUE (2020-1531)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-1531)	1 184,84 \$
No paiement: S13325	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 01541	Nom: RABAIS CAMPUS	Montant: 57,43 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
764144600	2020-09-25	ACHAT DE PÉRIODIQUES (2020-6546)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-6546)	57,43 \$
No paiement: S13326	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 00950	Nom: RELIURE TRAVACTION (1991) INC	Montant: 392,75 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
113439	2020-09-16	RELIURE DE VOLUMES (2020-1060)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1060)	392,75 \$
No paiement: S13327	Date: 2020-10-08	Référence Fourn.: 05967	Nom: SECURMAX	Montant: 3 163,58 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
25227	2020-09-23	FOURNITURE ET INSTALLATION D'ÉQUIPEMENT POUR LE CONTRÔLE D'ACCÈS DE L'URB.	Maxime Marquis	Georges Pichet (2020-1483)	3 163,58 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13328		2020-10-08	03971	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	82,49 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
252979	2020-09-18	SERVICE DE SERRURIER (2020-6304)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-6304)	19,49 \$
253036	2020-09-21	SERVICE DE SERRURIER (2020-5809)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-5809)	34,33 \$
253033	2020-09-21	SERVICE DE SERRURIER (2020-5808)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-5808)	28,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13329		2020-10-08	01217	SOCIETE DE SAUVETAGE	877,25 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
197218	2020-09-22	BREVET PREMIERS SOINS ET SAUVETEUR (2020-6438)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-6438)	877,25 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13330		2020-10-08	03410	SODEP	812,26 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
13981	2020-09-18	ABONNEMENTS À DIVERSES REVUES (2020-6542)	Elizabeth Jacques	Élizabeth Jacques (2020-6542)	812,26 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13331		2020-10-08	05977	SOLUTIONS BCITI INC.	1 684,96 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
711	2020-09-01	TARIFICATION MENSUELLE B-CITI POUR SEPTEMBRE 2020 (2020-1074, 2020-1075)	Robert Belliveau	Maxime Marquis (2020-1074), Georges Pichet (2020-1075)	1 684,96 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13332		2020-10-08	03131	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC	924,82 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FC-282717	2020-09-15	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-6563)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-6563)	679,34 \$
FC-282639	2020-09-14	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-6562)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-6562)	245,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13333		2020-10-08	03693	TENAQUIP	594,59 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
13312105-00	2020-09-14	ACHAT DE MATÉRIEL (2020-1501)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-1501)	557,75 \$
13345925-00	2020-09-15	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2020-1522)	Eric Carignan	Éric Carignan (2020-1522)	36,84 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13334		2020-10-08	04053	TRILOGIE GROUPE CONSEIL	3 138,55 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2005-164	2020-09-14	SERVICES INFORMATIQUES DU 30 AOUT AU 12 SEPTEMBRE 2020	Maxime Marquis		1 192,26 \$
2006-205	2020-09-28	SERVICES INFORMATIQUES DU 13 SEPTEMBR ET AU 26 SEPTEMBRE 2020	Maxime Marquis		1 946,29 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13335		2020-10-08	04207	UNION DES MUNICIPALITES DU QUEBEC	25 655,15 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
147285	2020-07-20	MUTUELLE DE PRÉVENTION SST-FINAL 2019 ET INITIAL 2020	Georges Pichet		25 655,15 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S13336	2020-10-08	01853	USD GLOBAL INC. (LOUBAC USD)	465,59 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
446857	2020-09-25	ACHAT DE BAC ROULANT À DÉCHET (2020-1530)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-1530)	465,59 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S13337	2020-10-08	00019	WURTH CANADA LTEE	1 076,02 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
24055128	2020-09-25	ACHAT DE GANTS EN MOUSSE NITRILES (2020-8518)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8518)	1 129,47 \$
24045251	2020-09-18	CREDIT EN REFERENCE A LA FACTURE 24036809 (2020-8456)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8456)	(53,45 \$)
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S13338	2020-10-22	03058	ACIER PICARD INC.	262,77 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1517903	2020-09-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8440)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8440)	262,77 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S13339	2020-10-22	05888	ADAM SERVICES	663,98 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020-0875	2020-09-27	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2020-6553)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-6553)	663,98 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S13340	2020-10-22	05121	AECOM CONSULTANTS INC.	20 005,65 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
38339153	2020-08-25	SERVICES PROFESSIONNELS - PARC L'ESPÉRANCE (2017-5006)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2017-5006)	20 005,65 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S13341	2020-10-22	02837	AQUAM SPECIALISTE AQUATIQUE INC	979,03 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
322904	2020-09-29	ACHAT CADRAN MURAL (2020-1554)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1554)	979,03 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S13342	2020-10-22	02700	ARCHE DE NOE	1 235,98 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6242	2020-10-02	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	459,90 \$
6237	2020-09-30	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	776,08 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S13343	2020-10-22	00036	ASCENSEURS THYSSENKRUPP CANADA LTÉE (ASCENSEURS RIVE-NORI	107,34 \$	
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1826673	2020-10-01	ENTRETIEN DE L'ASCENSEUR AU 55 ARGYLE (2020-9019)	Ronald Laurin	Jean-François Bernier (2020-9019)	107,34 \$
No paiement:	Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:	
S13344	2020-10-22	01625	BEAUMONT-ROBITAILLE SERVICE	946,83 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: S13344	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 01625	Nom: BEAUMONT-ROBITAILLE SERVICE	Montant: 946,83 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
726135	2020-10-01	ACCES TERMINAL SAPPHIRE (CLOUD) - 1 NOVEMBRE 2020 AU 31 OCTOBRE 2021 (2020-6641)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6636)	793,33 \$
726145	2020-10-02	APPEL DE SERVICE - MAIN-D'OEUVRE SUR VEHICULE (2020-6641)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6641)	153,50 \$

No paiement: S13345	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 02116	Nom: BIRON-SANTE EN ENTREPRISE SEC	Montant: 390,92 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
T0056397-21-08-20	2020-08-21	EXAMEN MÉDICAL - PRE-EMPLOI	Mélissa Mercure		195,46 \$
T0056397-30-09-20	2020-09-30	EXAMEN MÉDICAL - PRE-EMPLOI	Mélissa Mercure		195,46 \$

No paiement: S13346	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 03232	Nom: BRANDT (NORTRAX)	Montant: 480,51 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
8208323	2020-10-02	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 8204849 (2020-5904)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-5904)	(262,59 \$)
8208205	2020-09-29	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8530)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8530)	671,11 \$
8208204	2020-09-29	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8530)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8530)	71,99 \$

No paiement: S13347	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 52295	Nom: CARPELL SURFACES	Montant: 1 782,12 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
5853	2020-08-14	2 IÈME ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL AU PARC DE LA VOIE MARITIME TERRAIN	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6430)	891,06 \$
5854	2020-08-14	2 IÈME ENTRETIEN DU TERRAIN DE FOOTBALL AU PARC DE LA VOIE MARITIME TERRAIN	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6430)	891,06 \$

No paiement: S13348	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 03205	Nom: CHAUSSURES 22 SECURITE	Montant: 1 259,88 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	------------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
200903	2020-09-30	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-6578, 2020-9014, 2020-9015)	Ronald Laurin	Éric Painchaud (2020-6578), Dominique Anne-Soucie (2020-9014), F	1 259,88 \$

No paiement: S13349	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 4 777,38 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020 18051951	2020-10-06	PIERRE CONCASSÉE (2019-9581)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2019-9581)	203,95 \$
2020 18501905	2020-10-06	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 2020 18002492	Ronald Laurin		(208,27 \$)
2020 18501906	2020-10-06	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 2020 18005647	Ronald Laurin		(629,46 \$)
2020 18051954	2020-10-06	PIERRE CONCASSÉE (2019-9581)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2019-9581)	616,45 \$
2020 18501896	2020-10-06	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 2020 18005869	Ronald Laurin		(245,29 \$)
2020 18051596	2020-10-02	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	319,32 \$
2020 18051421	2020-10-01	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	504,43 \$
2020 18501901	2020-10-06	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 2020 18005539	Ronald Laurin		(219,87 \$)
2020 18501904	2020-10-06	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 2020 18002559	Ronald Laurin		(510,62 \$)
2020 18501900	2020-10-06	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 2020 18005753	Ronald Laurin		(196,34 \$)

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: S13349	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 04640	Nom: CONSTRUCTION DJL INC	Montant: 4 777,38 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	----------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020 18051945	2020-10-06	PIERRE CONCASSÉE (2019-9581)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2019-9581)	192,27 \$
2020 18051944	2020-10-06	PIERRE CONCASSÉE ET SERVICE DE REBUT (2019-9581, 2020-1153)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2019-9581), Ronald Laurin (2020-1153)	241,08 \$
2020 18051946	2020-10-06	PIERRE CONCASSÉE (2019-9581)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2019-9581)	215,31 \$
2020 18051947	2020-10-06	PIERRE CONCASSÉE ET SERVICE DE REBUT (2019-9581, 2020-1153)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2019-9581), Ronald Laurin (2020-1153)	506,26 \$
2020 18002559	2020-05-26	VOIR CREDIT 2020 18501904	Ronald Laurin		510,62 \$
2020 18005753	2020-05-20	VOIR CREDIT 2020 18501900	Ronald Laurin		196,34 \$
2020 18005539	2020-05-14	VOIR CREDIT 2020 18501901	Ronald Laurin		219,87 \$
2020 18005647	2020-05-20	VOIR CRÉDIT 2020 18501906	Ronald Laurin		629,49 \$
2020 18005869	2020-05-25	VOIR CREDIT 2020 18501896	Ronald Laurin		245,29 \$
2020 18002492	2020-05-26	VOIR CRÉDIT 2020 18501905	Ronald Laurin		208,27 \$
2020 18050713	2020-09-30	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	200,21 \$
2020 18047006	2020-09-23	ASPHALTE ROUTIER (2020-6557)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6557)	478,07 \$
2020 18049551	2020-09-28	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	200,85 \$
2020 18048840	2020-09-28	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	558,11 \$
2020 18049903	2020-09-29	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	199,56 \$
2020 18049881	2020-09-29	ASPHALTE ROUTIER (2020-6571)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6571)	341,48 \$

No paiement: S13350	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 50147	Nom: DEROME DESIGN INC.	Montant: 643,87 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--------------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3800	2020-10-01	SERVICE DE GRAPHISME - VISUEL ANGLOPHONE POUR BCITI (2020-2504)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-2504)	68,99 \$
3798	2020-10-01	SERVICE DE GRAPHISME - POUR ACCROCHE-PORTE (2020-2504)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-2504)	574,88 \$

No paiement: S13351	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 05484	Nom: Emondage SBP inc. (9211-4560 Québec inc.)	Montant: 10 577,70 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	------------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3451	2020-08-10	TRAVAUX D'ÉLAGAGE SEMAINE DU 2 AU 8 AOUT 2020 (2020-4017)	Eric Painchaud	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-4017)	10 577,70 \$

No paiement: S13352	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 03036	Nom: ENTREPRISES MICHAUVILLE INC (LES)	Montant: 123 581,37 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	---	-------------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
32326	2020-08-27	DECOMPTE NO. 12 - PROJET RIVERSIDE - PORTION SAINT-LAMBERT (2019-9574)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9574)	111 637,54 \$
32327	2020-08-27	DECOMPTE NO. 12 - PROJET RIVERSIDE - PORTION AGGLO (2019-9574)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9574)	11 943,83 \$

No paiement: S13353	Date: 2020-10-22	Référence Fourn.: 03282	Nom: EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)	Montant: 256,33 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	--	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
FA-82651	2020-09-30	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8480)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8480)	256,33 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13354		2020-10-22	03297	EQUIPEMENTS MARSHALL LTEE (LES)	4 900,17 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
INV262198	2020-09-29	ACHAT D'ÉQUIPEMENTS POUR LES TRAVAUX PUBLICS (2020-8483)	Sébastien Gravel	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-8483)	4 900,17 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13355		2020-10-22	03398	EQUIPEMENTS STINSON (QUEBEC) INC	1 284,80 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
51776	2020-09-30	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8528)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8528)	630,59 \$
51777	2020-09-30	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8528)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8528)	654,21 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13356		2020-10-22	02154	EUROFINS ENVIRONEX	1 072,43 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
614069	2020-09-30	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	8,05 \$
614511	2020-09-30	ANALYSE DE L'EAU DE BAINNADE (2020-9000)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)	106,06 \$
614383	2020-09-30	ANALYSE DE L'EAU DE BAINNADE (2020-9000)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)	68,99 \$
614382	2020-09-30	ANALYSE DE L'EAU DE BAINNADE (2020-9000)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9000)	74,16 \$
614068	2020-09-30	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	28,74 \$
614070	2020-09-30	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	51,74 \$
614067	2020-09-30	ÉCHANTILLON D'EAU POTABLE (2018-9206)	Marie-Eve Ferland	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2018-9206)	734,69 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13357		2020-10-22	50102	FRANCINE GRAVEL GESTION DESIGN	3 546,97 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2917	2020-09-04	SERVICE DE GRAPHISME - AFFICHES RESIDUS DE JARDIN (2020-4005)	Catherine Langevin	Marie-Eve Ferland (2020-4005)	827,82 \$
2919	2020-09-30	SERVICE DE GRAPHISME - MAGAZINE D'OCTOBRE (2020-4016)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-4016)	2 523,70 \$
2920	2020-10-06	SERVICE DE GRAPHISME - ANNONCE DU MAGAZINE SUR FACEBOOK (2020-4005)	Catherine Langevin	Marie-Eve Ferland (2020-4005)	195,45 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13358		2020-10-22	59082	GFL ENVIRONMENTAL INC.	109 006,69 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
N60001689914	2020-09-04	MATIÈRES RÉSIDUELLES (RÉSIDUS ULTIMES) - COLLECTE RÉGULIÈRE ET TRANSPORT (Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	40 904,81 \$
N60001689916	2020-09-04	COLLECTE DE MATIÈRE ORGANIQUE (2020-9087)	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	25 101,38 \$
N60001689915	2020-09-04	MATIÈRES RÉSIDUELLES (MATIÈRES RECYCLABLES) - COLLECTE RÉGULIÈRE ET TRAN	Georges Pichet	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9087)	43 000,50 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13359		2020-10-22	01289	GLOBOCAM RIVE-SUD S.E.C.	370,54 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
7122215	2020-09-10	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8470)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8470)	111,30 \$
7122300	2020-09-11	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8490)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8490)	259,24 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
S13360		2020-10-22	03560	GROUPE SPORTS INTER PLUS (LE)		1 051,97 \$
3305972	2020-10-02	ACHAT DE POUSSIÈRE A LIGNER (2020-1580)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-1580)	1 051,97 \$	
S13361		2020-10-22	04555	INDUSTRIES GARANTIES LTEE (LES)		220,98 \$
S 59505	2020-09-25	APPEL DE SERVICE A LA BIBLIOTHEQUE (2020-6630)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6630)	220,98 \$	
S13362		2020-10-22	04387	J P COTE ET FRERES (1980) LTEE		87,50 \$
1-1468712	2020-09-28	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8527)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8527)	87,50 \$	
S13363		2020-10-22	59949	LAXSON GPS CANADA INC.		936,55 \$
4781	2020-09-30	ACHAT DEUX DISPOSITIFS D'ALERTE - CHUTE PISCINE (2020-1576)	Dominique-Anne Soucie	Dominique Anne-Soucie (2020-1576)	936,55 \$	
S13364		2020-10-22	04319	LOCATION SAUVAGEAU		4 427,69 \$
M265182-04	2020-09-01	LOCATION DE CAMION (2020-8260)	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2020-8260)	1 257,83 \$	
M265183-04	2020-09-01	LOCAITON DE CAMION (2020-8260)	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2020-8260)	1 257,83 \$	
M254184-11	2020-09-01	LOCATION DE CAMION (2019-9648)	Sébastien Gravel	Georges Pichet (2019-9648)	1 912,03 \$	
S13365		2020-10-22	04702	LUMEN DIVISION DE SONEPAR CANADA INC		485,19 \$
21514054-00	2020-09-30	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-6294)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6294)	185,11 \$	
21207746-00	2020-09-29	ACHAT DE MATÉRIEL ÉLECTRIQUE (2020-1404)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-1404)	300,08 \$	
S13366		2020-10-22	03046	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE		647,89 \$
151041	2020-09-23	ACHAT DE PAILLIS DE CEDRE (2020-6543)	Sylvain Cadieux	Sylvain Cadieux (2020-6543)	647,89 \$	
S13367		2020-10-22	03074	MAXIGAZ INC		77,63 \$
310645	2020-09-30	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9017)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9017)	65,54 \$	
310709	2020-09-30	LOCATION DE BOUTEILLE POUR CO2 (25,91 KG) (2020-9017)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9017)	12,09 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13368		2020-10-22	03499	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)	7,54 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
403709522	2020-09-30	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1548)	Elizabeth Jacques	Maxime Marquis (2020-1548)	7,54 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13369		2020-10-22	01304	PARAGRAPHE LIBRAIRIE	1 557,36 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
209463	2020-09-26	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	41,99 \$
209488	2020-09-30	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	955,42 \$
209462	2020-09-26	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	509,61 \$
209464	2020-09-26	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	13,64 \$
209489	2020-09-30	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	36,70 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13370		2020-10-22	50685	PROGAZON SAINT-LAMBERT INC.	23 261,20 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
8445	2020-09-30	TONTE DE GAZON LOT A, B ET C (2020-9062)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9062)	23 261,20 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13371		2020-10-22	05019	PROMOTION LEPINE INC.	200,06 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4132060	2020-10-02	ACHAT DE DESINFECTANTS (2020-1544)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-1544)	200,06 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13372		2020-10-22	58092	PROPRECAN INC.	6 316,89 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1065	2020-10-01	ENTRETIEN MÉNAGER AU 55 ARGYLE, 31-35 FORT ET 490 MERCILLE (2019-9529)	Ghislain l'Ecuyer	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2019-9529)	6 316,89 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13373		2020-10-22	53433	QRX TECHNOLOGY - SERV & MPS DIV.	11 600,74 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
Q2008815	2020-08-31	ACHAT D'UNE IMPRIMANTE POUR LA DIRECTION DES LOISIRS (2020-1414)	Maxime Marquis	J.Robert Belliveau (2020-1414)	10 395,57 \$
Q2012360	2020-09-30	ENTRETIEN DES IMPRIMANTES - SEPTEMBRE 2020	Maxime Marquis		792,41 \$
Q2008807	2020-08-31	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1414)	Maxime Marquis	J.Robert Belliveau (2020-1414)	412,76 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13374		2020-10-22	03143	ROBERT BOILEAU INC	960,39 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
85262	2020-09-30	APPEL DE SERVICE AU 600 OAK POUR LA ZAMBONI (2020-8595)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8595)	960,39 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13375		2020-10-22	03971	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)	107,79 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
S13375		2020-10-22	03971	SERRURIER RIVE SUD (SERRUPRO)		107,79 \$
253396	2020-09-30	SERVICE DE SERRURIER (2020-6576)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6576)	107,79 \$	
S13376		2020-10-22	03131	ST-GERMAIN EGOUTS ET AQUEDUCS INC		4 540,14 \$
FC-283352	2020-09-28	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2020-1527)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1527)	4 540,14 \$	
S13377		2020-10-22	03693	TENAQUIP		3 124,09 \$
1339069-00	2020-09-30	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-1566)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1566)	1 226,52 \$	
13290223-00	2020-10-01	ACHAT DE MATERIEL - ENTRETIEN DES RUES (2020-1540)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-1540)	1 897,57 \$	
S13378		2020-10-22	59915	THE TREND INNOVATIONS COMPANY INC.		2 271,91 \$
INV-03823	2020-08-11	ACHAT DE DÉSINFECTANTS (2020-1461)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-1461)	1 747,62 \$	
INV-03824	2020-08-12	ACHAT DE DESINFECTANTS (2020-1462)	Martin Latulippe	Martin Latulippe (2020-1462)	524,29 \$	
S13379		2020-10-22	04811	W. COTE & FILS LTÉE		17 934,22 \$
FC-033346	2020-09-29	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8543)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-8543)	17 934,22 \$	
S13380		2020-10-22	00019	WURTH CANADA LTEE		1 354,31 \$
24063594	2020-10-02	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8545)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8545)	222,99 \$	
24060315	2020-09-30	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8535)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8535)	1 131,32 \$	
S13381		2020-10-29	03115	ACKLANDS - GRAINGER INC.		603,22 \$
9516777001	2020-04-28	TETOUR D'EQUIPEMENTS DE PROTECTION (2019-2041)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2019-2041)	(113,04 \$)	
9685086341	2020-10-14	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8597)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8597)	683,09 \$	
9672732550	2020-10-02	PIÈCES ET/OU SERVICES SUR VÉHICULE (2020-8597)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8597)	33,17 \$	
S13382		2020-10-29	05888	ADAM SERVICES		663,98 \$
2020-0879	2020-10-04	INSPECTION - RÉFRIGÉRATION CLASSE B POUR L'ARÉNA (2020-6564)	Ghislain l'Ecuyer	Ghislain L'Écuyer (2020-6564)	663,98 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13383		2020-10-29	02700	ARCHE DE NOE	776,08 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
6243	2020-10-07	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	258,69 \$
6245	2020-10-10	SERVICE ANIMALIER (2020-9009)	Ronald Laurin	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-9009)	517,39 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13384		2020-10-29	01852	BELANGER SAUVE AVOCATS	2 150,03 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
388808	2020-10-09	SERVICES PROFESSIONNELS - DIAGNOSTIC ORGANISATIONNEL DOSSIER 21490/24	Cassandra Comin Bergor		2 150,03 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13385		2020-10-29	05691	CENTRE DU CAMION ET REMORQUES CAMTEK INC.	905,35 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
F39965	2020-10-05	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8534)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8534)	905,35 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13386		2020-10-29	01187	CENTRE DU TRAVAILLEUR F.H. INC.	7 115,69 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
147052	2020-10-08	ACHAT DE VÊTEMENTS DE TRAVAIL (2020-1577)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1577)	7 115,69 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13387		2020-10-29	59351	CONFERENCES DIALOGUE	17,67 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0042978	2020-10-07	SERVICES DE CONFÉRENCE - SOUS PROJET COVID-19	Georges Pichet		17,67 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13388		2020-10-29	04640	CONSTRUCTION DJL INC	3 510,41 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
2020 18053228	2020-10-05	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	550,71 \$
2020 18052131	2020-10-05	PIERRE CONCASSÉE (2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-9075)	402,03 \$
2020 18053277	2020-10-06	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	553,48 \$
2020 18053308	2020-10-07	ASPHALTE ROUTIER (2020-6654)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6654)	499,57 \$
2020 18053095	2020-10-07	PIERRE CONCASSÉE (2020-1153, 2020-6653, 2020-9075)	Sylvain Bujold	Ronald Laurin (2020-1153), Sylvain Bujold (2020-6653), Ronald Laur	670,69 \$
2020 18053344	2020-10-08	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	557,18 \$
2020 18053392	2020-10-09	ASPHALTE ROUTIER (2020-1153)	Vasco Morgado	Ronald Laurin (2020-1153)	276,75 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13389		2020-10-29	04675	CONSTRUCTION S R B SCC	664,56 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
152424	2020-10-05	SCIAGE DE BORDURE DE BETON (2020-1555)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-1555)	664,56 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13390		2020-10-29	01952	ENTREPRISES DESJARDINS ET FONTAINE LTEE		17 423,27 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
79308	2020-10-06	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8596)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-8596)	17 423,27 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13391		2020-10-29	03044	ENTREPRISES NORD CONSTRUCTION (1962) INC		39 430,58 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
026599R	2020-09-12	LIBERATION DE RETENUE - RÉFECTION DE BORDURES ET TROTTOIRS	Georges Pichet		39 430,58 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13392		2020-10-29	03225	EQUIPEMENT MEDICAL RIVE-NORD INC		1 004,89 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
134110	2020-10-06	ACHAT DE MATERIEL - GANTS (2020-1565)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1565)	1 029,03 \$	
133072	2020-09-10	BOUTEILLES D'ANTISEPTIQUE ET LINGUETTES DESINFECTANTES - CREDIT EN REFEREN	Mélissa Mercure	J.Robert Belliveau (2020-1247)	(24,14 \$)	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13393		2020-10-29	03282	EQUIPEMENTS HYDRAULIQUES UNIFLEX INC (LES)		701,77 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
FA-82527	2020-09-21	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8496)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8496)	220,33 \$	
FA-82749	2020-10-08	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8563)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8563)	69,66 \$	
FA-82272	2020-08-25	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8496)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8496)	33,11 \$	
FA-82297	2020-08-27	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8390)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8390)	251,09 \$	
FA-82262	2020-08-25	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8409)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8409)	127,58 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13394		2020-10-29	03289	EQUIPEMENTS JKL INC		1 517,67 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
39623	2020-10-08	APPEL DE SERVICE SUR EQUIPEMENT AU TRAVAUX PUBLICS (2020-8566)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8566)	1 517,67 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13395		2020-10-29	05840	EQUIPEMENTS ROBERT INC.		2 370,39 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
50919	2020-10-08	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-6635)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-6635)	963,46 \$	
50856	2020-10-05	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8533)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8533)	687,22 \$	
50899	2020-10-07	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8529)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8529)	719,71 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13396		2020-10-29	51675	FESTIVAL CLASSICA INC.		95 000,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
1900	2020-05-01	SUBVENTION AUX ORGANISMES - 3E VERSEMENT	Georges Pichet		95 000,00 \$	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13397		2020-10-29	00567	GENERAL BEARING SERVICE INC	200,24 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
399484	2020-10-09	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8570)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8570)	200,24 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13398		2020-10-29	03560	GROUPE SPORTS INTER PLUS (LE)	308,83 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
3306181	2020-10-07	ACHAT DE MATÉRIEL - SPORT (2020-1582)	Eric Carignan	Martin Latulippe (2020-1582)	308,83 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13399		2020-10-29	00164	IMPRIMERIE MASKA INC	838,17 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
F-141130	2020-10-05	SERVICE D'IMPRESSION - ACCROCHE-PORTE (2020-1529)	Catherine Langevin	Catherine Langevin (2020-1529)	838,17 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13400		2020-10-29	05943	IMPRIMEUR DALOU INC.	68,99 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
00023220	2020-10-20	IMPRESSION DE CARTES D'AFFAIRES (2020-1536)	Julie Larose	Julie Larose (2020-1536)	68,99 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13401		2020-10-29	00613	INSIGHT CANADA INC	221,81 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
721288773	2020-10-06	ACHAT DE MATÉRIEL INFORMATIQUE (2020-1308)	Maxime Marquis	Maxime Marquis (2020-1308)	221,81 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13402		2020-10-29	04387	J P COTE ET FRERES (1980) LTEE	628,18 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1-1470863	2020-10-08	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8572)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8572)	14,86 \$
1-1470621	2020-10-07	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8572)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8572)	142,43 \$
1-1470616	2020-10-07	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8551)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8551)	98,28 \$
1-1470730	2020-10-08	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8561)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8561)	105,55 \$
1-1470618	2020-10-07	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8561)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8561)	168,96 \$
1-1470390	2020-10-06	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8553)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8553)	319,36 \$
1-1470619	2020-10-07	CREDIT EN REFERENCE À LA FACTURE 1-1470608 (2020-8608)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8608)	(221,26 \$)
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13403		2020-10-29	04797	KEREN PENNEY	765,48 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
1633	2020-10-06	TRADUCTION DE DOCUMENTS (2020-2505)	Catherine Langevin	Georges Pichet (2020-2505)	765,48 \$
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13404		2020-10-29	04101	LIBRAIRIE ALIRE	650,44 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement: S13404	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 04101	Nom: LIBRAIRIE ALIRE	Montant: 650,44 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------	---------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
167875	2020-10-09	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1057)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)	455,05 \$
167874	2020-10-09	ACHAT DE LIVRES NUMÉRIQUES (2020-1057)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1057)	195,39 \$

No paiement: S13405	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 04119	Nom: LIBRAIRIE LE FURETEUR	Montant: 6 228,15 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-----------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
166102	2020-10-05	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	94,34 \$
166104	2020-10-05	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	77,44 \$
166067	2020-10-05	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	1 032,73 \$
166103	2020-10-05	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	115,18 \$
166101	2020-10-05	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	52,40 \$
166049	2020-10-05	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	52,40 \$
166068	2020-10-05	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	1 033,57 \$
166084	2020-10-05	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	160,44 \$
166129	2020-10-07	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	480,16 \$
165718	2020-09-21	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	65,94 \$
166085	2020-10-05	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	228,53 \$
165865	2020-09-28	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	49,30 \$
165860	2020-09-28	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	408,66 \$
165864	2020-09-28	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	207,59 \$
165863	2020-09-28	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	116,39 \$
165861	2020-09-28	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	30,43 \$
165862	2020-09-28	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	284,76 \$
165859	2020-09-28	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	897,49 \$
165717	2020-09-21	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	108,87 \$
166130	2020-10-07	ACHAT DE LIVRES (2020-2502)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet en remplacement de Conseil municipal (2020-2502)	752,48 \$
165699	2020-09-21	RETOUR DE LIVRES	Elizabeth Jacques		(20,95 \$)

No paiement: S13406	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 04718	Nom: M. BRIEN ELECTRIQUE INC	Montant: 4 653,41 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
34230	2020-10-09	APPEL DE SERVICE - FEU DE CIRCULATION RIVERSIDE/ARGYLE (2020-6640)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-6640)	1 100,68 \$
34227	2020-10-09	PIÈCES/MATÉRIAUX - AQUEDUC/ÉGOUTS (2020-1248)	Sylvain Bujold	Jean-François Blanchette (2020-1248)	3 552,73 \$

No paiement: S13407	Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 05896	Nom: MACPEK INC.	Montant: 1 250,84 \$
----------------------------	-------------------------	--------------------------------	-------------------------	-----------------------------

No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
21174908-00	2020-10-08	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8565)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8565)	127,16 \$
21174806-01	2020-10-09	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8557)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8557)	280,92 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13407		2020-10-29	05896	MACPEK INC.		1 250,84 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
21174806-00	2020-10-07	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8557)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8557)	842,76 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13408		2020-10-29	03046	MATERIAUX PAYSAGERS SAVARIA LTEE		1 175,04 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
151609	2020-10-05	ACHAT DE MATÉRIAUX PAYSAGER - SUPER MELANGE DE TERRE (2020-6575)	Marie-Eve Ferland	Marie-Eve Ferland (2020-6575)	1 175,04 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13409		2020-10-29	03074	MAXIGAZ INC		131,07 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
310999	2020-10-07	ACHAT DE PRODUITS CHIMIQUES (2020-9017)	Dominique-Anne Soucie	Martin Latulippe (2020-9017)	131,07 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13410		2020-10-29	01441	MEDIAS TRANSCONTINENTAL		498,99 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
CN765559	2020-10-06	PUBLICATION D'AVIS D'APPELS D'OFFRE (2020-1042)	Stéphanie Fournier	Georges Pichet (2020-1042)	498,99 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13411		2020-10-29	03499	NOVEXCO (RUBANCO LTEE)		287,33 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
403731540	2020-10-06	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1586)	Maxime Marquis	Ronald Laurin (2020-1586)	54,41 \$	
403730864	2020-10-06	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1586)	Elizabeth Jacques	Ronald Laurin (2020-1586)	14,49 \$	
403732106	2020-10-06	ACHAT DE FOURNITURE DE BUREAU (2020-1586)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1586)	218,43 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13412		2020-10-29	00076	OUTILLAGE PLACIDE MATHIEU INC		133,53 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
444167	2020-10-05	PIÈCES ET SERVICES - DIVERS (2020-8550)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8550)	133,53 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13413		2020-10-29	01304	PARAGRAPHE LIBRAIRIE		988,59 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
209581	2020-10-03	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	146,46 \$	
209583	2020-10-03	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	18,85 \$	
209684	2020-10-09	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	317,96 \$	
209682	2020-10-09	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	466,48 \$	
209683	2020-10-09	ACHAT DE LIVRES (2020-1058)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1058)	38,84 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13414		2020-10-29	05751	PNEUS SOUTHWARD		4 943,93 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:	Montant:
S13414		2020-10-29	05751	PNEUS SOUTHWARD	4 943,93 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
115632	2020-10-09	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8603)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8603)	3 784,98 \$
115611	2020-10-09	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8602)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8602)	1 158,95 \$
No paiement: S13415		Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 05019	Nom: PROMOTION LEPINE INC.	Montant: 1 317,04 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4132589	2020-10-06	ACHAT DE DESINFECTANT (2020-1544)	Ghislain l'Ecuyer	Ronald Laurin (2020-1544)	400,11 \$
4132588	2020-10-06	ACHAT DE PRODUITS D'ENTRETIEN (2020-1571)	Sylvain Cadieux	Ronald Laurin (2020-1571)	916,93 \$
No paiement: S13416		Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 04706	Nom: QUINCAILLERIE DEMERS INC	Montant: 481,82 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
0497040	2020-10-08	ACHAT D'OUTILS (2020-6357)	Vasco Morgado	Vasco Morgado (2020-6357)	31,03 \$
0496836	2020-10-06	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-6197)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-6197)	65,57 \$
0496917	2020-10-07	PIÈCES/MATÉRIAUX -RÉSEAU DE DISTRIBUTION DES EAUX (2020-6198)	Jean-François Blanchette	Ronald Laurin (2020-6198)	183,94 \$
0497025	2020-10-08	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8568)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8568)	201,28 \$
No paiement: S13417		Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 00950	Nom: RELIURE TRAVACTION (1991) INC	Montant: 367,52 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
113652	2020-09-30	RELIURE DE VOLUMES (2020-1060)	Elizabeth Jacques	Georges Pichet (2020-1060)	367,52 \$
No paiement: S13418		Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 50611	Nom: SANTINEL INC.	Montant: 675,48 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
M48603	2020-09-30	ACHAT DE MATÉRIEL POUR LE DÉFIBRILLATEUR (2020-1496)	Maxime Marquis	J.Robert Belliveau (2020-1496)	675,48 \$
No paiement: S13419		Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 58201	Nom: SPORDLE INC.	Montant: 3 449,26 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
4156-R	2020-10-01	ACHAT DE LICENCE ANNUELLE SPLEX - LOGICIEL DE GESTION DES TERRAINS SPORTIFS	Eric Carignan	René Gauvreau (2018-9135)	3 449,26 \$
No paiement: S13420		Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 52048	Nom: STEPHANIE TETREAUULT	Montant: 105,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
20-120	2020-10-06	RÉVISION LINGUISTIQUE - MAGAZINE	Catherine Langevin		105,00 \$
No paiement: S13421		Date: 2020-10-29	Référence Fourn.: 59915	Nom: THE TREND INNOVATIONS COMPANY INC.	Montant: 1 747,62 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur
INV-04202	2020-09-30	ACHAT DE DESINFECTANT (2020-1570)	Ronald Laurin	Ronald Laurin (2020-1570)	1 747,62 \$

VILLE DE SAINT-LAMBERT

REGISTRE DES CHÈQUES DU 2020-10-01 AU 2020-10-31

No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13422		2020-10-29	03884	TOROMONT CAT (HEWITT EQUIPEMENT LIMITEE)		21,80 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
PSQC0202108	2020-10-08	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8560)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8560)	21,80 \$	
No paiement:		Date:	Référence Fourn.:	Nom:		Montant:
S13423		2020-10-29	04811	W. COTE & FILS LTÉE		3 567,00 \$
No Facture	Date facture	Annotation	Gestionnaire	Approbateur- Bon de Commande	Payé au fournisseur	
FC-033414	2020-10-06	ACHAT DE PIÈCES POUR VÉHICULE (2020-8599)	Sébastien Gravel	Sébastien Gravel (2020-8599)	3 567,00 \$	
Grand total :					1 547 629,56	



Transactions bancaires
Du : 2020-10-01 au : 2020-10-31
Compte de banque : 04346-29

Date de transaction	Annotation	Montant
2020-10-01	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	10,56
2020-10-01	Frais Interac - Global Payments - Finance	134,52
2020-10-01	Frais Interac - Global Payments - Urbanisme	153,32
2020-10-01	Frais Interac - Global Payments - 81 Hooper	244,29
2020-10-01	Frais Interac - Global Payments - Bibliothèque	277,42
2020-10-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs # 2	490,33
2020-10-01	Frais Interac - Global Payments - Loisirs	1 131,68
2020-10-01	Frais Interac - Global Payments - B-CITI	282,04
2020-10-01	Frais Interac - Global Payments - Ludik Internet	3 907,14
2020-10-01	Frais - paiements électroniques aux fournisseurs	144,35
2020-10-05	Déductions à la source - fédéral - période 39	1 875,61
2020-10-05	Déductions à la source - fédéral - période 39	5 295,20
2020-10-05	Déductions à la source - provincial - période 39	19 335,85
2020-10-05	Remise - Pension alimentaire période 39	287,09
2020-10-06	Achat carte de crédit	2 939,78
2020-10-06	Salaires nets période 41	48 244,40
2020-10-06	Frais perception comptes de taxes	104,72
2020-10-13	Déductions à la source - fédéral - période 40	8 638,12
2020-10-13	Déductions à la source - fédéral - période 40	24 716,96
2020-10-13	Déductions à la source - provincial - période 40	80 112,76
2020-10-13	Remise - Pension alimentaire période 40	287,09
2020-10-13	Remise - Pension alimentaire période 40	370,26
2020-10-13	Salaires nets période 42	208 797,74
2020-10-15	Frais bancaire pour B-CITI	24,00
2020-10-19	Déductions à la source - fédéral - période 41	1 621,39
2020-10-19	Déductions à la source - fédéral - période 41	5 956,44
2020-10-19	Déductions à la source - provincial - période 41	18 887,81
2020-10-19	Remise - Pension alimentaire période 41	287,09
2020-10-19	Intérêts sur obligations - VSL-2018-1	6 864,00
2020-10-19	Intérêts sur obligations - VSL-2018-1	7 493,75
2020-10-19	Intérêts sur obligations - VSL-2018-1	8 149,00
2020-10-19	Intérêts sur obligations - VSL-2018-1	104 610,00
2020-10-19	Capital émission VSL-2018-1	528 000,00
2020-10-20	Déclaration annuelle de renseignements 2019 – Retraite Québec	2 631,50
2020-10-20	Salaires nets période 43	38 708,08
2020-10-21	Remboursement Loisirs - Carte de crédit	170,00
2020-10-26	Déductions à la source - fédéral - période 42	10 395,98
2020-10-26	Déductions à la source - fédéral - période 42	24 385,17
2020-10-26	Déductions à la source - provincial - période 42	80 313,73
2020-10-26	Remise - Pension alimentaire période 42	287,09
2020-10-26	Remise - Pension alimentaire période 42	370,26
2020-10-26	Traite bancaire Learnorama	1 150,22
2020-10-28	Salaires nets période 44	189 862,05
		1 437 948,79

Ville de Saint-Lambert
Rapport mensuel des transactions portées aux cartes de crédit MasterCard

Période: mi-août à mi-septembre 2020

Date effective de paiement : 2020-10-06

Détenteur	Fournisseur	Description	Montant
Belliveau, Robert	iStock.com	Achat d'une image sur iStock photo - Communication	14,95
	Google G Suite	Système utilisé pour formation piscine	8,58
Comin Bergonzi, Cassandra	Bureau en gros	Achat de fourniture de bureau	89,84
Fournier, Stéphanie	Best Buy	Achat de réfrigérateur - Travaux publics	862,30
	Subway Catering	Service traiteur - Gala fin d'été des animateurs - Loisirs	193,11
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur sportif	25,29
	CRIQ	Achat de livres numériques pour le génie	582,75
	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur aquatique	160,97
	Amazon	Achat de matériel d'informatique	45,99
	Amazon	Achat de matériel pour cours de karaté - Loisirs	112,66
Gutierrez, Patricia	Agendrix	Logiciel de gestion des horaires - Secteur sportif	160,97
	Courrielleur	Envoi de l'Infolettre - 08 août 2020 au 07 septembre 2020	110,93
	Conférence Les Affaires Montréal	Conférence Expérience citoyen en ligne - 26 août 2020 - Communication	479,44
Pichet, Georges	Zoom	Conférence Zoom	23,00
	Zoom	Conférence Zoom	23,00
	Zoom	Conférence Zoom	23,00
	Zoom	Conférence Zoom	23,00
Total des achats déclarés à la liste des transactions bancaires			2 939,78

Christina Semper
 Commis comptes à payer
 2020-11-02

CM-SUBVENTIONS AUX ORGANISMES

Centre de responsabilité: 02-111-00-971

Budget 2020	Réalisé en 2019	Budget 2020	Réalisé	Disponible 2020	No. Résolution 2020	Date du paiement
Festival Classica - Versement 1	92 500,00 \$	95 000,00 \$	95 000,00 \$	- \$	2019-01-021	5 février 2020
Festival Classica - Versement 2 (Arabesque)	25 000,00 \$	15 000,00 \$	15 000,00 \$	- \$	2019-01-021	2 mars 2020
Festival Classica - Versement 3	92 500,00 \$	95 000,00 \$	95 000,00 \$	- \$	2020-10-289	Paiement à faire le 30 octobre 2020
Festival Classica - autres	34 027,63 \$	- \$	- \$	- \$		
Sous-total - Festival Classica	244 027,63 \$	205 000,00 \$	205 000,00 \$	- \$		
Corporation développement économique - Versement 1	125 000,00 \$	50 000,00 \$	50 000,00 \$	- \$	2018-05-149 et 2019-02-050	17 janvier 2020
Corporation développement économique - Versement 2	50 000,00 \$	125 000,00 \$	125 000,00 \$	- \$	2018-05-149 et 2019-02-050	14 août 2020
Corporation développement économique - Versement 3	125 000,00 \$	125 000,00 \$	- \$	125 000,00 \$	2018-05-149 et 2019-02-050	Paiement annulé Réduction du budget CDE
Saint-Lambert en fête - annulé en raison de COVID-19	- \$	(125 000,00) \$	- \$	(125 000,00) \$		
Corporation développement économique - Autres	16 710,00 \$	- \$	- \$	- \$		
Parc du village - projet de piétonnisation partielle de l'avenue Victoria		15 223,18 \$	13 753,36 \$	1 469,82 \$	2020-07-194	
Parc du village - Animation place du village	- \$	10 000,00 \$	5 769,73 \$	4 230,27 \$		
Corporation développement économique - favoriser nos commerçants		64 180,00 \$		64 180,00 \$	2020-08-228	
Sous-total - Corporation développement économique	316 710,00 \$	264 403,18 \$	194 523,09 \$	69 880,09 \$		
Sous-total	560 737,63 \$	469 403,18 \$	399 523,09 \$	69 880,09 \$	-	-
Autres organismes						
AQAIRS	145,00 \$			- \$		
Association de hockey mineur	2 000,00 \$			- \$		
Associaton des femmes diplômées des universités	50,00 \$			- \$		
Centre d'art Préville	100,00 \$			- \$		
Chambre de commerce	172,18 \$			- \$		
Chloé Mcara	450,00 \$			- \$		
Chorale des enfants de la rive-sud	80,00 \$		4 000,00 \$	(4 000,00) \$	2020-10-288	Paiement à faire le 30 octobre 2020
Club de patinage artistique de St-Lambert	919,13 \$			- \$		
Conseil du troisième âge	25 000,00 \$		15 000,00 \$	(15 000,00) \$	2020-03-071	24 mars 2020
Club de Water-Polo Saint-Lambert	1 188,00 \$			- \$		
Club Richelieu St-Lambert	525,00 \$			- \$		
Communauté Juive de la rive-sud	75,00 \$			- \$		
Conservatoire de musique	6 000,00 \$		5 000,00 \$	(5 000,00) \$	2020-01-008	30 janvier 2020
Corporate Express	61,93 \$			- \$		
Daniel Morris	300,00 \$			- \$		
David La Rue	1 100,00 \$			- \$		
Diocèse	250,00 \$			- \$		
Emily Derome	900,00 \$			- \$		
Enseignes Bromar inc.	2 246,73 \$			- \$		
Équipe de natation de St-Lambert	6 890,33 \$			- \$		
(FAC) Foire Art Contemporain	23 000,00 \$		15 000,00 \$	(15 000,00) \$	2020-07-196	28 juillet 2020
Fondation Charles Bruneau	200,00 \$			- \$		
Fondation Eulalie-Durocher	180,00 \$			- \$		
Fondation Hôpital Charles-LeMoyne	100,00 \$			- \$		
Fondatioon la mosaïque	250,00 \$			- \$		
Grande Guignolée			1 000,00 \$	(1 000,00) \$		10 janvier 2020 et 30 octobre 2020
Hockey les Sages	100,00 \$			- \$		
Impatients	3 000,00 \$			- \$		
La traversée Rive-Sud	456,57 \$			- \$		
Lea-Jeanne Tremblay	450,00 \$			- \$		
l'entreclefs	3 800,00 \$			- \$		
Ma deuxième maison à moi	1 100,00 \$			- \$		
Maili-Jade Ouellet			500,00 \$	(500,00) \$	2020-01-009	30 janvier 2020
Marie Bolduc	450,00 \$			- \$		
Opération nez rouge	250,00 \$			- \$		
Orchestre symphonique Montréal	324,14 \$			- \$		
Paroisse Saint-Lambert	200,00 \$			- \$		
Petite Caisse - Sara Brunelle	182,63 \$			- \$		
Réseau écocitoyen de Saint-Lambert	1 250,00 \$			- \$		
Saint-Lambert en fête	2 624,69 \$		2 874,38 \$	(2 874,38) \$		5 février 2020
Saint-Lambert en fête (Poste Canada)	8 000,00 \$			- \$		
Scout de la Montérégie billets pour le Grand Bal des Scouts	390,00 \$			- \$		
Shred-It International	1 333,34 \$			- \$		
Société canadienne du cancer	- \$		45,00 \$	(45,00) \$		6 avril 2020
Société Chorale St-Lambert	5 800,00 \$		5 000,00 \$	(5 000,00) \$	2020-02-033	2 mars 2020
Société d'histoire Mouillepie	- \$		5 873,21 \$	(5 873,21) \$	2020-05-138	6 juin 2020 et
Transport des aînés accès RTL	56 261,13 \$		36 631,38 \$	(36 631,38) \$	2020-10-287	30 octobre 2020
Un vélo une ville	3 000,00 \$			- \$		25 août 2020
103,3 FM la radio allumée	819,95 \$			- \$		
Autre (budget 2020 - discrétionnaire)		152 096,82 \$		152 096,82 \$		
Sous-total - Autres Organismes	161 975,75 \$	152 096,82 \$	90 923,97 \$	61 172,85 \$	-	-
Transfert budgétaire	- \$	- \$	- \$	- \$	-	-
Total :	722 713,38 \$	621 500,00 \$	490 447,06 \$	131 052,94 \$	-	-



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.2) **Demande d'aide financière de la Société chorale de Saint-Lambert - Concert de Noël**

CONSIDÉRANT QUE toute demande d'aide financière doit être soumise auprès du Comité consultatif culturel et ce, depuis le mois de septembre 2019.

CONSIDÉRANT QUE la prochaine rencontre du Comité consultatif culturel est prévue le 3 décembre 2020.

CONSIDÉRANT QUE cette demande n'a pas fait l'objet d'une recommandation du Comité consultatif culturel.

DE CONSIDÉRER une aide financière à la Société chorale de Saint-Lambert au montant de _____ \$ pour la réalisation de leur concert de Noël qui sera diffusé sur les ondes de TVRS et sur le web, considérant un manque à gagner de 10 955 \$.



Saint-Lambert, le 13 octobre 2020

Bonjour Georges,

Merci d'avoir pris le temps d'échanger avec moi ce matin. C'est vraiment très apprécié.

Voici donc en pièces jointes, notre projet de captation avec TVRS et le budget qui y est consacré.

Pour enrichir la discussion de ce soir, voici quelques infos à partager avec les élus :

- **En saison régulière**, alors que nous présentons trois concerts qui font salle comble, notre budget annuel s'élève à environ 60 000 \$.
- **Notre budget 2020-2021** s'élève à près de 40 000 \$ pour la production de notre concert de Noël et de notre concert printanier.
- Comme les revenus de billetterie et d'abonnement ne seront pas au rendez-vous, nous prévoyons un déficit de 18 000\$ à 25 000\$ pour l'année.
- **En temps normal, nos revenus proviennent de diverses sources :**
 - cotisation annuelle des choristes;
 - abonnements de saison et vente de billets individuels pour tous les concerts;
 - activités de collectes de fonds (tirages, ventes, soirées-bénéfices);
 - dons corporatifs, privés et commandites;
 - annonceurs dans les programmes de concerts (plus de 8485 \$ l'an dernier);
 - subvention de la Ville de Saint-Lambert.
- **En temps normal, notre taux d'autofinancement s'élève à 72%. Cette année, il diminue à 30% seulement.**
Nos fidèles commanditaires et partenaires locaux connaissent en ce moment des difficultés financières dont les impacts se font déjà ressentir.
- **Nous souhaitons contribuer à l'effort collectif de relance par ce projet de diffusion de notre concert de Noël à l'antenne de TVRS, une télévision régionale qui rejoint 650 000 personnes.**

DE NOUVELLES AVENUES MÉDIATIQUES ET NUMÉRIQUES

- Le contexte actuel nous pousse à explorer de nouvelles avenues numériques et de nouvelles collaborations médiatiques. Et c'est plutôt inspirant.
- TVRS a répondu avec enthousiasme à notre proposition de captation et de diffusion.
- Nous souhaitons travailler en synergie avec nos partenaires et commanditaires afin d'assurer le plus grand rayonnement possible. Nous ne ménagerons aucun effort.
- Ce concert de Noël gratuit qui mobilise toutes nos ressources se déroulera sans public, dans le plus grand respect des mesures sanitaires en vigueur. Il ne générera aucun revenu de billetterie, mais il s'avère essentiel à la relance de nos activités et au développement de nouveaux partenariats.

RAPPEL

Ce que nous devons faire en 2020...

- L'année 2020 avait pourtant bien commencé avec la présentation le 22 février de la *Messe solennelle*, à la cathédrale Saint-Antoine-de-Padoue. Nous connaissions une poussée de croissance exceptionnelle au lendemain de notre 100e anniversaire.
- La **COVID** nous a forcés à faire le deuil de projets magnifiques devant générer d'importants revenus de billetterie, de cachets et de commanditaires :
 - Annulation de la 9e de Beethoven à la Maison symphonique en juin en compagnie de l'**Orchestre classique de Montréal**;
 - Annulation de la 9e de Beethoven avec l'**OSM** et Maestro Nagano en août, à l'Esplanade du Parc olympique;
 - Annulation de la *Misatango* à la Salle Pierre-Mercure au mois d'octobre 2020;
 - Annulation du *Messie* de Haendel à l'Oratoire Saint-Joseph et à l'église catholique de Saint-Lambert au mois de décembre 2020.

Ce que nous avons réalisé en 2020...

- Malgré la COVID, nous avons choisi de demeurer très actifs avec la production en mai d'un **micro-concert en 3D** qui a généré plus de 3000 vues sur les réseaux sociaux en 48 heures seulement. Ce projet vidéo qui a permis de fédérer nos choristes a fait l'objet de nombreux commentaires élogieux.

N'hésite pas si tu as d'autres questions.

Louise Rousseau, présidente
louiserousseau155@gmail.com
www.choralesaintlambert.com
514 953-0293



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.3) **Spectacle offert gratuitement - perte de revenu**

CONSIDÉRANT QUE la Politique culturelle de la Ville de Saint-Lambert prévoit l'accessibilité à la culture;

CONSIDÉRANT QUE peu d'activités culturelles ont été offertes depuis le mois de mars 2020, en raison des mesures visant à protéger la santé de la population en situation de pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE, selon la politique de tarification de la Ville de Saint-Lambert, les spectacles offerts au Centre multifonctionnel requiert un coût d'entrée/personne.

DE PERMETTRE que le spectacle « Bouclette – mission pôle Nord » soit offert gratuitement à la population lambertoise, tout en prévoyant une perte de revenu potentiel d'un montant approximatif de 500\$.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.4) **Dépôt des états financiers au 31 décembre 2019 de la Corporation de développement économique de Saint-Lambert**

M. Vincent Trudel, président de la Corporation de développement économique de Saint-Lambert, présente le rapport annuel 2019 de cet organisme.

Il est procédé au dépôt des états financiers et du rapport annuel au 31 décembre 2019 de la Corporation de développement économique de Saint-Lambert.

RAPPORT ANNUEL 2019

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (CDE) DE SAINT-LAMBERT



Table des matières

1. Mot du président
2. La CDE en bref
3. Le conseil d'administration
4. Mission, mandat et objectifs
5. Clientèles
6. Activités
7. Principales réalisations 2019
8. Implications diverses
9. Budget
10. Nouvelles places d'affaires



1. Mot du président

L'ensemble des activités et des événements commerciaux organisés par la Corporation de développement économique (CDE) ont toujours pour but de supporter le développement du commerce local et le rayonnement de Saint-Lambert dans la région de la Montérégie. Le changement dans les habitudes d'achat s'accélère, et il a un impact certain sur le commerce de proximité. Par nos efforts constants, nous tentons de soutenir nos commerces par diverses promotions tout en incitant les citoyens à percevoir l'achat local comme une responsabilité sociale qui nous concerne tous.

Avec le soutien financier de la Ville, l'apport bénévole de ses 13 membres du conseil d'administration et de la responsable du développement économique, Mme Julie-Marie Domenjoz, la CDE s'assure de faire de Saint-Lambert une destination commerciale bien intégrée à sa communauté tout en mettant en avant ses points distinctifs qui sont : la culture, la gastronomie, sa communauté et son exceptionnel cadre de vie.

L'accueil de nouvelles places d'affaires chaque année démontre le dynamisme commercial de notre communauté. Nous remercions l'ensemble des nouveaux investisseurs ainsi que nos concitoyens qui en choisissant d'acheter localement les encouragent, c'est un choix et un investissement rentable pour le développement de notre communauté !

Vincent Trudel, président

2. La CDE en bref

Historique

- 2006 : consultation de la population. Volonté d'améliorer l'image de marque de la Ville.
- 2007 : création de l'organisme : Corporation de Développement Commercial (CDC) avec un conseil d'administration.
- 2008 : embauche d'une conseillère au développement des affaires.
- 2015 : l'organisme change de nom pour la **C**orporation de **D**éveloppement **É**conomique (CDE) de Saint-Lambert.
- 2018 : révision de la mission-valeur et du plan stratégique 2019-2021.
création et lancement d'une nouvelle signature graphique **VILLAGE URBAIN**.
- 2019 : création et lancement du **nouveau site Internet** et de la **boutique en ligne**.

La permanence

Julie Domenjoz, conseillère, assure la gestion, la coordination et la réalisation des activités.

3.

Le conseil d'administration

13 membres répartis en trois catégories: affaires (7), citoyens (3) et municipale (3).

Catégorie affaires

Wesner Charles, Épicerie Alimentari Sud
Richard Jean-Baptiste, Sidlee
Sylvie Joanisse, Crime et Gourmandise
Bruno Ménard, IGA Louise Ménard
Mauricio Ramirez, Pluri Congrès
Caroline Senay, Telus
Robert Taylor, Les Magasins Taylor
Vincent Trudel, président

Catégorie citoyens (1 poste vacant)

Frédéric Laurier
Pierre B. Paquin, vice-président

Catégorie affaires

David Bowles, conseiller municipal
Brigitte Marcotte, conseillère
Georges Pichet, directeur général

En 2019, les membres se sont réunis à **sept** reprises lors de séances ordinaires et lors de l'assemblée générale qui s'est tenue le 27 mars 2019.

Nous sommes heureux d'accueillir **Wesner Charles**. Nous remercions aussi sincèrement les membres qui ont quitté le conseil au cours de l'année 2019, soit : **Bruno Ménard** et **Jean-François Bédard** pour leur contribution.

4.

Mission, Mandat et objectifs

La Corporation de développement économique (CDE) de Saint-Lambert est un organisme à but non lucratif qui a pour mission de mettre en œuvre des actions et des stratégies visant à **promouvoir le développement économique et commercial** de la Ville de Saint-Lambert.

- Assurer un **rôle conseil** auprès de la ville sur les grandes orientations économiques et commerciales de la Ville;
- Mettre en œuvre des moyens d'actions et des stratégies pour favoriser **l'achat local**, notamment au travers **d'événements majeurs** et la mise en place **d'activités commerciales**;
- Faire rayonner Saint-Lambert en véhiculant **l'image de marque du Village Urbain UNIQUE** au Québec et miser sur ses points distinctifs : culture, gastronomie et communauté.
- Créer une synergie plus forte en favorisant les **consultations**, les implications et les communications entre tous les **acteurs de la communauté** pour augmenter le sentiment d'appartenance et offrir un environnement toujours plus dynamique, dans une perspective de développement durable.

Soutenir l'achat local

La CDE supporte le développement du commerce local en accueillant de nouvelles places d'affaires chaque année. La CDE favorise l'achat local en faisant de Saint-Lambert une destination unique.

- Destination gourmande
- Expérience magasinage inégalée
- Arts et culture

L'achat local, c'est soutenir l'économie d'ici et adopter un mode de vie respectueux de l'environnement.



L'achat local = une responsabilité sociale

5.

Clientèles

Communauté affaires

587 places d'affaires = commerces, sociétés de services, professionnels, propriétaires immobiliers.

44 restaurants

77 boutiques exclusives



Communauté citoyenne

Population bénéficiaire de l'ensemble des activités de la CDE = enfants, adultes, jeunes familles, personnes âgées.



6.

Activités

Activités commerciales

- Assurer un mix commercial
- Services à la clientèle affaires
- Recrutement commercial
- Accueil et accompagnement des nouveaux investisseurs

Activités économiques

- Soutien aux événements majeurs (3)
- Réalisation d'activités commerciales
- Promotion de l'achat local : campagnes, concours, publications, etc.

Activités promotionnelles

- Renforcer le positionnement du centre-ville = lieu de vie sociale, culturelle et communautaire
- Améliorer l'image de marque = Village Urbain UNIQUE
- Assurer un rayonnement régional = outils de communication, réseaux sociaux

7. Les principales réalisations de 2019

par comités de travail



6 différents comités, composés de membres du conseil d'administration auxquels s'ajoutent des citoyens et experts dans leur domaine, se sont réunis à plusieurs reprises durant l'année afin de discuter des nombreux enjeux, projets et événements sous l'égide de la CDE de Saint-Lambert.

- Communication-marketing
- Activités commerciales
- Réseautage
- Projets structurants
- Initiatives commerciales
- Recrutement commercial

Les membres du conseil d'administration ont révisé les comités en fin d'année et **reciblé les axes de travail** :

- Comité vision stratégique
- Comité visibilité et promotion
- Comité rayonnement commercial

La CDE est en perpétuel recrutement sur son conseil d'administration et incite tout citoyen et commerçant à se joindre aux comités de travail.

Comité communication-marketing

Fréquentation des outils de communication de la CDE

	Site web	Facebook	Instagram
Nombre d'abonnés	N/A	6k	750
Visiteurs uniques	3 669	N/A	N/A
Nombre de j'aime	N/A	6k	N/A
Page/publication la plus vue	Page du blogue	Post <i>Les Assoiffés</i> 8,6k de portée 23 nov 2019	Post <i>la Crêperie le St-L</i> 527 de portée 19 nov 2019
Provenance	N/A	Montréal/Saint-Lambert	Montréal/Saint-Lambert
Tranche d'âge	N/A	35-44 ans	25-44 ans
Genre	N/A	70% femmes	69% femmes
Ventes	1 365,00\$ CA	0,00\$ CA	0,00\$ CA

Source: statistiques provenant des plateformes web, Facebook et Instagram du Village urbain, 2019.

Outils de communication utilisés par les villes de l'agglomération de Longueuil

	Saint-Lambert		Saint-Bruno de Montarville	Boucherville	Longueuil		Brossard	Greenfield Park	Saint-Hubert
	Ville	CDE	Ville	Ville	Ville	CDE	Ville	Ville	Ville
Nombre habitants (recensement 2016)	21 861		26 394	41 671	239 700		85 721	16 733	83 587
Mentions j'aime Facebook (juillet 2019)	2 443	5 815	6 124	8 394	29 009	Non	15 866	3 222	4 627
Nombre abonnés Twitter (juillet 2019)	1 907	Non	1 715	2 252	7 287	Non	3 052	Non	Non
Nombre abonnés Instagram (juillet 2019)	Non	645	Non	170	2 561	Non	2 546	Non	Non
Infolettre(s)	Oui	Oui Affaires Citoyenne	Oui	Oui	Oui	Non	Oui	Non	Non
Site web	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Non	Non

La Corporation de développement économique (CDE) de Saint-Lambert a connu une augmentation du nombre de j'aime sur Facebook et d'abonnés Instagram depuis le dernier rapport en 2018.

Comité communication-marketing

RÉALISATION ET MISE EN LIGNE DU NOUVEAU SITE INTERNET

urbain.saint-lambert.ca

Réalisation par la permanence de la CDE du nouveau site plus ergonomique et design, avec implantation de nouveaux services en ligne pour les gens d'affaires.

- Rubrique **VIE URBAINE** destinée aux consommateurs
- Rubrique **VIE ÉCONOMIQUE** destinée aux gens d'affaires
- Site transactionnel : **Boutique en ligne**
- Premier **inventaire des 587 places d'affaires**
- Gestion des **offres d'emplois**
- Gestion des **espaces commerciaux**
- Calendrier des **rendez-vous URBAIN**
- Migration du magazine sur le web
 - Pallier au manque d'annonceurs
 - Pallier aux frais d'impression grandissants
 - Plus écologique

VIE URBAINE



VIE ÉCONOMIQUE



Comité communication-marketing

Services aux gens d'affaires - site Internet

- Mise en valeur des entreprises et commerces
- Répertoire continu des espaces commerciaux disponibles
- Opportunités d'affaires
- Assistance dans l'implantation d'une entreprise
- Soirée réseautage en entreprise
- Boutique en ligne

6 espaces commerciaux disponibles publiés sur le site du Village urbain en 2019

Service disponible à partir du mois d'octobre.

Services aux consommateurs - site Internet

- Soutien de l'achat local
- Offres d'emploi
- Blogue
- Portraits d'entrepreneurs
- Concours
- Galerie photo

10 offres d'emplois publiées sur le site du Village urbain pour 2019

Service disponible à partir du mois d'octobre.

Comité communication-marketing

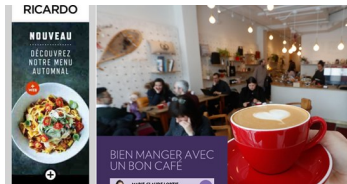
RÉSEAUX SOCIAUX

- Facebook (**6001** abonnés) + 324 depuis 2018
Portée moyenne : 3 000 personnes
Interactions moyennes : 500 personnes

Valorisation de la page Facebook

Contenus et visuels réalisés par la permanence.

- Instagram (**750** abonnés) + 232 depuis 2018



LA MAISON HANTÉE
DU VILLAGE DES ENFANTS

Comité communication-marketing

BLOGUE - NOUVEAU

Lancement du nouveau blogue GRAND PUBLIC

- **8 articles publiés en 2019**, titres: *Consommer local, une habitude à cultiver; Transmettre la passion des livres; Un monde dans notre assiette; Soif d'entreprendre; Quand l'architecte Pierre Thibault rêve de Saint-Lambert; Une foire d'art contemporain accessible; La grande fête de l'été; Transmettre le plaisir de la musique classique.*
- **6 portraits d'entrepreneurs**
- *Soif d'entreprendre*: l'article le plus populaire sur les réseaux sociaux avec **246 J'AIME** et **8 565 de portée**



Comité activités commerciales

Événements phares

La CDE a collaboré avec les principaux organisateurs d'événements phares à Saint-Lambert. Selon les cas, une contribution financière aux opérations, un échange de visibilité ou un support au niveau de la promotion et des communications ont été offerts. Cette année, la CDE a versé 5 000\$ à la foire d'art contemporain et 15 000\$ à l'exposition de voitures classiques.

Les fêtes de Saint-Lambert

La CDE est responsable de l'organisation de cet événement. Elle retient les services d'une production et est le **partenaire financier principal** de ces fêtes avec 125 000 \$ investis en 2019. 2019 a été une édition remarquable.



Saint-Lambert en fête

80 000 visiteurs



La FAC

2 500 visiteurs



Voitures classiques

12 000 visiteurs

Vitrines urbaines de la FAC



En collaboration avec la CDE, la FAC a mis de l'avant **6 commerces et entreprises** de Saint-Lambert grâce aux vitrines urbaines d'artistes locaux. Une autre belle occasion de flâner au centre-ville en automne.

Comité activités commerciales

Au cours de l'année, la CDE a initié et organisé une **dizaine d'activités récurrentes qui attirent entre 200 et 500 personnes au centre-ville**, seule ou en collaboration avec différents partenaires, notamment des organismes communautaires.

- Rallye de Pâques
- Cinéma en plein air
- Halloween
- Noël 2 activités (+ 2 000 personnes)

La CDE souligne la collaboration étroite avec les différentes directions de la Ville et remercie l'apport des travaux publics quant à la décoration du centre-ville (décorations thématiques de pâques, d'automne, d'Halloween et Noël).

PROJETS 2019 :

- Étude de faisabilité d'une nouvelle activité commerciale Hivernale (cabane à sucre)
- Étude de faisabilité d'un nouvel événement majeur festival Yoga-santé et bien-être

Comité réseautage

5 @ 7 en entreprises

En partenariat avec monreseautage.ca, la CDE a tenu **4 soirées dans 4 places d'affaires**

- Fréquentation moyenne : **40 personnes**
- Attrait d'une clientèle extérieure
- Haut taux de satisfaction
- Témoignages des entreprises:

« En tant que nouvelle entreprise à Saint-Lambert, la soirée de réseautage nous a permis de connecter avec des commerçants locaux et d'ailleurs! Nous remercions madame Julie Domenjoz et les membres de son équipe de nous avoir donné l'occasion de recevoir cet événement. Nous avons pu non seulement rencontrer plusieurs entreprises, mais aussi les gens passionnés derrière celles-ci! **Nous recommandons cette soirée à toutes les compagnies de Saint-Lambert qui n'y sont pas encore allées pour ouvrir davantage de portes, mais surtout pour connaître les entrepreneurs d'ici!** » (Informatique Bluetech)

« Je voulais remercier Julie Domenjoz ainsi que la CDE de nous avoir donné la belle opportunité d'être l'hôte de la soirée réseautage de mercredi dernier. Il y avait au-dessus de 40 personnes! Des nouveaux clients potentiels !!!! Je recommande fortement à toutes les entreprises de Saint-Lambert d'y assister! **Ce fut une soirée formidable et nous sommes très choyés d'avoir ce genre d'activités commerciales à Saint-Lambert !!! C'est un MUST pour les gens d'affaires.** » (Lucas & Voigt)



Comité projets structurants

Études et sondages

La CDE a réalisé une étude sur les retombées économiques des événements majeurs dont principalement les Fêtes de Saint-Lambert (DEMARCOM). Voici un bref récapitulatif des résultats.

- L'événement répond aux attentes de la CDE
- Il est rentable pour les commerçants
- 2/3 des répondants s'impliquent dans les événements
- 2/3 considère cet événement comme important pour la Ville
- C'est d'ailleurs l'événement majeur qui ressort parmi les autres (Voitures classiques, FAC et Classica).
- 61 % des répondants ont augmenté leur chiffre d'affaires pendant l'événement.

La CDE est en mesure de confirmer **l'Impact des fêtes de Saint-Lambert sur la viabilité financière des commerçants du centre-ville**. C'est aussi la seule ville au Québec qui tient ce genre d'événement considérant le budget et le nombre d'habitants.



Comité initiatives commerciales

Aménagement urbain

La CDE émet des **recommandations** à la Ville pour l'aménagement et l'embellissement u centre-ville et de ses parcs dans le but d'y accroître l'achalandage.

La CDE a déposé à la Ville des suggestions quant au réaménagement du parc Gordon en proposant des exemples d'ici et d'ailleurs en mobilier urbain, aménagements ludiques 'silencieux' intégrés au paysage, des promenades urbaines piétonnes, etc.

Objectifs/visuels

Créer des **lieux de rassemblement**, favoriser la **rétenion de la clientèle** au centre-ville et sur des rues commerçantes.



Comité recrutement commercial

Services

Une des tâches principales de la CDE est de **servir la clientèle affaires** du territoire, de **renseigner** et d'**accueillir les investisseurs** potentiels en les guidant et en les accompagnant dans leurs démarches d'implantation à Saint-Lambert.

- **Mise en valeur du territoire** comme lieu stratégique d'affaires et l'attrait d'investisseurs potentiels
- Favoriser un **mix commercial**
- Présentation des **opportunités d'affaires**
- Mise à jour des **espaces commerciaux** disponibles
- Travailler en collaboration avec la direction du génie, de l'urbanisme et de l'environnement (règlements et permis)
- **Rencontre personnalisée** des nouveaux commerces
- Accompagnement aux investisseurs
 - Implantation de 23 nouvelles places d'affaires (en **2019**)
 - Implantation de 23 nouvelles places d'affaires (en 2018)
 - Implantation de 51 nouvelles places d'affaires en 2017

8. Implications diverses

- Siéger sur le **Comité Culturel** de la Ville de Saint-Lambert;
- Siéger sur le **comité Investissement de l'agglomération** Longueuil;
- Collaborer avec la Direction des loisirs, de la culture et de la vie communautaire pour la **réalisation de certaines activités commerciales** et impliquer les commerçants dans des activités récréatives de la ville;
- Piano public au parc Gordon;
- Collaborer avec des **organismes** culturels, sportifs et communautaires tels que l'Entreclefs, le Conservatoire de Musique de la Montérégie, le réseau Écocitoyen, l'Association de hockey mineur, Triathlon;
- Collaborer avec les **établissements scolaires**, tels que les écoles primaires;
- Tenir un kiosque d'information à Saint-Lambert en fête;
- Rencontrer **Tourisme Montérégie** pour mieux positionner la Ville de Saint-Lambert à travers leurs outils de communication.

9.

Budget 2019

- Coût des produits vendus: 3,1%
- Frais d'exploitation: 31,5%
- Services aux gens d'affaires: 0,008%
- Communication/marketing: 5,6%
- 3 événements phares: 49%
- Activités commerciales: 8,2%
- Projets structurants: 2,6%

Les chiffres, en bref

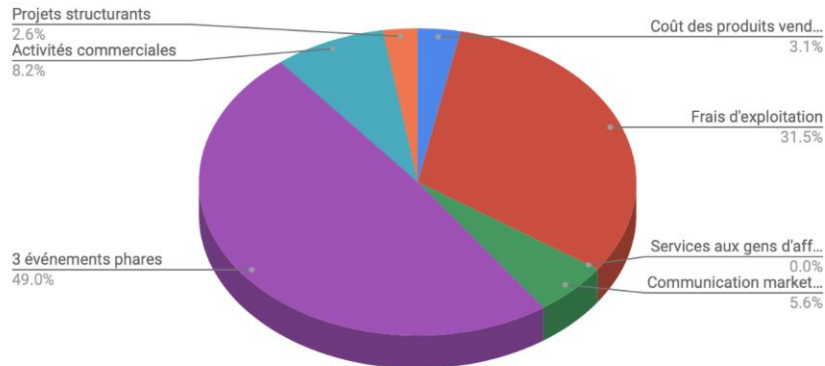
80,5% du budget a été alloué aux 3 événements phares et aux frais d'exploitation

dont 125 000\$ alloués aux Fêtes de Saint-Lambert

19,5% du budget a été alloué pour toutes les opérations courantes (soit 58 500\$)

La CDE révisé actuellement son positionnement pour accorder plus de budget au soutien des investisseurs et au recrutement commercial.

Budget 2019



10.

Nouvelles places d'affaires (23) ou changement d'administration



Imprimé le 28 juillet 2020

Liste des certificats émis du 01/01/2019 au 31/12/2019

VILLE DE SAINT-LAMBERT

Certificat d'occupation - Place d'affaires

No certificat	Date demande / Date émission	Raison sociale / Adresse	Catégorie d'usage / Classe d'usage / Activité
2019-00001	08/01/2019	RENAISSANCE 1455 AVE VICTORIA J4R 1R5 Téléphone: (514) 276-3626 Matricule: 0538-38-4740-0-000-0000	COMMERCIALE AUTRES ACTIVITÉS DE VENTES AU DÉTAIL
	06/02/2019	Responsable: INDUSTRIES GOODWILL RENAISSANCE MONTRÉAL INC	CENTRE DE DONS VISANT LA COLLECTE DE BIENS USAGÉS ET LA REVENTE DE CEUX-CI (SAUF VÊTEMENTS)
2019-00002	21/01/2019	BIJOUX FLORA CICCARELLI 482 AVE VICTORIA J4P 2J4 Téléphone: (450) 923-5438 Matricule: 0340-92-0007-0-000-0000	COMMERCIALE AUTRES ACTIVITÉS DE VENTES AU DÉTAIL
	28/01/2019	Responsable: CICCARELLI FLORA	
2019-00004	05/02/2019	HYPNO-SOI 482 A AVE VICTORIA J4P 2J4 Téléphone: (450) 910-7134 Matricule: 0340-92-0007-0-000-0000	COMMERCIALE CENTRE COMMERCIAL ET IMMEUBLE COMMERCIAL
	06/02/2019	Responsable: GRANDMAISON KARINE	HYPNOTHÉRAPIE ET DIÉTÉTIQUE
2019-00005	26/02/2019	SALON DE BEAUTÉ ET SPA ONGLES D'OR 680 AVE VICTORIA app.126 J4P 3S1 Téléphone: (514) 625-7089 Matricule: 0440-20-2427-0-000-0000	SERVICES SERVICE PERSONNEL
	28/03/2019	Responsable: NGUYEN HONG DUC	

10.

Nouvelles places d'affaires (23) ou changement d'administration

No certificat	Date demande / Date émission	Raison sociale / Adresse	Catégorie d'usage / Classe d'usage / Activité
2019-00006	06/03/2019	INFORMATIQUE BLUETECH 8 BOUL DESAULNIERS J4P 1L1 Téléphone: (450) 651-6777 Matricule: 0340-73-1925-0-000-0000	COMMERCIALE AUTRES ACTIVITÉS DE VENTES AU DÉTAIL
	26/03/2019	Responsable: REX SANCHEZ CHRISTIAN	FORMATION ET VENTE AU DÉTAILS
2019-00007	11/03/2019	CHEF FÉLIX 410 AVE VICTORIA J4P 2H9 Téléphone: (450) 465-5211 Matricule: 0340-72-6781-0-000-0000	COMMERCIALE HÉBERGEMENT ET RESTAURATION
	11/03/2019	Responsable: LIXING FENG	ASIATIQUE - SUSHIS - THÉ
2019-00008	25/04/2019	CENTRE KINESIS LTÉE 20 AVE HICKSON app.SUITE 200 Téléphone: (450) 672-4114 Matricule: 0339-85-0187-0-000-0000	SERVICES SERVICE PROFESSIONNEL
	30/04/2019	Responsable: YANIC SZÓGHY	SERVICE DE CONSULTATION DE SANTÉ
2019-00009	01/05/2019	PISTACHE INC. 561 AVE VICTORIA J4P 3R2 Téléphone: (514) 757-3328 Matricule: 0339-98-3737-0-002-0001	COMMERCIALE HÉBERGEMENT ET RESTAURATION
	01/05/2019	Responsable: NATHALIE DENAULT	SECTION RESTAURATION (REMPLACE LE "Ô PRÊT A MANGER" - CAFÉ/BOUTIQUE - ESPACE COWORKING
2019-00010	02/05/2019	JOHANNE NADEAU STUDIO 15 RUE ABERDEEN app.SUITE 304 Téléphone: (514) 913-9816 Matricule: 0340-72-8770-0-000-0000	SERVICES SERVICE PERSONNEL
	20/06/2019	Responsable: JOHANNE NADEAU	SERVICE DE DESIGN INTÉRIEURE

10.

Nouvelles places d'affaires (23) ou changement d'administration

No certificat	Date demande / Date émission	Raison sociale / Adresse	Catégorie d'usage / Classe d'usage / Activité
2019-00011	03/05/2019	CLINIQUE INTER-SANTÉ RIVE-SUD 2075 AVE VICTORIA app.205 J4S 1H1 Téléphone: Matricule: 0637-74-2331-0-000-0000	SERVICES SERVICE PROFESSIONNEL
	27/06/2019	Responsable: FRANCE CASSISTAT	CLINIQUE SOINS PARA MÉDICAUX
2019-00012	14/05/2019	GROUPE IMMOBILIER DESJARDINS 489 AVE VICTORIA app.SUITE 400 J4P 2J1 Téléphone: (514) 281-7000 Matricule: 0340-91-0246-0-000-0000	SERVICES SERVICE PROFESSIONNEL
	14/05/2019	Responsable: MAXIME BOUCHARD-DESCHÈNES	GESTION IMMOBILIÈRE
2019-00014	23/05/2019	BOUTIQUE LACE 463 AVE VICTORIA J4P 2J1 Téléphone: (514) 385-3532 Matricule: 0340-81-6142-0-000-0000	COMMERCIALE VENTE AU DÉTAIL DE VÊTEMENTS ET D'ACCESSOIRES
	27/05/2019	Responsable: NELLY PEREZ	VENTE DE VÊTEMENTS, CHAUSSURES ET ACCESSOIRES POUR FEMMES
2019-00015	31/05/2019	INSTITUT DE BEAUTÉ STÉPHANIE GOSSELIN 1453 AVE VICTORIA JSR 1R5 Téléphone: (450) 465-2927 Matricule: 0538-38-4740-0-000-0000	SERVICES SERVICE PERSONNEL
	31/05/2019	Responsable: STÉPHANIE GOSSELIN	INSTITUT DE BEAUTÉ (ESTHÉTIQUE)
2019-00016	03/07/2019	ARMUTO L'ART QUI SE PORTE 15 RUE ABERDEEN app.SUITE 23 J4P 1R2 Téléphone: (514) 926-1096 Matricule: 0340-72-8770-0-000-0000	COMMERCIALE VENTE AU DÉTAIL DE VÊTEMENTS ET D'ACCESSOIRES
	04/07/2019	Responsable: GUÉRETTE CHRISTINE	ATELIER-BOUTIQUE - VÊTEMENTS POUR FEMMES

10.

Nouvelles places d'affaires (23) ou changement d'administration

No certificat	Date demande / Date émission	Raison sociale / Adresse	Catégorie d'usage / Classe d'usage / Activité
2019-00017	08/07/2019	CENTRE DE PSYCHOLOGIE CLINIQUE DE LA RIVE-SUD 620 AVE NOTRE-DAME Téléphone: Matricule: 0440-21-5021-0-000-0000	SERVICES SERVICE PROFESSIONNEL
	15/07/2019	Responsable: SUZANNE TREMBLAY	
2019-00018	10/09/2019	RÉSEAU FISCONSEILS INC. 538 AVE SANFORD J4P 2Y3 Téléphone: (450) 466-3062 Matricule: 0440-38-9736-0-000-0000	SERVICES SERVICE PROFESSIONNEL
	11/09/2019	Responsable: JULIE TREMBLAY	SERVICES PROFESSIONNELS ENCADRÉS PAR LE BARREAU DU QUÉBEC
2019-00019	26/09/2019	STUDIO 5 - GALERIE 651 AVE VICTORIA app.APP 1 J4P 2J7 Téléphone: (514) 755-1691 Matricule: 0439-19-6388-0-000-0000	CULTURELLE, RÉCRÉATIVE ET DE LOISIRS EXPOSITION D'OBJETS CULTURELS
	27/09/2019	Responsable: LOUISE MERCIER	EXPOSITIONS / GALERIE / STUDIO D'ARTISTES
2019-00020	03/10/2019	GROUPE ISATIS CAPITAL INC. 680 AVE VICTORIA app.119 J4P 3S1 Téléphone: (450) 904-5055 Matricule: 0440-20-2427-0-000-0000	SERVICES SERVICE PROFESSIONNEL
	04/10/2019	Responsable: GROUPE ISATIS CAPITAL INC.	SERVICES CONSEILS AUX ENTREPRISES
2019-00021	16/10/2019	LARIVIÈRE-MANFRIN NOTAIRES INC. 189 RUE GREEN J4P 1S7 Téléphone: (450) 550-2050 Matricule: 0440-04-8836-0-000-0000	SERVICES SERVICE PROFESSIONNEL Service de notaires
	16/10/2019	Responsable: BRUNO LARIVIÈRE	CABINET DE NOTAIRES

10.

Nouvelles places d'affaires (23) ou changement d'administration

No certificat	Date demande / Date émission	Raison sociale / Adresse	Catégorie d'usage / Classe d'usage / Activité
2019-00022	30/10/2019	ROYAL LEPAGE TRADITION 384 AVE VICTORIA J4P 2H8 Téléphone: (450) 672-0321 Matricule: 0340-63-9317-0-000-0000	SERVICES FINANCE, ASSURANCE ET SERVICES IMMOBILIERS Maison d'agents, de courtiers et de services d'administration des biens-fonds
	01/11/2019	Responsable: SYLVIE BLOUIN	AGENCE IMMOBILIÈRE
2019-00023	01/11/2019	CADEAUX D'AFFAIRES LUCAS & VOIGT INC. 655 AVE VICTORIA app.1 J4P 2J7 Téléphone: (450) 923-1080 Matricule: 0439-19-6388-0-000-0000	COMMERCIALE AUTRES ACTIVITÉS DE VENTES AU DÉTAIL Vente au détail de cadeaux, de souvenirs et de menus objets
	01/11/2019	Responsable: CATHERINE LUCAS	MARKETING & VENTE DE CADEAUX D'AFFAIRES
2019-00024	26/11/2019	ÉDIKOM 615 AVE NOTRE-DAME J4P 2K8 Téléphone: (514) 990-6967 Matricule: 0440-10-7398-0-000-0000	SERVICES SERVICES DIVERS Autres services divers
	27/11/2019	Responsable: LYNE GOSSELIN	MAISON D'ÉDITION / BUREAU DE COMMUNICATION SPÉCIALISÉ EN ALIMENTATION
2019-00026	18/12/2019	CIDDT 640 AVE NOTRE-DAME app.SUITE 100 J4P 2L1 Téléphone: (438) 869-8300 Matricule: 0440-21-8005-0-000-0000	SERVICES SERVICE PERSONNEL Autres services professionnels
	19/12/2019	Responsable: DAGENAI MARC-ANTOINE	CABINET DE PSYCHOLOGUES

Nombre de certificats émis:

23

Merci

corporation^{co}
développement
économique
Saint-Lambert

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT
ÉCONOMIQUE DE LA VILLE
DE SAINT-LAMBERT**

**États financiers
au 31 décembre 2019**

Rapport de l'auditeur indépendant	2 - 5
États financiers	
Résultats et actif net	6
Flux de trésorerie	7
Situation financière	8
Notes complémentaires	9 - 11

Rapport de l'auditeur indépendant

Raymond Chabot
Grant Thornton S.E.N.C.R.L.
Bureau 301
180, rue Principale
Granby (Québec)
J2G 2V6

T 450 375-4400

Aux administrateurs de
CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

Opinion avec réserve

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'organisme CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT (ci-après « l'organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2019 et les états des résultats et des flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, à l'exception des incidences éventuelles du problème décrit dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve » du présent rapport, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2019 ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé à cette date, conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion avec réserve

Comme c'est le cas dans de nombreux organismes sans but lucratif, l'organisme tire des produits d'activités dont il n'est pas possible de vérifier l'intégralité de façon satisfaisante. Par conséquent, notre vérification de ces produits s'est limitée aux montants inscrits dans les comptes de l'organisme et nous n'avons pas pu déterminer si des ajustements pourraient devoir être apportés aux montants des produits d'activités, de l'excédent des produits par rapport aux charges et des flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019 et de l'actif à court terme et de l'actif net au 31 décembre 2019. Le prédécesseur a exprimé une opinion avec réserve sur les états financiers pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018, en raison des incidences possibles de la limitation semblable de l'étendue des travaux.

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à notre audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion avec réserve.

Autre point – informations comparatives auditées par un prédécesseur

Les états financiers de l'organisme pour l'exercice terminé le 31 décembre 2018 ont été audités par un autre auditeur qui a exprimé sur ces états, en date du 27 mars 2019, une opinion avec réserve en raison des éléments décrits dans la section « Fondement de l'opinion avec réserve ».

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité, ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce qu'elles, individuellement ou collectivement, puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

*Raymond Chabot Grant Thornton S.E. N.C. R. L.*¹

Granby
Le 12 mai 2020

¹ CPA auditeur, CA permis de comptabilité publique n° A125850

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

Résultats et actif net

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	2019	2018
	\$	\$
Produits		
Subvention municipale - Fonctionnement	300 000	275 000
Subvention fédérale - Fonctionnement	3 415	3 294
Activités	5 490	20 551
	<u>308 905</u>	<u>298 845</u>
Charges		
Salaires et charges sociales	78 480	75 800
Fête de Saint-Lambert	126 038	105 637
Activités et événements	65 855	81 198
Communications	20 599	5 883
Honoraires professionnels	15 452	12 575
Formation	3 268	1 824
Soutien administratif	1 523	5 650
Représentation	879	151
Frais de bureau	821	(100)
Cotisations	515	515
Assurances	241	230
Frais bancaires	201	182
Créances douteuses (recouvrées)	(2 149)	4 999
	<u>311 723</u>	<u>294 544</u>
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 818)	4 301
Actif net au début	<u>45 468</u>	<u>41 167</u>
Actif net à la fin	<u>42 650</u>	<u>45 468</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**

Situation financière

au 31 décembre 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIF		
Court terme		
Encaisse	36 560	43 561
Comptes clients et autres créances (note 3)	5 983	6 305
Frais payés d'avance	6 187	241
	<u>48 730</u>	<u>50 107</u>
PASSIF		
Court terme		
Comptes fournisseurs et autres dettes de fonctionnement (note 4)	6 080	4 639
ACTIF NET NON AFFECTÉ	<u>42 650</u>	<u>45 468</u>
	<u>48 730</u>	<u>50 107</u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

Pour le conseil,


Administrateur

Administrateur

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**

Flux de trésorerie

pour l'exercice terminé le 31 décembre 2019

	<u>2019</u>	<u>2018</u>
	\$	\$
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	(2 818)	4 301
Élément hors caisse		
Variation nette d'éléments du fonds de roulement	<u>(4 183)</u>	<u>15 252</u>
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement et augmentation (diminution) nette de l'encaisse	(7 001)	19 553
Encaisse au début	<u>43 561</u>	<u>24 008</u>
Encaisse à la fin	<u><u>36 560</u></u>	<u><u>43 561</u></u>

Les notes complémentaires font partie intégrante des états financiers.

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

1 - STATUTS ET OBJECTIF DE L'ORGANISME

L'organisme, constitué en vertu de la Partie III de la Loi sur les compagnies (Québec), a pour objectif de favoriser le développement économique de la Ville de Saint-Lambert. Il est un organisme sans but lucratif au sens de la Loi de l'impôt sur les revenus.

L'existence de l'organisme dépend de l'obtention continue de subventions auprès de la Ville de Saint-Lambert.

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

Base de présentation

Les états financiers de l'organisme sont établis selon les Normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Estimations comptables

Pour dresser les états financiers, la direction de l'organisme doit faire des estimations et poser des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés dans les états financiers et les notes y afférentes. Ces estimations sont fondées sur la connaissance que la direction possède des événements en cours et sur les mesures que l'organisme pourrait prendre à l'avenir. Les résultats réels pourraient être différents de ces estimations.

Constatation des produits

Apports

L'organisme applique la méthode du report pour comptabiliser les apports. Selon cette méthode, les apports affectés à des charges d'exercices futurs sont reportés et comptabilisés à titre de produits au cours de l'exercice où sont engagées les charges auxquelles ils sont affectés. Les apports non affectés sont comptabilisés à titre de produits lorsqu'ils sont reçus ou lorsqu'ils sont à recevoir si le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que son encaissement est raisonnablement assuré.

L'organisme a choisi de ne pas comptabiliser les apports reçus sous forme de fournitures et de services.

Activités

Les produits tirés des activités sont constatés lorsque les activités ont lieu, que le montant est déterminé ou déterminable et que le recouvrement est raisonnablement assuré.

**CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT**
Notes complémentaires
au 31 décembre 2019

2 - PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Actifs et passifs financiers

Évaluation initiale

Lors de l'évaluation initiale, les actifs et les passifs financiers de l'organisme provenant d'opérations non conclues avec des apparentés ainsi que ceux provenant d'opérations conclues avec des parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction (ainsi que les membre de la famille immédiate) sont évalués à la juste valeur qui est, dans le cas des actifs financiers ou des passifs financiers qui seront évalués ultérieurement au coût après amortissement, majorée ou diminuée des coûts de transaction afférents.

Évaluation ultérieure

À chaque date de clôture, les actifs et les passifs financiers de l'organisme sont évalués au coût après amortissement (incluant toute dépréciation dans le cas des actifs financiers).

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative et si l'organisme détermine qu'il y a eu, au cours de l'exercice, un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs d'un actif financier, une réduction sera alors comptabilisée à l'état des résultats à titre de moins-value. La reprise d'une moins-value comptabilisée antérieurement sur un actif financier évalué au coût après amortissement est comptabilisée aux résultats au cours de l'exercice où la reprise a lieu.

3 - COMPTES CLIENTS ET AUTRES CRÉANCES

	2019	2018
	\$	\$
Comptes clients	7 459	7 966
Taxes à la consommation	505	2 339
	7 964	10 305
Provision pour créances douteuses	1 981	4 000
	<u>5 983</u>	<u>6 305</u>

4 - COMPTES FOURNISSEURS ET AUTRES DETTES DE FONCTIONNEMENT

	2019	2018
	\$	\$
Comptes fournisseurs et charges à payer	1 532	576
Salaires et charges sociales	4 548	4 063
	<u>6 080</u>	<u>4 639</u>

CORPORATION DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE LA VILLE DE SAINT-LAMBERT

Notes complémentaires

au 31 décembre 2019

5 - RISQUES FINANCIERS

Risque de crédit

L'organisme est exposé au risque de crédit relativement aux actifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière. L'organisme a déterminé que les actifs financiers l'exposant davantage au risque de crédit sont les comptes clients étant donné que le manquement d'une de ces parties à ses obligations pourrait entraîner des pertes financières importantes pour l'organisme.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité de l'organisme est le risque qu'il éprouve des difficultés à honorer des engagements liés à ses passifs financiers. L'organisme est donc exposé au risque de liquidité relativement à l'ensemble des passifs financiers comptabilisés à l'état de la situation financière.

6 - ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À L'ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

Après la fin d'exercice, l'écllosion d'une nouvelle souche de coronavirus (COVID-19) a entraîné une crise sanitaire mondiale majeure qui continue d'avoir des incidences sur l'économie globale et sur les marchés financiers à la date de mise au point définitive des états financiers.

Ces événements sont susceptibles d'entraîner des modifications importantes de l'actif ou du passif au cours du prochain exercice ou d'avoir des répercussions importantes sur les activités futures. L'organisme a pris et continuera à prendre des mesures à la suite de ces événements afin de minimiser les répercussions. Cependant, il est impossible de déterminer toutes les incidences financières de ces événements pour le moment.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.5)

Dépôt des états comparatifs

CONFORMÉMENT à l'article 105.4 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, c. C-19), le trésorier dépose, lors de la dernière séance ordinaire du conseil tenue au moins quatre semaines avant la séance où le budget de l'exercice financier suivant doit être adopté, deux états comparatifs;

1. l'état comparatif, au 30 septembre 2020 des revenus et dépenses de l'exercice financier 2020 et de ceux de l'exercice financier 2019 pour la période correspondante;
2. l'état comparatif des revenus et dépenses dont la réalisation est prévue pour l'exercice financier 2020 et de ceux prévus au budget adopté pour cet exercice.



Rapport trimestriel au 30 septembre 2020

(avec projection au 31 décembre 2020)

Novembre 2020



Rapport trimestriel au 30 septembre 2020
Contenu de la présentation

- Objectifs
- Revenus
- Frais d'exploitation



Rapport trimestriel au 30 septembre 2020

Objectifs

- Présenter les résultats au 30 septembre 2020.
- Projeter les résultats au 31 décembre 2020.
- Présenter les données selon une présentation par service.
- Le budget présenté tient compte de la révision suite à la COVID-19 qui a été adoptée le 15 juin 2020.



Rapport trimestriel au 30 septembre 2020

Revenus

Description	Projection	Budget révisé	Différence		Réel	Réel
	2020	2020	\$	%	2020-09-30	2019-09-30
Taxes foncières	46 239 535 \$	46 296 132 \$	(56 597) \$	-0,1%	34 439 574 \$	33 695 368 \$
Tenant lieu de taxes	1 329 869 \$	1 436 106 \$	(106 237) \$	-7,4%	1 335 842 \$	1 335 297 \$
Droits de mutations	5 202 538 \$	2 820 724 \$	2 381 814 \$	84,4%	4 619 964 \$	3 101 308 \$
Contraventions	550 000 \$	572 621 \$	(22 621) \$	-4,0%	331 870 \$	497 529 \$
Travaux publics, génie et urbanisme	401 262 \$	378 757 \$	22 505 \$	5,9%	361 834 \$	504 325 \$
Subventions	4 169 392 \$	1 650 064 \$	2 519 328 \$	152,7%	752 690 \$	479 224 \$
Loisirs, sports et vie communautaire	553 050 \$	817 840 \$	(264 790) \$	-32,4%	523 356 \$	1 117 560 \$
Bibliothèque, arts et culture	87 180 \$	94 701 \$	(7 521) \$	-7,9%	16 839 \$	30 700 \$
Intérêts et pénalités	258 308 \$	320 217 \$	(61 909) \$	-19,3%	205 703 \$	432 750 \$
Autres	1 712 735 \$	1 825 657 \$	(112 922) \$	-6,2%	1 118 857 \$	976 570 \$
Total des revenus	60 503 869 \$	56 212 819 \$	4 291 050 \$	7,6%	43 706 529 \$	42 170 631 \$



- **Droits de mutation** : Hausse suite à l'augmentation du taux d'imposition à 3% pour les valeurs supérieures à 500K\$ et transaction importante en cours d'année pour un peu plus de 1M\$.
- **Subventions** : Aide financière non récurrente pour la COVID-19 de 2 545 041\$.
- **Loisirs, sports et vie communautaire** : Baisse suite à l'annulation et le remboursement de plusieurs activités qui ont complètement été arrêtées suite aux mesures sanitaires liées à la COVID-19.



Rapport trimestriel au 30 septembre 2020

Frais d'exploitation

Description	Projection	Budget révisé	Différence		Réel	Réel
	2020	2020	\$	%	2020-09-30	2019-09-30
Conseil	917 282 \$	833 828 \$	83 454 \$	10,0%	699 049 \$	890 092 \$
Direction générale	349 485 \$	355 538 \$	(6 053) \$	-1,7%	246 044 \$	324 787 \$
Ressources humaines	503 914 \$	533 756 \$	(29 842) \$	-5,6%	403 437 \$	391 713 \$
Communications	300 763 \$	338 803 \$	(38 040) \$	-11,2%	229 735 \$	213 440 \$
Greffe	799 323 \$	694 043 \$	105 280 \$	15,2%	462 545 \$	430 245 \$
Finances	1 979 170 \$	2 005 380 \$	(26 210) \$	-1,3%	1 392 270 \$	1 416 034 \$
Contributions de l'employeur	3 056 624 \$	2 850 000 \$	206 624 \$	7,2%	2 239 424 \$	2 261 943 \$
Travaux publics, génie et urbanisme	545 620 \$	499 430 \$	46 190 \$	9,2%	423 921 \$	363 525 \$
Réseau routier	3 450 051 \$	3 312 324 \$	137 727 \$	4,2%	2 296 700 \$	2 520 020 \$
Hygiène du milieu	2 565 592 \$	2 717 728 \$	(152 136) \$	-5,6%	1 878 260 \$	1 736 285 \$
Entretien des bâtiments	1 728 173 \$	1 677 922 \$	50 251 \$	3,0%	962 681 \$	1 347 471 \$
Entretien des équipements	1 207 400 \$	1 248 466 \$	(41 066) \$	-3,3%	802 954 \$	826 957 \$
Entretien des parcs, foresterie et horticulture	1 630 739 \$	1 601 874 \$	28 865 \$	1,8%	1 174 729 \$	1 183 172 \$
Loisirs, sports et vie communautaire	2 054 104 \$	2 180 034 \$	(125 930) \$	-5,8%	1 484 045 \$	2 036 453 \$
Bibliothèque, arts et culture	1 145 325 \$	1 351 833 \$	(206 508) \$	-15,3%	885 853 \$	983 721 \$
Service de la dette	7 530 404 \$	7 496 616 \$	33 788 \$	0,5%	5 990 106 \$	5 731 417 \$
Autres	3 120 000 \$	3 000 000 \$	120 000 \$	4,0%	2 270 000 \$	1 942 957 \$
Frais d'exploitation locaux	32 883 969 \$	32 697 575 \$	186 394 \$	0,6%	23 841 753 \$	24 600 232 \$
Quotes-parts - Agglomération et CMM	23 553 416 \$	23 515 244 \$	38 172 \$	0,2%	17 707 920 \$	17 116 616 \$
Total des frais d'exploitation	56 437 385 \$	56 212 819 \$	224 566 \$	0,4%	41 549 673 \$	41 716 848 \$
Résultats – Surplus (déficit)	4 066 484 \$	0 \$	4 066 484 \$	100,0%	2 156 856 \$	453 783 \$



Rapport trimestriel au 30 septembre 2020
Frais d'exploitation (suite)

- **Contributions de l'employeur** : Hausse pour tenir compte de la baisse des taux d'intérêts dans le régime de retraite.
- **COVID-19** : Les dépenses directement liées à la pandémie s'élèvent à 115 417 \$ au 30 septembre 2020.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(4.6) **Dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires - conseiller David Bowles.**

Conformément à l'article 358 de la *Loi sur les élections et les référendums* (RLRQ, c. E-2.2), chaque année, dans les 60 jours de l'anniversaire de la proclamation de son élection, le membre du conseil dépose devant celui-ci une déclaration d'intérêts pécuniaires mise à jour.

Le conseiller David Bowles ayant été acclamé élu le 6 octobre 2017, le délai pour déposer sa déclaration d'intérêts pécuniaires devant le conseil pour l'année 2020 est le 5 décembre.

Il est procédé au dépôt de la déclaration d'intérêts pécuniaires 2020 du conseiller David Bowles.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(5.1)

Dépôt de la liste des embauches

CONSIDÉRANT QUE le conseil a, par l'adoption de sa résolution n° 2005-12-047 adoptée le 19 décembre 2005, laquelle a par la suite été modifiée par l'adoption de la résolution n° 2008-10-364 le 8 octobre 2008, délégué au directeur des ressources humaines et au directeur général le pouvoir d'engager tout fonctionnaire ou employé qui est un salarié au sens du Code du travail (RLRQ, chapitre C-27);

Il est procédé au dépôt de la liste des embauches pour la période du 7 octobre au 3 novembre 2020.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.1) **Adjudication du contrat 20ENV05 - Fourniture et plantation d'arbres.**

D'ADJUGER le contrat n° 20ENV05 ayant pour objet la fourniture et la plantation d'arbres pour une période de trois ans à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, la soumission conforme la plus basse, soit *Terrassement Technique Sylvain Labrecque Inc.*, sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur du contrat pour la durée de trois ans étant estimée à 379 610,66 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense au poste budgétaire 02-852-00-499;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



PROCES-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES N° : 20ENV05

PUBLIC

INVITATION

OBJET : Fourniture et plantation d'arbres

UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE : Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

SOUMISSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ
Pupinière Jardin 2000	674 702,04\$
AMÉNAGEMENT CÔTÉ JARDIN INC	1 000 011,00\$ <i>AVANT TRAVAUX!</i>
TERRASSEMENT LABRECQUE INC	379 610,66\$
MICHELE ET ANNEO CARDINO	989 129,93\$
PAYSAGISTE RIVE-SUD LTÉE	483 695,96\$

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 5 OCTOBRE 2020

Étaient présents :

Gabrielle Cartier
Responsable de l'ouverture

G. Cartier
Signature

S. FOURNIER
Témoïn

[Signature]
Signature

KAREN GENDRON
Témoïn

Karen Gendron
Signature



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.2) **Adjudication du contrat 20ÉQUI08- Acquisition de deux camionnettes quatre roues motrices**

D'ADJUGER le contrat d'approvisionnement n° 20ÉQUI08 ayant pour objet l'acquisition de deux camionnettes quatre roues motrices à l'entreprise ayant fait, dans le délai fixé, une soumission conforme, soit Rive-Sud Chrysler Dodge Inc., sur la base des prix unitaires apparaissant sur le bordereau de prix; la valeur totale du contrat étant estimée à 105 092,71 \$, toutes taxes comprises;

D'IMPUTER la dépense à même le fonds de roulement, à être amorti sur une période de 5 ans;

D'AUTORISER la chef de division de l'approvisionnement et des projets spéciaux à signer au nom de la ville tout document afin de donner plein effet à la présente résolution.



PROCÈS-VERBAL D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS

APPEL D'OFFRES N° : 20ÉQUI08

PUBLIC

INVITATION

OBJET : Acquisition de deux camionnettes quatre roues motrices

UNITÉ ADMIN. RESPONSABLE : Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux

Je, soussigné, certifie par la présente que, suite à la demande de soumissions relative au projet ci-haut, nous avons reçu les soumissions suivantes :

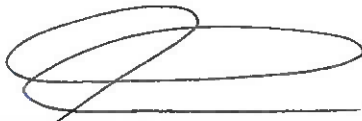
SOUSSIONNAIRES	MONTANT SOUMISSIONNÉ
RIVG-SVD CHRYSLER DODGE INC.	124 943. ¹³ \$ incl

Celles-ci ont été officiellement ouvertes, conformément aux procédures prévues par la loi.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé à Saint-Lambert le 22 octobre 2020

Étaient présents :


SÉPHANIE FOURNIER
Responsable de l'ouverture


Signature

NATHAN VIG BRISSON
Témoïn


Signature

GABRIEL CARTIER
Témoïn


Signature

22 OCT '20 11:01



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.3) **Système de pondération et d'évaluation des offres - contrat de services professionnels visant l'implantation de la collecte de matières organiques**

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 573.1.0.1.2 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19), le conseil doit, dans le cas de l'adjudication d'un contrat relatif à la fourniture de services professionnels, utiliser un système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1 ou à l'article 573.1.0.1.1 de cette loi;

D'UTILISER le système de pondération et d'évaluation des offres prévu à l'article 573.1.0.1.1 de la *Loi sur les cités et villes* (RLRQ, chapitre C-19) élaboré par la *Division de l'approvisionnement et des projets spéciaux* relativement au contrat de services professionnels n° 20ENV06 ayant pour objet un mandat d'accompagnement pour l'implantation de la collecte de matières organiques, dont copie est jointe à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ANNEXE 2 - GRILLE D'ÉVALUATION

1. Définition du calcul du pointage

1.1. Généralités

Une pondération a été établie pour chaque critère d'évaluation présenté à l'article 2. De plus, pour un critère donné, l'évaluation peut se faire sur plusieurs éléments distincts, présentés à l'article 3 « Définition des critères d'évaluation ».

1.2. Établissement du pointage

Pour chaque critère de la grille d'évaluation et de pondération, la Soumission se verra attribuer une note en pourcentage. À moins de spécification dans la description des critères, le pourcentage sera basé sur la qualité et la pertinence de l'information présentée selon l'échelle suivante :

➤ exceptionnelle	100 %	(dépasse, pour tous les aspects, le niveau de qualité recherché)
➤ supérieure	85 %	(dépasse, pour plusieurs aspects, le niveau de qualité recherché)
➤ adéquate	70 %	(répond au niveau de qualité recherché)
➤ passable	55 %	(n'atteint pas, pour certains aspects importants, le niveau de qualité recherché)
➤ insuffisante	25 %	(n'atteint pas, pour plusieurs aspects, le niveau de qualité recherché)
➤ inacceptable	0 %	(rien ne permet d'évaluer le critère)

¹ L'échelle d'attribution des notes servira de guide; le comité de sélection peut donner une note qui se situe entre les échelons indiqués ci-dessus.

Le pointage du critère sera multiplié par le pourcentage établi afin d'établir le pointage de chaque critère. Par exemple, pour un critère d'une valeur de 10 points une note de 85 % est attribuée, la soumission obtiendra donc 8,5 points pour ce critère.

Services professionnels pour la réalisation d'un plan de mobilité durable
Régie

2. Grille des critères d'évaluation et de pondération

Le tableau ci-dessous montre la grille d'évaluation et de pondération qui sera utilisée pour évaluer les soumissions.

CRITÈRES	PONDÉRATION
ÉTAPE 1	
Champ d'expertise de la firme	
1. Expertise et expérience du prestataire de services dans des mandats similaires	/25
Méthodologie proposée	
2. Compréhension du mandat, méthodologie et organisation du travail pour le mandat	/20
3. Assurance-qualité	/5
L'équipe proposée	
4. Expérience et qualification du chargé de projet	/20
5. Composition, expérience et qualification des membres de l'équipe	/30
TOTAL POINTAGE INTÉrimAIRE	/100

Les enveloppes de prix seront ouvertes pour les soumissions ayant obtenu un pointage intérimaire égal ou supérieur à SOIXANTE-DIX (70). Le pointage final sera ensuite calculé selon la formule suivante :

ÉTAPE 2
Établissement du pointage final : $\frac{(\text{pointage intérimaire} + 10) \times 10\,000}{\text{prix soumissionné}}$

Services professionnels pour la réalisation d'un plan de mobilité durable
Régie

3. Définition des critères d'évaluation

Le SOUMISSIONNAIRE doit utiliser l'Annexe 7 - Questionnaire de l'évaluation de la qualité du Formulaire de Soumission pour répondre aux éléments évalués.

CHAMP D'EXPERTISE DE LA FIRME

Critère 1 - Expertise et expérience du prestataire de services dans des mandats similaires (25 points)

Le SOUMISSIONNAIRE doit produire un texte afin de présenter de façon générale l'entreprise et dresser son profil. Il doit faire ressortir les particularités importantes qui lui permettent de démontrer son apport au projet, plus spécifiquement son expérience et celle de son sous-traitant, s'il y a lieu, dans le domaine particulier de la gestion des matières résiduelles. - (5 points)

Le SOUMISSIONNAIRE doit présenter et donner une description détaillée de deux (2) mandats similaires à celui faisant l'objet de l'appel d'offres qu'il a réalisé et complété au cours des sept (7) dernières années. - (10 points par mandat)

Sans s'y limiter, les éléments considérés dans l'évaluation sont les suivants :

- la nature du mandat et sa pertinence (complexité);
- l'envergure du projet;
- la période et l'échéancier de réalisation du projet;
- les honoraires versés pour le projet;
- le respect du budget et de l'échéancier;
- la contribution spécifique du SOUMISSIONNAIRE dans le projet;
- les défis relevés et les solutions apportées par le SOUMISSIONNAIRE.

MÉTHODOLOGIE PROPOSÉE

Critère 2 - Compréhension du mandat, méthodologie et organisation du travail pour le mandat (20 points)

Le SOUMISSIONNAIRE doit produire un texte afin de démontrer sa compréhension du mandat et identifier les enjeux et les contraintes reliés à la mobilité sur le territoire de la Ville de Saint-Lambert. - (5 points)

Le SOUMISSIONNAIRE doit décrire les étapes de réalisation préalables à l'élaboration du plan de travail et proposer un échéancier de réalisation. - (10 points)

Le SOUMISSIONNAIRE doit également produire et fournir un organigramme montrant l'ensemble de sa structure organisationnelle, incluant les diverses associations ou filiales. (5 point)

Services professionnels pour la réalisation d'un plan de mobilité durable
Régie

Critère 3 - Assurance-qualité (5 points)

Le SOUMISSIONNAIRE doit présenter et décrire le programme d'assurance qualité qu'il entend mettre en œuvre pendant la réalisation du mandat. Il doit expliquer comment il sera en mesure d'assurer la qualité des services rendus et cela pour chaque élément du mandat et pour tous les livrables. Il doit présenter les mécanismes de validation mis en place afin d'effectuer les suivis, rappels, vérifications ou contrôles sur les services rendus ainsi que les outils à sa disposition pour la réalisation du mandat. Le SOUMISSIONNAIRE doit présenter, s'il y a lieu, la ou les certifications qu'il détient pour le contrôle de la qualité et joindre les preuves à cet effet (ex. copie du certificat d'enregistrement ISO). - (5 points)

- Cinq (5) points seront attribués à un SOUMISSIONNAIRE qui a une certification ISO;
- Quatre (4) points seront attribués à un SOUMISSIONNAIRE qui a un processus de vérification externe ou en vue de l'obtention d'une certification ISO;
- Trois (3) points seront attribués à un SOUMISSIONNAIRE qui démontre un suivi des procédures rigoureux et un contrôle de la qualité respectant les standards de la profession;
- Entre zéro (0) et deux (2) points seront attribués à un SOUMISSIONNAIRE démontrant peu ou pas de système de gestion de qualité.

L'ÉQUIPE PROPOSÉE**Critère 4 - Expérience et qualification du chargé de projet (20 points)**

Le SOUMISSIONNAIRE doit identifier le chargé de projet qui travaillera sur le mandat. Il doit produire un texte et joindre le curriculum vitae (CV) afin de donner les détails sur son expérience et sa qualification dans ce type de mandat ou dans des mandats similaires. - (10 points)

Sans s'y limiter, les éléments considérés dans l'évaluation sont les suivants :

- la formation;
- l'expérience générale;
- l'expérience dans les domaines de la gestion de matières résiduelles ainsi en tant que chargé de projet;
- la description précise de son rôle et de son degré d'implication dans le mandat de l'appel d'offres.

Le SOUMISSIONNAIRE doit également fournir une brève description de deux (2) projets similaires au mandat de l'appel d'offres réalisés au cours des cinq (5) dernières années dans lesquels il a été impliqué à titre de chargé de projet. Seront considérées dans l'évaluation, la complexité, l'envergure de ces projets et la contribution spécifique du chargé de projet. - (5 points par mandat)

Services professionnels pour la réalisation d'un plan de mobilité durable
Régie

Critère 5 - Composition, expérience et qualification des membres de l'équipe (30 points)

Afin d'évaluer la qualité et la quantité des ressources affectées au mandat, le SOUMISSIONNAIRE doit produire un texte afin de décrire la structure de l'équipe professionnelle responsable de la réalisation du mandat incluant une description de l'implication et de la pertinence de chaque membre et joindre le CV de chacun. L'évaluation des ressources et de la capacité de relève vise à s'assurer que le SOUMISSIONNAIRE compte parmi ses employés, des professionnels en nombre suffisant qui pourront réaliser chacune des étapes des services requis, dans les délais demandés. Le SOUMISSIONNAIRE doit également joindre un organigramme des ressources affectées au mandat qui doit préciser les rôles et les responsabilités de chacun, en mettant l'accent sur les principaux intervenants. - (10 points)

Le SOUMISSIONNAIRE doit soumettre des ressources dites « de relève » pour chacun des postes clés de l'équipe proposée. L'équipe de travail doit comporter toutes les ressources spécialisées et requises à la bonne réalisation de chacune des étapes du mandat. (20 points)

- Ressources de relève autres que le chargé de projet de relève (4 points);
- Chargé de projet de relève (3 points)
- Agent principal terrain (10 points)
- Agent de relève terrain (3 points)



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(6.4) **Honoraires professionnels supplémentaires - élaboration du plan de mobilité durable**

CONSIDÉRANT que le conseil a adjugé le contrat de services professionnels n° 19GN15SP ayant pour objet la réalisation d'un plan de mobilité durable à CIMA+ s.e.n.c., au montant total de 103 477,50 \$, toutes taxes comprises (résolution 2019-11-348);

CONSIDÉRANT les modifications qui ont été apportées au contrat afin d'adapter le volet concernant les consultations publiques dans le contexte de la crise sanitaire.

D'AUTORISER le paiement des honoraires supplémentaires au montant de 13 800 \$ toutes taxes comprises, à CIMA+ s.e.n.c., pour les services professionnels relatifs à l'élaboration d'un plan de mobilité durable;

D'IMPUTER la dépense au Programme de paiement comptant progressif.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.1) **Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021**

CONSIDÉRANT QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour cette année en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

CONSIDÉRANT QUE, conformément à l'article 314.2 de la *Loi sur les élections et les référendum* (RLRQ, c. E-2.2), le conseil ne peut siéger au cours de la période qui commence à 16 h 30 le trentième jour précédant celui fixé pour le scrutin d'une élection générale, à moins que survient un cas de force majeure nécessitant son intervention.

D'ÉTABLIR comme suit le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2021 :

- le lundi 18 janvier à 19 h 30;
- le lundi 15 février à 19 h 30;
- le lundi 22 mars à 19 h 30;
- le lundi 19 avril à 19 h 30;
- le lundi 17 mai à 19 h 30;
- le lundi 14 juin à 19 h 30;
- le lundi 5 juillet à 19 h 30;
- le lundi 23 août à 19 h 30;
- le lundi 13 septembre à 19 h 30;
- le lundi 4 octobre à 19 h 30; (dernière séance avant le scrutin du 7 novembre)
- le lundi 22 novembre à 19 h 30; (séance qui suit le serment des élus)
- le lundi 13 décembre à 19 h 30.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.3)

Addenda - Acte de vente du lot n° 4 598 535

CONSIDÉRANT QUE le conseil a accepté l'offre d'achat du 11 février 2020 de M. Pierre Laramée et de Mme Géraldine Pliya relativement à la lisière de terrain constituée du lot n° 4 598 535 du cadastre du Québec au prix de 40 000 \$ (résolution n° 2020-03-077);

CONSIDÉRANT l'acte de vente intervenu entre la Ville de Saint-Lambert et les propriétaires de l'immeuble situé au 115, avenue de Brixton, monsieur Pierre Laramée et madame Géraldine Sênan Pliya, relativement à l'achat d'un terrain adjacent à leur propriété, soit le lot 4 598 535;

CONSIDÉRANT la demande de l'Acheteur d'obtenir un délai supplémentaire afin de finaliser toute la procédure requise pour exécuter son obligation envers la Ville.

D'ACCORDER à l'acheteur (M. Pierre Laramée et Mme Géraldine Pliya) un délai de prolongation d'exécution de six (6) mois à compter des présentes, lequel délai viendra à échéance le 15 mai 2021, soit la date d'échéance; et

DE S'ENGAGER à ne pas utiliser, d'ici la date d'échéance, la clause résolutoire prévue à l'article 10.4 de l'acte de vente signé le 16 juillet 2020, reçu devant la notaire Me Elsie Montcho et publié au bureau de la publicité des droits de la circonscription foncière de Chambly, sous le numéro 25 549 427.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.4) **Implantation d'une traverse piétonne sur le chemin Tiffin à l'intersection de la rue Smiley**

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la division du génie pour la problématique soulevée par un citoyen et les élus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des déplacements en date du 6 octobre 2020 (20STL029).

D'AUTORISER l'implantation d'une traverse pour piétons sur le chemin Tiffin à l'intersection de la rue Smiley;

D'IMPUTER la dépense de 500 \$ au budget d'exploitation (poste budgétaire 02-355-12-521).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.5) **Ajout de deux zones d'interdiction de stationner de part et d'autre de la rue Kerr au coin de l'avenue Victoria**

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la division du génie pour la problématique soulevée par un citoyen et les élus;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des déplacements en date du 8 septembre 2020 (20STL021).

D'AUTORISER l'implantation de deux (2) zones d'interdiction de stationnement de part et d'autre de l'avenue Kerr sur les vingt (20) premiers mètres à partir de l'avenue Victoria; et

D'IMPUTER la dépense de 300 \$ au budget d'exploitation (poste budgétaire 02-355-12-649).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.6) **Création pour l'école élémentaire de Saint-Lambert d'une nouvelle zone de débarcadère sur la rue Green**

CONSIDÉRANT l'analyse effectuée par la division du génie de la demande de l'école élémentaire de Saint-Lambert;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité de gestion des déplacements en date du 6 octobre 2020.

D'AUTORISER la modification de la signalisation afin de réserver durant les heures de pointe, soit de 8H15 à 9H15 et de 15H30 à 16H30 un espace de débarcadère pouvant accueillir jusqu'à quatre (4) véhicules sur la rue Green devant l'entrée principale du bâtiment de l'école élémentaire de Saint-Lambert; et

D'IMPUTER la dépense de 200 \$ au budget d'exploitation (poste budgétaire 02-355-12-649).



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.7)

Délégation à un comité de la FCM - Conseiller Blancquaert

CONSIDÉRANT la résolution 2020-10-303 adoptée à la majorité des voix, lors de la séance du 19 octobre 2020;

CONSIDÉRANT QUE le 22 octobre 2020, le maire Pierre Brodeur s'est prévalu de son droit de veto conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et villes*;

CONSIDÉRANT QUE conformément à la Loi, la greffière doit soumettre cette résolution de nouveau au conseil.

DE DÉLÉGUER le conseiller Loïc Blancquaert à titre de membre du comité environnement de la Fédération canadienne des municipalités.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(7.8) **Location de la glace à l'aréna Eric-Sharp - zone rouge**

CONSIDÉRANT QUE le Gouvernement du Québec a récemment prolongé jusqu'au 23 novembre les mesures sanitaires en zone rouge;

CONSIDÉRANT le peu d'activités de loisirs actuellement permises;

CONSIDÉRANT QUE le conseil souhaite offrir la possibilité aux citoyens de Saint-Lambert d'utiliser la patinoire intérieure de l'aréna Eric-Sharp, le tout en respectant les directives de la Santé publique.

D'OFFRIR exclusivement aux résidents de Saint-Lambert la possibilité de louer des plages horaires de glace de 50 minutes à l'aréna Eric-Sharp, soit en louant des tiers (1/3) de glace ou une pleine glace, selon les blocs horaires qui seront annoncés;

DE FIXER le tarif suivant pour la location d'un tiers de la glace, effectif dès le 10 novembre 2020 :

- Location d'un tiers $\frac{1}{3}$ de glace : 30\$/h pour 50 minutes + taxes.

DE MAINTENIR les tarifs applicables pour la location de la pleine glace, tel que prévus au *Règlement concernant la tarification pour les activités, biens et services de la ville*.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.1)

**Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme du
23 septembre 2020**

Il est procédé au dépôt du procès-verbal de la séance du 23 septembre 2020 du comité consultatif d'urbanisme.



Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME TENUE LE MERCREDI 23 SEPTEMBRE 2020, À 19 H, PAR VISIOCONFÉRENCE.

MEMBRES PRÉSENTS

M. Philippe Glorieux, conseiller
Mme Brigitte Marcotte, conseillère
M. Pierre-François Chapleau
M. Kevin Massé
M. Philippe Leggett-Bachand
Mme Janet Sader
Mme Monique Dutil

MEMBRE ABSENT

M. Paul Guenther

ÉTAIT ÉGALEMENT PRÉSENT

M. Richard Boulet, conseiller en urbanisme et secrétaire du comité consultatif d'urbanisme

CCU-200923-01

Ouverture de la réunion

Constatant que le quorum du comité consultatif d'urbanisme est atteint, on déclare la réunion ouverte à 19 h 10, sous la présidence de M. Philippe Glorieux.

CCU-200923-02

Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Philippe Leggett-Bachand, appuyé par M. Pierre-François Chapleau, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que rédigé. Il se lira donc comme suit :

1. Ouverture de la réunion
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et approbation des procès-verbaux
 - 3.1. Procès-verbal de la réunion du CCU du 26 août 2020
 - 3.2. Procès-verbal de la réunion spéciale du CCU du 9 septembre 2020
4. PIIA – 840, avenue Victoria 8
Transformation de la façade
5. PIIA – 129, boulevard Desaulniers..... 6
Transformation de la façade
6. PIIA – 21 – 23, avenue Saint-Denis..... 5
Transformation de la façade
7. PIIA – 69, avenue Macaulay 4
Transformation de la façade
8. PIIA – 766, boulevard Queen..... 3
Transformation de la façade
9. PIIA – 205, avenue Hickson 4
Agrandissement

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

10.	PIIA – 260, rue River	6
	Transformation de la façade	
11.	PIIA – 305, rue Terroux.....	8
	Transformation de la façade	
12.	PIIA – 189, avenue du Béarn	2
	Agrandissements et transformation des façades	
13.	PIIA – 245, avenue Macaulay	4
	Agrandissement et transformation de la façade	
14.	Divers	
15.	Levée de la séance	

CCU-200923-03

Lecture et approbation des procès-verbaux

3.1 Procès-verbal de la réunion du CCU du 26 août 2020

Il est proposé par M. Philippe Glorieux, appuyé par M. Pierre-François Chapleau, et résolu unanimement d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 août 2020 avec les modifications suivantes :

- **À la page 38**, les modifications suivantes sont apportées :
 - **L'avant-dernier considérant est modifié de la façon suivante :**

CONSIDÉRANT QUE les fenêtres existantes avec insertions en plomb ~~donnant sur la façade avant~~ du bâtiment devraient être conservées;
 - **La condition de l'acceptation du projet par les membres du CCU est modifiée de la façon suivante :**
 - les fenêtres existantes avec insertions en plomb ~~donnant sur la façade avant~~ du bâtiment doivent être conservées.

3.2 Procès-verbal de la réunion spéciale du CCU du 9 septembre 2020

Il est proposé par M. Pierre-François Chapleau, appuyé par M. Philippe Glorieux, et résolu unanimement d'adopter tel quel le procès-verbal de la séance spéciale du 9 septembre 2020.

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200923-04

Requérant : M. Bernard Da Ponte, propriétaire
Adresse : 840, avenue Victoria
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale construite vers 1906 – 1907. Selon la Société d'histoire Mouilleped, cette maison aurait été utilisée initialement comme « boarding house », puis serait devenue le « Home Hospital » de 1928 à 1945.

Les travaux ont déjà été réalisés sans avoir obtenu préalablement un permis de construction.

Un permis de construction a été délivré en 2018 pour le remplacement du revêtement extérieur sur les façades latérales et la façade arrière.

Analyse du 23 septembre 2020

Le propriétaire désire remplacer l'ensemble du revêtement existant en façade avant, composé d'un revêtement en bardeau de cèdre de couleur jaune beige par un revêtement de clin de pin posé à l'horizontale, de couleur « Pacane ». Le choix de revêtement proposé est le même qu'initialement accepté dans le cadre du permis émis en 2018 pour le remplacement du revêtement extérieur sur les façades latérales et la façade arrière. L'ensemble des volets existants a été retiré.

Également, plusieurs modifications ont été apportés au niveau des détails architectures de la façade avant du bâtiment, notamment au niveau des fascias et soffites. De plus, il est proposé de remplacer l'ensemble du revêtement de toiture par un bardeau d'asphalte de couleur noire.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de façade de la maison unifamiliale construite vers 1906 – 1907;
CONSIDÉRANT QUE	les travaux au niveau de la façade avant ont déjà été réalisés sans avoir obtenu préalablement un permis de construction;
CONSIDÉRANT QUE	les constructions doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QUE	par leur nature, leur texture, leurs dimensions unitaires et leur couleur, les matériaux de revêtement doivent s'apparenter aux matériaux traditionnellement utilisés dans l'architecture résidentielle de Saint-Lambert;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- CONSIDÉRANT QUE le choix de revêtement proposé est le même qu'initialement accepté dans le cadre du permis émis en 2018 pour le remplacement du revêtement extérieur sur les façades latérales et la façade arrière, soit un revêtement de clin de pin posé à l'horizontale et que dans ce sens, il est acceptable que le revêtement extérieur en façade avant soit composé du même matériau;
- CONSIDÉRANT QUE le revêtement de clin de pin posé à l'horizontale sur l'ensemble des façades du bâtiment devrait être recouvert d'une peinture opaque ou d'une teinture opaque s'harmonisant avec le cadre bâti environnant et mettant en valeur les détails architecturaux du bâtiment à l'étude;
- CONSIDÉRANT QUE l'utilisation de l'ornement doit viser la mise en valeur des composantes structurales du bâtiment;
- CONSIDÉRANT QUE plusieurs modifications ont été apportées au niveau des détails architecturaux de la façade avant du bâtiment, notamment au niveau des fascias, soffites, corniches et corbeaux, et que les modifications ne respectent pas l'architecture d'origine du bâtiment;
- CONSIDÉRANT QUE les détails architecturaux présents avant les modifications apportées au niveau de la façade avant du bâtiment devraient être conservés;
- CONSIDÉRANT QU' un dossier d'architecture détaillé devra être déposé lors d'une prochaine rencontre du CCU;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200923-05

Requérante : Mme Suzon Létourneau, propriétaire
Adresse : 129, boulevard Desaulniers
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1911.

Analyse du 23 septembre 2020

La propriétaire désire remplacer l'ensemble des fenêtres du bâtiment. Au niveau de la façade avant, il est proposé de remplacer les fenêtres existantes par des fenêtres de même dimension, de modèle à guillottes, comportant un carrelage dans la section du haut, de couleur blanche, de la compagnie Lepage Millwork.

Aucune autre modification n'est proposée au niveau du bâtiment existant.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite en 1911;
CONSIDÉRANT QUE	le projet consiste à remplacer l'ensemble des fenêtres existantes en façade avant par des fenêtres de même dimension, de modèle à guillottes;
CONSIDÉRANT QUE	toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;
CONSIDÉRANT QUE	dans le cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés ou contigus, les modifications proposées doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé ou les bâtiments contigus;
CONSIDÉRANT QUE	la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;
CONSIDÉRANT QUE	les fenêtres de modèle à guillotine proposées devraient être séparées verticalement en deux sections égales et le carrelage devrait recouvrir 50 % des nouvelles fenêtres, soit la section supérieure;
CONSIDÉRANT QUE	la dimension des carreaux et le nombre de carreaux au niveau des nouvelles fenêtres de modèle à guillotine en façade avant devraient être similaires à la fenestration des bâtiments voisins jumelés adjacents;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- Les fenêtres de modèle à guillotine proposées doivent être séparées verticalement en deux sections égales et le carrelage doit recouvrir 50 % des nouvelles fenêtres, soit la section supérieure;
- La dimension des carreaux et le nombre de carreaux au niveau des nouvelles fenêtres de modèle à guillotine en façade avant doivent être similaires à la fenestration des bâtiments voisins jumelés adjacents.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200923-06

Requérants : Mme Sylvie Larouche et Mme Maryse Larouche, propriétaires

Adresse : 21 – 23, avenue Saint-Denis

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison bifamiliale jumelée construite vers 1900.

Analyse du 23 septembre 2020

Les propriétaires désirent remplacer les deux portes d'entrée et la fenêtre donnant sur la façade avant du rez-de-chaussée. Il est proposé de remplacer la fenêtre existante par une fenêtre de même dimension, de modèle à battant, comportant une imposte dans la section du haut, de couleur noire, de la compagnie Fenêtres Boulet. La nouvelle fenêtre proposée sera identique à la fenêtre existante à l'étage. Les deux nouvelles portes d'entrée seront de modèle plein vitrage en aluminium de couleur noire.

Aucune autre modification n'est proposée au niveau de la façade avant du bâtiment existant.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020

- | | |
|-----------------|--|
| CONSIDÉRANT | le projet de transformation de façade de la maison bifamiliale jumelée construite vers 1900; |
| CONSIDÉRANT QUE | les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés; |
| CONSIDÉRANT QUE | la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment; |
| CONSIDÉRANT QUE | la nouvelle fenêtre proposée au niveau du rez-de-chaussée donnant sur la façade avant du bâtiment est de modèle identique à la fenêtre à l'étage qui a été remplacée au cours des dernières années; |
| CONSIDÉRANT QUE | les deux portes d'entrée au rez-de-chaussée donnant sur la façade avant du bâtiment devraient conserver leur forme d'origine, soit un modèle de porte composée d'un vitrage 2/3 afin de conserver une harmonie avec les portes d'entrée du voisin jumelé et de respecter l'architecture d'origine du bâtiment; |
| CONSIDÉRANT QUE | les volets existants adjacents aux fenêtres donnant sur la façade avant du bâtiment devraient être enlevés s'il s'agit de volets décoratifs; |
| CONSIDÉRANT QUE | les membres du CCU suggèrent que le cadre du vitrage de la porte donnant sur le balcon à l'étage soit peint de couleur noire; |

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- les deux nouvelles portes d'entrée du rez-de-chaussée donnant sur la façade avant du bâtiment doivent conserver leur forme d'origine, soit un modèle de porte composée d'un vitrage 2/3;
- les volets existants adjacents aux fenêtres donnant sur la façade avant du bâtiment doivent être enlevés s'il s'agit de volets décoratifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200923-07

Requérant : M. Stéphane Léveillé, propriétaire
Adresse : 69, avenue Macaulay
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1950.

Un premier projet a été étudié par les membres du comité consultatif d'urbanisme (CCU) lors de la rencontre du 17 juin 2020. Voici la résolution qui fut alors adoptée :

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 17 juin 2020

- CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1950;*
- CONSIDÉRANT QUE dans les cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover la façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé;*
- CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées devraient être basées sur des fondements historiques afin d'éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction;*
- CONSIDÉRANT QUE la nouvelle marquise à toit plat proposée s'intègre bien avec le bâtiment voisin jumelé;*
- CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des volets existants devrait être retiré;*
- CONSIDÉRANT QUE le revêtement de bois de la compagnie Maibec proposé autour de la porte d'entrée s'intègre peu avec l'architecture de la façade avant du bâtiment;*
- CONSIDÉRANT QUE l'habillage autour de la porte d'entrée devrait être composé de pierre ou de béton, tel que le bâtiment voisin jumelé, ou être composé d'un revêtement métallique, tel que l'existant;*
- CONSIDÉRANT QUE les membres du CCU suggèrent que les fenêtres donnant sur l'élévation avant du bâtiment soient de couleur blanche afin de s'harmoniser avec le bâtiment voisin jumelé;*
- CONSIDÉRANT QUE l'élément décoratif en pierre (carré) situé derrière la marquise existante devrait être conservé afin de respecter l'architecture d'origine du bâtiment, et de créer une symétrie avec le bâtiment voisin jumelé;*

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

*Les membres du comité consultatif d'urbanisme décident **de conserver le projet à l'étude** et demandent des modifications selon les considérants mentionnés plus haut.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Suite aux recommandations du CCU du 17 juin 2020, le propriétaire nous soumet maintenant une nouvelle version du projet.

Analyse du 23 septembre 2020

Le propriétaire désire rénover la galerie existante donnant sur la façade avant du bâtiment. Les garde-corps et les mains courantes, d'une hauteur de 36 pouces, seront composés d'aluminium de couleur noire.

Également, une nouvelle marquise à toit plat en aluminium de couleur noire, en projection de 36 pouces par rapport au mur du bâtiment, est proposée.

L'ensemble des fenêtres existantes en façade sera peint de couleur noire. La porte d'entrée principale sera remplacée par une nouvelle porte d'entrée en acier, de couleur noire. Le revêtement métallique autour de la porte d'entrée sera retiré et l'habillage de la porte sera composé du béton existant, tel que le bâtiment voisin jumelé.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020

CONSIDÉRANT	le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale jumelée construite vers 1950;
CONSIDÉRANT QUE	dans les cas de rénovation de la façade avant de bâtiments jumelés, les couleurs et les matériaux utilisés pour rénover la façade avant doivent s'harmoniser avec le bâtiment jumelé;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées devraient être basées sur des fondements historiques afin d'éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle de la construction;
CONSIDÉRANT QUE	la nouvelle marquise métallique proposée devrait être moins épaisse afin de respecter la forme d'origine de la marquise en béton existante;
CONSIDÉRANT QUE	l'élément décoratif en pierre (carré) situé derrière la marquise existante devrait être conservé afin de respecter l'architecture d'origine du bâtiment et de créer une symétrie avec le bâtiment voisin jumelé;
CONSIDÉRANT QUE	le revêtement métallique autour de la porte d'entrée sera retiré et l'habillage de la porte sera composé du béton existant, tel que le bâtiment voisin jumelé;
CONSIDÉRANT QUE	les membres du CCU suggèrent que les fenêtres donnant sur l'élévation avant du bâtiment soient de couleur blanche afin de s'harmoniser avec le bâtiment voisin jumelé;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des volets existants devrait être retiré;
- CONSIDÉRANT QUE les éléments en bois proposés au niveau des garde-corps et des mains courantes doivent être peints ou teints de couleur opaque dans les teintes de gris ou de noir afin de s'harmoniser avec les transformations proposées au niveau de la façade avant du bâtiment;
- CONSIDÉRANT QUE des détails supplémentaires devront être fournis au niveau du service de l'urbanisme concernant le modèle des garde-corps et des mains courantes;
- CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA aux conditions suivantes :

- la nouvelle marquise métallique proposée doit être moins épaisse et respecter la forme d'origine de la marquise en béton existante;
- l'élément décoratif en pierre (carré) situé derrière la marquise existante doit être conservé;
- les éléments en bois proposés au niveau des garde-corps et des mains courantes doivent être peints ou teints de couleur opaque dans les teintes de gris ou de noir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200923-08

Requérants : Mme Marie-Josée Dumas et M. Marc Edwards, propriétaires

Adresse : 766, boulevard Queen

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à remplacer la porte de garage de la maison unifamiliale isolée bâtie en 1962. La porte de garage a déjà été installée, mais elle ne correspond pas au modèle de porte de garage qui a été acceptée dans le cadre du permis de construction #2015-00764 émis en 2015.

Analyse du 23 septembre 2020

La porte de garage initialement proposée en acier ne comportait aucune ouverture telle que la porte de garage initialement installée, alors que la nouvelle porte est de modèle plein vitrage comportant huit sections.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020

CONSIDÉRANT le projet de remplacement de la porte de garage de la maison unifamiliale isolée bâtie en 1962;

CONSIDÉRANT QUE la porte de garage a déjà été installée, mais ne correspond pas au modèle de porte de garage qui a été acceptée dans le cadre du permis de construction #2015-00764 émis en 2015;

CONSIDÉRANT QUE la porte de garage initialement proposée en acier ne comportait aucune ouverture, alors que la nouvelle porte de garage est de modèle plein vitrage comportant huit sections;

CONSIDÉRANT QUE la réparation, la restauration ou la reconstruction des ouvertures d'un bâtiment principal doit être effectuée de façon à conserver le style architectural du bâtiment;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle porte de garage qui a été installée respecte le style architectural du bâtiment à l'étude et s'intègre bien avec la porte d'entrée et la fenestration existante en façade avant;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200923-09

Requérante : Mme Hélène Lavigne, propriétaire
Adresse : 205, avenue Hickson
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Agrandissement

Demande

Le projet consiste à agrandir en projection latérale gauche la maison unifamiliale isolée construite vers 1945.

Analyse du 23 septembre 2020

L'agrandissement sera en projection latérale gauche sur un étage. Il mesurera 6 pieds de large par 6 pieds et 5 pouces de profond, et sera visible de la rue sur 3 pieds et 3 pouces. La façade de l'agrandissement sera en retrait de 12 pieds de la façade de la maison existante. Suite aux travaux d'agrandissement, le taux d'implantation sera augmenté à 16 %, alors que la zone RA-7 autorise un taux d'implantation maximal de 33,33 %. Le nouvel espace servira de salle de bain.

La nouvelle section sera munie d'un toit à un versant recouvert d'un revêtement de bardeau d'asphalte de couleur noire.

L'agrandissement sera recouvert en façade avant de clin de bois placé à l'horizontale de couleur noire. Une fenêtre fixe est proposée en façade avant.

Aucune modification n'est proposée au niveau de la façade principale du bâtiment existant.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement en projection latérale gauche de la maison unifamiliale isolée construite vers 1945;
CONSIDÉRANT QUE	le bâtiment à l'étude fait partie du répertoire « King Cottage »;
CONSIDÉRANT QU'	il est nécessaire de se référer aux perspectives 3D pour la pente de toit et pour la fenestration proposée pour l'agrandissement;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200923-10

Requérants : Mme Brigitte Chrétien et M. Vincent Gagné, propriétaires

Adresse : 260, rue River

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1949.

Analyse du 23 septembre 2020

Les propriétaires désirent procéder à la réfection de la galerie et du balcon situés en façade avant du bâtiment. Depuis l'acquisition de la propriété en 2007, les propriétaires ont effectué de multiples travaux de réfection des éléments en bois (garde-corps, mains courantes, planchers, colonnes, etc.). Or, l'exposition presque plein sud de la façade avant du bâtiment amène à une décoloration précoce des matériaux.

Afin de répondre à la problématique, il est proposé de remplacer l'ensemble des éléments en bois, par de nouveaux garde-corps, mains courantes et colonnes, composés d'acier galvanisé peint en noir (peinture cuite). Pour remplacer le bois, les structures de la galerie et du balcon seront recouvertes par un mélange béton-pierre pour la base. Des bacs à fleurs d'une hauteur de 36 pouces pour la galerie et de 42 pouces pour le balcon seront installés aux limites latérales des structures.

L'objectif des travaux est d'uniformiser l'apparence des deux entrées tout en conservant le visuel actuel de la façade dans ses grandes lignes.

Aucune autre modification n'est proposée au niveau de la façade avant du bâtiment.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite en 1949;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à la réfection de la galerie et du balcon situés en façade avant du bâtiment, notamment en remplacent l'ensemble des éléments en bois par de nouveaux garde-corps, mains courantes et colonnes, composés d'acier galvanisé;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées doivent refléter l'architecture dominante du cadre bâti en termes de forme du bâtiment, de type et couleur de matériaux de revêtement ou de détails architectoniques pertinents;

CONSIDÉRANT QUE les modifications proposées doivent être basées sur des fondements historiques et éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;

CONSIDÉRANT QU' aucune modification ne devrait être apportée au niveau de la structure en bois existante en façade avant du bâtiment;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble des éléments en bois (garde-corps, mains courantes, colonnes, planchers, escaliers, etc.) devrait être conservé ou remplacé par des éléments en bois identiques;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **de refuser** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200923-11

Requérants : Mme Emma Robert Frejinger et M. Étienne Robert, propriétaires

Adresse : 305, rue Terroux

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à transformer la façade de la résidence unifamiliale construite en 2002.

Analyse du 23 septembre 2020

Le projet consiste à l'aménagement d'une chambre dans l'entresol de la résidence.

En façade avant du bâtiment, une nouvelle lucarne d'une largeur de 1,19 mètre est proposée au niveau de la toiture. Une lucarne en chien assis non visible de la rue est également proposée en projection arrière du bâtiment. Les matériaux de parement seront les mêmes que ceux que l'on trouve actuellement sur la résidence, soit un clin d'aluminium posé à l'horizontale dans les teintes de gris beige.

Également, la porte d'entrée principale sera remplacée par une nouvelle porte en bois. Les garde-corps et mains courantes donnant sur l'entrée principale seront remis au goût du jour sous forme de barrotins métalliques avec mains courantes en bois.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020

CONSIDÉRANT le projet de transformation de la façade de la résidence unifamiliale construite en 2002;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à aménager une chambre à coucher au niveau de l'entresol de la résidence et qu'une nouvelle lucarne d'une largeur de 1,19 mètre est proposée au niveau de la toiture en façade avant;

CONSIDÉRANT QUE les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;

CONSIDÉRANT QUE les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;

CONSIDÉRANT QUE la nouvelle porte d'entrée en bois, les nouveaux garde-corps sous forme de barrotins métalliques ainsi que les mains courantes en bois proposés, s'intègrent bien avec l'architecture de l'entrée principale existante;

CONSIDÉRANT QUE le toit de tout bâtiment doit être d'une forme et d'une pente harmonisées à celles du bâtiment actuel et des bâtiments situés à proximité;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 4.10 du *Règlement de zonage 2008-43*, la lucarne en façade avant n'excède pas 1,2 mètre, et dans ce sens, l'entretroit peut être aménagé sans que cela ne compte pour un étage;

CONSIDÉRANT QUE selon la majorité des membres du CCU, la nouvelle lucarne proposée au niveau de la toiture en façade avant s'intègre peu avec le bâtiment existant ainsi qu'avec le cadre bâti environnant;

CONSIDÉRANT QUE selon la majorité des membres du CCU, la nouvelle lucarne proposée rend l'architecture de la toiture en façade avant complexe et accentue l'effet de l'aménagement d'un troisième étage au niveau du bâtiment existant;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** les modifications proposées au niveau de l'entrée principale du bâtiment tel que déposé et **de refuser** le projet d'ajout d'une lucarne au niveau de la toiture en façade avant du bâtiment tel que déposé.

ADOPTÉE À LA MAJORITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200923-12

Requérante : Mme Amélie Savoie-Saumure, de la firme Atelier Schleiss Carter pour M. Marc Giguère, propriétaire

Adresse : 189, rue du Béarn

Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)

Projet : Agrandissements et transformation des façades

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer les façades de la maison unifamiliale isolée construite vers 1966.

Analyse du 23 septembre 2020

Dans le cadre du projet, trois nouveaux volumes sont proposés, soit un agrandissement sur un étage en projection arrière du bâtiment donnant sur l'avenue des Pyrénées, un ajout d'une lucarne rampante sur le versant arrière de la toiture existante et l'ajout d'un étage au-dessus du garage existant. Le taux d'implantation, suite aux travaux, sera de 22,8 %, alors que le taux maximal d'implantation dans la zone RA-12 est de 33,33 %.

L'agrandissement sur un étage en projection arrière du bâtiment sera d'une largeur de 14 pieds sur une profondeur de 27 pieds et 7 pouces. Le nouvel espace au rez-de-chaussée servira de salle toutes saisons et de prolongement de la salle à manger existante. La toiture de l'agrandissement sera composée d'une toiture en pente à deux versants. Le revêtement utilisé pour l'agrandissement sera une brique d'argile de la compagnie Glen-Gery, de couleur « Urban Grey », de format modulaire.

La lucarne rampante sur le versant arrière de la toiture existante sera d'une largeur d'environ 45 pieds. Le nouvel espace à l'étage servira de chambre à coucher et de salles de bain. Le revêtement utilisé pour recouvrir la lucarne sera un revêtement de fibrociment de la compagnie James Hardie, de couleur « Gris Husky », d'une largeur de 7 pouces, posé à l'horizontale.

Le nouveau volume au-dessus du garage existant, aligné avec le mur latéral droit existant, sera d'une largeur de 10 pieds et 6 pouces sur une profondeur d'environ 27 pieds. Le nouvel espace à l'étage servira de « walk-in ». La toiture de l'agrandissement sera composée d'une toiture en pente à deux versants. Le revêtement utilisé sera un revêtement de fibrociment de la compagnie James Hardie, de couleur « Gris Husky », d'une largeur de 7 pouces, posé à l'horizontale.

Au niveau du bâtiment existant, il est proposé de remplacer l'ensemble du revêtement de toiture existant en bardeau d'asphalte par un nouveau revêtement de bardeau d'asphalte de la compagnie IKO, de couleur « Harvard slate ». L'ensemble des fenêtres existantes sera remplacé par des fenêtres en bois recouverts d'aluminium de la compagnie Lepage Millwork, de la collection « Prestige », de couleur « Farrow & Ball Off-Black ». Le revêtement de vinyle existant sera remplacé par le même revêtement léger proposé au niveau des agrandissements, soit un revêtement de fibrociment de la compagnie James Hardie, de couleur « Gris Husky », d'une largeur de 7 pouces, posé à l'horizontale.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement et de transformation des façades de la maison unifamiliale isolée construite vers 1966;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CONSIDÉRANT QUE	les constructions doivent s'établir en rapport direct avec le milieu bâti environnant et avec le paysage de la rue, particulièrement en termes de gabarit, de forme et de couleur;
CONSIDÉRANT QUE	les façades latérales des bâtiments donnant sur une voie publique doivent avoir un traitement architectural particulier;
CONSIDÉRANT QUE	le nouveau volume sur un étage proposé en cour arrière alourdit la façade latérale donnant sur l'avenue des Pyrénées;
CONSIDÉRANT QU'	un travail architectural supplémentaire devrait être effectué au niveau des ouvertures du volume donnant sur l'avenue des Pyrénées;
CONSIDÉRANT QUE	certaines membres du CCU sont d'avis qu'une transition vitrée devrait être proposée entre le volume existant et le nouveau volume en cour arrière;
CONSIDÉRANT QU'	un plan de l'élévation latérale gauche modifié devrait être déposé lors d'une prochaine rencontre du CCU, et ce, en considérant les différentes recommandations évoquées par les membres du CCU;
CONSIDÉRANT QUE	le projet est conforme aux objectifs et critères de la réglementation sur les PIIA;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **d'accepter** le projet de PIIA à la condition suivante :

- Un plan de l'élévation latérale gauche donnant sur l'avenue des Pyrénées, notamment modifié au niveau des ouvertures proposées, doit être déposé lors d'une prochaine rencontre du CCU.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200923-13

Requérante : Mme Élise-Marie Ayoub, propriétaire
Adresse : 245, avenue Macaulay
Objet : Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA)
Projet : Agrandissement et transformation de la façade

Demande

Le projet consiste à agrandir et à transformer la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1956.

Analyse du 23 septembre 2020

L'agrandissement prévu en projection avant sera destiné à abriter un hall d'entrée. Le nouveau volume, d'une largeur de 2,37 mètres et d'une profondeur de 1,77 mètre, sera construit en partie au-dessus du perron existant. L'agrandissement sera recouvert d'un revêtement de bois posé à l'horizontale, modèle contemporain, de la compagnie Maxi Forêt. La porte d'entrée existante sera réinstallée en façade avant de l'agrandissement.

L'agrandissement sera recouvert d'un toit composé de trois versants, recouvert du même revêtement de bardeau d'asphalte que le bâtiment principal, soit un bardeau d'asphalte dans les teintes de gris noir. Le faîte de toit de l'agrandissement sera environ un mètre plus bas que le faîte de toit du bâtiment principal.

La galerie en façade de l'agrandissement sera composée de garde-corps et mains-courantes en verre et en aluminium de couleur noire, alors que les escaliers seront en aluminium de couleur noire.

Aucune autre modification n'est proposée au niveau du bâtiment existant.

Recommandation du comité consultatif d'urbanisme du 23 septembre 2020

CONSIDÉRANT	le projet d'agrandissement et de transformation de la façade de la maison unifamiliale isolée construite vers 1956;
CONSIDÉRANT QUE	toute construction doit, dans son échelle, ses lignes et ses angles, refléter le caractère du milieu bâti du secteur et de s'intégrer harmonieusement à son environnement;
CONSIDÉRANT QUE	les qualités particulières et, de manière générale, le caractère propre d'une construction doivent être protégés;
CONSIDÉRANT QUE	les modifications proposées doivent être basées sur des fondements historiques afin d'éviter de donner une apparence incompatible avec l'âge, le style architectural ou la période culturelle d'une construction;
CONSIDÉRANT QUE	le nouveau volume proposé en façade avant s'intègre peu avec l'architecture du bâtiment existant ainsi qu'avec le cadre bâti environnant;

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

- CONSIDÉRANT QUE le choix de matériau et le manque d'ouverture au niveau de l'agrandissement en façade avant alourdissent le nouveau volume et ne favorisent pas une intégration harmonieuse de l'agrandissement;
- CONSIDÉRANT QUE la forme de toit proposée pour l'agrandissement s'intègre peu avec la structure de la toiture existante;
- CONSIDÉRANT QUE les escaliers donnant accès à l'entrée principale devraient être orientés vers la rue tels que l'existant et la structure de béton supportant la galerie et l'agrandissement devrait être revue afin d'alléger la façade avant;
- CONSIDÉRANT QUE le modèle de garde-corps et de mains courantes proposé pour la galerie en façade devrait s'appareiller au modèle de garde-corps et de mains courantes existant;
- CONSIDÉRANT QUE des plans d'architecture plus complets et détaillés devraient être déposés;

Les membres du comité consultatif d'urbanisme recommandent au conseil municipal **de refuser** le projet de PIIA tel que déposé.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VILLE DE SAINT-LAMBERT
PROCÈS VERBAL – COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

CCU-200923-14

Divers

- Il est proposé par le président du CCU M. Philippe Glorieux de nommer M. Philippe Leggett-Bachand comme vice-président du CCU. L'ensemble des membres du CCU présents lors de la rencontre approuvent unanimement la nomination de M. Philippe Leggett-Bachand.
- Mme Brigitte Marcotte soulève qu'il existe une contradiction au niveau du Règlement constituant le comité consultatif d'urbanisme (2007-33) concernant la nomination du président.
- M. Pierre-François Chapleau soulève que les travaux qui ont été entamés au 193, Prince-Arthur, au niveau de la toiture recouvrant la galerie ne respectent pas les recommandations du CCU. M. Richard Boulet confirme qu'une inspection sera effectuée et qu'un suivi sera fait avec le propriétaire.
- Discussion concernant les transformations des élévations latérales et arrières au niveau des bâtiments répertoriés par la firme Patri-Arch. Il est proposé de discuter de cet élément dans le cadre de la refonte actuelle du *Règlement sur les PIIA*. Plusieurs exemples de transformations récentes de bâtiments sont soulevés par les membres du CCU. Il est également proposé de fournir aux membres du CCU les fiches des bâtiments répertoriés dans l'inventaire patrimonial.

CCU-200923-15

Levée de la séance

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par M. Philippe Glorieux que la séance soit levée à 22 h 40.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Philippe Glorieux
Président de la rencontre

Richard Boulet
Secrétaire



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.1) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 454, rue Comeau (district 4)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 octobre 2020;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 454, rue Comeau.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.2) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 125, avenue de Stanley (district 5)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 octobre 2020;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour les agrandissements et la transformation de la façade pour l'immeuble situé au 125, avenue de Stanley à la condition suivante :

- la section droite de l'agrandissement en projection avant doit être recouverte d'une brique d'argile de modèle et de format identiques à la brique d'argile existante.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.3) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 884, boulevard Queen (district 3)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 octobre 2020;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 884, boulevard Queen.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.4) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 179, rue Bourgogne (district 2)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 octobre 2020;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation des façades de l'immeuble situé au 179, rue de Bourgogne aux conditions suivantes :

- la porte d'entrée principale doit être plus large et comporter un seul verre latéral fixe;
- les meneaux horizontaux proposés au niveau des nouvelles fenêtres doivent être retirés.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.5) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 776, avenue Oak (district 8)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 octobre 2020;

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 776, avenue Oak.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.6) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 189, avenue du Béarn (district 2)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 octobre 2020;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'interprétation architecturale (PIIA) présenté pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 189, avenue du Béarn.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.7) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 435, avenue Pine (district 6)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 octobre 2020;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour l'agrandissement de l'immeuble situé au 435, avenue Pine, à la condition suivante:

- l'arbre existant qui est proposé d'être abattu, situé dans le périmètre du futur stationnement, doit être remplacé en cour avant par un nouvel arbre à grand déploiement.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.8) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 602, rue Robitaille (district 7)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 octobre 2020;

DE DÉSAPPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) présenté pour les agrandissements et la transformation des façades de l'immeuble situé au 602, rue Robitaille.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.3.9) **Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) - 231, avenue Maple (district 6)**

CONSIDÉRANT QUE l'approbation préalable d'un plan d'implantation et d'intégration architecturale constitue une condition essentielle à l'émission de ce permis;

CONSIDÉRANT QUE le projet est conforme aux objectifs et critères du *Règlement concernant les plans d'implantation et d'intégration architecturale en vigueur*;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme lors de sa réunion du 21 octobre 2020;

D'APPROUVER le plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) pour la transformation de la façade de l'immeuble situé au 231, avenue Maple.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 en visioconférence sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoïn, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(8.4) **Nomination au Comité consultatif d'urbanisme**

CONSIDÉRANT QUE le Comité consultatif d'urbanisme est constitué de 9 membres désignés par le conseil;

CONSIDÉRANT la démission de madame Janet Sader en cours de mandat, suite à sa nomination en date du 17 février 2020 (résolution 2020-02-048);

CONSIDÉRANT QUE, dans le cas de vacances, de démission ou de décès d'un membre, le Conseil nomme un remplaçant pour le reste du terme du membre remplacé;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service de l'urbanisme, des permis et de l'inspection.

DE NOMMER Mme Huguette Chartrand Copti à titre de membre du Comité consultatif d'urbanisme en remplacement de Mme Sader pour le reste de son terme, soit jusqu'au 16 février 2021.



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.1)

Seconde période de questions (une heure)

Cette période de questions débute à [indiquer l'heure du début de la période] et se termine à [indiquer l'heure de la fin de la période]. Au cours de cette période, les personnes suivantes ont déposé les documents mentionnés ci-contre :

- [indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé];
- [indiquer le nom de la personne et le titre du document déposé].



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.2)

Tour de table des membres du conseil

Un tour de table à l'occasion duquel les membres du conseil s'expriment à tour de rôle sur différents sujets a lieu de [indiquer l'heure du début de la période] à [indiquer l'heure de la fin de la période].

PROJET



EXTRAIT DU LIVRE DES DÉLIBÉRATIONS

Extrait de la séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Saint-Lambert tenue le 16 novembre 2020 l'hôtel de ville sous la présidence de monsieur le maire Pierre Brodeur et à laquelle sont présents :

Francis Le Chatelier, conseiller du district n° 1
Philippe Glorieux, conseiller du district n° 2
Bernard Rodrigue, conseiller du district n° 3
Julie Bourgoin, conseillère du district n° 4
Loïc Blancquaert, conseiller du district n° 5
Brigitte Marcotte, conseillère du district n° 6
David Bowles, conseiller du district n° 7
France Désaulniers, conseillère du district n° 8

(9.3) **Levée de la séance**

Le maire procède à la levée de la séance à *[indiquer l'heure]*.

PROJET